

CANADA

Pébats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 092 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL (HANSARD)

Le jeudi 5 mai 2005

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 5 mai 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

(1000)

[Traduction]

LE JOUR COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre tous les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime à l'égard de la motion qui suit.

Que la Chambre des communes commémore solennellement le 60° anniversaire de la libération des camps de concentration et de la mort nazis et que, dans la foulée de la participation officielle du Canada aux événements commémoratifs de cette année aux Nations Unies et à Auschwitz, sur le théâtre même de l'infâme Holocauste, la Chambre des communes se remémore la vie des millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont péri aux mains de la tyrannie et mette à l'honneur les nombreux Canadiennes et Canadiens qui ont lutté pour la liberté et la justice en cette sombre nériode.

• (1005)

Le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Lui plaît-il d'adopter la motion?

Des voix: D'accord. (La motion est adoptée.)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, vous avez eu l'obligeance de me rappeler qu'il y aura deux semaines demain, j'ai employé le mot « hypocrite » au cours de la période des questions. Je ne me suis pas clairement rétracté. Je voudrais maintenant le faire.

Le Président: Je remercie le député de se montrer coopératif, comme d'habitude, à cet égard.

AFFAIRES COURANTES

● (1010)

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai

l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

[Traduction]

LE JOUR COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, alors que je prends la parole, je me souviens des mots du chantre durant le service du Yom Kippour, hineni heani mimaas, mes mots et mes actes ne suffisent pas, car je n'ai ni la sagesse d'un érudit ni l'expérience d'un survivant. Je sais seulement ce que mes parents m'ont enseigné lorsque j'étais un jeune garçon et ce que la douleur et la réflexion m'ont fait réaliser des années plus tard: qu'il existe des choses dans l'histoire juive — dans l'histoire humaine — qui sont trop horribles pour y croire, mais qui ne sont pas assez horribles puisqu'elles se sont produites.

De fait, Auschwitz, Treblinka, Dachau, l'horreur de l'Holocauste, dépassent l'entendement, et il n'existe pas de mots pour les qualifier. Les mots peuvent adoucir la souffrance, mais ils peuvent, en revanche, rapetisser la tragédie. Car dans la singularité de son intention exterminatrice, l'Holocauste était unique: c'était une guerre fondée sur des critères biologiques menée contre les juifs dans laquelle, comme nous le rappelle Elie Wiesel, les victimes n'étaient pas toutes juives, mais tous les juifs étaient des victimes. Nous devons donc nous demander, en ce Jour commémoratif de l'Holocauste, ce que nous avons appris et ce que nous devons faire.

La première leçon est l'importance du *zachor*, c'est-à-dire du souvenir. Car alors que nous nous souvenons des six millions de personnes qui ont été avilies, traitées comme des démons, déshumanisées et assassinées durant l'Holocauste, nous devons bien saisir qu'il ne s'agit pas ici de statistiques abstraites. Chaque personne a un nom, chaque personne a une identité. Chaque personne est un véritable univers. Ainsi que nous le disent les sages, « qui sauve une vie sauve tout un univers ». Et donc, qui tue une personne tue tout un univers.

Deuxième leçon: l'enseignement que l'on peut toujours tirer de l'Holocauste, c'est que les meurtres comme les génocides ont pu être perpétrés non seulement à cause de l'industrie de la mort et de la technologie de la terreur, mais encore à cause de l'idéologie de la haine. C'est dans cet enseignement du mépris sanctionné par l'État, qui fait de l'autre un démon à exterminer, que tout a commencé. Comme l'a dit la Cour suprême du Canada, l'Holocauste n'a pas commencé dans les chambres à gaz, il a commencé par des mots. Ce sont là les effets catastrophiques du racisme. Telle est la réalité historique qui glace le sang.

La troisième leçon est celle des dangers du silence, des conséquences de l'indifférence. Le succès du génocide de la juiverie européenne n'est pas seulement dû à la culture de la haine et à l'industrie de la mort, mais également à des crimes d'indifférence, à des conspirations du silence. Et nous avons, nous aussi, constaté de nos jours une indifférence et un silence effrayants qui nous ont menés tout droit vers l'impensable, soit le nettoyage ethnique dans les Balkans, et vers l'inexprimable, soit le génocide du Rwanda, d'autant plus inexprimable que ce génocide pouvait être évité. Personne ne peut dire que nous n'étions pas au courant, mais nous n'avons rien fait, et nous avons la responsabilité internationale d'agir pour protéger les victimes du génocide par attrition au Darfour.

[Français]

Nous nous devons donc de faire tomber ces murets de l'indifférence, de fracasser ces conspirations du silence, de nous déclarer et de ne pas regarder ceux et celles qui se lèvent aussi, avant de décider de le faire. Car dans le monde dans lequel nous vivons, bien peu des gens sont prêts à se lever et encore moins à se faire remarquer. Nous vous y méprenez pas: faire preuve d'indifférence devant le mal, c'est accepter le mal et s'en faire les complices.

[Traduction]

La quatrième leçon est la lutte contre les massacres et la culture de l'impunité.

[Français]

Si le XX^e siècle, symbolisé par l'Holocauste, a été l'ère des atrocités, il a aussi été l'ère de l'impunité. Bien peu d'auteurs de ces atrocités ont été traduits en justice. Et tout comme il ne peut exister de refuge pour la haine ni pour le racisme, il ne peut exister de base ou de refuge pour ces ennemis de l'humanité.

[Traduction]

Permettez-moi de conclure par quelques mots à l'intention des survivants de l'Holocauste, car ils sont les véritables héros de l'humanité. Ils ont vu et enduré la pire des inhumanités, et pourtant ils ont trouvé au plus profond de leur propre humanité le courage de poursuivre leur route, de reconstruire leurs vies comme ils ont édifié leurs communautés. Et c'est avec eux, grâce à eux et grâce à des justes parmi les nations, comme Raoul Wallenberg, que nous nous rappelons que chaque personne a un nom et une identité, que chaque personne est un univers.

Nous nous souvenons et nous prions — et il ne s'agit pas ici de simple rhétorique, mais cela doit être un engagement à agir — que nous ne serons jamais plus indifférents devant le racisme et la haine, que nous ne resterons jamais plus silencieux devant le mal, que nous ne nous laisserons jamais plus aller à l'antisémitisme, ancien ou nouveau, et que nous ne serons jamais plus indifférents devant les massacres et l'impunité. Nous élèverons nos voix et nous agirons contre le racisme, contre la haine, contre l'antisémitisme, contre l'atrocité, contre l'injustice — et cela s'insère dans la grande lutte pour la défense des droits de la personne et la dignité de l'être humain de notre temps.

Que ce jour ne soit pas seulement un acte de souvenir, ce qu'il est en soi, mais qu'il serve aussi de rappel de la nécessité d'agir, ce qu'il doit être, parce que, de nos jours, qui s'excuse s'accuse. Quiconque demeure indifférent se condamne d'emblée.

• (1015)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais commencer en remerciant le ministre de la Justice de ses commentaires pleins de profondeur concernant l'horreur de l'Holocauste et les leçons que l'humanité doit tirer de telles atrocités.

Avec tous les autres députés à la Chambre, je souhaite partager sa passion et la volonté qu'il manifeste de mettre un terme à la haine, au racisme et à toute forme d'intolérance.

C'est aujourd'hui le Jour commémoratif de l'Holocauste, Yom Ha-Choah, jour commémorant le fait que six millions de Juifs ont été assassinés du simple fait qu'ils étaient Juifs. Le Yom Ha-Choah tombe le 27 Nissan, selon le calendrier juif. Cette année, ce jour coïncide avec le moment où nous commémorons la libération de l'Europe. Ainsi y a-t-il eu coïncidence entre la fin de deux horribles chapitres de l'histoire mondiale.

Aujourd'hui cependant, nous nous souvenons de l'horreur de l'Holocauste, des camps de concentration où des familles juives ont été décimées, où des parents ont perdu leurs enfants et des enfants leurs parents. Nous nous rappelons aujourd'hui la douleur quotidienne des survivants de l'Holocauste et nous saluons leur persévérance et leur détermination à faire en sorte que nous n'oubliions jamais les atrocités qui se sont abattues sur eux.

Le triomphe sur la tragédie que cela représente exalte l'esprit humain à son meilleur et constitue pour nous un exemple éclatant.

[Français]

Il ne faut pas oublier que les horreurs étaient les fruits de la haine et du racisme cautionnés par les pays.

[Traduction]

Comme société, nous devons écarter toute indifférence au racisme et toute pulsion, ne serait-ce que la plus timide, allant dans le sens de l'affrontement, du préjugé et de la haine. Nous devons continuer à désavouer l'antisémitisme et dire haut et fort que ce genre d'attitude est inacceptable. Comme pays, nous devons être disposés à nous tenir debout parmi les pays du monde pour condamner toute action inacceptable.

Aujourd'hui, les Canadiens et le monde se souviennent de l'horreur de l'Holocauste. Nous devons nous engager à ne jamais oublier ces atrocités de manière à ce qu'elles ne puissent plus jamais être commises.

Nous devons offrir nos prières à ceux qui ont péri et notre compassion ainsi que notre soutien à ceux qui ont survécu tout en continuant d'être habités par le souvenir.

La seule façon de garantir que cela ne se répète jamais est d'enseigner à nos enfants à abhorrer les attitudes qui ont rendu l'Holocauste possible. Le « plus jamais » que nous proclamons, comme le répéteront ceux qui viendront après nous, doit être prononcé avec une conviction égale à celle des braves survivants de ce qui fut la période la plus sombre de l'histoire mondiale.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole. Toutefois, j'aurais préféré être à Auschwitz avec le ministre de la Justice, accompagnés de nos épouses et avec 20 000 autres personnes qui participent aujourd'hui à la Marche des vivants dans ce camp de la mort, qu'est Auschwitz en Pologne.

La Choah est marquée officiellement et solennellement pour la deuxième fois cette année. La journée choisie, le 26 du mois de Nissan du calendrier hébraïque, marque la révolte du ghetto de Varsovie où des Juifs se sont levés, peu armés, affamés, affaiblis et ont tenu tête à la puissance Wehrmacht, soit l'armée allemande.

C'est grâce à un vote unanime de cette Chambre, le 7 novembre 2003, que le Parlement a adopté le projet de loi C-459, instituant le Jour commémoratif de l'Holocauste.

J'avais suggéré ce geste à la suite de la mort du père d'un ami, Albert Rudolph, qui était un rescapé de la tragédie. Avec la disparition de ces rescapés et de ces héros, il revient au pouvoir public et aux parlementaires de prendre le relais afin de se souvenir de l'horreur. Malgré les études, les livres, les documentaires et les colloques, on ne réussit toujours pas à comprendre, à expliquer et à verbaliser correctement la Choah parce qu'elle est inqualifiable.

Elle est inqualifiable en partie parce qu'elle contient, paradoxalement, un aspect universel et particulier.

Je dis un aspect universel car avant, mais malheureusement depuis la Choah, des gens de partout dans le monde sont victimes de dégradation, d'humiliation, de tortures et d'assassinats pour des raisons d'origine ethnique. La liste est malheureusement trop longue. Évidemment, le Rwanda vient à l'esprit, où 800 000 personnes en six semaines furent massacrées à la machette. L'ex-Yougoslavie vient aussi à l'esprit. La situation actuelle au Soudan, où des Janjaweed massacrent allégrement les Noirs, en est un autre exemple. Quelle honte doit porter la communauté internationale, après l'exemple de la Choah, de ne pas avoir arrêté ces massacres? Malheureusement, les leçons de l'Holocauste ne sont évidemment pas toutes tirées.

L'autre aspect particulier de la Choah, c'est l'existence trop marquée encore aujourd'hui de l'antisémitisme, qualifié par certains de la haine la plus durable. Il y a une résurgence de l'antisémitisme dans le monde, tel que le montre une étude de l'Université de Tel-Aviv publié ces jours-ci. Depuis 15 ans, nous sommes au sommet en ce qui a trait aux gestes antisémitistes posés dans le monde.

Nous sommes aussi touchés au Canada et au Québec. Voici quelques exemples: le 19 mai 2001, il y a eu une bombe à la synagogue de Québec; à l'été 2004, des synagogues et des maisons ont été vandalisées à Toronto; et le 5 avril 2004, l'école Talmud Torah Unis de Montréal a été incendiée. Le chef David Ahenakew a fait des déclarations antisémites très marquées, et la semaine dernière, des élèves de l'école Royal St. George's College de Toronto ont monté un site web ouvertement antisémite et pro-nazi.

Si des gestes sont encore posés comme ceux-ci par des jeunes, c'est que, comme société, nous avons manqué à quelque chose. Comme parlementaires, nous avons échoué dans cette lutte contre le racisme, l'intolérance et l'antisémitisme.

Cette journée commémorative de l'Holocauste nous impose donc deux devoirs: premièrement, se souvenir afin que l'histoire se ne répète pas; et deuxièmement, agir afin que chaque fois qu'une parole raciste est prononcée ou qu'un geste raciste est posé, que nous nous levions, que nous le dénoncions et que nous arrêtions ce comportement parce que ces devoirs nous sont imposés par six millions de victimes innocentes. Nous avons l'obligation sacrée de remplir ces devoirs.

● (1020)

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, c'est avec un profond respect que je joins ma voix à celle de mes collègues de toutes les allégeances politiques pour dénoncer les horreurs de l'Holocauste, ce chapitre des plus tragiques de l'histoire mondiale.

C'est également un honneur pour moi d'intervenir aujourd'hui au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique du Canada et

Affaires courantes

de notre chef pour rappeler la mémoire des victimes et des survivants de ce terrible drame.

[Français]

Aujourd'hui est un jour pour se souvenir et pour faire une pause loin de notre vie occupée, afin de commémorer les mères et pères, les frères et soeurs, les époux et épouses, les fils et filles de ceux qui ont perdu la vie durant les heures les plus sombres de toute l'histoire de l'humanité.

● (1025)

[Traduction]

Il y a 60 ans à peine, à une époque pas si lointaine, notre monde était ravagé par un mal et une haine que l'humanité n'aurait jamais cru possibles. Des familles entières ont été anéanties. Six millions de personnes ont été assassinées. Quant aux survivants, ils ont porté toute leur vie l'énorme fardeau des pires atrocités que l'humanité ait commises.

[Français]

Cette journée aujourd'hui est essentielle pour ceux et celles d'entre nous qui ont été épargnés par les cruautés de la guerre et les atrocités de l'Holocauste. Nous devons nous souvenir et honorer les victimes et les survivants obligés de vivre avec cette tragédie.

[Traduction]

C'est un jour propice à la réflexion et, comme mon collègue le ministre de la Justice l'a dit, un jour qui nous rappelle le souvenir de cet événement atroce, et le souvenir est essentiel pour éviter que l'histoire ne se répète. De plus, c'est l'occasion de jeter un coup d'oeil sur le chemin parcouru depuis l'Holocauste et sur celui qui s'ouvre devant nous.

Nous vivons aujourd'hui dans un monde encore habité par l'intolérance, où les droits de la personne ne sont pas toujours garantis et où des génocides sont encore perpétrés impunément. Dans notre société même, nous assistons à une recrudescence des crimes haineux racistes et des incidents antisémites.

Il ne faut pas oublier les leçons de l'histoire. Il ne faut pas non plus faire preuve de complaisance et croire qu'il n'y a plus de danger parce que le temps a passé et que cette tragédie est loin derrière nous. L'inaction face à la tyrannie est une injustice en soi qui ne se limite pas aux livres d'histoire. Comme on le dit si souvent, il est aussi répréhensible d'omettre de faire le bien que de faire du mal.

Nous avons à l'égard des victimes et des survivants de l'Holocauste et, bien sûr, à l'égard de l'humanité tout entière l'obligation de ne plus jamais permettre que planent sur nous les forces destructrices de l'intolérance et de la haine. Nous devons tous adopter une position ferme, nous efforcer de faire mieux et aspirer à créer un monde meilleur où les aspects positifs de l'esprit humain prévaudront et où le voile malsain de l'intolérance sera à tout jamais banni

À titre de survivant, Baruch Cohen, écrit:

En commémorant ceux qui ont été tués, nous racontons leur histoire. Nous, rares survivants dont les cicatrices douloureuses ne sont pas refermées, devons continuer de raconter nos souvenirs personnels, non seulement par souci historique, mais aussi au profit des générations actuelles et futures.

Je terminerai sur une note personnelle en reconnaissant le travail accompli par la Chambre il y a un peu plus d'un an, et dont je tire une grande fierté, pour instituer le Jour commémoratif de l'Holocauste, une initiative qui a une grande importance pour le Canada tout entier et pour tous nos concitoyens car elle nous oblige à reconnaître que la violence, le racisme et la haine systémiques continuent d'exister. Ce jour est devenu pour nous un moment spécial pour réfléchir, nous souvenir et donner un nouveau sens à notre vie.

Aujourd'hui, je suis fière de nous voir célébrer le Jour commémoratif de l'Holocauste pour une deuxième année.

Enfin, j'ajouterai que j'ai eu le privilège d'assister aux cérémonies du 55^e anniversaire de la libération de la Hollande et de visiter le camp de Werterbork, où les juifs hollandais étaient internés avant d'être expédiés vers Auschwitz et autres camps de la mort.

Je concluerai en citant les paroles du rabbin Levison, qui a dit, pendant la cérémonie:

On l'a déjà mentionné, 102 000 prisonniers de ce camp ont été envoyés à la mort. Sait-on ce que ça représente 102 000 personnes? Quelqu'un a dit un jour qu'une mort accidentelle, c'est une tragédie, que 20 morts accidentelles, c'est une catastrophe, mais que 102 000, c'est du domaine de la statistique. Par conséquent, je vous conjure de ne jamais dire que 102 000 personnes sont mortes. Il faut toujours penser que, 102 000 fois, une personne est morte. C'est là le message de la paix.

Zakhor, nous nous souvenons. Shalom.

* * *

• (1030)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

L'hon. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le huitième rapport du Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile.

[Traduction]

Le comité attire l'attention de la Chambre sur le fait qu'il a accepté de mener une étude sur la pornographie juvénile, sur le rôle d'Internet, sur la responsabilité des fournisseurs de services Internet et sur les répercussions des nouvelles technologies sur ce phénomène.

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, je propose que le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté le jeudi 28 octobre 2004, soit adopté.

Je partagerai mon temps de parole avec le député de Prince George—Peace River.

Le 10 février 2004, une tempête politique s'est abattue sur le Canada et les nuages noirs continuent d'assombrir le climat encore aujourd'hui. L'année dernière, la vérificatrice générale nous a appris comment 100 millions de dollars avaient été dépensés pour pratiquement rien. Jean Chrétien, qui était alors premier ministre, a piloté un programme corrompu qui est devenu le plus grand scandale politique de notre histoire.

Oui, nous avons déjà connu des scandales. Nous pouvons songer aux débats sur le chemin de fer à l'époque du premier de nos premiers ministres, sir John A. Macdonald, de même qu'aux débats des années 50 sur le pipeline, mais ces deux scandales se sont produits à une époque où nous étions en train de bâtir notre grand pays. Le chemin de fer devait unir notre pays d'un océan à l'autre et le pipeline était censé apporter richesse et prospérité à l'Ouest. Or, ce scandale issu de la corruption risque de sonner le glas de notre grand pays, du rêve canadien, et de la nation qui fait l'admiration du monde entier.

Ce scandale a servi la cause des séparatistes dans la province de Québec. Il a mis en colère les Québécois, qui ont reproché au gouvernement fédéral d'avoir manipulé et violé ses propres règles référendaires et d'avoir illégalement détourné l'argent des contribuables vers ses propres coffres à des fins électorales, sans parler de tout le reste

Le premier ministre Jean Chrétien a affirmé que ce programme visait à sauver le Canada; pourtant le ministre des Affaires intergouvernementales de l'époque a dit que quelques publicités commanditées à travers le pays ne changeraient l'opinion de personne. M. Chrétien, qui était alors premier ministre, a déclaré: « Quelques millions de dollars ont été gaspillés, perdus ou volés. Et alors? Le programme allait permettre de sauver le pays. » Aujourd'hui, nous savons qu'il risque de déclencher l'éclatement du pays.

Le scandale, ce n'est pas que nous ayons perdu 100 millions de dollars, ce qui en soi est condamnable, mais c'est que tout cela peut entraîner la fin de notre grand pays. C'est un scandale de corruption pour le Canada, le plus gros scandale de toute son histoire.

L'année dernière, le Comité des comptes publics a été chargé par l'actuel premier ministre de faire enquête à ce sujet. Songeons au défilé de témoins qui ont comparu devant le comité et à la façon dont ils ont cherché à sauver leur peau en faisant porter le blâme sur d'autres personnes. Chuck Guité, un cadre moyen de la fonction publique, est venu nous dire qu'il jouissait d'un libre accès au cabinet du ministre. Il pouvait voir le chef de cabinet du premier ministre quand bon lui semblait. Il a été l'instrument de ce qui semble avoir été une conspiration au plus haut niveau qui a causé à notre pays un tort dont il ne se relèvera peut-être pas.

Nous savons que le chef de cabinet de l'ex-premier ministre est mêlé à ce scandale parce qu'il l'a admis au Comité des comptes publics et à la Commission Gomery. Au moment où il y a été mêlé, nous savons que l'ex-premier ministre y a été mêlé également puisqu'ils étaient des amis très proches depuis de nombreuses années. Ils mettaient en commun toutes leurs informations et le chef de cabinet n'aurait jamais rien fait sans l'approbation de l'ex-premier ministre.

Nous savons qu'Alfonso Gagliano était mêlé aussi au scandale. Il l'a admis au Comité des comptes publics et à la Commission Gomery; il n'aurait jamais dû intervenir auprès de cadres moyens de la fonction publique, mais il l'a fait, pour leur dire où l'argent devait aller

André Ouellet, ancien ministre des Affaires étrangères, député de longue date et ancien directeur de la Société canadienne des postes, est mêlé à l'octroi de contrats illégaux par l'entremise d'agences de publicité. L'argent était versé à la Société canadienne des postes alors qu'il en était le directeur, et qui sait où cet argent allait par la suite. Nous savons qu'André Ouellet se remplissait les poches grâce à ses allocations de dépenses, sans aucun reçu à l'appui. Il a empoché entre 2 et 3 millions de dollars en remboursement de frais sans jamais avoir présenté un seul reçu. Voilà qui témoigne bien de la moralité des gens qui sont responsables du scandale des commandites.

Et n'oublions pas que Jean Carle, vice-président de la Banque de développement du Canada, lui aussi un très bon ami de Jean Chrétien, a admis devant le juge Gomery que ce qu'il faisait avec les deniers publics, c'était du blanchiment d'argent.

(1035)

Le premier ministre semble être impliqué. Il nie avoir trempé dans cette affaire, mais si tous ses amis sont impliqués, pourquoi lui ne le serait-il pas? Jean Pelletier, chef de cabinet, André Ouellet, Jean Carle, Alfonso Gagliano: tous de bons amis qui détenaient les leviers du pouvoir.

Un homme du nom de Chuck Guité a témoigné hier devant la Commission Gomery et a livré tous les renseignements qu'il détenait. Chuck Guité pouvait évoluer à sa guise dans ce petit cercle, car c'est de ces gens-là qu'il recevait ses directives: dépensez l'argent ici, donnez de l'argent là, accordez un contrat illégal de ce côté, envoyez des sacs d'argent ailleurs, faites-en profiter tout le monde. Le problème c'est que l'argent n'a circulé que dans une direction, celle des agences de publicité dirigées par des amis qui se sont enrichis avec l'argent des contribuables. Or, les responsables des agences de publicité recevaient eux aussi des directives, puisqu'ils remettaient les sacs d'argent au Parti libéral.

Pouvons-nous tolérer cela aujourd'hui? Ce scandale est le pire de toute l'histoire de notre pays. Je ne peux croire que nous soyons assis ici et que nous tolérions ce scandale et que le gouvernement nous dise de ne pas nous en faire, qu'il s'occupe de tout. Il faut faire quelque chose. La Chambre des communes et le Comité des comptes publics feront tout en leur pouvoir pour veiller à ce que cela ne se reproduise jamais.

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos du député. J'arrive tout juste de ma circonscription où j'ai, en fait, rencontré les membres de la chambre de commerce d'une localité, à savoir le village d'Alfred, ou plus précisément Alfred et Plantagenet.

[Français]

Ce sont deux villes de ma circonscription. J'ai dialogué avec les gens sur place, et tous m'ont demandé pourquoi les parlementaires voulaient procéder à une élection. J'ai répondu qu'en fait ce n'était pas du tout ce qui était souhaité, bien qu'une certaine formation dans cette Chambre s'y soit acharnée, parce qu'elle percevait, il y a quelques semaines, ce qui semblait être un sondage favorable qui, depuis ce temps, a disparu.

N'est-il pas vrai que les conservateurs se sont peinturés dans le coin — qu'ils se sont retrouvés coincés, en raison de la position qu'ils ont prise il y a quelque temps? Maintenant, nous sommes devant cette situation assez triste. On sait que les Canadiens ne veulent pas d'élections. Certains des députés du Parti conservateur ne sont même plus aux alentours; ils sont partis se cacher pour ne pas avoir à voter comme le reste d'entre eux. Les députés en question ne pourraient pas le nier. Je pourrais même les nommer.

Le député insiste encore pour dire ce qu'il vient de nous dire, en usant de toutes ces exagérations. Le député ne sait-il pas que les Canadiens et Canadiennes veulent nous voir retourner au travail, défendre les intérêts du pays, adopter le budget, poser des questions en Chambre à propos de l'agriculture, parler à propos du développement économique?

Trois lobbys s'activaient au Parlement cette semaine, dont un groupe de pompiers venant de partout au pays. Pas un seul député de l'opposition n'a interpellé les ministres pour savoir ce que l'on comptait faire afin d'améliorer le sort de ces gens, en réponse à leurs

Affaires courantes

doléances. Les métallos étaient également ici, il y a quelques jours, pour poser des questions importantes. Il est du devoir des députés de l'opposition d'interpeller le gouvernement quant à ces dossiers. Or, ils ne le font plus du tout. Ils ont arrêté d'accomplir leur travail de parlementaires.

Pourquoi les députés d'en face refusent-ils de faire ce qu'ils ont promis au peuple dans leur circonscription? Ils préfèrent s'acharner, puisqu'ils sont pris dans le coin avec cette peinture qu'ils ont appliquée il y a quelques jours, prétendant vouloir une élection, alors qu'ils savent eux-mêmes qu'un certain nombre de leurs collègues au sein de leur parti n'en veulent même plus. N'est-il pas temps d'arrêter cette charade et de retourner au travail?

Hier, je n'ai même pas été capable de poser une question à propos de l'agriculture dans mon comté, parce que les députés conservateurs d'en face ne faisaient que chahuter. Les conservateurs ne voulaient pas entendre parler en cette Chambre des quotas de lait. Telle est la réalité avec laquelle on compose.

J'en ai assez, tout comme les Canadiens. Pourquoi le député n'arrête-t-il pas cela pour que l'on puisse retourner au travail, car c'est ce que l'on veut?

● (1040)

[Traduction]

M. John Williams: Madame la Présidente, on peut compter sur un député libéral pour parler de tout, sauf du scandale de corruption et de la participation du Parti libéral. Il parle d'élections. Il parle aussi de budgets. Il parle d'agriculture. Il parle de tout, sauf du scandale des commandites et du fait que la Chambre a la responsabilité d'exiger des comptes du gouvernement. Si le gouvernement n'a pas de comptes à rendre, il peut alors dilapider des centaines de millions de dollars et peut-être même davantage.

C'est notre raison d'être. Nous devons acculer le gouvernement au pied du mur et dire: « Cela est interdit et passible de sanctions; vous devrez rendre des comptes pour cela. » Lorsque ce député laisse entendre le contraire, c'est un affront à la Chambre.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, avant de commencer mon discours aujourd'hui, j'aimerais prendre un instant pour saluer trois de mes collègues et leur rendre un hommage spécial. Deux font partie de l'opposition officielle et le troisième, qui siège maintenant comme indépendant, est un de mes anciens colocataires à Ottawa. Malgré la bataille que ces trois hommes livrent contre le cancer, ils continuent de faire honneur à leurs familles, à leurs amis et à leurs électeurs en faisant passer le service au pays avant leurs intérêts personnels.

Par votre entremise, madame la Présidente, je dis à mes amis, les députés d'Okanagan—Shuswap, de Westlock—St. Paul et de Surrey-Nord, qu'ils ont non seulement tout mon respect et mon admiration, mais aussi tout le respect et l'admiration de l'ensemble des Canadiens.

Je suis heureux de prendre part au débat sur la motion à l'étude aujourd'hui et de proposer un amendement à la Chambre. Je présenterai ce dernier à la fin de mon discours, après en avoir expliqué les raisons à la Chambre.

L'amendement visera à renvoyer le rapport au comité. Il lui demandera de se pencher sur les chapitres 3, 4 et 5 du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale, celui qui a signalé à la population canadienne qu'il semble y avoir depuis de nombreuses années une corruption généralisée et systémique aux plus hauts échelons du gouvernement libéral. La Commission Gomery nous en a appris davantage à cet égard. L'amendement demandera donc au comité de recommander que le gouvernement démissionne immédiatement, car la Chambre a déjà conclu qu'elle n'a pas confiance dans le gouvernement face à la corruption libérale.

Les raisons énumérées dans l'amendement sont valides. Je crois que la majorité des députés considèrent qu'elles sont vraies, et je voudrais le vérifier.

On peut vraisemblablement douter que le gouvernement ait l'appui de la Chambre. On en a parlé à de nombreuses reprises au cours des dernières semaines. Il est tout à fait inadmissible qu'il continue de dépenser des milliards de dollars de deniers publics, et de prendre des engagements de plusieurs milliards de dollars également, sans l'appui de la Chambre.

Comme la Chambre le sait fort bien, le gouvernement a retiré les jours désignés aux partis de l'opposition. Il a entrepris de discuter de rapports de comité et d'utiliser ainsi la procédure pour empêcher toute tentative de tenir un vote sur un rapport donné qui rétablirait une journée de l'opposition le 19 mai.

Cette tentative faite par le gouvernement pour retarder un vote de confiance pourrait presque être qualifiée d'inconstitutionnelle, selon moi. La Chambre ne peut plus continuer de soutenir les travaux du gouvernement. En effet, je ne pense pas que le gouvernement ait la confiance de la Chambre.

Les Canadiens doivent avoir la possibilité de décider si le Parti libéral est encore capable d'assumer le pouvoir. S'il est corrompu, comme les témoignages sous serment le montrent, il doit être flanqué à la porte. Il est inadmissible que les libéraux disent aux Canadiens que, puisqu'aucun d'entre eux n'a été reconnu coupable d'un crime, ils sont encore dignes de gouverner. Les Canadiens ont des normes plus élevées que cela.

Depuis l'appel télévisé du premier ministre pour obtenir plus de temps, le gouvernement libéral a annoncé des dépenses supplémentaires de près de 7,5 milliards de dollars, y compris 4,6 milliards de dollars qu'il a utilisés pour s'assurer des 19 voix néo-démocrates à la Chambre.

Le premier ministre et le NPD vident le Trésor public. Si nous laissons le premier ministre agir à sa guise, ce ne sera que le début d'une orgie de dépenses. Les Canadiens n'ont pas les moyens de financer une campagne électorale de dix mois. Je prétends qu'ils ne peuvent même pas se permettre dix jours de plus de gouvernement libéral, et encore moins dix mois.

Avant de proposer l'amendement, j'aimerais revenir sur le rappel au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre relativement au dernier amendement proposé par le chef de l'opposition à une motion d'adoption. Le ministre n'aimait pas le libellé. Il s'opposait au fait que l'amendement donne instruction au comité. Il suggérait que le libellé indique que « le comité a le pouvoir de modifier ».

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a ensuite fait référence aux réformes proposées par le comité McGrath pour tenter d'expliquer pourquoi l'amendement devait être jugé irrecevable. Or, les réformes McGrath venaient appuyer la recevabilité de la motion, et non le contraire, comme a voulu nous le faire croire l'ancien leader à la Chambre.

Avant les réformes McGrath, les comités se faisaient dicter leur mandat par la Chambre; il était donc nécessaire d'utiliser les mots « avoir le pouvoir ». Depuis la mise en vigueur des réformes, les comités ont le pouvoir de formuler des recommandations indépendantes. C'est pourquoi nous n'avons plus besoin d'utiliser l'expression susmentionnée. Grâce au comité McGrath, les comités jouissent d'une telle indépendance qu'ils peuvent même recommander la démission du gouvernement.

J'ai examiné un certain nombre d'amendements proposés au cours des législatures précédentes. Leur libellé va de pair avec celui de l'amendement proposé par mon chef le 22 avril et avec celui de l'amendement que je vais proposer.

● (1045)

Je propose:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit:

le deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, présenté le 28 octobre 2004, ne soit pas adopté maintenant, mais renvoyé au Comité permanent des comptes publics avec l'instruction de le modifier de manière à recommander, en se fondant sur les chapitres 3, 4, et 5 du rapport de novembre 2003 de la vérificatrice générale, qui a porté à l'attention de la population canadienne qu'il semble que les plus hauts échelons du gouvernement libéral baignent depuis de nombreuses années dans une corruption généralisée et systémique, révélée par la Commission Gomery, que le gouvernement démissionne immédiatement étant donné que la population a déjà conclu qu'elle ne lui faisait pas confiance dans ce dossier

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au nom du gouvernement, j'aimerais contester la recevabilité de cet amendement. Celui-ci fournit à un comité de la Chambre des directives fondées uniquement sur des observations à saveur politique et sur des conclusions qui n'ont pas encore été tirées, quoi qu'en dise le leader parlementaire de l'opposition officielle.

Bien au contraire, une grande majorité de Canadiens ne souscrivent pas à ces présumées conclusions. Ils veulent attendre la fin des travaux et le rapport de la Commission Gomery avant de se prononcer. Les Canadiens veulent attendre la conclusion de l'enquête Gomery.

Un amendement qui fournit des directives à un comité à partir de conclusions inexistantes est irrecevable. Nous contestons la validité de l'amendement du député car il est fondé essentiellement sur des observations à saveur politique et sur des conclusion qui n'ont assurément pas été tirées par la Chambre.

En conséquence, monsieur le Président, nous vous invitons à déclarer cet amendement irrecevable.

● (1050)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je suis d'avis que l'amendement affirme en effet ce que vient de dire l'intervenant qui m'a précédé. Il renferme le mot « semble », puis la phrase « les Canadiens ont déjà conclu ».

La Charte canadienne des droits et libertés garantit nos droits à la justice et à l'application régulière de la loi conformément au droit naturel et reconnaît la primauté du droit et notre droit d'être présumés innocents tant que nous ne sommes pas déclarés coupables. L'amendement contreviendrait à l'esprit de la Charte quant à la protection du droit à l'application régulière de la loi.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'avais prévu citer quelques extraits des Journaux dans mes observations; j'ai décidé de ne pas le faire, mais elles pourraient maintenant vous être utiles pour votre décision.

Monsieur le Président, le leader du gouvernement à la Chambre a fait référence au rapport McGraw lorsqu'il vous a demandé, plus tôt, de déclarer un amendement similaire irrecevable. J'ai vérifié un certain nombre d'amendements proposés au cours de législatures précédentes et je crois qu'ils démontrent la recevabilité de l'amendement proposé par le chef de mon parti, le 22 avril, et celui que je viens moi-même de proposer et qui est contesté.

Je vous renvoie, monsieur le Président, aux Journaux du 5 décembre 1997. Le député de North Vancouver avait alors proposé:

Que la motion soit modifiée par substitution, à tous les mots après « Que », de ce qui suit:

« le 13° rapport ne soit pas maintenant agréé, mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre avec instruction de le modifier de manière à recommander que toutes les affaires émanant des députés fassent l'objet d'un vote et que des mesures appropriées soient prises pour réserver plus de temps à la Chambre pour ces affaires. »

Vous trouverez également dans les Journaux du 15 décembre 1999, soit deux ans plus tard, la motion suivante présentée par le député de Medicine Hat:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit:

« le premier rapport du Comité permanent des finances, présenté le vendredi 10 décembre 1999, ne soit pas agréé maintenant, mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent des finances avec instruction de le modifier en recommandant que le gouvernement réintroduise immédiatement l'indexation au taux d'inflation dans le régime fiscal de facon à réajuster les tranches d'imposition. »

Le 20 juin 1996, le député de Lethbridge avait proposé:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot « Que » et en les remplaçant par ce qui suit:

« le 22^e rapport ne soit pas agréé mais soit renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin qu'il le modifie de façon à recommander, à tout le moins, que... »

Le texte de l'amendement se poursuit.

Nous estimons, et nous attendons évidemment l'opinion de la présidence à ce sujet, que non seulement l'amendement que je viens de proposer mais également celui qu'a proposé le chef de mon parti vendredi de la semaine d'avant et qui a été remis en question, sont tout à fait recevables. Le Président qui avait alors statué que l'amendement était recevable avait pris la bonne décision.

Le Président: Je comprends les arguments que font valoir le leader adjoint du gouvernement, le député de Mississauga-Sud et le leader de l'opposition.

Je vais prendre ces arguments en délibéré et je reviendrai communiquer ma décision à la Chambre en temps voulu. Entretemps, le débat peut se poursuivre sur cette question.

• (1055)

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député de Prince George—Peace River. Avant qu'il prenne la parole, un autre député, celui de Glengarry—Prescott—Russell, a dit que, dans sa circonscription, les seuls qui veulent des élections maintenant sont les conservateurs.

Toutefois, on entend un autre son de cloche dans les éditoriaux du *National Post* et du *Globe and Mail* publiés aujourd'hui. Dans le premier, sous un titre disant qu'il faut mettre fin à la misère de la Chambre des communes, on écrit qu'il est temps que la législature

Affaires courantes

prenne fin et, dans le second, sous un titre demandant pourquoi prolonger une agonie paralysante, on écrit ce qui suit:

[...] des élections qui dissiperaient le brouillard actuel, dans un sens ou dans l'autre, auraient le mérite de remettre en marche les rouages de la fonction publique et de l'appareil législatif.

En outre, j'ai remarqué que, selon les derniers sondages, les Canadiens changent progressivement d'avis. Ils se rendent compte que nous sommes dans le pétrin. C'est la stagnation au Parlement, dans les comités et dans les cabinets des ministres. Nous ne sommes plus vraiment efficaces. Les gens sont de plus en plus nombreux à penser qu'il faut tenir des élections sans tarder.

Le leader de l'opposition pourrait-il nous faire ses commentaires à ce sujet? Pense-t-il que les gens souhaitent davantage la tenue d'élections à mesure qu'ils comprennent les révélations incroyables qui sont faites régulièrement devant la Commission Gomery à propos du gaspillage de leur argent? On dit souvent qu'il en coûte 230 millions de dollars pour tenir des élections. Or, les libéraux viennent de payer 240 millions de dollars par vote du NPD pour pouvoir survivre 10 mois. J'aimerais que le leader de l'opposition nous dise ce qu'il en pense.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'apprécie cette observation, étant donné qu'il en a déjà été question. À mon avis, si le débat sur cette question a lieu, et j'espère que ce sera le cas, ce ne sera pas la dernière fois que nous entendrons des remarques comme celles que vient de faire le député de Glengarry—Prescott—Russell.

On prétend qu'il ne faut pas tenir d'élections parce que, lorsqu'on demande aux Canadiens s'ils en veulent, certains répondent par la négative. Je pense qu'il y a probablement une longue liste de très bonnes raisons justifiant la tenue d'élections maintenant, mais spontanément, il y en a au moins trois qui me viennent à l'esprit.

La première concerne le scandale des commandites dont mon collègue a parlé. Lorsqu'un gouvernement est enlisé dans un scandale à ce point, je pense qu'il n'a plus de crédibilité ni aux yeux des Canadiens ni à l'échelle internationale. D'importants dossiers internationaux, des questions commerciales dont dépendent pour leur subsistance de nombreux habitants de nos circonscriptions, qu'il s'agisse du bois d'oeuvre ou de l'interdiction qui frappe notre boeuf à la frontière, tous ces dossiers stagnent sur le bureau des ministres parce que ces derniers sont trop occupés à essayer de sauver leur peau sur le plan politique. Ils sont totalement obnubilés par l'idée de...

Une voix: Limiter les dégâts.

M. Jay Hill: Limiter les dégâts. c'est l'expression que je cherchais. Ils sont tellement occupés à limiter les dégâts qu'ils n'arrivent plus à faire leur travail de ministre.

Dans la même optique, mon deuxième point reprend la remarque que j'ai déjà faite sur le Trésor. Le gouvernement dilapide le Trésor public. Les ministériels se promènent d'un bout à l'autre du pays en Challenger et font de nouvelles annonces tous les jours. Qu'est-ce que cela veut dire? Des milliards et des milliards de dollars s'envolent en fumée alors qu'ils se promènent à 30 000 pieds dans les airs. Devons-nous continuer de tolérer cela? Je ne crois pas que les Canadiens veulent que cela continue, que le gouvernement continue de dépenser sans compter et de gaspiller l'argent des contribuables non seulement dans le budget de cette année, mais aussi dans celui des années à venir.

Mon collègue a parlé du dernier point que je voulais soulever, c'est-à-dire du fait que la Chambre est devenue tout à fait dysfonctionnelle. Même le premier ministre a dit à la télévision, dans son discours à la nation, que la Chambre était devenue dysfonctionnelle. Ce n'est pas un député de l'opposition qui l'a dit. Ce n'est pas non plus le chef du Bloc Québécois ou le chef de l'opposition officielle. C'est le premier ministre lui-même qui a dit que le fonctionnement de la Chambre était entravé, mais les libéraux veulent tout de même continuer. Ils veulent que ce Parlement dysfonctionnel poursuive ses opérations, pas pendant une journée, une semaine ou un mois, mais bien pendant 10 mois encore.

Nous sommes d'avis que les Canadiens méritent mieux. Nous savons qu'ils méritent d'être dirigés par un gouvernement intègre, un gouvernement auquel ils peuvent faire confiance, un gouvernement qui n'est pas embourbé dans les scandales. Ils méritent d'être dirigés par un gouvernement qui dépense leur argent de manière judicieuse et qui rend des comptes pour chaque dollar dépensé, en ne se contentant pas de hausser les épaules et de dire que « si quelques millions de dollars ont été gaspillés, ce n'est pas grave parce que c'était dans le meilleur intérêt de la nation. » Les libéraux invoquent parfois cet argument du meilleur intérêt de la nation parce qu'ils ont consacré des sommes incroyables à ce qu'ils appelaient un programme d'unité nationale qui a causé plus de dissension au pays que tout autre. Tout cela s'est produit sous un gouvernement libéral qui a dépensé de façon injustifiée.

● (1100)

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, ce que le leader de l'opposition à la Chambre avance est contraire à la réalité. Il ne faudrait surtout pas oublier qui a institué la Commission d'enquête juridique Gomery qui siège présentement.

Je suis membre du Conseil des ministres et la première décision que le Cabinet a prise, le samedi 13 décembre au matin, le lendemain de l'assermentation, c'était d'annuler le Programme de commandites. Puis, dès le dépôt du rapport de la vérificatrice générale ici, en cette Chambre, le 10 février — si je me souviens bien —, dans les minutes qui ont suivi, le premier ministre annonçait l'intention du gouvernement de donner suite à ce rapport et de créer une commission d'enquête. Cela a été fait et elle est maintenant en oeuvre.

De par les discussions que nombre d'entre nous, en cette Chambre, avons eues avec les électeurs, et aussi d'après nombre de sondages et d'éditoriaux, il est évident qu'il y a présentement une volonté populaire au pays d'attendre les résultats de cette commission avant de faire appel au peuple. D'ailleurs, le premier ministre s'est engagé à déclencher des élections générales dans les 30 jours suivant le dépôt du rapport final du commissaire Gomery.

Nous avons donc une situation ici, où l'opposition tente à tout prix de faire tomber un gouvernement en se basant sur des allégations qui n'ont pas été prouvées ni mises à l'épreuve par le commissaire Gomery. Je pense que le bon sens des Canadiens devrait prévaloir ici. Ils veulent effectivement savoir ce qui s'est passé, comme nous le voulons aussi. Cependant, au-delà de cette commission, le gouvernement a initié un nombre impressionnant de réformes pour s'assurer que ce genre de situation ne se reproduise pas.

Par exemple, tout ce qui a trait à la gouvernance des sociétés de la Couronne est en train d'être révisé. Certaines révisions sont déjà terminées, entre autres, la façon dont nous nommons les membres des conseils de direction et il y en a d'autres qui sont en cours présentement et qui seront conclues.

Nous avons recréé le poste de contrôleur général qui est maintenant attaché au Conseil du Trésor, à titre de sous-ministre essentiellement, et qui aura à installer dans chaque agence et chaque ministère du gouvernement du Canada un représentant qui devra s'assurer que toute dépense soit autorisée par ce contrôleur général. C'est une fonction qui existait auparavant et que le gouvernement précédent avait éliminée.

S'il y avait eu erreur de notre part, cela aurait été de ne pas recréer et rétablir cette fonction plus tôt. Cependant, nous l'avons fait maintenant et nous verrons certainement les bienfaits de ce geste.

D'autres mesures ont été mentionnées en Chambre à quelques reprises. Par exemple, nous avons initié des réclamations judiciaires pour recouvrer les fonds. Une série d'enquêtes policières ont été conclues et des accusions en ont découlé. Une autre série d'enquêtes policières est en cours. Tout cela pour dire qu'il y a eu une série d'initiatives pour, effectivement, aller au fond des choses, savoir ce qui s'est passé et s'assurer que cela ne se reproduise pas.

Toutefois, les Canadiens ont un sens du fair-play qui est tout de même impressionnant. Ils savent que l'on doit suivre un processus et qu'on ne peut pas, en toute impunité, déclarer les gens coupables. Suite à un processus valable, s'il y a des accusations à porter, suite à des allégations avérées, à ce moment-là, des gens seront inculpés. Cependant on ne peut pas inculper des gens suite à certaines allégations. Ce n'est pas ainsi que la justice de ce pays fonctionne.

Ce pan de ce que propose l'opposition comme scénario, c'est-àdire qu'on veuille tirer des conclusions et déclarer des gens coupables sans qu'il y ait eu un processus en bonne et due forme, devrait causer une certaine préoccupation à tous les Canadiens.

L'autre chose, c'est qu'on fait des accusations concernant le gouvernement qui dépense comme s'il n'y avait pas de lendemain. Ce n'est pas le cas. En 1997, après un effort collectif des Canadiens, on a réussi à éliminer notre déficit budgétaire. Cela faisait une trentaine d'années, au moins, qu'on accumulait des déficits. Cela allait à une telle vitesse, qu'on avait accumulé une dette d'au-delà de 600 milliards de dollars. Cela nous mettait dans une situation relativement intenable.

À force d'efforts, nous avons réussi à enrayer et éliminer le déficit. Je crois que c'est en 1997. Depuis, nous avons réussi à accumuler certains surplus et à réduire notre dette de 60 milliards de dollars. Cela veut dire que, chaque année, on épargne entre 3 et 4 milliards de dollars d'intérêts sur la dette. Nonobstant ceci, notre dette se situe toujours autour de 500 milliards de dollars, ce qui n'est pas peu dire.

● (1105)

Il faut être conscient que le gouvernement de l'heure n'a aucunement l'intention de retourner en situation déficitaire. Même après l'entente que nous avons conclue avec le Nouveau Parti démocratique et qui sera bientôt présentée en Chambre, sous forme de projet de loi accompagnant le budget, nous tenons à cette position de base. De façon absolument claire, il ne faut pas retourner en situation déficitaire.

Tout cela pour dire que le débat dans lequel l'opposition vient de nous embarquer à l'aide de cet amendement à cette motion d'adoption d'un rapport fausse la réalité. Si l'amendement proposé par le leader en Chambre de l'opposition officielle était jugé recevable, il faudrait alors proposer un sous-amendement, ce que je me devrais de faire puisque ce serait essentiel. Dépendant de votre bon jugement, madame la Présidente, si l'amendement est recevable, je proposerai donc le sous-amendement suivant:

[Traduction]

Que l'amendement soit modifié en supprimant tous les mots qui suivent les mots « avec instruction ».

[Français]

Pour continuer sur cette question, le scénario que dépeint l'opposition officielle...

[Traduction]

M. Jay Hill: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Mon collègue a proposé son sous-amendement. Normalement, cela se fait à la fin d'une intervention. C'est la première chose.

Deuxièmement, j'aimerais que vous rendiez une décision à savoir s'il est réglementaire que le député propose un sous-amendement alors qu'il conteste la validité de l'amendement même qu'il souhaite amender. J'aimerais avoir l'avis de la présidence. Je sais qu'il a parfaitement le droit de proposer un sous-amendement, mais s'il veut le faire, il devrait reconnaître que l'amendement est recevable s'il veut l'amender.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): L'amendement est en délibéré. Le sous-amendement peut donc être pris en délibéré.

Questions et observations, le député de Bruce—Grey—Owen Sound a la parole.

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue, le député de Prince George—Peace River, d'avoir présenté cette motion.

J'écoute avec amusement le député d'en face, le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui laisse entendre, et cela s'applique à beaucoup de choses dites de l'autre côté de la Chambre, que les résultats éventuels de la Commission Gomery constituent la seule raison pour laquelle il est question de la possibilité d'élections. Cela donne presque à penser, et c'en est quasiment comique, vu tout ce qui s'est passé à la Chambre pendant les quelques mois qui ont suivi mon arrivée ici, que chacun de ce côté-là était auréolé d'un halo. Je fais allusion à nos journées de l'opposition, à nos motions respectives adoptées par des votes démocratiques et à ce type de choses.

Ces halos, si tant est qu'il y en avait, ont certainement été fracassés et enfouis dans la moquette par l'ancienne députée libérale de Mississauga—Erindale lorsqu'elle a piétiné la poupée à l'effigie de George Bush. Je trouve cela humoristique. L'enquête du juge Gomery n'est pas la seule raison de déclencher des élections. Il y en a beaucoup d'autres.

Je voudrais que le député parle au nom de son gouvernement et nous dise quand le gouvernement commencera à respecter les choses à la Chambre et quand il rétablira les journées de l'opposition et autres choses de ce genre. Il faut traiter la Chambre avec le respect qu'elle mérite.

● (1110)

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, le gouvernement démontre un respect énorme envers la Chambre des communes et envers le Parlement. Ce dernier peut s'exprimer de plusieurs façons, et celle pour laquelle il opte peut avoir une portée différente d'une autre. Lorsque le Parlement choisit d'exercer son pouvoir exclusif de légiférer, en tant que législateur, et que cette Chambre et l'autre Chambre se prononcent en faveur d'un projet de loi qui recevra ensuite la sanction royale, le gouvernement n'aura pas le choix d'exécuter la volonté du législateur. C'est ce en quoi consiste le respect des pouvoirs exclusifs du Parlement à titre de législateur.

Jamais un gouvernement n'oserait remettre en question ce principe, à moins, naturellement, qu'il ne soit question d'interprétation judiciaire, ce qui n'est pas impossible. En fait, il existe trois pouvoirs, soit le judiciaire, le législatif et l'exécutif. Chacun possède certains pouvoirs et certaines responsabilités. C'est dans cet agencement d'exercice de pouvoirs, surtout dans cette Chambre où le législateur et l'exécutif se côtoient quotidiennement, que l'on peut trouver certaines nuances. Toutefois, l'exécutif respecte entièrement le législateur dans l'exercice de ses fonctions à ce titre ou à titre d'agence de supervision du gouvernement ou lorsqu'il lui émet des

Premièrement, il n'est aucunement question d'un manque de respect de la part du gouvernement envers le législateur, c'est-à-dire le Parlement. Deuxièmement, le gouvernement, donc ce parti, n'a aucune crainte de s'en remettre à l'électorat. Nous sommes toutefois respectueux de l'électorat. Celui-ci a dit clairement que s'il devait porter un jugement sur une situation quelconque, il voulait le faire en connaissance de cause, à l'aide des faits tels qu'ils leur auront été présentés dans le rapport final du commissaire Gomery. D'ailleurs, le député d'en face a été l'un de ceux qui l'ont reconnu.

Par conséquent, le premier ministre s'est engagé, au nom du gouvernement, à déclencher des élections générales dans les 30 jours suivant le dévoilement public du rapport final du commissaire Gomery. Ce faisant, le gouvernement a démontré qu'il ne craignait aucunement de s'en remettre à l'électorat. Il est respectueux de l'électorat dans sa volonté de connaître les faits avant de porter un jugement.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, plus tôt, au cours du débat, des questions de responsabilité financière ont été soulevées. Les Canadiens et tous les députés savent très bien que, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, en 1993, nous avions un déficit de 42 milliards de dollars. Depuis, il y a eu un changement extraordinaire, un renversement de situation et notre gestion financière fait l'envie du reste du monde.

Je me demande si le député peut se prononcer sur les réussites du gouvernement.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, cela me ferait plaisir. Il faut toutefois remarquer que ce sont surtout des tiers partis qui reconnaissent le fait que la situation fiscale du pays s'est grandement améliorée. Depuis 1997, nous avons cessé d'accuser des déficits annuels et d'accumuler des dettes. Nous avons renversé la situation en réduisant la dette. Nous épargnons de 3 à 4 milliards de dollars par année pour ce qui est du service de la dette. Effectivement, nous disposons maintenant d'une marge de manoeuvre qui n'existait pas il y a quelques années, ce qui nous permet de nous attaquer à d'autres problèmes.

Par exemple, nous avons conclu une entente, au mois de septembre dernier, nous permettant d'augmenter, au cours des 10 prochaines années, le Transfert aux provinces en matière de santé de l'ordre de 41 milliards de dollars. Si nous n'avions pu dégager cette marge de manoeuvre fiscale, nous n'aurions jamais pu conclure une telle entente avec toutes les provinces et tous les territoires, sans exception.

Le budget que nous avons présenté abonde dans le même sens: il prévoit encore une fois un surplus. Nous avons pu consacrer 5 milliards de dollars à la petite enfance et aux garderies. Nous avons même réussi à conclure deux ententes de principe: une avec le Manitoba et une avec la Saskatchewan. Nous espérons, dans les jours qui viendront, pouvoir en conclure avec d'autres provinces.

Ayant dégagé cette marge de manoeuvre fiscale, nous pouvons maintenant consacrer des ressources à des services qui importent aux Canadiens, que ce soit le logement, la petite enfance, l'aide à nos communautés, à nos collectivités et à nos villes ou la défense nationale. Le budget devant la Chambre propose d'augmenter de façon sérieuse — il s'agit en effet de la plus grande augmentation au cours des 20 dernières années — les budgets de la défense nationale.

C'est la même chose du côté des personnes âgées, surtout celles qui reçoivent le Supplément de revenu garanti et qui se trouvent dans une situation déplorable. Nous nous proposons d'augmenter de 7 p. 100, en plus de l'indexation, les prestations du Supplément de revenu garanti.

Ce sont toutes des manifestations d'une volonté d'aider les Canadiens d'un océan à l'autre en répondant à leurs besoins. Pour ce faire, il fallait procéder à l'assainissement des finances publiques, ce que nous avons fait.

• (1115)

[Traduction]

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Madame la Présidente, je trouve très intéressant d'entendre le député commenter ce qui se passe à la Commission Gomery ainsi que les allégations et les accusations qui y sont faites sous serment.

Dans le domaine des affaires, nous avons vu récemment de nombreuses accusations portées contre les dirigeants d'Enron. J'aimerais que le député nous dise si, d'après lui, les présidents et les gestionnaires d'Enron devraient être autorisés à continuer de gérer l'entreprise après toutes les accusations, allégations et soupçons qui pèsent contre eux.

Le député serait-il prêt à reconnaître que c'est en fait ce que le gouvernement demande?

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Madame la Présidente, absolument pas car il n'y a pas d'accusations portées contre le gouvernement. Des accusations sont portées par la GRC contre des individus qui sont dans des sociétés privées. Ce qui existe présentement, c'est une commission d'enquête qui a été chargée de faire la lumière sur des allégations qui, parfois, se contredisent. Notre collègue d'en face a parlé d'allégations faites hier par M. Guité, alors que cette même personne a fait des déclarations, sous serment également, devant le Comité permanent des comptes publics. On a deux séries d'affirmations, par la même personne, l'une devant la Commission Gomery, l'autre devant le Comité permanent des comptes publics, les deux sous serment et qui se contredisent. Alors laquelle croire?

C'est là que les Canadiens se rendent compte qu'il faut absolument laisser le temps au commissaire de se rendre au bout de son travail et de tirer les conclusions. C'est pour cela qu'on lui a demandé de faire cet exercice car il faut connaître les faits et avec ces faits, les Canadiens pourront porter un jugement en toute connaissance de cause.

Je comprends que nos collègues d'en face soient inquiets de cet état de chose. En effet, la conclusion du commissaire Gomery les effraie car il se pourrait fort bien que cette conclusion aille à l'encontre de leurs intérêts dans leur tentative d'éclabousser tout le monde de ce côté-ci de la Chambre.

Dans l'esprit des Canadiens, il existe une réelle soif de justice. Ils veulent que le processus soit respecté. En effet, dans ce pays, jusqu'à preuve du contraire, c'est la présomption d'innocence qui prévaut. Trouver les gens coupables sur la base d'allégations qui n'ont pas été vérifiées et qui sont contradictoires — comme on peut le voir encore aujourd'hui —, cela va à l'encontre de l'esprit des Canadiens.

● (1120)

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole sur la motion présentée aujourd'hui par nos amis du Parti conservateur.

D'entrée de jeu, le Bloc québécois va appuyer l'initiative fort louable des conservateurs. Tout comme notre chef l'a dit et répété, je crois que nos arguments sont maintenant connus, solides et très défendables, en ce sens que ce gouvernement n'a plus l'autorité morale pour continuer à administrer le bien public surtout et les affaires de l'État. Pour cette raison, mes collègues du Bloc québécois et moi allons appuyer la motion déposée aujourd'hui par le Parti conservateur.

Ce motion vise à demander à ce gouvernement de se désister de ces fonctions que l'on souhaite honorables, pour laisser le choix à la population de dire maintenant — pendant cette période de l'année où l'on fait le grand ménage à plusieurs reprises, et sur le plan politique également — qu'il faut s'assurer que des gens propres fassent un travail honnête. De plus, l'argent que nos concitoyens et nos concitoyennes ont donné, en particulier ces derniers temps en faisant leurs déclarations de revenus doit être administré de façon un peu plus honnête. Il faut que les sommes d'argent de ces personnes leur reviennent en services de qualité. Les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises sont en droit de s'attendre à des services de qualité.

Lorsque j'entendais le député de Glengarry—Prescott—Russell s'époumoner un peu plus tôt, je me rappelais ces envolées oratoires du temps où il était dans le *rat pack* avec Sheila Copps, John Nunziata, Brian Tobin et d'autres qui sont partis. Je me rappelle cette période où le député était très virulent à l'endroit du gouvernement conservateur de M. Mulroney. Si la situation avait été inversée, je me demande de quelle façon ils auraient déchiré leurs chemises, alors qu'on les a vu agir dans le temps du gouvernement conservateur lorsque le fameux *rat pack* était dans l'opposition?

J'entendais le leader adjoint du gouvernement, l'ancien président du Comité permanent de langues officielles, nous dire que les Canadiens et les Canadiennes veulent attendre la fin des travaux de la Commission Gomery. Toutefois, si on était en période de questions et commentaires, je lui demanderais pourquoi le 3 mai 2004, à la vieille du déclenchement des élections fédérales, son premier ministre actuel disait, et je le cite: « Les gens en savent assez sur le scandale des commandites, nous devons aller en élections. »

Si les libéraux en savaient assez le 3 mai 2004, pourquoi en savent-ils moins après avoir entendu tous les témoins qui ont comparu devant le Comité permanent des comptes publics et la Commission Gomery?

Si on en savait assez le 3 mai 2004, on sait maintenant comment ce gâchis — que l'on connaissait l'année dernière — a été fait. La seule chose additionnelle que l'on sait davantage aujourd'hui, c'est « qui », ce n'est pas le « comment » car cela, on le savait déjà en grande partie. On parle de qui est intervenu pour que ce gâchis se produise.

On parle de 250 millions de dollars. Comme l'ensemble des citoyens qui nous regardent, j'ai lu les journaux. Il y a une compagnie internationale, Kroll, pour la nommer, qui est en train de vérifier — mon expression est en anglais car je ne la connais pas en français — to follow the money, suivre l'argent à la trace et identifier chaque dollar. Elle veut savoir de quelle façon celui qui signait les chèques à l'époque, soit le ministre des Finances, a signé un chèque de 250 millions de dollars échelonnés sur quelques années pour faire plaisir à ses amis. De quelle façon cet argent est-il passé du gouvernement fédéral, du ministère des Finances, en passant toutes les grandes failles dans le filet du Conseil du Trésor, permettant ainsi de bafouer le système et la réglementation du gouvernement dans l'octroi de contrats pour la publicité et les commandites? Les mailles étaient tellement grosses à ce moment-là. À moins, comme le disait le premier ministre dans son discours à la nation, que le président du Conseil du Trésor de l'époque nous dise lui aussi qu'il n'a pas été assez vigilant. Personne n'a été assez vigilant dans ce gouvernement pour empêcher un gâchis comme celui-là.

Les libéraux nous disent: « Laissez-nous en place, nous, les libéraux, qui avons pris 100 millions de dollars sur le montant de 250 millions. Laissez-nous en place et nous pourrons corriger la situation. »

● (1125)

Là-dessus, ils n'ont pas tort, en partie. Prenons l'exemple d'un gérant de banque qui vole 10 millions de dollars à son employeur et qui lui demande de le laisser en poste car il sait comment faire pour qu'on ne vole plus une telle somme. C'est sûr, il a volé l'argent et il sait comment il a fait. Il sait quelles failles on doit corriger pour qu'on ne puisse plus voler 10 millions de dollars dans cette banque. Je me demande si son employeur va lui dire: « Tu as raison. Tu m'as volé 10 millions de dollars et je suis tellement fier que tu veuilles corriger le système que je vais te garder. Je vais même te donner une

prime et augmenter ton salaire, voire te nommer ambassadeur au Danemark.»

Il est sûr et certain qu'ils sont capables de régler le problème car ils l'ont créé, ils l'ont fait et ils en ont abusé. Cependant, ce n'est pas ce que veulent les Canadiens, les Canadiennes et les électeurs. Ils veulent que les gens qui ont commis des fautes graves soient punis et que des gens plus probants prennent leur place et fassent le ménage dans tout cela.

Ce n'est pas à celui qui met le feu d'aller l'éteindre. Ce n'est pas à celui qui a volé à qui l'on va demander de corriger ce système. C'est un peu paradoxal. Ils ont raison de dire qu'ils connaissent le système. Ils l'ont fait, l'ont créé et en ont abusé.

En outre, on nous dit qu'il s'agit d'un groupe parallèle et qu'ils n'en faisaient pas partie. Concernant ce groupe parallèle et la moralité de ce gouvernement, je vais citer quelques noms. Si on change le capitaine, l'entraîneur ou le leader d'un groupe de gens malhonnêtes en action dans un domaine, on n'a juste changé un individu, mais le reste de l'équipe demeure aussi corrompue qu'elle l'était avant, avec un autre chef.

Prenons donc le groupe qui est en place actuellement et regardons s'ils ont la moralité nécessaire pour continuer. Le député d'Outremont, lieutenant du premier ministre, nous dit, ne nous dit pas, nous dit peu, laisse entendre ou cache l'information à savoir s'il a été ou non lobbyiste, s'il faisait ou ne faisait pas de rencontres sociales et, lorsqu'il a été manger chez Jean Lafleur avec les gens impliqués dans le scandale des commandites — ils ont bu du champagne, du sauternes, des crus classés, avec le foie gras et le filet mignon —, si c'était seulement un « lunch sur le fly », comme il disait.

Je ne sais pas si les autres députés en cette Chambre font des petits dîners sur le pouce comme cela, aussi bien organisés, aussi bien arrosés et avec des mets d'aussi grande qualité.

Lorsqu'il organisait des rencontres avec ses amis et l'ex-ministre Gagliano, il s'agissait de rencontres sociales. Lorsqu'on lui demande s'il était payé par contrat ou pour une durée déterminée, ce qu'on appelle un *retainer*, il n'ose pas répondre. On voit donc des joueurs de l'équipe actuelle qui veulent faire peser le doute sur d'autres personnes et qui ne sont pas, selon toute apparence, blancs comme neige.

On nous dit que les gens n'en savent pas assez pour déclencher des élections et qu'il faut attendre la fin de la Commission Gomery. Comment se fait-il que le premier ministre en savait assez pour rappeler l'ambassadeur du Canada au Danemark, Alfonso Gagliano? Lui n'avait pas droit à la présomption d'innocence, selon les libéraux. On l'a rappelé avant la fin de la commission d'enquête. Si ce n'étaient que des allégations, va-t-on s'excuser publiquement? Va-t-on redonner à M. Gagliano son poste au Danemark? Va-t-on faire amende honorable? Les libéraux peuvent-ils se lever et nous dire qu'effectivement, ils vont lui redonner tout le salaire qu'il a perdu, le reconduire dans ses fonctions et lui présenter des excuses car il semble qu'on l'ait rappelé sur de fausses allégations?

Les allégations sont assez sérieuses pour rappeler un ambassadeur. On ne voit pas cela trop souvent, vous allez en convenir avec moi. Les allégations sont assez sérieuses pour congédier deux directeurs de société d'État. Je vais faire de la politique-fiction. Admettons que suite à la Commission Gomery, on arrivait à la conclusion que ce n'étaient que des allégations. Va-t-on s'excuser auprès de ces deux dirigeants qui ont été congédiés parce qu'on s'est trompé? On en savait assez pour les congédier à ce moment-là, mais on n'en sait pas suffisamment, aujourd'hui, pour dire aux gens: « Voici le gâchis qu'on a fait. »

● (1130)

L'actuel ministre de l'Environnement et député de Saint-Laurent—Cartierville était ministre responsable du Conseil privé à l'époque où l'on avait caché de l'argent dans le Fonds de l'unité canadienne. Aujourd'hui, il est toujours dans la même équipe. Il est maintenant ministre de l'Environnement et parrain du projet de loi sur la clarté référendaire. À ce sujet, on apprend, à la Commission Gomery, qu'on s'est servi encore une fois allègrement de l'argent des contribuables pour faire rentrer dans la gorge des Québécois et des Québécoises un projet de loi absolument inqualifiable tellement il va à l'encontre de la démocratie. Je pense qu'il est utile de le rappeler aux citoyens et aux citoyennes.

On pourrait établir un parallèle entre le projet de loi sur la clarté, c'est-à-dire le projet de loi C-20, et une partie de hockey. En fait, le projet de loi C-20 comporte deux éléments principaux: on veut un résultat clair et une question claire. Qu'est-ce qu'un résultat clair? On dit qu'on le déterminera après le référendum. C'est comme si deux équipes de hockey s'affrontaient et que la joute se terminât par le résultat de 4 à 1 pour les Blancs. Or, les Bleus leur apprendraient que malheureusement il leur aurait fallu 6 points pour gagner. Le résultat de 4 à 1 ne leur aurait donc pas été suffisant pour remporter la partie. Combien faudrait-il accumuler de points pour gagner une partie de hockey? Selon le projet de loi C-20, ce serait un nombre suffisant qu'on confirmerait après la fin de la partie.

Quant à la question claire, mon chef a déjà dit à la blague que depuis le temps qu'on en parle, on pourrait inscrire deux cases: « Êtes-vous pour le oui? » et « Êtes-vous pour le non? », et ce serait clair pour les gens. On parle d'une question claire, mais qui doit définir si cette question est claire? On nous répond que c'est tout le monde et personne. Le Sénat, par exemple, pourrait affirmer ne pas trouver la question claire. L'Île-du-Prince-Édouard pourrait faire de même. Peut-être aurait-on pu amender le projet de loi C-20 pour y mentionner qu'il faut également demander l'avis du pape et du président américain à savoir si la question est claire. C'est à peu près ce que le Parti libéral nous a proposé de faire en présentant le projet de loi C-20.

Compte tenu du fait que la question claire n'était pas si claire pour les Québécois et les Québécoises et que le résultat qu'on voulait obtenir après la partie n'était pas clair non plus, il leur fallait de bons moyens pour vendre cette idée. Par conséquent, le ministre de l'Environnement est allé piger dans le Fonds de l'unité canadienne et a tenté de vendre cette idée aux Québécois et aux Québécoises, leur disant qu'il s'agissait d'un projet de loi qui avait un certain sens.

Un des anciens dirigeants du Conseil de l'unité canadienne a également été nommé ambassadeur. Je ne sais plus où il est aujourd'hui, mais il a été nommé ambassadeur du Canada en Chine, à Pékin, tout de suite après ces événements. Son nom est Howard Balloch.

J'ai eu le privilège de le rencontrer. Parce qu'il était très loin, il était beaucoup plus loquace que certains ministres ou certains témoins entendus à la Commission Gomery. Il me disait qu'il avait certains désaccords avec l'ancien ministre Tobin, « capitaine Canada », pour organiser un fameux *love-in* à Montréal dans le but de nous dire combien on nous aimait. S'il est revenu en ces terres du Canada et qu'il nous écoute aujourd'hui, c'est avec plaisir que je lui rappellerai ses paroles de 1997-1998. Il y a certaines paroles qu'on n'oublie pas. Il m'a dit, de façon un peu fanfaronne, que les séparatistes ne trouveraient jamais les 18 millions de dollars qu'ils avaient cachés dans le Fonds de l'unité canadienne. Il disait qu'ils avaient tellement bien fait le travail que jamais on n'allait trouver

l'argent. Peut-être pourrait-on le rappeler au pays lui aussi, s'il est toujours ambassadeur du Canada quelque part. C'est une suggestion que je fais, à moins que mes allégations ne soient pas aussi sérieuses qu'elles l'étaient dans le cas de M. Gagliano.

Malheureusement pour lui, aujourd'hui, son assurance semble être ébranlée. Je pense qu'on trouvera où étaient cachés les 18 millions de dollars, tout comme on est en train de trouver où sont allés les 100 millions de dollars du scandale des commandites.

• (1135)

Jean Pelletier faisait également partie de cette équipe. On a voulu nous faire croire qu'il s'agissait d'un scandale parallèle tramé par un groupe parallèle. Or, lorsque le chef de cabinet du premier ministre est impliqué dans le scandale, peut-on continuer à parler d'un groupe parallèle, comme le fait le lieutenant du premier ministre au Québec?

Ce matin, Serge Gosselin témoigne devant la Commission Gomery. Ce dernier a aussi été chef de cabinet. John Welch sera également appelé à comparaître, l'ancien chef de cabinet d'une ministre actuelle. J'ai appris récemment un fait très intéressant: Claire Brouillet, conjointe ou ex-conjointe de Daniel Dezainde, ira témoigner devant la Commission Gomery.

Ce que je trouve intéressant dans cette idée, c'est qu'elle était mon adversaire libérale en 1993, dans mon comté. Dès cette date, on savait qu'il se passait des choses un peu louches au sein du Parti libéral. Il a fallu 12 ans pour réussir à prouver ces choses et convoquer les gens impliqués à venir témoigner devant la Commission Gomery. Je suis très curieux d'entendre ce qu'elle aura à dire. Je suis convaincue qu'elle aussi sait des choses très intéressantes.

Au Comité permanent des comptes publics, j'ai déposé une motion qui a reçu l'appui de la majorité. Bizarrement, les libéraux, qui veulent tout savoir, s'y sont opposés. Cette motion visait à mieux comprendre le chapitre 5 du rapport de la vérificatrice générale de novembre 2003.

La motion déposée par les conservateurs nous indique qu'à la suite de l'audition de témoins devant le Comité permanent des comptes publics à propos des chapitres 3, 4 et 5, on veut soumettre un vote de défiance au gouvernement. Il est utile de rappeler que ce comité a effectivement étudié les chapitres 3 et 4, mais qu'il a laissé de côté le chapitre 5, pensant que le juge Gomery procéderait à cette étude. À la surprise générale, on a appris que la Commission Gomery ne traitait que des chapitres 3 et 4. Le comité a donc voulu étudier le chapitre 5, puisqu'on veut connaître la vérité. Cependant, les libéraux s'y sont opposés.

Qu'y a-t-il de si particulier dans le chapitre 5? Il s'y trouve un petit paragraphe de rien du tout, le paragraphe 5.17, si je me souviens bien, qui dit qu'au sein du ministère des Finances ou de certains autres ministères, on a connu des problèmes dans l'octroi de contrats sur l'opinion publique et la recherche. On ne parle pas de publicité ni de sondage. En revanche, les chapitres 3 et 4 traitent du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, du Secrétariat du Conseil du Trésor et du Bureau du premier ministre. Or, le chapitre 5 implique le bureau du ministre des Finances de l'époque. Qui occupait alors cette fonction? C'était le premier ministre actuel.

Pourquoi a-t-il exclu le chapitre 5 du mandat de la Commission Gomery, par hasard? Poser la question, c'est peut-être y répondre. Pourquoi les libéraux se sont-ils opposés à ce que l'étude de ce chapitre revienne au Comité permanent des comptes publics? Poser la question, c'est peut-être y répondre. Qu'y avait-il donc dans ce chapitre, pour la morale du gouvernement actuel?

Le premier ministre, qui était ministre des Finances à l'époque, s'obstinait pour ne pas embarquer dans le jeu du premier ministre non pas parce qu'il était pur, mais parce qu'il devait satisfaire son groupe d'amis, dont Earnscliffe, firme située à Ottawa. Qui était employé par Earnscliffe? Il y avait David Herle, le conjoint de son chef de cabinet, avec qui ils se sont acheté un terrain. Le chef de cabinet proférait des menaces au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux afin qu'on attribue des contrats à Earnscliffe sans respecter les conditions du Conseil du Trésor ni les normes du gouvernement.

Pourquoi a-t-on volontairement omis de procéder à l'étude du chapitre 5 à la Commission Gomery et pourquoi les libéraux ont-ils refusé de le faire en comité, bien que la majorité en ait permis l'étude?

(1140)

C'est parce qu'il y avait un petit scandale parallèle. Ce n'était pas un groupe parallèle dans le scandale, c'était un scandale parallèle qui était fait par le premier ministre actuel alors qu'il était ministre des Finances.

Voilà, en résumé, les raisons qui nous permettent d'appuyer la motion du Parti conservateur.

[Traduction]

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, il faut se demander si le gouvernement a la confiance de la Chambre. C'est ce que je demanderais à mon ami qui vient de prendre la parole.

La question dont la Chambre est saisie porte sur la corruption systémique et généralisée, révélée par la Commission Gomery, dans laquelle baignent les plus hauts échelons du gouvernement libéral depuis de nombreuses années. Je peux affirmer sans équivoque, en tant que Canadien de l'Ouest, que le gouvernement ne jouit pas de la confiance des Canadiens. Il n'a pas l'autorité morale pour gouverner le pays et il faut faire quelque chose.

Au cours des derniers jours, nous avons assisté au spectacle indécent d'un gouvernement qui s'esquive, se cache et fait de l'obstruction systématique à ses propres projets de loi. C'est une première dans l'histoire du Parlement canadien. À ce que je sache, c'est une première dans l'histoire parlementaire mondiale. Toute cette exploitation et cet abus pervers des règles visent à éviter qu'une motion de censure ne soit déposée à la Chambre. C'est à ça cela que joue le gouvernement.

J'aimerais que mon ami me dise si la situation est la même dans son coin du pays. Le gouvernement a-t-il l'autorité morale pour gouverner? D'après moi, il ne l'a pas. Il devrait faire face à la Chambre des communes et établir qu'il a la confiance de la Chambre.

Je vais conclure avec la citation suivante de Marleau et Montpetit:

Tout le droit des finances, et par conséquent toute la constitution britannique, est fondé sur un principe fondamental, établi dès l'origine de l'histoire parlementaire anglaise et confirmé par 300 ans ponctués de conflits avec la Couronne et d'évolution tranquille. Toute taxe ou charge publique imposée à la nation pour les besoins de l'État, de quelque nature, doit être accordée par les représentants des citoyens et contribuables, c'est-à-dire par le Parlement.

Le gouvernement n'a ni la confiance de la Chambre, ni l'autorité morale pour gouverner. C'est la question que je poserais à mon collègue.

[Français]

M. Benoît Sauvageau: Madame la Présidente, je vois le député d'Ottawa—Vanier opiner du bonnet. Il semble d'accord avec tout ce

que le député conservateur vient de dire. Non? Il est un peu en désaccord.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est de la science-fiction.

M. Benoît Sauvageau: Excusez-moi, j'avais mal entendu.

J'apprécie la question qui m'a été posée par le député conservateur. Il est député de l'Ouest du pays. Il me demandait quelle était la perception, au Québec, de ce scandale des commandites. Cela me fait plaisir de pouvoir répondre à cette question.

Ce scandale est très dommageable. Quand on commet un crime ou un acte fautif grave, cela a souvent des effets collatéraux qui vont plus loin que ce que l'on pense. Si on pouvait avoir un dialogue, je poserais à nouveau la question au député de l'Ouest. J'affirmais une perception, à savoir que ce scandale donne comme image en Ontario, dans les Prairies, dans l'Ouest canadien et un peu partout à l'extérieur du Québec, que c'est un scandale québécois alors que c'est un scandale libéral. Il est important de le rappeler.

Malheureusement, l'image que les libéraux ont envoyée au Québec, et ont envoyée du Québec au reste du Canada, c'est que les Québécois sont des gens corrompus, alors que ce sont les libéraux au Québec qui ont fait le scandale des commandites. Il est important de le rappeler.

On nous dit que les politiciens sont corrompus. Si ce sont des politiciens qui ont créé le scandale des commandites et qui l'ont utilisé, ce sont bien des politiciens qui ont révélé ce scandale. La question est donc éminemment pertinente. En effet, il faut absolument préciser que le scandale des commandites, malheureusement, s'est produit au Québec parce qu'on a voulu acheter la conscience des Québécois. Toutefois, c'est un scandale libéral qui s'est produit au Québec, créé par des politiciens libéraux, majoritairement du Québec.

Donc, la perception au Québec, c'est que c'est ce groupe qui a commis le scandale des commandites. C'est cette perception-là qui devrait aussi s'appliquer dans le reste du Canada. Ce ne sont ni les Québécois, ni les firmes de relations publiques au Québec, mais certaines firmes qui ont joué ce jeu. Malheureusement pour les firmes honnêtes — parce qu'il reste énormément de firmes honnêtes au Québec —, qui n'ont pas jouer dans le jeu du scandale des commandites, elles vont se voir pénaliser lors de l'octroi de contrats dans le reste du Canada parce qu'on va dire que si cela vient du Québec, cela ne doit pas être propre, cela doit être malhonnête.

C'est donc un scandale libéral qui est survenu au Québec, à cause de politiciens libéraux. Je tiens à le répéter et je tiens à ce que la population canadienne comprenne que c'est de cette façon-là que cela s'est fait et que ce ne sont pas les Québécois et les Québécoises qui sont malhonnêtes.

● (1145)

[Traduction]

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, la grande tragédie de cette motion, c'est qu'il s'agit simplement d'une basse manoeuvre politique conçue pour faire en sorte que l'opposition prenne le pouvoir. Nous comprenons qu'il est normal de viser le pouvoir lorsqu'on siège dans l'opposition. Nous le savons.

La plus grande tragédie pour la plupart des Canadiens qui suivent nos travaux, c'est qu'il y a des gens sans travail, sans logement ou privés de soins de santé.

Le gouvernement met en oeuvre des solutions pour offrir des soins de santé de qualité aux Canadiens. Nous voulons redonner du travail aux gens. Le gouvernement doit garder les finances publiques en ordre. Nous voulons permettre aux gens d'avoir accès à des logements. Nous devons nous assurer que les plus démunis de notre société puissent quand même avoir ce dont ils ont besoin. Le gouvernement veut investir dans l'infrastructure essentielle des municipalités. C'est tout cela que le gouvernement essaie de faire, et bien plus.

Malheureusement, l'opposition cherche simplement à se lancer dans ses manoeuvres politiques qui empêchent notre Chambre de s'acquitter du véritable travail que les Canadiens lui ont confié, soit de résoudre leurs problèmes.

Je voudrais parler de la question en jeu et de la motion. On évalue un gouvernement à la façon dont il règle les problèmes auxquels il est confronté. Le gouvernement en fait-il fi? Les cache-t-il ou s'y attaque-t-il de façon tout à fait pragmatique? Les Canadiens savent sans aucun doute que le gouvernement s'attaque aux problèmes auxquels il doit faire face.

Comment procède le gouvernement? Il le fait par l'entremise de la Commission Gomery. Il a également rétabli le poste de contrôleur général pour s'assurer que tous les ministères sont soumis à un autre mécanisme de surveillance. Il va ainsi veiller à ce que tous les deniers publics soient utilisés de façon rationnelle, responsable, transparente et efficace.

Il y a deux parties à la question que je veux adresser au député. Croit-il qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire? Dans l'affirmative, va-t-il court-circuiter la Commission Gomery et y mettre un terme au milieu de ses travaux, avant que le juge Gomery ait eu la chance de faire connaître la vérité aux Canadiens?

Si le député croit qu'une personne est innocente jusqu'à preuve du contraire, et s'il essaie de court-circuiter la Commission Gomery, comme il le fait maintenant, il est alors un hypocrite.

[Français]

M. Benoît Sauvageau: Madame la Présidente, pourquoi a-t-on rappelé Alfonso Gagliano? De fait, on l'a rappelé avant la fin de la Commission Gomery. N'avait-il pas droit à la présomption d'innocence, selon la théorie libérale?

Le député nous dit que nous voulons renverser le gouvernement pour être portés au pouvoir. À cela, je réponds que ce n'est vraiment pas l'intention du Bloc québécois, et je lui en donne ma parole.

Le député nous mentionne également que la population est davantage préoccupée par le logement, la santé et l'agriculture. Si l'on n'avait pas gaspillé tout cet argent au profit de Jean Brault, de Gilles-André Gosselin, de Chuck Guité, et qu'on l'avait remis à la population, peut-être serait-elle plus heureuse et serions-nous maintenant en train de gouverner et de faire autre chose.

En terminant, les libéraux nous disent: « Nous avons instauré la Commission Gomery. » Cela me fait penser à vu un film que j'ai vu, et dans lequel le responsable du crime était celui qui était embauché pour régler des problèmes ultérieurs. Je crois que les libéraux l'ont vu, qu'ils l'ont adoré et qu'ils se sont focalisés sur ce film mettant en vedette Leonardo DiCaprio et intitulé *Attrape-moi si tu peux*. Après qu'il eut volé toutes les banques, on a embauché ledit responsable du crime pour surveiller ce qui se passait dans ces banques.

Cependant, ce qui se passe à Hollywood ne se passe pas au Canada!

● (1150)

[Traduction]

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part à ce débat. Cependant, il est regrettable que la basse politique partisane plutôt que les intérêts de la population canadienne mobilise la Chambre. En ce moment, ce qui compte pour la population canadienne, c'est l'adoption à la Chambre du budget amélioré grâce aux efforts du Nouveau Parti démocratique. Ce budget vise à procurer des avantages aux Canadiens dans des domaines qui leur importent.

Nous sommes maintenant en mesure d'appuyer ce nouveau budget qui résulte de l'intervention de Jack Layton. Ce budget comporte à présent certaines mesures valables pour protéger notre environnement et...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le député est un parlementaire aguerri et il sait qu'on ne peut pas désigner les députés par leur nom, à la Chambre. Je lui demande d'employer plutôt le nom de leur circonscription ou leur titre.

M. David Christopherson: Veuillez m'excuser, madame la Présidente.

Le chef du Nouveau Parti démocratique a apporté ces améliorations parce que cela faisait partie de notre mandat. Encore une fois, je souligne que ce nouveau budget, amélioré, que nous devons à l'intervention du chef du Nouveau Parti démocratique, nous assurera une bonne protection de notre environnement. Il viendra en aide aux étudiants endettés. Il se traduira par des investissements concrets visant à fournir un logement abordable aux Canadiens qui en ont désespérément besoin. Il permettra d'accorder des sommes plus importantes, notamment aux municipalités qui ont besoin à tout prix d'une aide fédérale, comme ma propre ville, Hamilton.

L'une des raisons qui m'ont incité à venir ici, et j'en ai fait un des enjeux de ma campagne, c'était mon désir de veiller à ce que des villes comme Hamilton reçoivent du fédéral les sommes auxquelles elles ont droit et dont elles ont un besoin urgent. Or, à quoi assistonsnous? Nous assistons à une tentative en vue de renverser le gouvernement de la part de l'opposition officielle, alliée à un autre parti d'opposition, le Bloc québécois. C'est la seule chose dont ils semblent se soucier. Cela signifierait la fin d'un budget qui vise à aider les Canadiens et à faciliter la vie des familles canadiennes. Et il n'y a pas que cela; c'est la basse politique partisane qui prend le dessus en ce moment même.

Au cours des 10 minutes prévues pour des questions et des observations, j'invite l'opposition officielle à me corriger si je me trompe, mais je crois comprendre qu'elle est le seul parti à n'avoir pas consenti à ce que la Chambre ne siège pas lundi, afin qu'un plus grand nombre de députés puissent représenter en Europe les anciens combattants du Canada qui sont allés à la guerre et qui ont donné leur vie. C'est déplorable. Cela ne correspond pas aux intérêts de la population, mais plutôt aux seuls intérêts du Parti conservateur.

La Chambre doit dès maintenant accorder la priorité aux anciens

combattants et les faire passer en premier. À l'heure actuelle, les yeux du monde sont fixés sur ce qui se passe en Europe. Certains d'entre nous veulent se rendre sur place pour représenter les Canadiens tombés au combat pour la patrie.

Les députés de l'opposition disent que nous pouvons y aller. Ils aimeraient bien cela. Ils adoreraient que tous les députés s'absentent parce que cela leur donnerait l'occasion de présenter en douce une motion de censure. Quelle honte. Je fais de la politique depuis assez longtemps pour savoir que si des députés d'un autre parti tentaient d'empêcher des collègues d'assister aux cérémonies qui se déroulent en Europe en hommage à ceux qui se sont battus et qui sont morts pour le Canada, l'opposition serait la première à hurler que c'est inacceptable. Les députés de l'opposition officielle devraient rougir de honte d'agir de la sorte.

Nous avons conclu une entente. Le chef et le caucus du Nouveau Parti démocratique se sont engagés à faire tout leur possible pour que le budget se concrétise, pour les raisons que j'ai déjà mentionnées. Personne ne devrait s'inquiéter. Les Canadiens auront l'occasion de juger les libéraux au sujet du disgracieux scandale qui occupe actuellement la Chambre. C'est ce qu'ils feront.

Lorsque je discute avec les électeurs de Hamilton-Centre, ils disent vouloir que le Parlement fasse son travail. Nous siégeons depuis dix mois et les députés de l'opposition officielle se délectent à l'avance à l'idée d'élections générales. Pourquoi? Croient-ils que le gouvernement ne devrait plus être au pouvoir? Non, ce n'est qu'un prétexte. La vraie raison c'est que les sondages penchant maintenant en leur faveur, les conservateurs ne peuvent se retenir. Mais surtout, l'opposition officielle veut changer de place à la Chambre et siéger de ce côté-ci. C'est légitime, mais pas aux dépens d'un budget destiné à améliorer le sort des Canadiens, parce que le rôle du gouvernement est effectivement de veiller à ce qu'il en soit ainsi.

Madame la Présidente, je demande l'autorisation de partager mon temps de parole avec la députée de Kitchener-Centre.

La présidente suppléante (l'hon. Jean Augustine): D'accord. (1155)

M. David Christopherson: Madame la Présidente, que les députés ne se méprennent pas. Comme je l'ai fait en comité, je n'ai pas appuyé une motion de censure pour les raisons que j'ai exposées, parce que nous voulons que la présente législature travaille assez longtemps pour au moins adopter le meilleur budget et pour améliorer les conditions de vie des Canadiens. N'est-ce pas notre raison d'être ici? Nous avons l'occasion de le faire.

Ne me racontez pas de balivernes sur les ententes conclues en coulisse. Comment interpréter l'existence de gouvernements minoritaires? Pourquoi les Canadiens aiment-ils les gouvernements minoritaires? Parce qu'ils empêchent des partis comme ces deux-là de détenir des majorités absolues leur permettant de faire tout ce qu'ils veulent. Dans une situation de minorité, les gens doivent négocier. C'est ce que nous avons fait. Le chef du Nouveau Parti démocratique a rencontré le premier ministre. Nous avons amélioré le budget à tel point que je reçois des appels, et je parie qu'il en va de même pour d'autres députés, de la part d'électeurs qui nous disent que peu importe les conflits avec les autres partis, nous ne devons pas compromettre le nouveau budget amélioré, parce qu'il aide les collectivités et les familles. Les Canadiens veulent que les crédits soient adoptés et, ensuite, nous pourrons nous quereller autant que nous le voudrons, mais ils veulent que du travail soit fait d'abord.

Voilà pourquoi nous n'avons pas été en faveur de la motion de censure au Comité des comptes publics et voilà pourquoi nous ne

Affaires courantes

voterons pas pour la censure. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour empêcher la présentation de cette motion tant que nous n'aurons pas adopté le budget, qui faciliterait la vie des Canadiens. C'est pour cela que je suis venu ici.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, les Canadiens savent que le discours du député est le premier à avoir de la substance. Il a parlé du rôle du Parlement et non des intérêts politiques d'un certain parti ou des intérêts séparatistes d'un autre. Le député a parlé du rôle de la Chambre et de la situation d'un gouvernement minoritaire. Il a parlé de collaboration, des besoins des Canadiens et de certains aspects qui se traduiront par une aide directe aux Canadiens.

Que veulent les conservateurs et les bloquistes? Ils veulent se débarrasser du gouvernement au plus vite. Ils ont déposé une motion à la Chambre qui laisse croire que quelque chose cloche et que le gouvernement devrait démissionner. Un autre député a dit que c'était ce que les Canadiens souhaitaient. Les Canadiens l'ont vu à la télévision affirmer que les électeurs de sa circonscription ne voulaient pas d'élections; or, à la Chambre, il tient le discours

Pourquoi les députés d'en face ne peuvent-ils donc pas dire les choses telles qu'elles sont? Bien sûr, il y a des allégations, mais la question n'est pas de savoir si ce côté-ci de la Chambre souhaite retarder les travaux du Parlement. Nous voulons travailler. Nous voulons que le budget soit adopté. Nous voulons que les comités présentent des projets de loi à la Chambre. Nous voulons travailler pour les Canadiens. Tout ce que les gens d'en face veulent, c'est de voir s'ils peuvent réussir leur petit tour de passe-passe.

L'opposition officielle change d'opinion comme elle change de chemise au sujet des questions importantes pour les Canadiens, comme les garderies, l'accord de Kyoto et le pacte pour les municipalités. Et qu'en est-il du logement? Chaque fois qu'une question importante pour les Canadiens est abordée à la Chambre, les conservateurs s'y opposent. Maintenant, ils changent encore une fois de position en se disant que les Canadiens ne se préoccuperont pas des vraies questions et de ce que pense réellement l'opposition. N'est-ce pas vrai?

La vérité est que l'opposition n'a pas de position, sinon celle du flou perpétuel, et qu'elle espère que les Canadiens ne comprennent pas de quoi il est question.

Je suis sûr que le député néo-démocrate aurait autre chose à dire à la Chambre au sujet des importants travaux du gouvernement minoritaire, qui, en réalité, doit travailler dans l'intérêt de tous les Canadiens.

• (1200)

M. David Christopherson: Madame la Présidente, je vous pose la question, ainsi qu'à tous ceux qui suivent ce débat. Peut-on sincèrement croire que les conservateurs, qui forment l'opposition officielle, s'ils obtenaient 21 p. 100 de l'appui populaire selon les sondages, se débattraient bec et ongles comme il le font actuellement pour faire tomber cette législature et nous entraîner dans une campagne électorale? Non, ils se contenteraient de dire que nous devons faire fonctionner ce gouvernement. Ils auraient un ton très différent. En fait, c'est parce ce qu'ils ont soudainement fait quelques progrès dans les sondages qu'ils sont emballés, se demandant déjà de quelle couleur seront les rideaux dans leurs bureaux ministériels et quelle voiture ils achèteront. Ils se sont laissés attirer par le nectar de la victoire plutôt que de relever leurs manches et de travailler pour les Canadiens.

M. Jim Prentice: Montrez nous. Faites-le.

- M. David Christopherson: Le député pense à juste titre que j'ai autre chose à dire. J'aimerais faire remarquer que l'un des points forts de ce budget amélioré c'est que, grâce au chef du Nouveau Parti démocratique, l'une de nos demandes porte sur toute la question de la responsabilité financière.
- M. Rob Anders: Broadbent est tellement furieux qu'il démissionne.
- M. David Christopherson: Nous avons réussi à faire allouer 4,6 milliards de dollars de plus pour les services sociaux et pour les—
 - M. Rob Anders: Pourquoi Broadbent démissionne-t-il?
- M. David Christopherson: Monsieur le Président, pourriez-vous le museler?
- Le Président: Je rappelle les députés à l'ordre. Le député de Hamilton-Centre a la parole. Il n'a pas besoin de l'aide qui lui est offerte et il faut que nous puissions l'entendre.
 - Le député de Hamilton-Centre a la parole.
- **M. David Christopherson:** Je vous remercie, monsieur le Président. Le chahut ne me dérange pas, mais il arrive qu'on dépasse les bornes.

Je disais donc que, pour les néo-démocrates, la responsabilité financière est tout aussi importante que les investissements sonnants. Nous avons voulu nous assurer que le budget demeure équilibré, qu'il n'y ait aucune augmentation des impôts, et que nous continuions à rembourser la dette. Ce sont aussi nos priorités. Nous n'avons cependant pas compris comment ils pouvaient accorder 4,6 milliards de réductions d'impôts sans en avoir le mandat.

Le budget mérite d'être adopté. La présente législature doit survivre assez longtemps pour faire adopter ce budget. Ensuite, nous nous occuperons des libéraux.

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur un recours au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre au sujet de la recevabilité de l'amendement à la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics. Je remercie le ministre d'avoir soulevé la question, de même que le député de Mississauga-Sud et le leader parlementaire de l'opposition officielle, de leurs contributions à cet égard.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler que la présidence a accepté d'étudier un recours au Règlement semblable le 2 mai 2005, et j'espère pouvoir faire connaître ma décision là-dessus durant la journée. Cependant, les deux recours présentent certes des similitudes, mais ils diffèrent sur un point important, à savoir la question de la pertinence.

Comme les députés le savent, nous avons pour pratique bien établie qu'un amendement doit se rapporter à la motion qu'il vise à modifier. Je renvoie la Chambre à la page 453 du Marleau et Montpetit. Dans le cas qui nous occupe, le deuxième rapport me semble avoir une portée assez limitée, en ce sens qu'il ne traite que des honoraires légaux des fonctionnaires appelés à témoigner devant le comité durant les audiences sur des chapitres donnés du rapport de la vérificatrice générale du Canada.

[Français]

Il est vrai que les audiences portent principalement sur le chapitre 3: Programme de commandites; le chapitre 4: Activités de publicité; et le chapitre 5: Gestion de la recherche sur l'opinion publique.

[Traduction]

Cependant, le rapport ne porte pas sur l'objet des audiences, mais plutôt sur l'aide consentie aux témoins comparaissant devant le comité. En somme, le rapport traite de la forme, et non du fond.

Maintenant, l'amendement qui est proposé ne porte pas sur les mêmes questions, mais va bien au-delà de la portée du deuxième rapport. Il revient en fait sur le sujet des audiences du comité, ce qui constitue un sujet bien différent du processus en vertu duquel le comité gérera ces audiences et entendra les témoins qu'il invitera à comparaître.

En conséquence, la présidence conclut que l'amendement à la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité des comptes publics n'est pas recevable parce qu'il ne se rapporte pas à la motion principale qu'il vise à modifier. Le sous-amendement ne peut donc pas être proposé par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre non plus parce qu'il modifie un amendement irrecevable.

Le débat peut par conséquent reprendre sur la motion principale.

● (1205)

- M. Merv Tweed: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais proposer un amendement. Je propose que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit
- Le Président: Le député ne peut pas proposer d'amendement dans le cadre d'un recours au Règlement à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre. Demande-t-il le consentement unanime?

Sinon, nous reprenons le débat. Je pense que la prochaine intervenante est la whip en chef du gouvernement, qui partage son temps avec quelqu'un d'autre si je ne m'abuse.

Nous reprenons le débat. La whip en chef du gouvernement a la parole.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis honorée de participer au débat. Je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement afin d'obtenir des précisions. Tout cela devient difficile à suivre pour les députés de la Chambre, sans compter les téléspectateurs. Je me demande si je suis autorisé à parler étant donné que j'ai déjà pris la parole au sujet de la motion initiale.

Sommes-nous en train de débattre de la motion de la whip du gouvernement portant que la question soit maintenant mise aux voix, ou débattons-nous de la motion initiale?

Le Président: Techniquement, nous sommes en train de débattre de la motion portant que la question soit maintenant mise aux voix, ce qui donne au député de Prince George—Peace River le droit de s'adresser à la Chambre de nouveau. Je sais qu'il s'est prononcé sur la motion principale, mais il peut prendre la parole au sujet de la motion proposée par la whip en chef du gouvernement, s'il le désire.

Cependant, puisque, techniquement, la whip en chef du gouvernement a fait une allocution, nous aurons cinq minutes pour les questions et les observations.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la whip du gouvernement semble avoir résisté à la tentation de faire un discours, et je l'ai déjà entendue prononcer de très longs discours. En fait, on peut dire qu'une bonne partie de ce qui se passe aujourd'hui à la Chambre découle de la manoeuvre d'obstruction de la whip du gouvernement au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Cela s'est produit il y a quelque temps lorsque j'ai proposé une motion pour tenter de rétablir une seule journée de l'opposition.

Comme la plupart des gens le comprennent, les journées de l'opposition sont des journées où les trois partis d'opposition — je ne devrais pas dire cela. Il y a maintenant seulement deux partis d'opposition à la Chambre. Le Nouveau Parti démocratique est évidemment devenu le partenaire de coalition du Parti libéral du Canada. C'est un complice aussi corrompu.

En réalité, ce que nous voyons aujourd'hui...

M. David Christopherson: Vous ne voulez même pas parler de l'opinion publique. C'est honteux.

M. Jay Hill: Le député du Nouveau Parti démocratique se sent manifestement lésé du fait que j'ai déclaré que son parti est le partenaire de coalition du Parti libéral du Canada, mais c'est bien la réalité.

À mon avis, lorsque la whip du parti au pouvoir a procédé à sa manoeuvre d'obstruction au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, elle voulait clairement empêcher les partis d'opposition de présenter une motion de censure à la Chambre.

(1210)

Le vice-président: Je tiens à préciser, comme l'avait dit le Président, que nous avions cinq minutes pour les questions et les observations. Presque la moitié du temps est écoulé et nous devons donner autant de temps à la whip pour répondre. Si le député veut bien conclure ou poser une question, nous donnerons la parole à la whip.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de contester la chose, mais nous avons participé au débat durant toute la matinée et il me semble que certains députés ministériels ont utilisé presque entièrement la période de cinq minutes sans se faire interrompre ni se faire dire d'aboutir.

Comment se fait-il que la whip du gouvernement juge que son rôle de parlementaire lui impose de déposer une motion ayant pour effet non seulement de limiter le débat aujourd'hui, mais de garantir que les partis d'opposition soient empêchés d'exercer leur droit démocratique de s'exprimer sur la confiance qu'ils ont dans le gouvernement?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je me fais un plaisir de réagir sur divers aspects, et notamment de répondre à la question que vient de poser mon collègue d'en face.

Il s'est passé aujourd'hui à la Chambre quelque chose de fort intéressant, et c'est même une première. Un député du NPD a partagé son temps de parole avec un député ministériel. La chose a eu lieu en raison d'un certain nombre de changements apportés au Règlement qui assure le fonctionnement de notre vénérable institution. Ces changements sont le fruit des discussions et des délibérations de l'ensemble des partis.

Le gouvernement libéral a convenu du fait qu'un gouvernement minoritaire devait partager le fardeau du fonctionnement de la Chambre, et que le Parti conservateur, le Bloc et le NPD avaient à assumer leur part de responsabilité à cet égard. Ainsi, après consultation et accord, a-t-on modifié le Règlement.

Affaires courantes

Nous savons tous que toute période de crédits comporte des journées de l'opposition. Il en reste six à venir. Nous les avons reportées, franchement, parce que les conservateurs se sont fait prendre à agir de façon sournoise.

Hier, le premier ministre a fait un commentaire sur le décorum à la Chambre. Je crois savoir que le député d'Ottawa-Centre, dans certaines des déclarations publiques où il a exprimé son choix de ne plus se porter candidat, a lui aussi formulé des commentaires au sujet du décorum à la Chambre.

Je suis attristé par les attaques personnelles, le salissage et le fait que les conservateurs exploitent sans retenue des témoignages non corroborés, souvent contredits plus tard par d'autres témoins. Je suis attristé de voir ce vénérable endroit avili par la soif de pouvoir d'un parti.

● (1215)

M. Merv Tweed (Brandon—Souris, PCC): Monsieur le Président, je suis prêt à partager le temps qui m'est accordé avec le député de Niagara Falls.

Je suis député depuis peu et, pendant cette courte période, j'ai eu l'occasion d'entendre les gens que je représente me parler de l'odeur fétide qui se dégage du gouvernement. Plus désespéré que tout autre gouvernement auparavant, il s'accroche et s'abaisse jusqu'à faire n'importe quoi pour garder le pouvoir.

Il a acheté le NPD pour 4,6 milliards de dollars.

Une voix: Acheté et payé comptant.

M. Merv Tweed: Le député derrière moi l'a bien dit: acheté et payé comptant.

Je voudrais donner à la Chambre un petit aperçu de ce qui s'est déjà passé lorsque des députés du NPD ont été achetés par des gouvernements libéraux voulant ainsi se maintenir au pouvoir.

Entre 1972-1973 et 1974-1975, cette coalition a fait augmenter de 50 p. 100 les dépenses des programmes fédéraux. Y en a-t-il qui commence à faire un rapprochement avec ce qui se passe actuellement?

L'accord conclu en deux jours entre le premier ministre et le chef du NPD, après avoir été probablement concocté sur un bout de papier brouillon, dans une pièce isolée à peine éclairée par une chandelle pour que personne n'entende, ni ne voit ce qui s'y passait, cet accord donc prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars. Les Canadiens prendront note qu'il s'agit bel et bien de milliards de dollars.

Au cours des mêmes années financières de 1972-1973 à 1974-1975, les Canadiens ont vu leurs taxes et leurs impôts augmenter dans l'ensemble de 52 p. 100.

Lorsqu'on demande aux Canadiens de parler des principaux problèmes qui les touchent, ils mentionnent immanquablement le fardeau fiscal imputable à un gouvernement prêt à faire n'importe quoi pour rester au pouvoir. Ce gouvernement est prêt à dépenser tout l'argent qu'il faut et à conclure tous les marchés nécessaires avec un parti de l'opposition pour rester au pouvoir. Nous l'avons vu agir ainsi dans le passé et nous le voyons encore faire la même chose aujourd'hui.

Je voudrais en outre rappeler aux Canadiens et à la Chambre que, pendant la période en question, le taux d'inflation a plus que doublé. Avant cette période, le Canada avait eu des excédents budgétaires pendant une décennie, et ces excédents se sont volatilisés du jour au lendemain.

Le gouvernement, ou peut-être devrais-je parler plutôt de la coalition néo-démocrate-libérale, a conclu un accord pour des raisons égoïstes et intéressées, des raisons que les Canadiens ne veulent plus et ne peuvent plus tolérer.

Nous sommes allés dans toutes les régions du Canada, comme l'ont fait les libéraux, j'imagine; les habitants de nos circonscriptions nous ont dit que c'est une situation scandaleuse à laquelle il faut mettre un terme, et les Canadiens veulent que cela se fasse au moyen d'une motion de défiance à la Chambre.

Encore une fois, nous avons vu aujourd'hui la leader parlementaire d'en face faire son cinéma. Elle a parfaitement choisi son moment. Un peu plus et j'aurais été surpris que l'occasion s'offre ainsi à point nommé à la leader parlementaire. Je ne reprocherai toutefois à personne d'autre qu'au gouvernement et au NPD de nous avoir placés dans cette situation. Le gouvernement demande aux Canadiens d'appuyer la deuxième version du budget, même si personne n'a vu ce que l'on propose de faire des 4,6 milliards de dollars prévus dans cette deuxième version. Certes, nous avons entendu dire que les fonds serviraient à ceci et à cela et que tout le monde serait content, mais on ne nous a fourni aucun détail.

Je pense que les députés d'en face et le gouvernement actuel hésitent beaucoup à présenter ce genre de projet de loi à la population et à le soumettre à un examen minutieux qui permettrait aux gens de voir ce que le gouvernement a fait, dans une tentative désespérée pour conserver son autorité à la Chambre.

• (1220)

Au cours de conversations, on a dit que ce gouvernement exige cela de la population canadienne, après toutes les allégations et accusations formulées dans le cadre de la Commission Gomery et d'autres enquêtes. Tout en reconnaissant que ce sont les libéraux qui ont créé le problème et qu'ils en subiront les conséquences, le gouvernement nous demande néanmoins de le laisser continuer de gouverner pour encore 10 mois, de laisser ce même groupe de libéraux administrer les affaires du pays, pour qu'il puisse aller au fond des choses et faire toute la lumière. C'était très troublant.

Cela nous rappelle le cas d'Enron et de ses tribulations, dont je parlais plus tôt aujourd'hui. Est-il plausible que les détenteurs d'actions de cette société se soient dit: « Les administrateurs savent qu'il y a un problème, mais laissons-les y remédier »?

Il est tout à fait odieux que ceux qui nous gouvernent acceptent ce genre de chose et s'attendent à ce que la population canadienne en fasse autant.

Je partage mon temps de parole; je voudrais néanmoins prendre le temps de raconter une courte anecdote qui s'est produite la semaine dernière lorsque je parcourais ma circonscription. J'ai demandé à un homme qui était venu s'asseoir à côté de moi si nous pouvions nous permettre de tenir des élections maintenant. Il m'a répondu: « Pouvons-nous nous permettre de ne pas le faire? », compte tenu des dépenses inconsidérées faites par le gouvernement.

L'homme a fait une autre observation, qui me paraît justifiée en l'occurrence, le gouvernement parlant d'allégations et nous, de preuves. Les gens ont tendance à oublier que les témoins font leurs dépositions sous serment. Je ne suis pas convaincu que le mot allégation soit le plus approprié dans le cas actuel. L'homme m'a dit:

« Si vous passez près d'une maison et que vous voyez de la fumée sortir par toutes les fenêtres et portes, allez-vous entrer pour vérifier s'il y a un incendie, ou allez-vous plutôt appeler immédiatement les pompiers? »

C'est la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Le gouvernement libéral est tellement embourbé dans le scandale qu'il est prêt à modifier les règles. Les libéraux sont prêts à dire à tout le monde que tous sont responsables, sauf eux.

En fait, c'est le gouvernement qui est responsable. À lui d'affronter la réalité. Il doit demander aux Canadiens s'ils lui font encore confiance et s'ils veulent qu'il continue de gérer les affaires du pays. Je ne crois pas que ce gouvernement ait encore la confiance des Canadiens.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos du député. Je le répète, ce qui se passe en réalité, et je crois que la plupart des Canadiens le reconnaissent, c'est qu'il s'agit là d'une manoeuvre politique. Le rôle de l'opposition est de tenter de former le gouvernement. Nous le savons.

Cependant, nous reconnaissons tous que nous siégeons à la Chambre dans un but plus noble. Malheureusement, l'opposition cherche à faire obstacle à une démarche qui est en cours pour que la vérité éclate. Nous insistons pour dire que nous ne craignons pas la tenue d'élections, mais, pour l'amour du ciel, adoptons tout simplement le budget, car des questions plus importantes sont en jeu. Ce qui est en jeu, c'est notre capacité d'appliquer des solutions aux problèmes des sans-abri, des pauvres, des entreprises, du système de santé et des anciens combattants.

Les députés pensent-ils un seul instant que les anciens combattants qui ont besoin de soins de santé parce qu'ils ont souffert du SSPT se préoccupent de savoir si nous allons ou non tenir des élections maintenant ou dans neuf mois? Pensent-ils qu'un itinérant se préoccupe de savoir si nous irons aux urnes maintenant ou dans neuf mois? Pensent-ils qu'une personne qui attend depuis deux ans de subir un examen par IRM se préoccupe de savoir si des élections auront lieu maintenant ou dans neuf mois? À mon avis, cela ne les préoccupe pas.

Si nous n'adoptons pas le budget, nous annulons et foulons aux pieds la responsabilité de la Chambre d'agir comme il convient, dans l'intérêt des Canadiens.

Le gouvernement et le premier ministre ont mis en oeuvre un ensemble de solutions visant à s'attaquer aux problèmes découverts dans les programmes de commandite au Québec. Personne n'aurait pu faire davantage. Le premier ministre a fait intervenir la GRC. Il a institué la commission d'enquête Gomery. Il a appliqué une série de mesures appelées système du contrôleur général, dont la plupart des Canadiens ne sont pas au courant. Un contrôleur général ou ses homologues, dans chaque ministère, veilleront à instaurer un mécanisme de surveillance de toutes les dépenses gouvernementales. C'est ce qu'il convient de faire.

Que pense le député du Parti conservateur du système du contrôleur général que le gouvernement a mis sur pied pour veiller à ce que les dépenses publiques soient engagées de façon plus judicieuse et plus efficace? Ne croit-il pas que cette solution est excellente et que lui et son parti devraient l'appuyer?

• (1225)

M. Merv Tweed: Monsieur le Président, je suis heureux de répondre à cette question. C'est le ministre des Finances de l'époque, maintenant devenu premier ministre, qui a retiré les contrôleurs du système de contrôles financiers du gouvernement, laissant alors libre cours aux folles dépenses que nous avons connues depuis douze ans.

Il est intéressant de constater que le député reconnaît tous les problèmes qui existent au Canada et qui se présentent soudainement à son gouvernement. Où les libéraux étaient-ils au cours des douze dernières années? Qui est responsable de la majorité de ces problèmes?

Le député n'a fait que confirmer aux Canadiens la raison pour laquelle le mandat de ce gouvernement doit être revu par les électeurs qui devront tenir compte des agissements du gouvernement au cours des 12 dernières années et prendre une décision.

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de mon vis-à-vis. Je me souviens que, lorsque je suis arrivé à la Chambre, c'est un gouvernement conservateur qui était au pouvoir et il y avait un excédent de dépenses de l'ordre de 40 milliards de dollars. Sous la gouverne des conservateurs, la dette a atteint 600 milliards de dollars. Elle avait en fait triplé. Les conservateurs n'ont jamais respecté leurs politiques financières. Je me souviens d'un ministre des Finances de l'époque qui était même loin de pouvoir atteindre les objectifs. Un premier ministre du parti d'en face a même laissé entendre un jour que le taux de chômage dépasserait les 10 p. 100 après l'an 2000. Ce parti a mené les finances du pays à la ruine.

Le ministre des Finances et le gouvernement libéral de l'époque ont renversé la vapeur. Nous faisons maintenant l'envie du monde entier. J'aimerais que le député nous dise s'il considère que le Canada était en meilleure position à ce moment-là, alors qu'on le considérait comme un pays de troisième ordre, qu'il ne l'est aujourd'hui, compte tenu de la situation économique actuelle.

M. Merv Tweed: Monsieur le Président, je tiens à rappeler au député qu'à l'époque où le premier ministre était ministre des Finances, il a charcuté le système de soins de santé au Manitoba en lui retirant 25 milliards de dollars. Il est responsable de la crise des soins de santé à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui et qu'il prétend vouloir résoudre.

Depuis 10 ans, il a affaibli le système de soins de santé au point où ce système n'a plus les moyens de subsister. Le gouvernement a dû négocier une entente de 41 milliards de dollars pour rendre l'argent qu'il avait pris au système de soins de santé il y a 10 ans. Je faisais partie d'un gouvernement provincial qui a écopé. C'est très ironique. Quand nous formions un gouvernement provincial, on nous accusait d'avoir détruit le système de soins de santé. Et aujourd'hui, en tant qu'opposition officielle du gouvernement fédéral, on nous accuse aussi de l'avoir détruit. Le gouvernement ne peut pas tout avoir.

Tout d'un coup, le gouvernement a ajouté 4,6 milliards de dollars au budget du pays. Les Canadiens ne l'accepteront pas. Je demanderais aux députés d'en face d'avoir au moins la décence de donner aux Canadiens l'occasion de se prononcer.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie porte sur une

Affaires courantes

question de censure fondée sur « la corruption généralisée et systémique, révélée par la Commission Gomery, dans laquelle baignent les plus hauts échelons du gouvernement libéral depuis de nombreuses années » et demande la démission immédiate du gouvernement en raison du fait que les Canadiens ont déjà conclu qu'il ne jouit pas de la confiance de la Chambre.

C'est la question dont est saisie la Chambre...

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'aimerais qu'on m'explique quelque chose. Je pensais que la motion dont la Chambre est saisie porte sur l'adoption du rapport, le rapport qui y est nommé, et que l'amendement et le sous-amendement ont été jugés irrecevables.

● (1230)

Le vice-président: Je tiens à préciser que la motion présentée plus tôt a été jugée irrecevable et que l'amendement proposé ultérieurement a aussi été déclaré irrecevable. Plus précisément, la Chambre est maintenant saisie d'une motion demandant la fin du débat. C'est sur cette motion que porte le débat.

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, la motion dont je parlais a été traitée ce matin. Nous avons repris la motion de clôture dont la Chambre avait été saisie auparavant.

En fait, la question dont nous sommes saisis en tant que Canadiens est celle de l'autorité du gouvernement. Je me permets d'attirer l'attention de la Chambre sur des faits dont nous avons été témoins ces derniers jours.

Le gouvernement du Canada a fait de l'obstruction à l'égard de ses propres projets de loi dans le but de paralyser la Chambre et d'utiliser des tactiques de procédure absurdes permettant d'empêcher la Chambre d'aborder la question essentielle pour les Canadiens, celle de savoir si le gouvernement a la confiance de la Chambre. En effet, si le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre, il n'est pas dûment autorisé à gouverner le Canada, et c'est à la population canadienne qu'il appartient de trancher dans le cadre d'élections.

C'est là une des nombreuses tactiques que le gouvernement a utilisées. Il a imposé la clôture et a aussi fait de l'obstruction sur ses propres mesures législatives. Il m'a été impossible de trouver un seul cas, dans toute l'histoire du parlementarisme canadien, où un gouvernement a présenté des motions visant à faire de l'obstruction contre ses propres projets de loi. C'est une utilisation perverse de notre noble institution et cela ne s'est jamais vu dans l'histoire de notre pays.

Si le gouvernement croit qu'il a l'autorité morale pour gouverner le pays, pourquoi ne permet-il pas qu'il y ait un vote de confiance à la Chambre? Tout ce qu'il fait, c'est de l'obstruction, des retards et des clôtures. Avant cela, nous avons vu les manoeuvres visant à repousser les journées d'opposition afin d'empêcher les partis d'opposition de soumettre à notre noble Chambre les questions auxquelles tous les Canadiens attendent les réponses, c'est-à-dire est-ce que, oui ou non, le gouvernement a la confiance des Canadiens? Il n'a pas cette confiance. Nous le savons. Il devrait se soumettre au jugement de la Chambre.

Les révélations que les Canadiens ont entendues ces derniers mois à la Commission Gomery leur suffisent pour tirer leurs conclusions. J'ai fait du porte à porte dans ma circonscription et un électeur m'a dit: « M. Gomery est peut-être le juge, mais nous, les Canadiens, serons le jury ». Cela illustre bien le sentiment qui règne au sein de la population.

Je voudrais maintenant parler des finances du gouvernement. La plus grande confusion règne au sujet du budget du gouvernement du Canada. Quelle est la politique budgétaire du gouvernement? Personne ne le sait. La Chambre l'ignore. Les députés libéraux l'ignorent. Pour leur part, les députés néo-démocrates ne savent pas s'ils ont un accord ou pas.

Selon une des principales traditions de la Chambre et de notre système de gouvernement, et une des plus fondamentales, le gouvernement doit administrer les finances publiques d'après les paramètres approuvés par les représentants élus de la nation. C'est un principe de démocratie parlementaire qui remonte à un millier d'années. Le gouvernement actuel nie ce principe.

Il y a environ six semaines, un budget a été annoncé à la Chambre. Ces deux dernières semaines, ce budget a été complètement changé. Il a été modifié et remodifié. Comment une personne ayant un minimum de crédibilité pourrait-elle affirmer que le gouvernement du Canada a un budget clair?

À l'heure actuelle, personne ne connaît la politique budgétaire du Canada. C'est honteux. Cette situation enfreint les principes de notre démocratie parlementaire. De plus, elle amène les secteurs financier et commercial à s'interroger, à l'instar de l'ensemble des Canadiens qui prennent des décisions financières. Quelle est la politique budgétaire? Grand Dieu, comment le Canada est-il gouverné?

Au lieu d'une politique budgétaire, nous avons vu le Parti libéral acheter l'appui du Nouveau Parti démocratique pour 4,5 milliards de dollars, ce qui laisse présager une coalition entre le NPD et le PLC. La dernière fois que ce genre de situation s'est produite au Canada, les finances publiques en ont été gravement ébranlées. Il a fallu au Canada 20 ans pour se sortir de l'impasse dans laquelle il s'était engagé avec ce genre de coalition de centre gauche au pouvoir. Il ne faut pas laisser une telle situation se reproduire. Ce sont les Canadiens qui doivent prendre cette décision. C'est pour cette raison que la Chambre doit se prononcer sur une motion de censure. Il doit y avoir un vote. Nous devons savoir à quoi nous en tenir.

(1235)

Lorsque je circule dans ma circonscription, comme je l'ai récemment fait, les citoyens affirment très clairement ne pas approuver les agissements du gouvernement. Les révélations de corruption mises au jour lors des audiences de la Commission Gomery minent directement la confiance que les Canadiens ont dans le gouvernement. Celui-ci fait l'objet de très graves allégations de fraude, de blanchiment d'argent et de vol de deniers publics. Toutes ces infractions sont mentionnées dans le Code criminel.

Les témoignages entendus devant la Commission Gomery, non de personnes ayant des intérêts cachés à défendre, mais de la part de hauts placés du Parti libéral du Canada, confirment la légitimité de ces accusations. Des représentants supérieurs du Parti libéral du Canada ont en effet déclaré que le parti a été complice et a participé à toute cette affaire.

Jour après jour, le ministre des Travaux publics prend la parole à la Chambre et déclare que les Canadiens ne devraient pas être saisis de cette question, que nous devrions attendre le rapport du juge Gomery. Ce n'est pas ce que dit la population canadienne.

Les Canadiens comprennent que la Commission Gomery poursuit ses travaux et qu'elle s'acquittera de son mandat. La Commission Gomery n'est pas habilitée à porter des accusations criminelles. Il n'est pas de son ressort de trouver des coupables.

La conséquence de tout cela est que les Canadiens n'ont plus confiance en ce gouvernement à Ottawa. Le gouvernement n'a plus l'autorité morale de gouverner le pays. Cela explique en partie ce que nous vivons à la Chambre. Tant que le gouvernement n'aura pas le courage de montrer aux Canadiens qu'il est prêt à se soumettre à un vote de censure à la Chambre, la situation continuera de se détériorer au pays.

Si les libéraux croient fermement qu'ils bénéficient de la confiance des Canadiens, ils doivent alors se soumettre au jugement de la Chambre. Les représentants élus des Canadiens, les députés de cette Chambre, se prononceront sur cette question de censure. C'est ce que les Canadiens veulent et c'est ce qui doit se produire maintenant.

Cette situation ne peut plus durer. Le gouvernement est rendu à la limite de la constitutionnalité dans notre pays. Il est rendu à la limite de nos traditions parlementaires. Il n'a pas le droit de faire ce qu'il fait. Il n'a pas la confiance de la Chambre. Il n'a pas l'autorité morale de gouverner. Il n'a pas la confiance de la population canadienne. Il faut agir.

La motion de clôture dont nous sommes saisis est liée à tout cela. C'est une autre tactique de procédure que le gouvernement libéral utilise pour gagner du temps, brouiller les cartes et éluder les questions pour éviter de soumettre au jugement de la Chambre des communes son comportement et son budget punitif, qui a été modifié trois fois au cours des deux dernières semaines, pour voir s'il a l'autorité de gouverner le pays.

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, certaines des affirmations faites par nos vis-à-vis me sidèrent. Le parti d'en face n'est pas présent dans deux de nos provinces et il ne représente aucun des trois territoires. Un de nos vis-à-vis a parlé de soins de santé. Les libéraux ont essayé de présenter des budgets qui étaient équilibrés et responsables, permettant d'offrir, de concert avec les premières nations et les provinces, un bon système de santé.

Le parti d'en face est celui qui a réclamé davantage de compressions dans les soins de santé. Il jugeait que nous n'avions pas réduit suffisamment les dépenses. Cependant, nous avons équilibré le budget au fil des ans et nous avons été en mesure d'offrir un programme qui était bon pour la majorité des Canadiens et qui devait redonner confiance aux gens, afin de favoriser les investissements et d'assurer la bonne marche de l'économie canadienne.

En 1993, à notre arrivée au pouvoir, nous étions dans une situation financière absolument désastreuse. Aujourd'hui, nous pouvons compter sur un très faible taux de chômage, sur un budget équilibré et sur une très grande confiance chez nos entrepreneurs. Je suis surpris que des gens ayant une expérience juridique, une expérience des affaires, essaient de donner une telle importance à un problème dont une commission et nos tribunaux sont saisis.

En ce qui concerne notre gouvernement et l'appareil fédéral, nous devons nous rappeler que le gouvernement a un budget de plus de 350 milliards de dollars chaque année. Si on remonte plus en arrière, il faut mettre en contexte le montant de 250 millions de dollars qui a été dépensé dans le cadre du Programme de commandites. Il est incroyable que des gens d'affaires se préoccupent d'un si petit pourcentage. Je sais que c'est une grosse somme. En fonction du budget global du gouvernement et de tous ses employés, il est incroyable que quelques employés aient une telle importance dans l'esprit des députés de l'opposition qui veulent en fait le pouvoir.

Nous avons eu des élections il y a une dizaine de mois. Elles ont coûté aux contribuables canadiens 350 millions de dollars environ. L'opposition veut d'autres élections. Les députés de l'opposition devraient se préoccuper des besoins des Canadiens, comme une économie saine, de bonnes perspectives budgétaires et par-dessus tout, une position responsable qui reflète la société canadienne.

(1240)

M. Jim Prentice: Monsieur le Président, pour répondre à mon collègue, pour qui j'ai beaucoup de respect, le fait que l'administration libérale suggère que nous devrions la laisser continuer de gérer 350 milliards de dollars pour la simple raison que toutes les allégations de fraude, de vol, de blanchiment de deniers publics, de corruption et de conspiration ne touchent qu'un total de 150 millions de dollars est ridicule et spécieux à l'extrême. C'est au fruit qu'on juge l'arbre.

Les Canadiens sont libres de suivre les travaux de la Commission Gomery et de tirer leurs propres conclusions. Nul besoin d'être juge, avocat ou juriste pour comprendre, surtout après le témoignage de M. Guité, qu'il y a eu corruption systématique aux plus hauts échelons du Parti libéral. La gestion monétaire du gouvernement libéral était empreinte de corruption et d'entremêlements avec le Parti libéral. C'est clair pour tous les Canadiens.

J'aimerais revenir à un autre point qui a été soulevé. Mon collègue parle des finances du Canada en 1993. Ce dont il est question aujourd'hui, c'est des finances du Canada en 2004 et de la politique budgétaire du gouvernement du Canada. Je ne crois pas que quiconque à la Chambre soit au courant de la politique budgétaire du gouvernement. Un budget a été déposé il y a six semaines. Il contenait certains paramètres. Depuis, M. Layton et M. Martin ont annoncé un budget...

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je demande au député de nommer les chefs de parti par leur titre ou par le nom de leur circonscription, mais pas par leur nom.

M. Jim Prentice: Merci de me le rappeler, monsieur le Président.

Le premier ministre et le ministre des Finances ont indiqué il y a environ six semaines quelle était la politique budgétaire du gouvernement. Le premier ministre a depuis présenté deux politiques budgétaires différentes. À l'heure actuelle, personne ne sait quelle est la politique budgétaire du gouvernement du Canada et si ces 4,7 milliards de dollars supplémentaires seront dépensés. Si c'est le cas, rien de tout cela n'a été approuvé par la Chambre. La Chambre n'a même pas autorisé le budget présenté il y a six semaines, encore moins les deux amendements proposés depuis.

• (1245)

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

Affaires courantes

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les oui l'emportent.

Une voix: Avec dissidence.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC): Monsieur le Président, je me suis adressé à la Chambre à plusieurs reprises pour défendre la définition traditionnelle du mariage. Aujourd'hui, je prends la parole pour présenter des pétitions au nom des électeurs de ma circonscription, Niagara-Ouest—Glanbrook, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires prient le Parlement du Canada de préserver la définition traditionnelle du mariage en tant qu'union exclusive d'un homme et d'une femme. Ces pétitions ne sont qu'un petit échantillon de la correspondance abondante que j'ai reçue, et que je continue de recevoir, réclamant le maintien de la définition traditionnelle du mariage. J'ai reçu plus de 10 000 lettres de mes propres électeurs, mais j'en ai également reçu des milliers de la part de Canadiens de toutes les régions du pays.

Je tiens à rappeler aux députés de tous les partis qu'ils doivent respecter leur devoir démocratique et se plier à la volonté de leurs électeurs sur cette question.

LE DIABÈTE

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Monsieur le Président, le diabète juvénile a des conséquences désastreuses pour la santé. Son coût humain est énorme, mais le diabète représente aussi un lourd fardeau pour le système de santé canadien, de même que pour l'économie en général. Le diabète coûte aux Canadiens plus de 10 milliards de dollars par année, ce qui en fait l'une des maladies les plus coûteuses et les plus tragiques dans le pays. Aujourd'hui, quelque 200 000 Canadiens souffrent du diabète de type 1, et ce nombre continue d'augmenter. L'insuline n'est pas un remède.

Je suis heureux de déposer aujourd'hui une pétition demandant au gouvernement de financer directement la recherche, surtout dans le domaine du diabète juvénile de type 1.

LE MARIAGE

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, je souhaite déposer des pétitions visant à attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la définition du mariage doit être exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme. Ces pétitions proviennent des régions de Hamilton et de Niagara.

L'ENVIRONNEMENT

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter de la part des citoyens de l'île Grand Manan, au Nouveau-Brunswick. Ces derniers s'opposent à la construction d'un terminus GNL à Eastport, au Maine.

On pourrait s'interroger sur la pertinence d'une pétition concernant un projet à l'extérieur du Canada. Or, le projet de GNL prévu pour Eastport, au Maine, ne peut aller de l'avant que si les méthaniers ont l'autorisation de naviguer par le passage de Head Harbour, en territoire canadien souverain.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de ne pas autoriser la navigation de navires transporteurs de GNL par ce passage très dangereux, qui est d'ailleurs considéré comme l'un des plus dangereux au Canada pour le transport maritime. Les pétitionnaires estiment que nous devons exercer nos droits souverains et ne pas permettre qu'une telle chose arrive.

Ils disent enfin que nous devons protéger la pêche, le tourisme et les merveilles de la nature qui donnent à leur région son attrait particulier.

● (1250)

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui au nom de ma circonscription, Mississauga-Sud, une pétition signée par un grand nombre de Canadiens concernant le mariage.

Les pétitionnaires souhaitent faire valoir à la Chambre que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus et non par des juges non élus et que la majorité des Canadiens appuient la définition juridique actuelle du mariage.

Les pétitionnaires demandent donc instamment au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris, si nécessaire, l'article 33 de la Charte, qu'on appelle la disposition d'exemption, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * * QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: J'informe la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la période réservée aux initiatives ministérielles sera prolongée de 19 minutes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mai, de la motion portant sur les amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-29, modifiant la Loi sur les brevets.

L'hon. Keith Martin (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, c'est pour moi un réel privilège d'intervenir sur cette question, qui me tient beaucoup à coeur. Comme j'ai séjourné dans des pays d'Afrique et que j'ai été témoin de la dévastation causée par l'absence de soins de santé primaires dans ces pays, de la dévastation causée par le sida, notamment en Afrique subsaharienne, je tiens à dire que ce projet de loi est extrêmement important pour certains des habitants les plus pauvres, les plus vulnérables et les plus menacés de la planète.

À l'heure actuelle, dans le monde, notamment dans les pays en développement, l'un des trois principaux problèmes est l'accès aux médicaments de base et aux médicaments qui sauveront des vies, qui préviendront les difformités et les handicaps.

Au cours de mon expérience sur le terrain, j'ai été directement témoin de situations vraiment tragiques. Les députés peuvent-ils imaginer que des antibiotiques coûtant seulement quelques dollars pourraient sauver la vie d'une personne, lui permettre de conserver son bras, sa jambe ou sa main, de vivre normalement, de travailler, de participer à la société, au lieu d'être rejetée, réduite à mendier, malade, voire emportée par la maladie? C'est la réalité.

Ici, quiconque se retrouve avec une coupure infectée se rend chez le médecin, obtient une ordonnance et reçoit des médicaments. Dans de nombreux pays en développement, parce qu'on ne dispose pas des 5 \$ de médicaments requis, la coupure s'infecte, l'infection devient septique, et les médecins sur le terrain, si la personne touchée a la chance d'aller en voir, se heurtent à cette alternative : amputer le membre atteint ou laisser la personne mourir. Voilà la crise qui découle du manque d'antibiotiques à prix abordable.

C'est une profonde tragédie de voir des personnes, des jeunes, se faire amputer une jambe ou un bras parce qu'on n'a pas les 5 \$ d'antibiotiques nécessaires. Ces antibiotiques, on pourrait les fabriquer pour quelques sous. Voilà ce dont il est question.

Ce que j'essaie de dire, c'est que, dans les pays en développement, les gens qui se font des coupures contractent des maladies bénignes qui finissent par les emporter. Le manque de médicaments de base entraîne des traumatismes et des ravages qui font grimper les taux de mortalité et de morbidité bien au-delà de ce que nous considérerions comme rationnel. Voilà le problème.

Le projet de loi permettrait au Canada de jouer un rôle de direction en prenant des mesures pour que les pays en développement reçoivent des médicaments de base qui sauveront des vies.

Les députés peuvent-ils s'imaginer ce qui arriverait si nos enfants n'étaient pas immunisés? Je suis allé dans des pays en développement où la rougeole, les oreillons et la rubéole posent encore problème. La poliomyélite a refait surface, et j'ai été témoin de quelques cas. Les députés peuvent-ils s'imaginer ce qui arriverait s'il n'y avait pas de médicaments au Canada? Des centaines de millions de personnes, notamment en Afrique subsaharienne où il y a plus de 750 millions d'habitants, doivent composer avec cette réalité. La pénurie de médicaments de base se traduit par la mort de bébés, d'enfants et d'adultes et par des taux de mortalité et de morbidité incroyables.

Les maladies évitables ne sont pas évitées. Les maladies qu'il serait facile de traiter ne sont pas traitées. Les gens meurent ou sont mutilés à cause de cela, et les effets dans ces pays sont dévastateurs.

On sait, par exemple, que dans certains pays d'Afrique subsaharienne, jusqu'à 50 p. 100 et plus de la population est séropositive. Au Botswana, 52 p. 100 des femmes âgées de 16 à 25 ans sont séropositives. Le taux de mortalité est extrêmement élevé et le nombre d'orphelins ne se compte plus. La maladie est en train de décimer la population enseignante du continent. Qui enseignera aux enfants? La main-d'oeuvre adulte est en train de fondre, et cette situation a des effets dévastateurs sur les perspectives économiques de ces pays et sur leur capacité de prendre de l'essor. Tout cela est dû à l'absence d'un système de prévention rationnelle, à l'absence de condoms et de médicaments antirétroviraux, qui non seulement préviennent la transmission de la maladie de la mère à l'enfant mais permettent également aux gens de vivre beaucoup plus longtemps.

Le coût des médicaments antirétroviraux a considérablement diminué, et ils sont par conséquent tout à fait accessibles. Il suffirait que la communauté internationale se mobilise.

● (1255)

Nous devrions adopter le projet de loi sans tarder. Nous donnerions ainsi un très bel exemple au monde, en particulier en vue du sommet du G8 qui se tiendra cet été en Écosse. Il est important que la Chambre adopte le projet de loi rapidement afin que le Canada puisse se présenter au sommet du G8 comme un exemple dont les autres pays pourront s'inspirer.

L'organisme Partenaires canadiens pour la santé internationale, situé à Montréal, a fait une proposition intéressante: accorder un incitatif fiscal de sept millions de dollars aux sociétés pharmaceutiques, en échange de l'équivalent de plus de 132 millions de dollars en médicaments. Le choix des médicaments serait laissé non pas aux sociétés pharmaceutiques mais aux pays concernés. Ce serait eux qui choisiraient les médicaments dont ils ont besoin.

Les sociétés pharmaceutiques sont prêtes à collaborer. En échange d'un incitatif fiscal de sept millions de dollars, elles acceptent de donner pour 132 millions de dollars de médicaments de base, qui permettront de sauver des milliers de vies. Au Royaume-Uni, les sociétés pharmaceutiques participent déjà à un projet semblable. Ce serait formidable si nous pouvions présenter ce projet au sommet du G8 et le réaliser.

Le gouvernement prend de nombreuses initiatives intéressantes. Le projet de loi à l'étude est non seulement novateur, il est également une source d'inspiration parce qu'il concerne l'un des problèmes les plus urgents, les plus ardus et les plus importants pour les populations les plus pauvres du monde. Le projet de loi C-29 permettrait de fournir des médicaments de base aux personnes qui en ont le plus besoin au monde. Ces gens pourraient, dès lors, travailler, leurs enfants pourraient aller à l'école, vivre et grandir. Le projet de loi C-29 permettrait de sauver des vies.

J'espère que tous les partis d'opposition appuieront le projet de loi, car il permettra de sauver des vies. Y a-t-il une chose plus importante?

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, il est évident qu'un projet de loi comme celui-là reflète les enjeux importants sur lesquels le Parlement est censé se pencher. Il procède du type d'initiatives prévues dans notre budget, entre autres. Les Canadiens tiennent absolument à ce que le projet de loi C-29 soit adopté sans tarder.

Le député a beaucoup voyagé et il est très actif dans le dossier. Le gouvernement se préoccupe depuis des années du sort des démunis sur la planète. Les Canadiens veulent que les principes qu'ils ont à coeur se reflètent dans les activités que nous menons à l'étranger, en ce qui concerne l'aide aux plus démunis, par exemple. C'est pour cela que j'ai choisi le Parti libéral. Notre première priorité est d'aider d'abord les plus démunis.

J'aimerais que le député donne son point de vue philosophique et dise pourquoi il trouve important que des pays riches et généreux comme le Canada contribuent au bien-être des habitants de pays moins fortunés, en particulier les enfants, et quels avantages à long terme le Canada peut retirer de ses contributions.

● (1300)

L'hon. Keith Martin: Monsieur le Président, je peux résumer cela en une phrase. Il n'y a qu'une race et c'est la race humaine. Nous appartenons tous à la même race.

Comme mon ami l'a signalé, nous avons le privilège de vivre dans un pays où le niveau de vie est très élevé. Nous jouissons actuellement de l'économie la plus florissante de la planète. La plupart des Canadiens reconnaîtront que nous tendons la main non seulement aux démunis de notre pays, mais aussi aux plus démunis ailleurs sur la planète.

Nous veillons à ne pas engendrer un système de dépendance à l'étranger. Quarante pour cent des ressources naturelles mondiales se trouvent dans les pays de l'Afrique subsaharienne. N'est-ce pas extraordinaire? Les habitants de cette partie du monde sont innovateurs, intelligents, travailleurs et dynamiques. Il ne leur manque qu'une occasion à saisir. Dans ces pays, la torture, le meurtre et d'autres abus perpétrés par des despotes contreviennent aux conventions internationales sur les droits de la personne auxquelles adhèrent la plupart des pays. Ces Africains ne demandent rien de plus que les mêmes chances et les mêmes perspectives d'avenir que nous.

Conformément à notre énoncé de politique internationale et en intégrant la défense, la diplomatie, le développement et le commerce, nous voulons travailler de façon coordonnée avec ces pays et les aider à libérer leurs ressources naturelles de manière à ce qu'elles puissent avoir des retombées sur place qui pourront être investies dans l'infrastructure et les soins de santé.

Nous voulons en outre accroître nos capacités sur le terrain, et c'est là qu'entre en jeu le Corps canadien, un organisme faisant appel à nos ressources professionnelles, qu'il s'agisse de jeunes retraités ou de jeunes membres des professions libérales qui souhaitent travailler à l'étranger. Imaginez ce que nous pourrions accomplir si nous pouvions compter sur la collaboration de l'Association médicale canadienne, des associations d'infirmières, de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, des associations agricoles, des associations d'enseignants et des universités. Des experts de tous ces organismes pourraient, s'ils le souhaitent, travailler sur le terrain dans les pays en développement, qui en ont désespérément besoin.

En augmentant les capacités sur le terrain et en les coordonnant avec celles des pays en cause, nous pourrons, par une bonne gouvernance, améliorer l'utilisation des ressources pour le mieux-être de ses pays et de leurs habitants. C'est ainsi que nous pourrons en finir avec la pauvreté dont sont affligés ces pays. C'est ainsi que nous mettrons fin au cercle vicieux de la pauvreté et de la dépendance que l'on observe dans ces pays. Tel est l'objectif à atteindre.

Il ne manque certes pas d'obstacles, mais nous avons des solutions à proposer. Nous le ferons dans le cadre du G8. Nous le faisons aux Nations Unies. Nous le faisons avec l'UA. Nous vivons des moments extraordinaires en politique étrangère. Nous vivons des moments emballants au Canada. Nous avons hâte de mettre en pratique les meilleures idées issues de la Chambre pour améliorer les conditions de vie dans les pays les moins favorisés de la planète.

Le vice-président: Avant que le débat reprenne, je souhaite informer la Chambre que j'ai oublié de mentionner plus tôt qu'il reste 43 minutes pour le débat sur la motion d'adoption du deuxième rapport du Comité permanent des comptes publics, comme le prévoit l'article 66 du Règlement. En conséquence, le débat sur la motion sera reporté à une autre séance.

● (1305)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi d'intervenir aujourd'hui au sujet de l'important projet de loi C-29 dont notre pays peut être fier. Cependant, en toute honnêteté et par respect pour les travaux de la Chambre, nous devons assumer la responsabilité du retard pris par ce projet de loi. Il nous a fallu 550 jours pour poser un geste concret en faveur de l'humanité.

Je veux revenir brièvement sur l'historque de ce projet de loi et bien faire comprendre à la Chambre que, une fois qu'il aura été adopté, nous avons l'obligation de faire en sorte qu'il se traduise par des résultats réels. Les modifications apportées par le projet de loi peuvent ne pas produire le résultat escompté.

En premier lieu, je remercie la Stephen Lewis Foundation et M. Stephen Lewis lui-même, de même que les organisations non gouvernementales, Médecins Sans Frontières, le Réseau juridique canadien VIH/sida et les divers organismes qui ont travaillé avec diligence pendant des années pour inscrire cette initiative en tête des politiques du gouvernement du Canada.

Malheureusement, ce projet de loi a subi de nombreux retards qui se sont traduits par de réelles souffrances et qui nous ont empêché d'apporter notre part de solution.

À titre d'exemple, nous devons nous rendre compte que, chaque jour en Afrique, 6 000 personnes meurent du VIH et du sida et que 11 000 personnes contractent le VIH et le sida. Nous avons été saisis pour la première fois de ce projet de loi le 6 novembre 2003. Cette année-là, l'Organisation mondiale du commerce a décidé d'accorder à des fabricants de médicaments génériques une brève dispense de

brevet valable pour une région spécifique pour leur permettre de fabriquer des médicaments capables de sauver la vie des victimes de la tuberculose, de la malaria, du VIH-sida et d'autres maladies dans le tiers monde et dans des pays en voie de développement; ceux-ci devaient pouvoir se procurer des produits pharmaceutiques récents avant l'expiration des brevets qui les protègent.

Il importe de souligner que ce projet de loi serait inutile si l'industrie pharmaceutique collaborait davantage, prenait moins de profit et produisait immédiatement ces médicaments pour les mettre à la disposition de ces organisations et de ces groupes. Notre intervention fournit aux fabricants de médicaments génériques l'occasion de combler ce vide, mais elle a généré de nombreuses complications.

Cette mesure législative a d'abord pris la forme du projet de loi C-56, présenté le 6 novembre 2003, aux derniers jours du gouvernement Chrétien. Le projet de loi n'a pas été adopté en raison de graves réserves émises par des organisations non gouvernementales et par les milieux de la santé. Le projet de loi de cette époque était formulé très différemment. À ce moment-là, beaucoup de gens nous ont fait savoir que, si nous voulions intervenir de façon conséquente, nous devions adopter une mesure législative adéquate.

Ce qui est vraiment malheureux, c'est que presque deux ans plus tard, nous trouvons les mêmes problèmes dans le projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Le 12 février 2004, le projet de loi a été présenté de nouveau sous le numéro C-9. Aucun des changements réclamés par les politiciens, les ONG et les porte-parole du milieu de la santé n'avait été apporté pendant les trois mois qui se sont écoulés entre la mort au feuilleton du projet de loi C-56 et sa résurrection en tant que projet de loi C-9. Les pressions, les négociations et les efforts pour faire valoir les arguments n'avaient rien donné. Pas un seul iota n'avait changé dans le projet de loi. Nous avons alors été très déçus. Nous avons dit au gouvernement de l'époque qu'il devait apporter des modifications au projet de loi pour qu'il fonctionne. Ces modifications étaient nombreuses et allaient du retrait de certains médicaments jusqu'au retrait de certains pays des listes, de manière à ce qu'on suive une démarche appropriée.

Une décision de l'OMC a autorisé ce genre de mesure, mais le gouvernement a une philosophie désuète de la protection assurée par les brevets, qui n'est pas nécessaire et qui retarde et complique l'adoption du projet de loi. C'est pourquoi nous en sommes encore à ce stade aujourd'hui.

Le projet de loi C-9 a reçu la sanction royale le 14 mai 2004 après que le gouvernement lui eut enfin apporté les nombreux changements nécessaires pour qu'il soit applicable. Il restait seulement à terminer la réglementation.

Tous les partis se sont sérieusement mis à la tâche pour collaborer au sein du comité. Les opinions divergeaient, ce qui a donné lieu à des discussions enflammées. J'ai proposé plus de 100 amendements. Nous avons entendu de nombreux témoins et nous avons réussi à trouver des compromis pour concilier les positions de tous les partis politiques, de manière à poursuivre l'adoption du projet de loi. La pression était forte pour qu'on procède rapidement.

● (1310)

Le 8 décembre 2004, le projet de loi C-29 a été présenté, puis, le 10 février 2005, il a été adopté par la Chambre des communes, un peu plus d'un an après la présentation du projet de loi C-9. Nous constatons encore que les mêmes problèmes retardent l'entrée en vigueur définitive du projet de loi, c'est-à-dire les problèmes relatifs à la réglementation.

Bien souvent, ce sont les aspects techniques qui échappent à nombre de Canadiens. Nous faisons passer beaucoup de dispositions du texte de la loi elle-même aux règlements, c'est-à-dire de la partie qui donne des dents et du caractère aux dispositions à une partie qui sort du cadre général des travaux parlementaires. Lorsque nous mettons des dispositions dans la réglementation, les parlementaires renoncent à définir ces dispositions, qui pourtant donnent au projet de loi son efficacité et qui sont intimement liées à sa raison d'être et à son caractère. C'est ce qui s'est passé dans le cas de ce projet de loi en particulier.

Le projet de loi C-29 contient un amendement qui permettrait aux membres du comité sénatorial de siéger au comité devant nommer les membres du groupe consultatif chargé de déterminer le moment où les produits pharmaceutiques pourraient être exportés. À titre de néo-démocrate, je ne peux pas appuyer le Sénat à cet égard. Au départ, je n'étais pas d'accord avec la participation du Sénat, mais cette disposition a été ajoutée. Nous ne nous y opposerons pas, mais c'est ce qui s'est produit. La question a été soumise au Sénat. Sa participation avait été écartée, mais elle a été ajoutée et le Sénat participera à l'organisme de réglementation chargé de prendre des décisions quant à l'admissibilité des médicaments.

Il s'agit en quelque sorte d'une zone grise et cela nous préoccupe au plus haut point, parce que nous ne sommes pas convaincus de l'efficacité du processus. Il pourrait arriver que certains médicaments ne soient pas approuvés, des médicaments qui pourraient servir à traiter différentes maladies dans divers pays. Certains nouveaux médicaments sont parfois composés d'éléments complexes qui peuvent être combinés. Ainsi, deux ou trois médicaments ensemble peuvent s'avérer très efficaces pour traiter le VIH ou le sida par exemple. Ce sont des médicaments à la fine pointe du progrès. Ils pourraient être très efficaces. Ces médicaments pourraient ne pas être inscrits sur la liste, mais ils pourraient tout de même avoir des effets très positifs pour ceux qui souffrent à l'heure actuelle.

Je tiens à répéter que c'est parce que les marges de profits sont très élevées pour ces produits que certains pays n'ont pas les moyens de se les procurer. Les organismes gouvernementaux n'ont pas les moyens de les fournir. Je ne parle pas ici de toutes les compagnies pharmaceutiques. Il y a un grand nombre de compagnies qui donnent des médicaments à certains programmes, mais ce n'est pas suffisant. Je le répète, la raison pour laquelle nous devons agir de cette façon, c'est qu'il y a un grand vide à combler quant à ce que ces compagnies sont prêtes à fournir à faible coût. Tout ce que nous voulons, c'est que les fabricants de génériques comblent ce vide tout en réalisant un léger profit.

En mars, le gouvernement a trouvé une erreur technique qui compromettait toute l'applicabilité du projet de loi. Il est remarquable de jeter un regard vers l'arrière un an et demi plus tard et de constater que nous n'avons pas progressé comme nous l'aurions vraiment voulu. Encore une fois, il est vraiment intéressant de voir qu'environ 550 jours se sont écoulés depuis que cette idée a fait son apparition en ce lieu et que, faute d'y donner suite, nous avons nui à la réputation du Canada à titre de pays contribuant aux mesures d'aide en matière de médicaments. L'intitulé du projet de loi, Loi de

Initiatives ministérielles

l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, rend compte de façon intéressante de la situation, mais les gens doivent comprendre que de nombreux pays à l'extérieur de l'Afrique pourraient également participer au programme. Voilà pourquoi nous espérons qu'il pourra fonctionner. Il y a d'autres pays et j'en ai un bon exemple, celui du Timor-Oriental. Nous avons dû nous battre pour qu'il figure sur la liste. Ce pays a souffert d'un génocide au cours de la dernière décennie. Il a connu beaucoup de troubles politiques. Le paludisme et la tuberculose y ont fait des ravages. Il n'était pas sur la liste.

Là-dessus non plus, nous ne sommes pas d'accord. La décision de l'OMC qui, au départ, a permis la réalisation de cette activité et a permis au Canada d'y participer, n'exigeait pas l'inscription sur une liste, mais nous avons établi des listes qui ont causé des problèmes. Je précise, simplement pour que les gens comprennent, que ce n'est pas seulement l'Afrique qui pourrait bénéficier de ce programme d'aide; en fait, il serait bénéfique aussi pour d'autres pays en développement s'il fonctionne.

En résumé, nous, les néo-démocrates, sommes très favorables à ce projet de loi. Nous voulons nous assurer que le gouvernement comprend qu'il nous incombe de le piloter à travers les diverses étapes parlementaires. En réalité, il a fallu tellement de temps pour en arriver où nous en sommes aujourd'hui que, si nous ne parvenons pas à mettre ce projet de loi en application, je crains que nous nous en lavions les mains. C'est une réelle inquiétude, car si nous n'avons pas un texte concret et efficace, à quoi tout cela aura-t-il servi?

Je ne veux pas participer à un mauvais exercice de relations publiques visant le monde entier. Je veux être de ceux qui contribueront à changer le monde. Je pense que nous avons la technologie et la capacité nécessaires pour faire en sorte que les fabricants de produits génériques comblent une lacune importante et évitent énormément de souffrances. Je sais que le dernier intervenant a expliqué avec beaucoup d'éloquence que l'Afrique est un excellent exemple, puisqu'elle est en train de perdre toute son infrastructure d'enseignement parce que de nombreux professeurs sont malades et qu'il n'y a personne pour former leurs remplaçants.

• (1315)

Il suffit de parler à Stephen Lewis de ce qui se passe là-bas pour apprendre que certains enfants prennent littéralement soin de leurs semblables. Là-bas, ils sont en train de perdre la capacité parentale qui permettait d'aider ceux qui vivent des moments difficiles, d'être là pour eux et de s'assurer qu'ils peuvent s'occuper de leur famille. Ils sont en train de perdre la connaissance institutionnelle du fonctionnement même de la société, car les professionnels et tous ceux qui sont responsables des infrastructures liées à la loi et à l'ordre, à l'éducation et à la sécurité publique sont séropositifs ou sidéens et sont en train de mourir. Ils n'arrivent pas à recruter et à former des gens assez rapidement pour combler les places laissées vides. C'est une spirale. Cela crée un climat propice à d'autres maladies et à de nouveaux conflits. La maladie continue ainsi de couver, alors qu'elle pourrait être enrayée.

Il nous faut comprendre que les médicaments dont il est ici question peuvent procurer la stabilité indispensable pour que les gens puissent vivre de manière acceptable et plus longtemps. Ils peuvent créer le centre de gravité nécessaire pour que les pays visés puissent se relever de cette terrible maladie qu'est le sida. Des maladies comme la malaria et la tuberculose affectent également d'autres pays en développement. Nous pouvons venir à bout de ces maladies immédiatement si nous permettons aux gens d'avoir accès aux médicaments.

De fantastiques organisations non gouvernementales nous sont très utiles sur place. Elles ont déjà bâti leur crédibilité auprès des collectivités locales où elles aident les gens à prendre leurs médicaments. Elles se sont également taillées une solide réputation à l'échelle internationale pour être en mesure de mettre en oeuvre les procédures nécessaires et de recueillir des fonds, notamment auprès de particuliers, d'entreprises ou de gouvernements. Sur cette note, j'aimerais bien que le Canada respecte ses obligations.

Il y a déjà tout cela. Ce qui manque c'est le sentiment de stabilité que les médicaments peuvent engendrer. J'espère que le projet de loi, s'il est adopté, donnera cette stabilité. S'il n'y arrive pas, le Canada sera perçu comme très irresponsable. Autrement dit, si le gouvernement adopte une mesure législative qui ne fonctionne pas, le Canada aura induit le monde en erreur pendant deux ans. Il aura alors créé un faux espoir.

Les députés ont l'obligation de surveiller ce qui se passe avec énormément de diligence. Nous ne devrions pas nous contenter d'y assortir des mesures réglementaires ou de la renvoyer à un comité qui fera peut-être rapport aux trois ans comme prévu dans le projet de loi, si je ne m'abuse. Si cette mesure législative ne donne pas les résultats escomptés, si les fabricants de produits génériques n'arrivent pas à conclure les ententes nécessaires et si les organismes gouvernementaux et les ONG n'arrivent pas à faire démarrer les programmes, le gouvernement devra alors traiter la question en priorité.

Le Canada a créé énormément d'attentes. Or, je ne veux pas appartenir à un pays incapable d'être à la hauteur de ces attentes.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt l'intervention du porte-parole du Nouveau Parti démocratique. Je dois dire sans équivoque que l'opposition officielle appuie le projet de loi C-29. Les amendements proposés par le Sénat sont très importants.

Précisons que la première partie du projet de loi C-29 modifie la loi de sorte que l'autre endroit, et non seulement la Chambre des communes, peut évaluer et recommander des candidats éventuels pour le comité d'experts. La deuxième partie touche les frais de brevet et la taille des entités.

Tout cela vise à fournir les médicaments nécessaires pour combattre le sida en Afrique. Il s'agit certes d'une initiative valable de l'ancien gouvernement. Il est intéressant de noter que c'est l'ancien premier ministre Jean Chrétien qui a lancé ce projet, il y a un certain temps. Pourtant, longtemps après le départ de M. Chrétien, nous en sommes encore à débattre ce projet de loi.

Malgré notre appui aux amendements du projet de loi, le processus est extrêmement long, ce qui me trouble. Je me demande si mon collègue est aussi troublé que moi et s'il se demande pourquoi le processus d'adoption de ce projet de loi est si long.

En passant, un des amendements découle directement d'une intervention faite par le Parti conservateur en comité. Cela montre que les conservateurs ont participé activement au processus, au même titre que les autres partis. Je ne pense pas qu'un parti en particulier ici ait le monopole de la compassion, que ce soit pour les personnes dans le besoin au Canada ou pour les personnes qui souffrent dans des pays lointains.

Je me demande si le député néo-démocrate partage ma préoccupation. Contrairement à la situation actuelle, les gouvernements dirigés par le premier ministre Jean Chrétien et aussi par le premier actuel, au moment où il a pris le pouvoir, étaient majoritaires. Ces gouvernements avaient certainement les moyens de faire adopter toutes sortes de lois. Ils le pouvaient et l'ont fait très souvent. Je suis ici depuis près de 12 ans et j'ai vu les libéraux exercer le pouvoir en coupant court aux débats sur des projets de loi controversés.

Je trouve étrange que le gouvernement hésite autant à faire adopter rapidement ce projet de loi qui reçoit pourtant un si large appui. Il aurait pu le faire adopter lors de la dernière législature. Le projet de loi aurait pu être rédigé correctement de telle sorte qu'il n'aurait pas été nécessaire de présenter une deuxième mesure législative comme le projet de loi C-29 et d'y proposer des amendements pour tenter de l'améliorer, comme l'a fait remarquer mon collègue néo-démocrate.

Je me demande si, comme moi, le député est préoccupé par le retard et se demande pourquoi le gouvernement libéral n'a pas fait adopter le projet de loi il y a longtemps.

(1320)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, tout d'abord, je veux revenir au commencement. Je crois que nous avons mal abordé tout le projet de loi.

En ce qui concerne l'OMC et les accords sur les ADPIC, nous avons fat venir un expert américain qui a travaillé aux Nations Unies pendant des années, et si on en croit son témoignage, de l'avis de beaucoup d'experts, nous n'avions pas à élaborer cette mesure législative complexe. C'est le choix que nous avons fait. Nous avions un point de vue bien différent de la plupart des autres partis, mais nous avons tous uni nos efforts pour parvenir à quelque chose.

Au lieu de jeter le blâme sur qui que ce soit à ce stade-ci, et cela m'exaspère beaucoup moi aussi, nous devrions examiner les chiffres. Plus de trois millions d'Africains sont morts et plus de cinq millions de personnes ont été infectées par le VIH/sida depuis que le gouvernement a présenté ce projet de loi pour la première fois. Ce ne sont que des chiffres généraux.

Nous devons nous assurer régulièrement que le projet de loi fonctionne et dans la négative, nous devons déterminer ce que nous allons faire immédiatement pour le modifier. Cela pourrait exiger de s'opposer à des intérêts industriels. Il y a un large éventail d'opinions à la Chambre des communes. Si nous croyons vraiment en cela, nous devons nous assurer d'obtenir les résultats voulus. C'est pourquoi nous devons accroître notre participation.

Je suis très déçu jusqu'à maintenant. Cela menace la crédibilité de notre pays sur la scène mondiale et c'est assez démoralisant également si en fin de compte, nous parvenons à un projet de loi qui n'est pas efficace, alors que nous avons retardé encore davantage son adoption. De nombreux Canadiens ont des liens avec des pays en développement et ont des liens très forts avec des organisations non gouvernementales. Nous pourrions être de grands facilitateurs. Si nous laissons passer cette occasion, nous allons le regretter. Ce sera un dur coup porté à notre nation sur le plan moral et ce qui importe surtout, cela entraînera des souffrances inutiles pour des gens.

Nous sommes capables de prendre des mesures correctrices. Nous manquerions à notre devoir si nous ne faisions pas en sorte de nous assurer que les gens qui en ont besoin puissent enfin recevoir les médicaments nécessaires. Pas une seule pilule n'est encore parvenue à ces gens, même s'il a fallu deux ans pour en arriver là. Nous devons nous assurer qu'en fin de compte, les médicaments parviendront aux gens qui souffrent.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée à l'unanimité.

(La motion est adoptée et les amendements, lus pour la deuxième fois, sont adoptés.)

* * *

● (1325)

LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

L'hon. Mauril Bélanger (au nom du ministre de la Santé) propose que les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, soient lus pour la deuxième fois et adoptés.

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, la plus grande mobilité de la population et ses effets sur la propagation rapide des maladies constituent une préoccupation plus sérieuse dans le village planétaire d'aujourd'hui. Les difficultés que nous avons récemment éprouvées avec le SRAS, l'arrivée de la grippe aviaire et le risque d'épidémie de grippe qui plane sur nous nous rappellent que la santé publique est une question transfrontalière d'une importance croissante. Toute maladie transmissible peut maintenant se répandre à la grandeur de la planète en moins de 24 heures.

Certes, dans le domaine de la santé publique mondiale, on ne peut jamais être sûr de rien, mais les autorités savent que les effets économiques et psycho-sociaux dépendent de la puissance du virus, de la rapidité avec laquelle il est transmis d'une personne à l'autre, de la capacité de détection précoce et de l'efficacité des mesures de contrôle préventif.

[Français]

Le défi est d'endiguement. La capacité de bloquer la maladie en question dépendra des activités de contrôle vigilant à la frontière. Il nous faudra également compter sur les efforts corporatifs des partenaires d'outre-frontière, y compris la prestation des services de soins de santé, comme l'isolement en milieu hospitalier des personnes infectées et la mise en quarantaine des personnes éventuellement exposées.

Bien que le système de santé publique actuel ait bien servi les Canadiens, le temps est venu de mettre à jour nos lois afin de refléter les changements de la préparation et de l'intervention d'urgence au XYI^e siècle.

En réponse à ce nouveau risque et à cet environnement menaçant, le gouvernement du Canada est passé rapidement à la modernisation de la Loi sur la mise en quarantaine, une des plus anciennes loi du Canada.

[Traduction]

Le projet de loi C-12 joue un rôle capital dans la gestion des menaces qui planent sur la santé publique, qu'il s'agisse d'une première occurrence ou d'une réapparition. Appliqué aux points d'entrée au Canada, le projet de loi constitue la première ligne de défense contre l'importation de maladies au Canada et leur propagation. Il procure au gouvernement du Canada des outils modernes et lui confère des pouvoirs supplémentaires pour lui permettre d'intervenir rapidement et efficacement lorsque surviendra la prochaine crise de santé publique.

Initiatives ministérielles

Les députés se souviendront que le Comité permanent de la santé a apporté d'importantes contributions en vue de resserrer les règles prévues dans le projet de loi. Au cours de l'étude du projet de loi, les membres du comité ont écouté les intervenants de l'extérieur et ont présenté des amendements reflétant leurs préoccupations. Reconnaissant les efforts et la détermination des membres du comité, la Chambre a adopté le projet de loi C-12, modifié, le 10 décembre 2004

Conformément au processus parlementaire, le Sénat du Canada a récemment terminé son examen législatif du projet de loi C-12. Au terme de cette étude, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté des amendements concernant le dépôt de règlements devant le Parlement

En clair, le Sénat du Canada a adopté le projet de loi C-12 à la condition que le ministre de la Santé présente devant les deux Chambres les règlements relatifs à la quarantaine. Cet amendement reflète le statut égal des deux Chambres dans l'examen parlementaire du processus d'élaboration des règlements.

De surcroît, le gouverneur en conseil ne peut prendre un règlement en vertu de l'article 62 de la nouvelle Loi sur la mise en quarantaine que si les deux Chambres ont donné leur agrément au rapport, provenant de leurs comités respectifs, approuvant le projet de règlement avec ou sans modification.

Dans un esprit de collaboration, j'espère que les députés à la Chambre des communes trouveront que le Sénat a fait du bon travail et qu'ils accepteront les amendements au projet de loi C-12.

Cela dit, je souhaite exprimer mon appui indéfectible envers cet important projet de loi sur la protection de la santé. Je tiens à faire remarquer à mes collègues que nous avons la responsabilité collective de faire adopter le projet de loi C-12, dans l'intérêt de la santé et de la sécurité des Canadiens et des habitants du monde entier.

• (1330)

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au nom de mes électeurs et du Parti conservateur du Canada pour parler des amendements apportés au projet de loi C-12, la Loi sur la mise en quarantaine.

Nos collègues de l'autre endroit ont proposé une série d'amendements pour approuver le projet de loi que nous leur avions envoyé. Nous avons examiné ces propositions et nous les acceptons. Les amendements prévoient plus de contrôle et de responsabilité dans le cadre de cet important projet de loi, éléments qui manquaient dans la version originale présentée par le gouvernement.

Au cas où certains n'auraient pas le texte devant eux, je vais expliquer l'essentiel de ces amendements.

Le projet de loi original n'exigeait pas des deux Chambres qu'elles assurent un contrôle et les amendements proposés corrigeront cette lacune. Si la Loi sur la mise en quarantaine devait être appliquée, cet élément de prudence serait essentiel à sa bonne application. De surcroît, les amendements font en sorte qu'on peut plus facilement tenir des réunions publiques et des audiences portant sur la loi et son application.

Une fois de plus, j'accueille favorablement ce changement. Il protège davantage les Canadiens concernés et permet une meilleure consultation. J'espère que, si elles ont lieu, ces audiences donneront à des experts et à des Canadiens concernés l'occasion de se faire entendre. Je suis en faveur de cette approche.

J'ai entendu bien des choses en ce qui concerne notre état de préparation dans l'éventualité d'une telle situation et ces choses ne sont pas toujours encourageantes. Dernièrement, j'ai rencontré des pompiers qui m'ont dit que plus de 70 p. 100 d'entre eux n'avaient pas la formation nécessaire en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique. Cela m'inquiète vivement, d'autant plus que j'ai suivi de la formation en matière d'intervention en cas d'urgence et que je sais combien il est important que les premiers intervenants disposent de la formation et des outils nécessaires pour faire leur travail. S'ils échouent, il en sera de même pour ceux qui suivront.

Je demande au gouvernement de faire le nécessaire pour que cette formation soit donnée dès que possible. La prochaine pandémie peut survenir n'importe quand, et cette formation prend du temps. Cette formation sur les situations d'urgence doit aussi être donnée au personnel des salles d'urgence des hôpitaux.

J'ai rencontré récemment notre prochaine génération de médecins. Ils ont déclaré qu'ils sont en faveur de cette formation et qu'ils la jugent essentielle. Nous avons convenu ensemble que si les étudiants en médecine étaient payés pour suivre cette formation durant leur congé scolaire, ils auraient la formation nécessaire au moment de l'obtention de leur diplôme. Ne serait-il pas idéal que la prochaine génération de médecins entre en service pleinement formée sans que les niveaux actuels de dotation soient réduits dans le processus?

Le projet de loi n'est qu'un document papier. Il ne peut protéger les Canadiens à lui seul. Les responsables doivent être prêts. Lorsqu'une pandémie frappera, il ne servira à rien de courir dans la rue en brandissant des copies de ce projet de loi. Pour assurer notre sécurité, il faut donner une formation adéquate et disposer des ressources appropriées. Mes collègues et moi-même appuierons ces amendements, mais nous demandons en même temps de plus amples mesures. Nous voulons des gestes concrets, non des paroles.

Le SRAS nous a montré qu'avec du recul, tout est clair. Le SRAS nous a aussi montré que les pandémies tuent. Ne répétons pas ces erreurs

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'aurais une observation à formuler. Je crois que la Chambre est prête à considérer favorablement les amendements du Sénat, mais la députée a soulevé une question complémentaire ayant trait à la formation des pompiers et des premiers intervenants.

Nous avons eu l'occasion de traiter des pompiers. J'appuie sans réserve leur demande de financement pour la formation, de manière à ce qu'ils puissent protéger les intérêts des Canadiens en faisant leur travail.

D'autres aspects méritent notre attention comme le fonds d'indemnisation des agents de la sécurité publique, les modifications au Régime de pensions du Canada, et il y avait autre chose aussi je crois, mais il suffit de dire que les pompiers du Canada jouissent d'une grande estime ici à la Chambre.

• (1335)

Mme Carol Skelton: Monsieur le Président, je suis parfaitement d'accord avec mon collègue, mais je voudrais lui rappeler que nous devons nous intéresser très sérieusement non seulement aux pompiers mais à l'ensemble des intervenants en situation d'urgence. La population en général doit reconnaître que ces personnes s'exposent constamment au danger et risquent à cause de cela de devenir handicapés. J'espère que le projet de loi permettra de mieux protéger toutes les personnes dont notre protection dépend.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, il y a longtemps que je mourais d'impatience d'intervenir concernant le projet de loi C-12, Loi sur la mise en quarantaine. Je remercie le whip de mon parti de m'avoir permis de m'exprimer sur un projet de loi tout aussi passionnant que scientifiquement intéressant.

Nous avons passé quelques séances en comité à étudier ce projet de loi sur la quarantaine. De façon générale, nous étions en faveur de moderniser une loi qui datait de XIX^e siècle. Cette loi avait été adoptée à une époque où surtout les moyens de transport se développaient, entre autres, les bateaux jouaient un rôle très important. Depuis toutes ces années, il y a de nouveaux moyens de transport et les technologies se sont développées. Aujourd'hui, il y a le train, l'avion et le TGV.

Quand on parle de mondialisation, de contacts soutenus, accrus et de plus en plus globaux entre les individus, on se rend compte que les voyages ne sont pas un phénomène marginal. Si on faisait ici un petit sondage à mains levées pour savoir combien d'entre nous avons visité un, deux, trois ou quatre continents, on se rendrait bien compte qu'il ne s'agit pas d'un phénomène exceptionnel. Évidemment, les êtres humains sont plus en contact entre eux qu'ils ne l'étaient au XIX^e siècle. Il y avait donc urgence de moderniser la Loi sur la mise en quarantaine.

Tout au long des séances du comité, ma collègue, la députée de Laval, et moi avions des inquiétudes face aux recours fréquents dans le libellé du projet de loi qui laissait une marge de manoeuvre assez discrétionnaire à des agents de la quarantaine. Par exemple, on oubliait souvent de référer à des notions de temps et d'imputabilité. L'amendement qui a été sans doute le plus fréquemment formulé en comité par tous les parlementaires avait trait au fait qu'on oubliait de formuler cette expression balisée et délimitée en droit, qui est bien sûr, tout motif raisonnable.

Nous avons donc présenté plusieurs amendements. Nous avons rendu le projet de loi plus acceptable et nous étions en faveur de son économie générale.

Avant d'aller plus en détail avec ce projet de loi, il faut se rappeler que nous avions deux grands motifs d'inquiétude.

Le premier était à l'effet que le ministre de la Santé puisse désigner des zones de quarantaine. Cela signifie que s'il y avait une épidémie ou une pandémie, le ministre de la Santé pouvait de son propre chef désigner un lieu qui serait en quarantaine sans passer par son homologue de la santé et des services sociaux, par exemple, du Québec, du Nouveau-Brunswick ou de toute autre province. Le Bloc québécois a déposé un amendement en ce sens, mais malheureusement, il n'a pas été retenu par le gouvernement.

C'est avec déception qu'on a constaté que le gouvernement n'a pas fait la lecture de notre analyse qui demandait une zone de quarantaine. Évidemment, lorsqu'on parle de zone de quarantaine, il s'agit souvent d'endroits comme les aéroports qui eux ne posent pas de problème puisque cela relève de plein droit de la compétence du gouvernement.

Cependant, si on établissait une zone de quarantaine autre qu'un aéroport, qui n'est pas de la compétence fédérale, notre porte-parole aux affaires intergouvernementales se lèverait en cette Chambre et dirait sûrement que l'on ne respecte pas nos compétences. Il aurait raison de le faire puisqu'il est un homme vigilant avec une grande acuité intellectuelle et que jamais nous ne lui souhaiterions qu'il soit, lui-même, mis en quarantaine.

Cela étant dit, nous avions donc cette inquiétude que le gouvernement fédéral puisse, de son propre chef, désigner une zone de quarantaine sans passer par les autorités des provinces concernées.

Deuxièmement, nous avions également des inquiétudes concernant des technologies médicales. La grande nouveauté de ce projet de loi est que le ministre va y désigner des personnes. On se demandait quelles seraient ces personnes? Est-ce que ce serait des médecins, des infirmières, soit des professionnels de la santé? En ce moment, ce sont surtout les gens ayant un premier contact, comme des douaniers, des gens à l'accueil pour les nouveaux arrivants au pays. En effet, ce sont surtout ceux qui exercent un contrôle à la frontière lorsque les gens entrent au pays.

• (1340)

Toutefois, on se demandait quelles seraient les compétences et les modalités pour pouvoir exercer les contrôles que le projet de loi C-12 prévoit. Je vous lis l'article 14, qui est probablement l'article le plus important du projet de loi:

Afin de déceler la présence de symptômes d'une maladie transmissible ou la présence d'une telle maladie, toute personne autorisée par le ministre peut utiliser toute technologie de détection n'impliquant pas l'introduction d'un corps étranger, notamment d'un instrument, dans le corps du voyageur.

Bien sûr, j'ai senti l'espace d'un instant qu'un voile de fantasme s'était déposé sur mes collègues, mais maintenons les choses à un niveau médical.

Or, en ce qui concerne l'expression « toute personne autorisée », il y avait là un flou qu'il nous importait de préciser. En ce qui concerne aussi les expressions « toute technologie médicale » et « toute introduction d'un corps étranger », mes collègues reconnaîtront que cela peut être extrêmement vaste. Le Bloc québécois, toujours avec ce même sens des responsabilités, a déposé un amendement pour parler de « technologies médicales appropriées. » Voilà qui est venu baliser le champ des possibles.

Le projet de loi propose un certain nombre de nouveautés. Par exemple, une nouvelle exigence s'applique au conducteur et à l'équipage de véhicules. Il peut s'agir d'avions, de bateaux ou de véhicules routiers. Il leur faut déclarer tous les cas de maladie ou de décès à leur bord avant leur arrivée au Canada. On comprend bien que les gens qui ont la responsabilité de ces moyens de transport peuvent être témoins de foyers d'infection possibles. C'est un geste de civisme, qui est maintenant inscrit dans la loi, que cette obligation de les déclarer. Le but de cette déclaration obligatoire est évidemment d'éviter leur propagation.

L'article 15 a également une certaine importance. Il concerne l'exigence fixée aux voyageurs qui se croient eux-mêmes atteints d'une maladie transmissible ou qui ont été en contact avec une personne atteinte d'une telle maladie: ils doivent se présenter de leur propre chef à un agent de la quarantaine dès leur arrivée au pays ou lors de leur départ. Dans un premier temps, on pensait que cela devait être une mesure volontaire et non pas une désignation. Or, une personne qui croit qu'elle a la malaria, le paludisme, la rubéole ou la rougeole a cette obligation de se présenter audit agent de la quarantaine dès son arrivée au pays ou lors de son départ. Évidemment, le projet de loi sur la quarantaine concerne des gens de l'extérieur qui viennent au Canada.

Ce projet de loi est passionnant. En effet, nous l'avons étudié pendant deux semaines.

Une voix: C'est plus de deux semaines.

M. Réal Ménard: Ma collègue me dit que c'est plus de deux semaines. Le temps passe tellement vite quand on est en agréable

compagnie. Cependant, je crois que nous avons peut-être passé trois semaines à étudier un projet de loi aussi emballant, comme celui de la quarantaine: nous n'aurions pas voulu être ailleurs.

L'article 47 du projet de loi parle de la permission d'inspecter tout moyen de transport arrivant au Canada et l'octroi de moyens nécessaires pour agir en cas de besoin. Finalement, il s'agissait de la possibilité qu'un véhicule soit inspecté, mais le projet de loi va plus loin. Non seulement un véhicule peut-il être inspecté, mais il peut même être dérouté. Cela signifie que l'on pourrait lui demander de rebrousser chemin et de quitter le territoire canadien, si l'on avait des raisons de penser qu'il peut lui-même être un vecteur de transmission.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais parler d'un débat qui est survenu au comité. Le projet de loi permet la désignation de zones de quarantaine, au sujet desquelles on avait d'abord des raisons de penser que ce seraient des aéroports, mais ce pourrait être d'autres lieux. En ce qui concerne ces zones de quarantaine, nous nous sommes posé cette question en comité: si l'on désigne une zone de quarantaine, que 300 personnes y soient mises en quarantaine et qu'on les empêche ainsi de gagner leur vie pendant un, deux ou trois jours, ne devraient-elles pas être indemnisées? Ne devraient-elles pas recevoir une indemnisation financière pour s'assurer qu'un préjudice ne sera pas établi? Le projet de loi était un peu lâche. Il avait un certain laxisme. Il était même un peu slack, si vous me permettez l'expression. En effet, on disait que le ministre pouvait verser une indemnité.

• (1345)

Il y avait donc du mou sur la gâchette, comme on dit dans les bonnes familles que fréquente évidemment le député de Verchères— Les Patriotes.

On s'est posé la question à savoir si l'on ne devrait pas obliger le ministre à indemniser les gens mis en quarantaine. Ce sont nos amis conservateurs qui, dans un élan de générosité qu'on ne leur connaissait pas tellement par le passé, ont quand même déposé un amendement visant à obliger le ministre à indemniser ces personnes. Par contre, mes collègues ne doivent pas penser que le montant de l'indemnité était préétabli comme dans un livre de recettes. Le montant à être versé devait être déterminé par un règlement.

Le comité a tenu un grand débat. Les esprits étaient divisés. Certains étaient pour, d'autres étaient contre. Nous, du Bloc québécois, nous sommes rendus à une situation de moyen terme, à une position équilibrée. En fait, nous ne pouvons nous définir autrement que par cet équilibre, cette espèce d'homéostasie politique qui nous a toujours rendus tellement attachants dans les milieux où nous avons évolué.

Nous avions convenu qu'il fallait indemniser les gens qui sont mis en quarantaine, mais qu'il fallait cependant déterminer l'étendue de cette indemnisation. C'est sûr que si l'on parle de 10 000 personnes, cela pourrait grever le Trésor public. Nous n'avons pas voulu adopter de mesures excessives. Nous nous sommes donc déclarés en faveur du principe, mais nous l'avons rattaché à la notion de critères raisonnables qui existe en droit dans les situations où c'est indiqué de le faire. Somme toute, ce fut un très grand débat, comme l'a dit le député de Verchères—Les Patriotes.

J'enchaîne donc en parlant d'un article extrêmement vivant du projet de loi, soit l'article 44. Cet article porte sur l'obligation que les cadavres, organes et restes humains importés au Canada soient accompagnés d'un certificat de décès, à l'exception des cellules, tissus et organes destinés à la transplantation. Cet article requiert qu'on en traite avec beaucoup de sérieux. Il peut arriver quand même que des décès surviennent dans un avion ou dans tout autre moyen de transport. Il ne faut pas traiter à la légère toute la question des vecteurs de contamination possible sur des cadavres. C'est la raison d'être de cette obligation. Je sais que mes collègues mesureront, tout comme moi, la pertinence d'un tel article que nous allons traiter avec le plus grand sérieux.

Il est effectivement possible qu'il y ait des cadavres dans un avion ou dans un autre moyen de transport. Notre porte-parole en matière de transport devrait fouiller cette question également, puisque ce sont des choses qui surviennent.

Poursuivons avec le plus grand sérieux que requiert ce projet de loi. L'article 30 du projet de loi n'a pas été sans soulever chez nous quelques inquiétudes. Il stipule: « Le ministre peut, de sa propre initiative, réviser toute décision de l'agent de quarantaine de détenir le voyageur et [...] ordonner sa libération. »

Je dois dire qu'en comité, nous avons reçu un professeur de droit de l'Université Dalhousie. Cette université forme généralement de très bons juristes, même s'ils ne sont pas aussi bons que ceux de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval. Ils sont presque ex aequo avec ceux de Laval.

Ouvrons une petite parenthèse. Je crois que, cette année, l'Université Laval a souligné un anniversaire important, soit son 350° anniversaire de fondation. Cela mériterait une bonne main d'applaudissement pour tous ceux qui ont été diplômés de cette université. Elle nous a donné des éléments extrêmement appréciables, dont le député de Verchères—Les Patriotes, reconnu pour sa rigueur et sa patience, et le député de Témiscamingue, qui est intéressé par le droit civil, mais dont le droit criminel a finalement retenu l'attention. C'était d'ailleurs la force de ce député de l'Abitibi que d'être tout à la fois à l'aise avec les mandats d'aide juridique et ne pas dédaigner la fiscalité et les mandats de libre-échange quand c'était possible.

(1350)

Revenons au projet de loi et ne nous égarons pas. La règle de la pertinence pourrait être invoquée.

Nous étions inquiets de la possibilité qu'il puisse être envisageable qu'une personne puisse être détenue en détention pendant plus...

Une voix: Placée en détention.

M. Réal Ménard: Excusez-moi. J'ai fait un lapsus.

Une voix: Un pléonasme.

M. Réal Ménard: J'ai fait un pléonasme. Je reformule ma phrase. On se croirait dans une cour de justice avec des objections. Je suis heureux d'avoir un public attentif.

Nous étions inquiets de la possibilité qu'une personne, mise en détention, puisse être gardée en captivité pendant plus de 48 heures. Nous avions des inquiétudes quant aux principes de justice naturelle et du fait que, finalement, ces gens-là ne puissent pas consulter un avocat et que les motifs de leur détention ne soient pas clairs, et cela d'autant plus que dans la première version du projet de loi, il n'y avait pas vraiment de possibilité d'appel de ces décisions.

On connaît l'importance, en droit, de la capacité de faire réviser les décisions. Tous mes collègues en cette Chambre sont d'ailleurs

indignés face au fait que la Loi sur l'immigration, que nous avons adoptée l'an passé, a aboli la section d'appel pour les réfugiés. Je veux rappeler que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration du temps, le député de Bourassa, avait promis que la situation serait corrigée. Une autre ministre est passée à l'immigration. Nous en sommes au troisième titulaire à ce poste et nous n'avons toujours pas rétabli le droit d'appel pour la section des réfugiés.

Tous mes collègues partagent avec moi la profonde indignation que représente, pour ces gens, cette violation d'un principe de justice naturel qu'est le droit de faire vérifier et d'en appeler d'une décision.

La question de l'immigration n'est pas un phénomène banal. Il y a quatre grands pays d'immigration dans le monde: le Canada, les États-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. C'est important l'immigration. Cette question nous renvoie à notre projet de souveraineté nationale. En effet, à travers l'immigration, il y a deux grands problèmes, deux grandes visions de l'intégration des néo-Ouébécois.

Au Bloc québécois, nous avons toujours cru qu'il fallait construire l'avenir avec les immigrants. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage à notre porte-parole en matière d'immigration, la députée de Vaudreuil-Soulanges.

Je termine en vous disant que la question de l'immigration renvoie à deux grandes capacités d'intégrer les gens. Il y a le modèle du multiculturalisme au Canada où on donne à penser que, peu importe notre pays ou notre provenance, on peut garder notre propre culture. Il y a aussi le modèle québécois avec la culture publique commune. Gérald Godin, l'ancien député de Mercier disait « Il y a 100 façons d'être québécois, mais l'important c'est de l'être en français ». C'est pour cela qu'au Québec, le français joue ce rôle d'intégration en matière de culture publique commune et que nous avons eu la loi 101. Le père de la loi 101, l'ancien député de Bourget, Camille Laurin, occupe une place privilégiée dans nos coeurs.

Cela étant dit, tous mes collègues auront compris que le lien que je voulais faire entre l'immigration et la quarantaine est le suivant. Dans un pays où on accueille beaucoup de gens — le Canada, le 1^{er} octobre de chaque année, fait connaître ses plans d'immigration: 248 000 pour l'an passé —, il est extrêmement important de s'assurer que les mesures les plus judicieuses, mais non attentatoires aux droits de la personne, soient mises en place. C'est pour cela que le Bloc québécois a déposé des amendements au projet de loi C-12 car il nous apparaissait qu'un meilleur équilibre devait être recherché.

• (1355)

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je veux saluer les qualités d'orateur de mon confrère de Hochelaga. C'est toujours un plaisir de l'entendre. J'aimerais toutefois lui demander d'apporter quelques précisions.

À propos de cette Loi sur la mise en quarantaine, il nous a fait part de cette inquiétude à l'égard de certains cadavres qui pourraient se retrouver sur un bateau. Qu'en est-il? Peut-on penser qu'on a à s'inquiéter de cadavres d'animaux? Peut-on penser, dans ce cas, que ce serait dangereux pour nos populations? Dans quelles mesures ce projet de loi peut-il répondre à ces questions?

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je remercie de sa question ma très pertinente collègue, la députée de Trois-Rivières, qui est responsable de la condition féminine. De toute façon, je regrette de ne pas avoir traité de ce sujet assez profondément.

Ma collègue me demande si l'on doit s'inquiéter de cadavres d'animaux. Elle sera heureuse d'apprendre que nous avons soulevé cette question en comité. En effet, a priori, du strict point de vue de la logique — logique qui l'habite dans toutes les dimensions de sa vie —, il pourrait clairement être possible que des animaux à bord d'un avion, d'un bateau ou d'un autre moyen de transport soient des vecteurs potentiels de contamination. De là découle cette obligation de déclaration obligatoire et de certificats.

J'aimerais demander à ma collègue de me poser une deuxième question pertinente.

Le vice-président: Peut-être pourra-t-elle le faire après la période des questions orales.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE JOUR COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, nous commémorons aujourd'hui à Ottawa le 60^e anniversaire de l'Holocauste et marquerons le Jour commémoratif de l'Holocauste par la traditionnelle cérémonie de dépôt d'une gerbe qui se tiendra juste après la période des questions, ici même sur les marches du Parlement. C'est un honneur pour moi de participer à cet événement aux côtés de M. Joel Dimitri, un de mes électeurs et le président de cette cérémonie, et des survivants de cette tragédie.

Il est essentiel que nous reconnaissions aujourd'hui que l'Holocauste, dans toute sa cruauté, sa tyrannie et son horreur, a secoué les fondations de la civilisation moderne. Nous devons voir à ce que l'Holocauste reste gravé dans la mémoire collective de notre pays et que les générations à venir en comprennent bien les causes et se fassent les gardiens de ceux qui ont péri aux mains des nazis.

Nous devons également rendre hommage aux survivants. Bon nombre d'entre eux ont raconté leur histoire, et les leçons que nous en tirons auront des effets durables sur nos jeunes. À titre de Canadiens, nous devons réaffirmer notre engagement fort à l'égard de la lutte contre la haine, le racisme et la tyrannie.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont consacré temps et efforts pour assurer la réussite du Jour commémoratif de l'Holocauste au Canada. J'invite tous les députés à se joindre à nous tout de suite après la période des questions.

LES KODIAKS DE CAMROSE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'équipe de hockey junior A connue sous le nom des Kodiaks de Camrose. Pour la troisième fois en cinq ans, les Kodiaks ont remporté le championnat de la ligue de hockey junior de l'Alberta après avoir imposé la défaite aux Oil Barons de Fort McMurray.

Vendredi soir dernier, sur leur propre patinoire, les Kodiaks ont battu les Eagles de Surrey par un compte de 3 à 2, remportant ainsi la Coupe Doyle qui est remise aux gagnants du championnat qui oppose l'Alberta et la Colombie-Britannique. Cette victoire permet Article 31 du Règlement

aux Kodiaks de participer au championnat national junior A pour l'obtention de la coupe de la Banque royale.

L'entraîneur et gérant général des Kodiaks, Boris Rybalka, a fièrement reconnu le mérite de ses joueurs qui ont remporté le championnat, mais il a également attribué leur grand succès au personnel de l'équipe, aux familles qui hébergent les joueurs et aux partisans. Je peux témoigner des grands efforts qui ont été fournis par tous les joueurs et du magnifique travail de l'entraîneur Rybalka, ainsi que de l'appui extraordinaire de la communauté de Camrose à l'égard de cette équipe junior A.

Ma famille et moi avons beaucoup aimé toutes les parties auxquelles nous avons pu assister cette année. Je félicite les Kodiaks et leur souhaite la meilleure des chances pour la suite. Ils peuvent compter sur tout notre appui.

* * *

● (1400)

LE JOUR COMMÉMORATIF DE L'HOLOCAUSTE

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, aujourd'hui, c'est la deuxième année consécutive que le Canada souligne le Jour commémoratif de l'Holocauste. Nous avons l'occasion aujourd'hui de nous rappeler des victimes innocentes de l'Holocauste. Fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif, ce jour correspond à la date anniversaire de la révolte du ghetto de Varsovie. Il nous rappelle tristement que le racisme est sans limites et sans fin

L'an dernier, tous les partis ont voté en faveur du Jour commémoratif de l'Holocauste. Cette année, je suis fière de coparrainer, au nom des libéraux, une autre motion non partisane qui vise à souligner cette journée. Il s'agit d'un geste simple, mais profond, qui immortalise dans le calendrier canadien la tragédie de l'Holocauste et qui incite les Canadiens à connaître cette histoire et à en tirer des leçons.

Cette tragédie est survenue il y a soixante ans, mais elle continue de nous accabler. Nombre d'entre nous auront le privilège, aujourd'hui, de déposer une couronne sur la Colline du Parlement au cours d'une cérémonie spéciale. La flamme de notre souvenir est un rayon de lumière qui nous garde à l'abri des ténèbres du racisme. Elle est plus que jamais essentielle, malheureusement, pour lutter contre la montée actuelle de l'antisémitisme au Canada.

. . .

[Français]

LA MAISON MICHEL-SARRAZIN

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, à l'occasion du 20^e anniversaire de la Maison Michel-Sarrazin, je tiens à rendre hommage à ses fondateurs, feu le docteur Jean-Louis Bonenfant, le docteur Louis Dionne, oncologue, et son épouse Claudette Gagnon.

La Maison Michel-Sarrazin, qui doit son nom au premier chirurgien du roi en Nouvelle-France, a été la première du genre au Canada. Elle accueille les cancéreux en phase terminale et les accompagne dans une mort douce, nimbée de la beauté du décor et de l'amour des 80 membres du personnel, des 350 bénévoles et les membres des familles.

Le Québec compte maintenant 15 maisons dont la mission est la même que celle de la Maison Michel-Sarrazin.

Article 31 du Règlement

Bravo au docteur Dionne et à Mme Gagnon! Leur courage et leur détermination ont été essentiels à la réalisation de leur havre de paix afin d'y accueillir les mourants.

Mille mercis au personnel et aux bénévoles car, sans eux, il serait impossible de poursuivre la merveilleuse mission de la Maison Michel-Sarrazin de Louis-Hébert.

Le Bloc québécois félicite les fondateurs de la Maison Michel-Sarrazin pour leur grand coeur!

[Traduction]

LES PRIX DE JOURNALISME DE L'ONTARIO

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter les lauréats des prix de journalisme de l'Ontario pour 2005.

Le Hamilton Spectator, avec neuf prix, a été le grand gagnant de la cérémonie. Jon Wells a été sacré journaliste de l'année en plus de recevoir le prix Wayne MacDonald pour ses écrits narratifs.

On a également reconnu le travail du journaliste sportif Scott Radley, du chroniqueur aux arts et spectacles Graham Rockingham, et du photographe portraitiste Scott Gardner, tous trois du Hamilton

Les autres lauréats travaillant pour le Hamilton Spectator sont Fred Vallance-Jones et Steve Buist, journalistes du domaine économique, et une équipe de journalistes du même domaine composée de Natalie Alcoba, Steve Arnold, Tara Perkins, Joan Walters et Steve Buist.

Je tiens à réitérer mes félicitations aux lauréats. Leurs réalisations font la fierté de la ville de Hamilton, qui en tire une certaine reconnaissance. Ces journalistes nous informent, nous éclairent et nous divertissent.

Je souhaite bonne chance aux journalistes du Hamilton Spectator qui sont finalistes au 56^e Concours canadien de journalisme. * * *

LA JUSTICE

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, comme l'a révélé récemment l'émission W-FIVE, des criminels, et même des délinquants violents, purgent plus fréquemment leur peine

Selon W-FIVE, « Voyez les délits que l'on peut commettre dans notre pays impunément — sans passer une seule journée derrière les barreaux. Vous pouvez rouler à fond dans un quartier résidentiel et faucher une innocente piétonne, en la tuant sur le coup. » Le châtiment? L'assignation à résidence.

- « Vous pouvez participer à une agression assortie d'un vol au hasard dans une rue. Un passant est poignardé au coeur et on le laisse mourir là. » Le châtiment? L'assignation à résidence.
- « Vous pouvez rencontrer une adolescente dans un bar, l'amener chez vous et la faire violer par une bande. » Le châtiment? L'assignation à résidence.
- « Vous pouvez étrangler votre mère avec un fil téléphonique. » Le châtiment? L'assignation à résidence.
- « Quelqu'un peut se faire prendre avec une des plus importantes collections de pornographie juvénile jamais saisies au Canada. » Cette personne peut exploiter des enfants, rentrer chez elle, regarder la télé et commander de la pizza. Le châtiment? L'assignation à résidence.

Lorsque des journalistes de W-FIVE ont demandé à s'entretenir avec le ministre de la Justice à propos de l'assignation à résidence, on leur a dit que cette question était à l'étude et que le ministre de la Justice était trop accaparé par d'autres questions comme le mariage entre personnes de même sexe et la décriminalisation de la marijuana.

Ce ministre de la Justice devrait être congédié et on devrait en nommer un qui croit aux véritables valeurs canadiennes.

● (1405)

LE CANCER DU SEIN

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Il y a peu de temps, monsieur le Président, en l'espace de quelques jours, j'ai assisté à deux manifestations assez distinctes, mais, en réalité, liées l'une à l'autre.

L'une d'elles était la Peterborough Run for the Cure, importante manifestation de collecte de fonds pour financer la bataille contre le cancer du sein. À cette occasion, j'ai appris qu'il se fait des progrès dans la lutte contre ce cancer. Par exemple, j'ai appris qu'il a été démontré avec certitude que l'allaitement maternel réduit le risque de cancer du sein.

L'autre manifestation était un défi de l'allaitement visant à promouvoir l'allaitement et à sensibiliser davantage la collectivité à l'importance de faciliter pour les mères l'allaitement là où elles se trouvent. Dans la nouvelle économie et la nouvelle réalité sociale, il est important que les mères avec des nourrissons se sentent à l'aise de les allaiter, que ce soit à la maison, au travail ou dans les lieux publics.

Nous devrions tous comprendre que l'allaitement maternel est bon pour le bébé, sur les plans nutritionnel et psychologique. Il est bon aussi pour la santé de la mère, comme je l'ai dit, et du point de vue psychologique. J'exhorte tous les députés à soutenir et à promouvoir l'allaitement maternel au Canada, particulièrement le député de Madawaska-Restigouche, qui a récemment accueilli la naissance d'une nouvelle fille, Émilie.

[Français]

YOLANDE SIROIS

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais souligner aujourd'hui la grande générosité de Mme Yolande Sirois, qui a d'ailleurs reçu un hommage public éloquent en reconnaissance de ses engagements et de ses dons envers la communauté rimouskoise et bas-laurentienne.

Mme Sirois a fait don de plus de 325 000 \$, depuis une dizaine d'années, afin de soutenir de nombreux organismes et institutions, tels la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski, la Fondation de l'UOAR, le Musée de la mer, le Trimural du millénaire. le Centre polyvalent des aînés, et plus encore.

Le mécénat de Mme Sirois a fait l'objet d'un éloge fort mérité lors d'un concert gala en avril dernier. Cette marque de reconnaissance lui sied bien, puisqu'elle a également grandement contribué à la promotion de la culture musicale en soutenant les Concours de musique du Québec, la Fondation de l'École de musique du Bas-Saint-Laurent, les Concerts aux Îles du Bic ainsi que le Conservatoire de musique de Rimouski.

Merci et félicitations à Mme Sirois.

OLIVIER SIMARD

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, dans mon comté, Gatineau, il y a un jeune garçon d'une force incroyable. En 1999, on lui a appris qu'il était atteint de la leucémie. C'était une épreuve de taille pour le jeune Olivier Simard, qui n'avait pas encore 12 ans.

S'ensuivirent alors des traitements médicaux innombrables, notamment la radiothérapie et les transfusions sanguines, mais cela ne fit pas reculer Olivier dans sa volonté de vivre.

C'est en 2001 qu'apparut alors la fondation Les p'tits bonheurs d'Olivier. Son but est d'amasser des fonds pour les familles dont les enfants sont touchés par le cancer et d'organiser des activités pour redonner joie et bonheur à ces victimes. Comme nous le savons tous, un bon moral et un sourire sont les traitements les plus efficaces contre cette maladie. À ce jour, plus de 20 000 \$ ont été amassés pour cette cause.

Je salue aujourd'hui le courage du jeune Olivier Simard, qui est passé au travers de ce grand combat, ainsi que celui de sa famille. Sa volonté de vivre est un exemple pour tous. Aujourd'hui âgé de 17 ans, il s'apprête à traverser la ligne de la guérison. Tout en franchissant cette étape finale, il n'oublie pas ceux qui sont derrière lui. Avec la fondation Les p'tits bonheurs d'Olivier, il leur apporte les sourires et l'espoir qui les mèneront là où il se trouve maintenant.

Bravo, Olivier!

* * *

[Traduction]

LE RIDEAU DE FER

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, cette semaine, nous célébrons comme il se doit le 60^e anniversaire de la défaite de la tyrannie nazie. Nous devons cependant nous rappeler que cet anniversaire marque aussi le début d'un demi-siècle de terreur communiste soviétique pour des millions de gens qui ont perdu leur liberté quand le rideau de fer s'est abattu sur l'Europe.

Les nations baltes que sont l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont été particulièrement brutalisées. Des centaines de milliers de gens ont été systématiquement tués ou envoyés vers une mort presque certaine dans les camps de concentration de la Sibérie. Des millions de personnes ont perdu leur liberté.

Au moment où nous célébrons le jour officiel de la Victoire en Europe, n'oublions pas les millions de gens pour qui la liberté est restée un rêve pendant 50 années de plus.

* *

[Français]

LA NAISSANCE D'UN ENFANT

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je profite de l'occasion qui s'offre à moi de m'adresser à la Chambre aujourd'hui, pour souligner la naissance de mon premier enfant.

En effet, le dimanche 1^{er} mai dernier, mon épouse a donné naissance à une jolie petite fille que nous avons nommée Émilie. La mère et l'enfant se portent très bien.

Je désire remercier, devant cette Chambre, le personnel de l'hôpital régional d'Edmundston, le personnel infirmier ainsi que le corps médical de leur travail merveilleux lors de l'accouchement et dans les jours qui l'ont suivi.

Article 31 du Règlement

Le système de santé publique au Canada est l'un des meilleurs qui soit, et je peux témoigner de la qualité des services reçus lors de la naissance de ma petite Émilie.

En terminant, je souhaite remercier le personnel de la Chambre des communes et mes collègues députés ainsi que toutes les personnes qui ont offert, à moi et à mon épouse, leurs félicitations pour l'arrivée d'un nouveau membre dans notre famille. Cela fut certes apprécié.

J'ai bien hâte de pouvoir serrer dans mes bras à nouveau, demain soir, ma femme et ma petite Émilie.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LE JOUR DE L'HOLOCAUSTE

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le Yom ha-Choah, le Jour de l'Holocauste. Je prends la parole pour rendre hommage au courage des survivants de l'Holocauste et à la mémoire des six millions de juifs qui ont péri.

Il faut que tous les Canadiens dénoncent d'une même voix tous les actes de haine et de sectarisme contre la communauté juive. « Plus jamais » doit être notre engagement. Nous devons mettre en oeuvre nos initiatives contre l'antisémitisme et le génocide.

L'antisémitisme prend de l'ampleur dans le monde entier. Au Canada, cette montée de l'antisémitisme s'est manifestée récemment par du vandalisme, des graffitis, des incendies criminels et la profanation de tombeaux. Ces actes inspirés par la haine sont totalement inacceptables dans notre société libre et démocratique. Pareils actes touchent tous les Canadiens, car ils menacent l'essence même des valeurs canadiennes que sont le pluralisme, l'égalité, la dignité et les droits humains fondamentaux.

Nous devons condamner toutes les manifestations d'antisémitisme. Nous ne devons jamais blâmer les victimes. Le Canada peut être un chef de file dans la lutte contre l'antisémitisme. Les néodémocrates sont solidaires avec les survivants de l'Holocauste, avec la communauté juive et avec tous ceux qui luttent pour l'élimination de toutes les formes de haine et de discrimination.

Nous devons conjuguer nos efforts pour régler ce problème en tant que pays et célébrer le pluralisme du Canada et son adhésion aux droits humains universels.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, la Semaine nationale de l'arbre et des forêts est une excellente occasion de saluer les hommes et les femmes qui, au nombre de plus de 360 000, font partie de l'industrie forestière canadienne.

Ma circonscription, South Shore—St. Margaret's, compte des villes comme Bridgewater, Liverpool, East Chester, Caledonia et ma propre ville, New Ross, qui font partie des 320 collectivités rurales du pays où résident cette industrie et ses travailleurs.

Les travailleurs forestiers peuvent dire avec fierté qu'ils travaillent pour une industrie de classe mondiale, non seulement en raison de son importance économique, mais aussi en raison de sa saine gestion de l'environnement.

Questions orales

Le Canada est parmi les chefs de file de la foresterie dans le monde. En fait, une étude récente de l'Université Yale classe les pratiques forestières canadiennes au premier rang mondial, au XXI^e siècle.

* * *

[Français]

LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

M. Serge Cardin (Sherbrooke, BQ): Monsieur le Président, la Semaine de l'arbre et des forêts est une tradition au Québec depuis plus de 125 ans. En 2002, cette semaine a cédé la place à un mois. Mai est ainsi devenu le Mois de l'arbre et des forêts.

Les forêts québécoises représentent 20 p. 100 des forêts du Canada et 2 p. 100 des forêts mondiales. Les « poumons » du Québec renferment plus de 2 800 espèces d'arbres, arbustes et plantes. Non seulement ces organes vitaux offrent-t-ils à des milliers d'espèces végétales et animales un habitat, mais ils sont aussi les filtres naturels de notre eau et de l'air que nous respirons chaque jour.

Pendant ce mois de sensibilisation, écoles, municipalités, entreprises et citoyens du Québec participent à différentes activités de plantations d'arbres.

Le Bloc québécois est heureux de souligner ce mois de sensibilisation et vous invite à promouvoir notre héritage, notre richesse québécoise: nos forêts.

[Traduction]

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, il y a des jours tristes en politique canadienne. Hier, le président du Conseil du Trésor a déclaré à mon sujet: « Franchement, si j'avais à recruter quelqu'un, j'essaierais de monter d'un cran dans le bassin génétique. »

Mon bagage génétique est à 100 p. 100 chinois. Cette pitoyable attaque raciste ne sera pas prise à la légère par la communauté chinoise du Canada. C'est ce genre de mentalité qui a conduit à l'adoption de la loi d'exclusion des Chinois en 1923, qui a empêché tous les Asiatiques d'immigrer au Canada pendant 24 ans. Ce genre de mentalité repose sur la conception de la supériorité génétique qui a causé l'Holocauste pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Cette attaque raciste est contraire aux valeurs canadiennes. Le Canada est une société multiculturelle. Nous nous sommes trop investis dans les progrès réalisés pour accepter de faire un pas en arrière à cause du président du Conseil du Trésor. Il ne peut pas continuer. Le Canada ne peut pas tolérer ce genre de comportement chez qui que ce soit. Le premier ministre doit le démettre de ses fonctions au Cabinet.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a proposé un budget avantageux pour les soins de santé, l'environnement, le programme national de garderies, nos villes et collectivités et bien d'autres choses.

Les conservateurs ont fait volte-face et rejettent maintenant notre ambitieux programme qui vise à améliorer la vie des Canadiens et, ce faisant, ils ont révélé leur vrai nature. En vérité, la transformation des conservateurs n'est que de la frime, qu'une tentative visant à cacher leurs véritables intentions, mais personne n'est dupe.

Selon le *Calgary Herald*, quiconque pense que les conservateurs appuient la Loi canadienne sur la santé s'exposent à une amère désillusion. Un groupe d'opposants au Protocole de Kyoto croit que la volte-face des conservateurs à ce sujet est certainement un stratagème politique.

Si les actions sont plus éloquentes que les paroles, le rejet par les conservateurs du budget proposé par les libéraux est fort éloquent pour expliquer à quel point les conservateurs sont déconnectés de la réalité des Canadiens.

* * *

● (1415)

LA SCÈNE ALBERTAINE

L'hon. David Kilgour (Edmonton—Mill Woods—Beaumont, Ind.): Monsieur le Président, félicitations au Centre national des Arts d'avoir organisé le festival Scène albertaine. En offrant à 600 artistes l'occasion de se produire dans le cadre de 95 activités présentées à plus de 20 endroits dans la région de la capitale nationale, la Scène albertaine est le plus grand festival artistique albertain jamais organisé à l'extérieur de la province et c'est aussi une facon idéale de célébrer le centenaire de l'Alberta.

Les artistes se produiront sur une scène nationale, seront présentés à de nouveaux auditoires et rencontreront plus de 80 dépisteurs de talents, diffuseurs et imprésarios de partout au Canada. Il s'agit notamment, par ordre alphabétique, de: Amir Amiri, Ann Vriend, Barrage, Carolyn Dawn Johnson, Crazy Horse Theatre, Corb Lund, Crystal Plamondon, David Hoffos, DJD, Gordie Johnson, Guys in Disguise, Ian Tyson, John Stetch, l'orchestre symphonique d'Edmonton, Nicole Mion, Oscar Lopez, P.J. Perry, Shani Mootoo, Shumka, SNFU, Terri Clark, Tommy Banks, que nous connaissons tous, Tri-Continental, War Party et Wil.

Depuis le lancement du festival Scène albertaine, la réaction du milieu artistique albertain a été extraordinaire.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, Chuck Guité a affirmé dans son témoignage que le premier ministre était impliqué dans le stratagème qui visait à canaliser des fonds vers des agences de publicité proches des libéraux. Cela fait 12 ans que, dans la capitale nationale, tout le monde sait que les ministres choisissaient des agences de publicité amies

Pourquoi le premier ministre n'admet-il pas que des fonds ont été versés par son ministère aux agences qu'il privilégiait?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déclaré dans mon témoignage devant la Commission Gomery, je ne suis jamais intervenu dans la passation des contrats.

Pour ce qui est de l'appel téléphonique qui a prétendument été fait, je n'ai jamais discuté de cette question, ni au téléphone ni en personne, avec M. Gagliano. M. Manley a également dit qu'il n'avait jamais eu une telle conversation. En fait, ce matin, M. Gagliano a lui-même affirmé que cette conversation n'avait jamais eu lieu.

Ce que nous avons ici, c'est un ouï-dire multiple venant d'une personne qui est maintenant décédée. Nous devrions vraiment écouter le juge Gomery afin que l'opposition puisse cesser de salir des réputations.

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je tiens à souligner le fait que le premier ministre se fie maintenant à la parole d'Alfonso Gagliano.

Même si le premier ministre persiste à tout nier, les faits sont là. Chuck Guité a dit dans son témoignage que le premier ministre était intervenu dans la passation de certains contrats, et nous savons que des fonds ont bel et bien été versés à Vickers & Benson. Alain Renaud a dit dans son témoignage que le premier ministre était intervenu, et des fonds ont bel et bien été versés à Groupe Everest. Warren Kinsella et Allan Cutler ont dit dans leur témoignage que le premier ministre était intervenu, et des fonds avaient bel et bien été versés à Earnscliffe.

Dans chacun des cas où l'on a dit que le premier ministre était intervenu, des fonds ont bel et bien été versés. Quelle autre conclusion les Canadiens sont-il censés tirer de cela?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): J'ai affirmé catégoriquement que je ne suis jamais intervenu dans la passation d'un contrat. J'ai répondu à cette question de la façon la plus claire et sans équivoque possible.

Puisque le député veut parler d'éthique, deux fois à la Chambre j'ai demandé au chef de l'opposition s'il était prêt à nous dire les noms qu'il refuse de révéler relativement à sa propre campagne à la direction. S'il veut parler d'éthique, qu'il nous dise pourquoi il refuse d'être ouvert et transparent.

● (1420)

[Français]

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, la population sait que le premier ministre n'est pas crédible. Chuck Guité a dit que le premier ministre était intervenu et on sait que Vickers & Benson a reçu de l'argent. Alain Renaud a dit que le premier ministre était intervenu et que Groupe Everest a reçu de l'argent. Allan Cutler et Warren Kinsella ont dit que le premier ministre était intervenu et qu'Earnscliffe a reçu de l'argent.

Ces admissions sont-elles vraies, ou est-ce un grand complot contre le premier ministre?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce sont là des allégations non prouvées. M. Guité a également fait certaines autres allégations hier. Il a dit notamment que l'ingérence politique dans la passation des contrats était pire sous l'ancien gouvernement conservateur, que tout était arrangé, que les considérations politiques comptaient pour 150 p. 100 dans le processus.

Les conservateurs acceptent-ils cette partie du témoignage de M. Guité? Si la réponse est non, pourquoi ne sont-ils pas prêts à attendre le rapport du juge Gomery?

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il serait utile que les députés se souviennent que nous sommes à la période des questions. Il faut un peu d'ordre pour que nous puissions entendre les questions et les réponses. J'ai cru en début de séance que nous aurions un peu de calme à la Chambre aujourd'hui, mais les choses ont dégénéré. J'exhorte les députés à faire preuve de retenue afin que nous puissions entendre les questions et les réponses.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le premier ministre n'a aucune

Questions orales

crédibilité dans l'affaire du marché de Vickers & Benson. L'homme de main des libéraux, Chuck Guité, un homme qui est accusé d'actes criminels et menacé d'emprisonnement, a finalement mis fin à son silence. Il a révélé comment le premier ministre a laissé Vickers & Benson garder son contrat de publicité pour les obligations d'épargne du Canada même après que l'agence eut été reprise par une entreprise étrangère. Cela violait les règles sur la propriété canadienne.

Le premier ministre était le patron. Admettra-t-il qu'il ne dit pas la vérité au sujet de son implication dans cette affaire?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, l'opposition présente le témoignage de Chuck Guité, qui est accusé d'infractions criminelles et poursuivi au civil pour fraude, comme étant paroles d'évangile. Il y a des allégations de conversations entre M. Guité et M. Tremblay, qui ne peut ni confirmer ni infirmer ces allégations puisqu'il est aujourd'hui décédé, et M. Gagliano, l'homme que le premier ministre a congédié. Je crois cependant que les Canadiens préfèrent attendre le rapport du juge Gomery plutôt que de se fier au témoignage d'un personnage douteux au sujet d'une personne décédée.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, l'agence Vickers & Benson a travaillé à des campagnes électorales libérales. Le Parti libéral a économisé des millions en remboursant de telles agences au moyen de marchés publics, aux frais des contribuables. Le premier ministre nie son implication, pourtant, le contrat de publicité de plusieurs millions de dollars accordé à Vickers & Benson l'a été par le propre ministère du premier ministre. Ce contrat était tout à fait contraire aux règles sur la propriété canadienne, mais le premier ministre n'a rien fait.

Il était ministre des Finances. Il était vice-président du Conseil du Trésor. Il était le deuxième homme en importance à la table du Cabinet. Comment peut-on croire ce que dit le premier ministre aujourd'hui?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le fait est que Chuck Guité a été embauché par le gouvernement précédent. En outre, la députée de Calgary—Nose Hill est avocate et membre du Barreau albertain. Selon la troisième règle de son code d'éthique, « un avocat ne doit pas agir de manière à miner le respect du public pour le droit ou le système de justice ni entraver la bonne administration de la justice ». La députée devrait démissionner du Barreau.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, l'ancien directeur général du Parti libéral, section Québec, Michel Béliveau, a reconnu avoir demandé et obtenu de Jacques Corriveau, un acteur clé dans le scandale des commandites, 300 000 \$ d'argent sale. Michel Béliveau a ajouté que le Parti libéral a dépensé cet argent sale dans l'espoir de faire des gains au Québec lors de la campagne électorale de 1997.

Comme Jacques Corriveau a obtenu 8 millions de dollars de contrats en commandites, est-ce que le premier ministre va admettre que ces 300 000 \$ d'argent sale sont des fonds publics que les libéraux ont utilisés lors de la campagne de 1997, en violation de la loi électorale?

Questions orales

(1425)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, comme cela a été indiqué à maintes reprises, on doit attendre le rapport du juge Gomery. On ne devrait pas faire de commentaires sur les témoignages quotidiens. Dans ce cas-ci, encore plus, puisque le témoignage sur lequel le chef du Bloc veut que je fasse des commentaires n'a pas encore été fait. M. Béliveau n'a pas encore comparu. On doit au moins attendre qu'il rende son témoignage.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est le même premier ministre qui, l'an passé, à la même date, disait que les Canadiens en savaient assez sur les commandites et qu'il fallait procéder à des élections. Il disait cela parce qu'il pensait obtenir un gouvernement majoritaire et avoir quatre ans pour faire oublier la Commission Gomery. C'est cela qu'il pensait et qu'il voulait. Il n'a aucun principe. Il n'est pas crédible.

Je lui demande s'il s'apprête à faire une quatrième élection consécutive avec de l'argent sale, détourné des poches des contribuables? Le premier ministre n'a-t-il pas honte?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le premier geste que ce gouvernement a posé, lorsqu'il a pris le pouvoir, c'est d'annuler le Programme de commandites. Le jour où la vérificatrice générale a déposé son rapport en cette Chambre, nous avons nommé le juge Gomery. Nous avons défendu le juge Gomery parce que nous n'avons pas peur de la vérité. Nous sommes ouverts, transparents et nous voulons avoir les réponses. Je vous assure que ceux qui ont agi de façon inappropriée seront punis.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, l'argent comptant qui a été versé directement aux organisateurs libéraux a été utilisé pour faire la lutte électorale dans les comtés détenus par le Bloc québécois. Michel Béliveau a affirmé que de l'argent comptant a aussi été utilisé par Marc-Yvan Côté, organisateur en chef des libéraux pour l'Est du Québec.

Est-ce que ce n'est pas cela de l'argent sale, illégal et libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, ce sont des allégations non prouvées, comme il y en a plusieurs autres. Par exemple, on allègue que le gouvernement du Parti québécois a reçu des fonds inappropriés. Peut-être le Bloc est-il d'accord avec nous maintenant pour dire que ce serait une bonne idée d'attendre le rapport Gomery.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, c'est le premier ministre et son lieutenant québécois qui ont répété, à plusieurs reprises, qu'ils remettraient l'argent sale détenu par le Parti libéral. Nous n'avons tout simplement pas confiance en eux. Il n'est pas question pour nous d'accepter que le Parti libéral fasse une autre campagne électorale en utilisant cet argent sale. Nous voulons que l'argent sale des commandites soit retiré des coffres du Parti libéral.

Le premier ministre va-t-il enfin donner suite aux engagements de son ministre des Transports et déposer cet argent sale en fiducie, jusqu'à la fin de l'enquête Gomery?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le parti a été clair: s'il a reçu des fonds inappropriés, il remboursera les contribuables. Or, il n'est pas possible de le faire sans connaître tous les faits. Ce serait donc une bonne idée d'attendre le rapport Gomery.

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, permettez-moi de dire d'entrée de jeu que je conviens avec le premier ministre qu'il est très important, en politique, que les dons soient entièrement connus de la population. Je voudrais donc savoir ce qu'il en est des fonds en fiducie détenus par des ministres de son gouvernement.

Le premier ministre demandera-t-il à ses ministres de révéler le nom de ceux qui ont contribué à leurs fonds de fiducie pour que nous sachions si des personnes qui ont obtenu des contrats gouvernementaux figurent sur la liste?

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Parlement a adopté le projet de loi C-24, qui autorisait les associations de circonscription de tous les partis à transférer des fonds dans des associations politiques inscrites auprès d'Élections Canada. Autant que je sache, cela a été fait et il n'existe pour ainsi dire aucun fonds en fiducie.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je constate que le premier ministre n'a pas le courage de ses convictions lorsqu'il s'agit de porter des accusations.

Nous savons que des ministres détenaient des fonds en fiducie et que le nom des donateurs était secret. Alfonso Gagliano et d'autres possédaient des fonds de ce genre.

Par souci d'honnêteté et de transparence, le premier ministre nous remettra-t-il les listes des donateurs, pour que nous puissions connaître leur identité et savoir s'ils avaient obtenu des contrats du gouvernement? Oui ou non?

• (1430)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, la Loi électorale est très claire. Tous les fonds obtenus doivent être déclarés et accompagnés de reçus.

Après l'adoption du projet de loi C-24, si les associations de circonscription avaient des fonds, elles pouvaient s'inscrire auprès d'Élections Canada et transférer tous les fonds. C'est ce qui s'est passé. À ma connaissance, il n'y a pas de fonds en fiducie.

* * *

LA SOCIÉTÉ MARITIME CSL INC.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le premier ministre ne fait pas preuve de transparence au sujet de ses relations d'affaires.

Le premier ministre n'a pas tout dit au sujet des 33 rencontres qu'il a eues avec des dirigeants de sa société maritime lorsqu'il était ministre des Finances. Il n'a pas non plus tout dit au sujet des 161 millions de dollars et plus qu'il a reçus de l'État pour sa société.

Comment les contribuables canadiens peuvent-ils faire confiance au premier ministre s'il ne leur dit pas toute la vérité au sujet des avantages dont lui et sa société ont bénéficié?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, on essaie de traîner les gens dans la boue. Il n'y a plus grand-chose à dire à ce sujet.

Qu'il s'agisse de la création de la Commission Gomery ou de sa gestion des finances publiques, le premier ministre a sauvé le pays du désastre. Il a réalisé l'équilibre budgétaire et a fait des investissements bénéfiques pour les Canadiens.

Pour ce qui est de l'intégrité du premier ministre, je m'attends à ce que les Canadiens décident, comme ils l'ont déjà fait à de nombreuses reprises, qu'il est le plus apte à diriger les destinées de ce pays dans l'avenir.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, nous attendons cette décision avec impatience, car non seulement le premier ministre a-t-il reçu de l'État des millions de dollars pour sa société maritime, mais il a modifié les règles à son avantage personnel.

Tout en fermant l'accès à la plupart des paradis fiscaux, le premier ministre s'est réservé une échappatoire fiscale pour soustraire ses sociétés à l'impôt canadien. Il a également modifié la loi sur les pensions privées, de manière à pouvoir disposer de plus de 80 millions de dollars de l'excédent du régime de pensions de la CSL, qui se sont retrouvés dans les coffres de ses sociétés.

Comment le premier ministre peut-il espérer que les contribuables canadiens, alors qu'il n'est pas honnête au sujet des avantages que lui et ses...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je sais que le député d'Edmonton—Leduc ne veut pas suggérer qu'un député n'est pas honnête, et il voudra sûrement se rétracter. Le ministre des Finances voudra peut-être répondre.

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons rarement entendu des propos diffamatoires aussi dégoûtants à la Chambre. Il n'y a pas l'ombre d'une preuve qui puisse justifier une attaque aussi injurieuse à l'endroit du premier ministre du Canada.

En fait, toutes les mesures prises par le premier ministre au sujet des paradis fiscaux, depuis 1993, visaient à en interdire ou en limiter l'accès et à assurer une fiscalité équitable pour tous les Canadiens.

Le député est odieux.

LE BUDGET

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, on dirait qu'il est un peu susceptible depuis qu'il a été remplacé par le chef du NPD.

Les Canadiens savent que le premier ministre n'est pas crédible, mais le NPD est toujours le dernier à apprendre quoi que ce soit. C'est dommage que le NPD ait dû conclure l'entente avant de se rendre compte que les libéraux étaient encore plus véreux qu'il ne le croyait.

Le premier ministre et l'équipe libérale ont même trahi le ministre des Finances. Pourquoi les Canadiens devraient-ils faire confiance au premier ministre alors que même ses propres collègues ne lui font pas confiance?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le 23 février, le chef de l'opposition a indiqué clairement et catégoriquement qu'il n'y avait aucune raison de s'opposer au

Questions orales

budget fédéral ou de défaire le gouvernement. Puis, il a fait volteface en avril. Il a fait un virage à 180 degrés. Bras dessus bras dessous avec les séparatistes, il a juré qu'il ne raterait pas l'occasion de défaire le gouvernement et le budget. Il a trahi les Canadiens.

Quand le porte-parole de l'opposition en matière de finances va-til se montrer responsable et démissionner?

• (1435)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, quelle tristesse! Le ministre des Finances a été congédié et il n'est même pas au courant.

Les Canadiens savent qu'ils ne peuvent pas croire le premier ministre en ce qui concerne le budget. En février, il nous a dit que le tiroir était vide, puis, le jour où il a senti que son poste était menacé, il a soudainement trouvé 5 milliards de dollars.

Quand le premier ministre va-t-il reconnaître qu'il ne dit pas la vérité aux Canadiens?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député trouvera ce qu'il cherche dans le plan budgétaire à la page 323, je crois.

Depuis que nous avons atteint l'équilibre budgétaire en 1997, nous avons réalisé le meilleur rapport dette-PIB de tous les pays du G7. Nous avons été le meilleur des pays du G7 au chapitre de la création d'emplois. Notre niveau de vie est celui qui a crû le plus rapidement parmi ces pays. Nous sommes le seul pays du G7 à avoir présenté des budgets équilibrés. Nous avons les meilleurs résultats financiers que le Canada ait obtenus depuis 1867. C'est un bilan que je suis prêt à défendre en campagne électorale.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le Président: Nous en avons terminé avec cette question et nous sommes prêts pour la prochaine. Le député de Repentigny a maintenant la parole.

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, Jacques Corriveau est un ami personnel de Jean Chrétien. Il était membre de la commission politique et de la commission d'organisation électorale du PLC, section Québec; organisateur libéral; collecteur de fonds; fabricant de pancartes; vice-président francophone du PLC; vice-président du PLC, section Québec; et, pour finir, il était lobbyiste pour le Parti libéral.

Devant tous ces faits, comment le premier ministre peut-il encore soutenir, pour se justifier, que le scandale de l'argent sale libéral était le fait d'un petit groupe parallèle, alors qu'avec Corriveau, on se retrouve au coeur même du Parti libéral?

Le Président: Je suis désolé, je n'ai pas entendu. L'honorable député de Repentigny a la parole.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, il refuse de répondre. Qui ne dit mot consent. C'est Corriveau qui donne l'argent. C'est lui qui dresse la liste des projets qui recevront des commandites. C'est encore lui qui établissait le système des commissions de 10 p. 100 sur les commandites de Groupaction.

Questions orales

Comment le gouvernement peut-il encore refuser de déposer l'argent sale des commandites dans un compte en fiducie, quand on sait que cet argent sale, c'était finalement le retour d'ascenseur qui permettait le financement frauduleux du Parti libéral du Canada?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le parti est clair. Le premier ministre et le gouvernement sont clairs. Si le parti a effectivement reçu des fonds de sources inappropriées, les contribuables canadiens seront remboursés. Or, pour ce faire, il faut des faits. C'est pourquoi il est très important de laisser le juge Gomery terminer son travail. Le parti réagira comme il se doit au rapport du juge.

Soyons clairs. Les travaux de la Commission Gomery sont en train de changer la culture du gouvernement. Si nous voulons vraiment un tel changement, il vaut la peine de faire certains sacrifices à court terme. J'exhorte les députés à soutenir les efforts du gouvernement et à aider le juge Gomery à modifier la culture du gouvernement.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, ce n'est pas la culture du gouvernement qu'il faut changer, c'est le gouvernement lui-même. Guy Bisson, Jacques Roy, Louis Pichette et Franco Iacono sont tous des travailleurs d'élections au coeur du Parti libéral qui ont admis avoir été payés par de l'argent des commandites.

Je demande ceci au premier ministre. Que lui faut-il de plus que des gens qui admettent avoir été payés par de l'argent des commandites? N'est-ce pas cela, de l'argent sale, pour le Parti libéral?

● (1440)

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, ce sont des allégations non fondées, comme il y en a plusieurs autres. Par exemple, on allègue que le Parti québécois a reçu des fonds inappropriés. Le Bloc convient-il de ce témoignage? Sinon, peut-être devrait-on attendre le rapport du juge Gomery.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le Parti québécois n'a rien à voir avec la saleté qui caractérise ce gouvernement. Le Parti québécois a mis sur pied une fiducie dans laquelle l'argent douteux a été versé.

Ce qu'on demande au gouvernement, c'est de cesser de jouer les hypocrites, d'ouvrir une fiducie et d'y verser l'argent sale du Parti libéral, l'argent avec lequel il a volé les élections. Qu'il le verse en fiducie!

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, d'après certaines allégations, le Parti québécois aurait également reçu de l'argent de façon inappropriée. Toujours selon les mêmes sources, le gouvernement péquiste aurait été influencé par ces contributions irrégulières. Nous savons que les séparatistes qui évoluent sur la scène provinciale ont prêté main-forte à leurs cousins fédéraux pendant la campagne électorale. Ils ont travaillé ensemble.

Par conséquent, avant qu'ils n'entachent la réputation de cette Chambre, ils devraient se pencher un instant sur leur propre situation. Ils devraient mettre de l'ordre dans leurs propres affaires et faire preuve d'autant de courage que le premier ministre qui a mis sur pied la Commission Gomery et l'a chargée d'aller au fond de cette affaire dans l'intérêt des Canadiens.

* * :

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre manque de crédibilité dans le dossier du processus de nomination des juges. Il a promis d'apporter des réformes importantes et n'a pas tenu sa promesse. Maintenant, même les responsables de son propre parti qui ont participé au processus admettent que le processus de nomination des juges au Québec a fait l'objet d'une ingérence politique déplacée.

Comment peut-on s'attendre à ce que les Canadiens croient que le premier ministre fera son possible pour mettre fin à la corruption quand il refuse d'écouter les aveux qui viennent de ses propres rangs? Pourquoi refuse-t-il de faire quoi que ce soit?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il y a un comité consultatif indépendant de la magistrature dans chaque province. La majorité de ceux qui siègent à ces comités sont membres de l'Association du Barreau canadien ou d'une association de barreau provincial, ou encore ils sont procureur général de leur province ou occupent des postes de cet ordre. D'ailleurs, le député lui-même a pris part à des processus semblables dans sa province. Veut-il donc que nous affirmions que tous les gens dans sa province et dans ces institutions sont corrompus?

Quelles autres campagnes de dénigrement à l'endroit de toutes ces institutions canadiennes allons-nous devoir endurer, en particulier pour ce qui est de l'indépendance du pouvoir judiciaire?

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, ma demande est pourtant simple. Des responsables influents du Parti libéral qui ont participé aux travaux du comité ont avoué qu'il y a de la corruption et le gouvernement refuse de prendre les mesures pour se pencher sur la question. C'est tout ce que je demande. C'est tout ce que les Canadiens demandent.

Pourquoi le gouvernement ne se penche-t-il pas sur ces très sérieux aveux de corruption?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il semble qu'il n'y ait aucune limite à la volonté de l'opposition de s'attaquer à chaque institution représentée dans ces comités, en s'appuyant sur des allégations qui n'ont toujours pas été prouvées. Des représentants de chacune des vénérables institutions du pays participent au processus judiciaire.

Il est honteux que le député soit capable de s'attaquer non seulement à l'intégrité de ces personnes, mais aussi à toutes ces institutions qu'il présidait lui-même à une époque.

. . .

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent qu'on ne peut pas croire le premier ministre quand il dit que « seulement Gomery peut nous dire qui est responsable ». Le mandat du juge Gomery établit explicitement qu'il ne peut nommer les responsables de cet horrible scandale. Cela n'a pourtant pas empêché le premier ministre de répéter à la télévision qu'il veut faire attendre les Canadiens jusqu'au dépôt du rapport du juge Gomery.

Le premier ministre limite le travail du juge Gomery pour protéger ses amis libéraux. Comment peut-on encore croire ce que raconte le premier ministre?

● (1445)

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le mandat du juge Gomery est clair. C'est de faire enquête et rapport sur les questions soulevées aux chapitres trois et quatre du rapport de la vérificatrice générale. Voilà le premier volet de son mandat. Le second consiste à formuler des recommandations afin qu'un scandale comme celui-là ne se reproduise pas.

Par ailleurs, des accusations au criminel ont été portées contre un certain nombre de personnes, notamment MM. Guité et Brault, les témoins préférés des députés d'en face. En outre, une poursuite au civil vise à récupérer 40 millions de dollars.

Nous comprenons le système judiciaire. J'ignore pourquoi notre collègue avocat a tant oublié à ce sujet en si peu de temps. Nous faisons toute la lumière sur cette affaire et nous appuyons les travaux du juge Gomery.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, des accusations au criminel ont été portées contre tout le monde sauf les instigateurs de cette opération. Les Canadiens savent que le premier ministre n'est pas crédible pour ce qui est d'appuyer la Commission Gomery. Le printemps dernier, il a ordonné l'arrêt des travaux du Comité des comptes publics et il s'est empressé de déclencher des élections parce qu'il savait que Jean Brault allait témoigner et faire des révélations.

En ce moment même, les libéraux interviennent devant les tribunaux dans le but de mettre fin immédiatement aux travaux de la Commission Gomery et de discréditer le juge; alors, quand le premier ministre affirme qu'il appuie le juge Gomery, peut-il simplement admettre qu'il ne dit pas la vérité aux Canadiens?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, ce que dit le député est faux. En réalité, les travaux du Comité des comptes publics allaient bon train jusqu'à ce que son président décide de partir pour le Mexique. Pour le reste, il est absolument clair que le premier ministre veut connaître la vérité tout autant que les Canadiens, puisqu'il a institué la Commission Gomery, qu'il continue à appuyer le juge Gomery, qu'il a rendu accessibles à la commission des documents du Cabinet et d'autres documents dont certains remontent à 1994 et qu'il a fourni au juge des ressources dont la valeur s'élève à 72 millions de dollars.

Fait intéressant, c'est tout récemment que ces députés ont commencé à contester le mandat du juge Gomery, parce qu'ils craignent que son rapport montre que le premier ministre a agi de façon honorable.

LES FAILLITES COMMERCIALES

M. Russ Powers (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, Lib.): Monsieur le Président, je vais aborder un sujet différent aujourd'hui.

Le processus actuel selon lequel les travailleurs récupèrent leurs salaires perdus lorsque leur employeur déclare faillite est long et peu fiable. Bien des travailleurs sont loin d'obtenir les montants qui leur sont dûs à la suite de la faillite de leur employeur. Cela touche tous les travailleurs, mais en particulier les plus vulnérables, ceux qui

Questions orales

dépendent de leur prochain chèque de paye pour subvenir à leurs besoins.

Le ministre du Travail et du Logement pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement prévoit régler ce problème?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député, le caucus et le gouvernement de se préoccuper des travailleurs vulnérables, des hommes et des femmes de partout au Canada. Je suis fier d'annoncer aujourd'hui que nous lancerons un programme de protection des salariés qui aidera les travailleurs qui ont perdu leur emploi à la suite d'une faillite à obtenir tout l'argent qui leur est dû, contrairement aux conservateurs qui, il y a à peine une demi-heure, parlaient d'imposer une charge sociale pour aider ces gens à récupérer leurs salaires. Ils devraient avoir honte.

De ce côté-ci de la Chambre, nous voulons protéger les hommes et les femmes qui travaillent fort chaque jour. Nous les avons écoutés. Les dirigeants syndicaux l'ont demandé; aujourd'hui, nous répondons à leur demande.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le ministre du Travail devrait se rappeler que c'est d'une proposition néo-démocrate qu'il vient de parler.

Je viens d'une circonscription où il est très difficile de trouver du travail, où les gens sont loyaux et veulent conserver leur travail. Le gouvernement libéral a sabré dans l'assurance-emploi dans les années 1990 après s'être engagé à ne pas le faire. Avant les élections de 1997, de 2000 et de 2004, les libéraux ont promis de corriger la situation, mais ils n'en ont rien fait.

Le ministre pourrait-il nous dire si les libéraux vont tenir leur promesse et modifier le régime d'assurance-emploi pour répondre aux besoins des travailleurs?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, le programme que vient d'annoncer mon collègue a été fait en collaboration avec les syndicats de ce pays.

Deuxièmement, le programme d'assurance-emploi a été amélioré année après année pour répondre aux besoins des travailleurs. Encore cette année, nous y avons apporté des améliorations par l'entremise du budget qui est devant cette Chambre. Nous tentons de répondre aux besoins des travailleurs de façon régulière, et nous le faisons en collaboration avec tous les partenaires dans le milieu, y compris les employeurs.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, je pense qu'assez c'est assez, et c'en est aussi assez du bavardage! Si ce gouvernement n'avait pas dépensé l'argent des contribuables dans les commandites au Québec, peut-être que les travailleurs et travailleuses auraient eu droit à des changements en matière d'assurance-emploi.

Ma question s'adresse au premier ministre. Est-il prêt à faire la promesse d'accorder les 12 meilleures semaines aux travailleurs canadiens? Oui ou non? Ou va-t-il plutôt investir de nouveau dans les commandites?

Questions orales

● (1450)

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous avons reçu des recommandations du comité de cette Chambre de même que du groupe du caucus libéral. Nous avons apporté des améliorations significatives — tout particulièrement, les 14 meilleures semaines.

Au Nouveau-Brunswick même, des travailleurs et des employeurs ont célébré cette décision du gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Peut-être que les députés qui discutent à l'autre bout de la Chambre pourraient poursuivre leurs discussions dans l'antichambre. Il vaudrait mieux pour eux de le faire là-bas, et ce serait beaucoup plus facile pour nous qui sommes ici et qui désirons participer à la période des questions.

Le député de Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam a maintenant la parole, et tout le monde veut l'entendre.

* * *

[Traduction]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens savent qu'on ne peut faire confiance au premier ministre pour mettre de l'ordre dans le gouvernement. Le premier ministre sait que le ministre des Transports a organisé des rencontres entre des députés et son ami François Duffar de Cossette Communication, et qu'il a ainsi violé la législation fédérale sur le lobbying, car il ne s'est pas enregistré en tant que lobbyiste.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire que le premier ministre veut vraiment mettre un terme à la corruption, lorsqu'il ne demande même pas des comptes à ses ministres qui violent nos lois?

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je peux répéter, à l'intention du député, que je n'ai jamais facturé quoi que ce soit pour quelque rencontre que ce soit. Par conséquent, la réponse est claire.

[Traduction]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, on ne peut faire confiance au premier ministre pour mettre de l'ordre dans le gouvernement. Lorsque le ministre de la Défense de Jean Chrétien, Art Eggleton, s'est fait prendre à octroyer un marché sans soumission à sa recherchiste qui était aussi sa petite amie, Jean Chrétien l'a flanqué à la porte du Cabinet. Qu'a fait le premier ministre lorsqu'il a été assermenté comme premier ministre? Il l'a récompensé d'être un bon libéral en le nommant au Sénat.

Comment les Canadiens pourraient-ils croire que le premier ministre veut sérieusement s'attaquer à la corruption, alors qu'il récompense Art Eggleton en le nommant au Sénat plutôt que de faire ce qui s'impose, soit de dire que ce comportement est tout à fait intolérable au Canada?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre actuel a fait davantage pour mettre de l'ordre au Parlement et au gouvernement que tout autre premier ministre au cours des 30 ou 40 dernières années.

Je tiens à dire que si les conservateurs ont une plainte à formuler au sujet du ministre des Transports, nous avons, grâce à ce premier ministre, créé un poste indépendant de directeur de l'enregistrement des lobbyistes qui relève directement du Parlement. Nos vis-à-vis devaient se plaindre au directeur qui est justement là pour cela.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, si ce gouvernement est propre, je me demande bien à quoi peut ressembler un gouvernement corrompu.

[Français]

Le premier ministre a un problème avec la vérité.

[Traduction]

Le Président: À l'ordre. Je ne doute pas que le député de Calgary-Sud-Est apprécie l'aide qui lui est accordée pour sa question, mais je pense qu'il peut s'en passer.

[Français]

M. Jason Kenney: Le premier ministre lui-même a un problème avec la vérité. Auprès de la Commission Gomery, il a nié ses relations avec M. et Mme Claude Boulay de Groupaction. La vérité est que le premier ministre a une relation proche et personnelle, depuis au moins 15 ans, avec les Boulay.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire le premier ministre quand il dit qu'il va nettoyer son parti de toutes corruptions, alors qu'il ne peut même pas dire la vérité sur ses relations avec...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, j'estime que le député de Calgary-Sud-Est a un problème avec la vérité. En effet, hier soir, il a soutenu que Chuck Guité disait la vérité, qu'il n'y avait pas de fumée sans feu. En fait, le député parlait à tort et à travers parce qu'il y a quelques mois, il avait ceci à dire à propos de Chuck Guité: « La seule personne qui croit Chuck Guité est Chuck Guité. Le témoignage de Chuck Guité n'est pas crédible. » Que de choses peuvent survenir en quelques mois.

• (1455)

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, n'est-il pas un peu spécial d'entendre le ministre nous faire la leçon sur la crédibilité alors que, tous les jours, il nous dit de ne pas faire d'observations sur les témoignages quotidiens, ce qu'il fait pourtant maintenant?

J'ai une question toute simple à poser au premier ministre. Comment le premier ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens le croient quand il promet d'en finir avec la corruption libérale alors qu'il nie lui-même les liens personnels et intimes qu'il a depuis 20 ans avec Claude Boulay de Groupaction? Comment pouvons-nous le croire alors qu'il ne nous a pas dit la vérité au sujet de ses liens avec un des principaux protagonistes du scandale des commandites?

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est s'aventure en terrain dangereux lorsqu'il affirme que d'autres députés ne disent pas la vérité. J'espère qu'il choisira mieux ses mots à l'avenir. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

Questions orales

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comment les Canadiens peuvent-ils croire le député alors qu'hier soir il a dit que les Canadiens devraient croire Chuck Guité, après avoir affirmé il y a quelques mois que la seule personne qui croit Chuck Guité est Chuck Guité et que le témoignage de Chuck Guité n'est pas crédible?

De plus, le député d'Edmonton—St. Albert a soutenu, il y a quelque mois, que le témoignage de Chuck Guité, dans son ensemble, n'est pas crédible. En fait, le chef de l'opposition a dit, au sujet du témoignage de Chuck Guité, que la plus grande partie de ce qu'il avait entendu n'était pas crédible. En outre, le porte-parole du Parti conservateur pour la justice a qualifié le témoignage de M. Guité d'insensé. Le chef adjoint, le député de Nova-Centre, a dit de Chuck Guité qu'il n'était pas franc. Voilà ce qu'ils ont dit il y a quelques mois.

[Français]

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, le député d'Honoré-Mercier a travaillé à titre de président du Parti libéral et d'organisateur très impliqué lors de la campagne électorale de 2000, notamment pendant que son salaire était payé par l'agence Gervais Gagnon. D'une main, Gervais Gagnon payait pour le Parti libéral, et de l'autre, il collectait les contrats de la part du gouvernement et des sociétés d'État par l'entremise de l'actuel député d'Honoré-Mercier.

N'est-ce pas cela, l'argent sale libéral?

[Traduction]

Le Président: Je n'ai pas entendu de question portant sur la responsabilité ministérielle.

[Français]

Les questions doivent concerner l'administration du gouverne-

L'honorable députée de Rivière-du-Nord peut peut-être poser une autre question.

Mme Monique Guay (Rivière-du-Nord, BQ): Monsieur le Président, je pense que cette question concerne drôlement le gouvernement.

Un autre cas a été soulevé par la Commission Gomery: le whip adjoint du gouvernement et député de Beauséjour serait intervenu dans deux ou trois projets de commandites pour la circonscription qu'il convoitait.

Comment le premier ministre peut-il justifier qu'il ait nommé le député de Beauséjour, alors qu'on apprend que lui aussi a trempé dans le scandale des commandites et dans l'argent sale libéral?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député de Beauséjour est un parlementaire remarquable.

Ce sont là des allégations et non pas des faits. Le député a bel et bien travaillé au cabinet du premier ministre dans le passé, mais en tant que simple citoyen, pendant une année et demie, et avant le début effectif du Programme de commandites.

Ce ne sont là encore que des ouï-dire provenant de la Commission Gomery. Voilà donc une raison de plus d'attendre le rapport et l'analyse du juge Gomery plutôt que de commenter les témoignages quotidiens et salir la réputation de certains députés, sans justification.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, hier le premier ministre a défendu les commentaires disgracieux de son ministre de l'Immigration. La Ligue catholique des droits de l'Homme a publié une déclaration qui condamnait le ministre et dans laquelle elle précisait que:

Ces allégations sont d'une insensibilité surprenante [...] Le débat atteint un creux inégalé lorsque des ministres influents peuvent laisser entendre tout bonnement que les gens qui ne sont pas d'accord avec eux font partie du Ku Klux Klan.

Pourquoi le premier ministre continue-t-il à défendre le ministre? Pourquoi ne le congédie-t-il pas?

• (1500

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, ayant eu durant toute ma vie à composer avec les stéréotypes ethniques et les insultes, je connais fort bien le sujet et je remercie le député de l'aborder à la Chambre

J'aimerais lui faire comprendre ce que nous faisons en matière d'immigration. À titre d'exemple, lorsque j'ai agi sans délai pour réunir des familles comportant des conjoints sans statut, les députés d'en face sont restés cois. Lorsque j'ai agi pour réunir des familles vietnamiennes avec leurs membres déplacés aux Philippines, ils ont protesté. Lorsque j'ai pris des mesures pour éliminer l'arriéré à la citoyenneté, ils n'en ont rien voulu savoir. Que veulent-ils donc en matière d'immigration?

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, il se peut que le ministre ait des choses à apprendre en matière de responsabilité ministérielle, lui qui a déçu tout le monde par ses commentaires. Le premier ministre est peut-être la dernière personne au Canada à croire que de tels commentaires scandaleux sont acceptables de la part de ses ministres

B'nai Brith a condamné sans ambages les commentaires du ministre en les qualifiant à juste titre de tentative « d'exacerber les tensions raciales au Canada ».

Si le premier ministre veut vraiment faire de la Chambre un endroit plus courtois, il doit mettre fin immédiatement à la carrière de ce ministre de l'Immigration et le congédier pour avoir banalisé des propos racistes.

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, nous sommes habitués à l'insulte, à la diffamation et au salissage, soit à la tactique des conservateurs.

J'ai décrit à grands traits certains éléments de notre programme d'immigration. J'ai dit que j'avais l'intention de faire augmenter le nombre de parents et de grands-parents réunis avec leur famille. Ils ont répondu ne pas vouloir de personnes âgées et encore moins de celles de ma famille.

J'ai dit que j'allais accroître la régionalisation de l'immigration par la présence d'étudiants étrangers dans les universités. Ils ont dit qu'il n'y avait pas de place pour eux puisqu'il n'y en avait pas pour leurs propres enfants.

Avec eux, il n'y a pas de place pour...

Le Président: Le député de Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor a la parole.

Hommages

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur le Président, comme tous les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador, je me préoccupe vivement de l'impact des navires étrangers qui pêchent illégalement au large de nos côtes. Je suis aussi d'avis que les discussions ont assez duré et qu'il est temps de passer aux actes.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce à quoi les Terre-Neuviens peuvent s'attendre à la suite de la Conférence sur la gouvernance des pêches en haute mer qui se déroule actuellement à St. John's?

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister à la première partie de la conférence. Le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement se sont engagés à mettre fin au pillage des stocks de poisson sur les Grands Bancs et ailleurs dans le monde. Cette conférence n'est qu'un élément d'une stratégie globale.

Dans sa déclaration de clôture, le ministre a convenu de renforcer le contrôle des régimes de supervision, d'améliorer les mécanismes de règlement des différends et de sévir contre les pays qui se soustraient à ces ententes. Le ministre s'est aussi engagé à faire en sorte qu'il soit plus facile d'appréhender les contrevenants et de les punir en conséquence.

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Mme Rajinder Kaur Bhattal, vice-ministre en chef et ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement médical et de l'Enseignement technique du Pendjab.

Des voix: Bravo!

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais beaucoup que le leader du gouvernement à la Chambre non seulement nous informe de ce qu'il a prévu pour le reste de la semaine et pour la semaine prochaine, mais qu'il nous dise précisément quand il entend réserver une journée à l'opposition; quand il prévoit présenter le budget, non seulement pour le soumettre à un débat ad nauseam mais également, s'il en a le courage, pour le soumettre à un vote afin de vérifier si le gouvernement a toujours la confiance de la Chambre; et nous dire s'il a l'intention de déclencher des élections et quand il le fera.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, pour cet après-midi, demain et le début de la semaine prochaine, nous étudierons les amendements du Sénat au projet de loi C-12, Loi sur la mise en quarantaine puis, à l'étape de la troisième lecture, les projets de loi C-9, Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, C-23, Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, C-22, Loi sur le ministère du Développement social, et C-26, Loi sur l'Agence des services frontaliers du Canada.

Par la suite, nous passerons à l'étape de la deuxième lecture des projets de loi C-45 sur les vétérans des Forces canadiennes et S-18 concernant le recensement.

Demain, le gouvernement va déposer un complément au projet de loi sur le budget et nous espérons en entamer l'étude à l'étape de la deuxième lecture mardi ou mercredi de la semaine prochaine.

Nous reprendrons aussi l'étude du projet de loi C-43, projet de loi d'exécution du budget.

Afin d'aider les députés dans leur planification, j'aimerais les informer que, en soirée, le 18 mai prochain, la Chambre se réunira en comité plénier pour l'étude des crédits de Citoyenneté et Immigration et, le 31 mai, pour l'étude des crédits du ministère du Développement social.

Le député, en face, s'informait au sujet des journées d'opposition. Le Règlement prévoit six journées d'opposition d'ici la fin de juin. Nous nous emploierons surtout à faire avancer l'étude du projet de loi d'exécution du budget. C'est ce que je prévois.

Pour ce qui du courage, je n'en vois pas beaucoup chez les gens d'en face, alors que les députés de ce côté-ci sont prêts à assurer le bon fonctionnement du Parlement dans l'intérêt des Canadiens. Je ne constate aucune volonté en ce sens chez les députés d'en face.

● (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, pendant la période des questions, vous m'avez avisé que certains termes que j'ai employés étaient antiparlementaires. Sur vos conseils, je retire donc ces termes.

LE DÉPUTÉ D'OTTAWA-CENTRE

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à Lucille Broadbent. La gentillesse, l'intelligence et l'humanisme de son mari sont bien connus, mais c'est à Lucille que nous devrions rendre hommage pour sa grandeur d'âme et ses convictions, pour nous avoir prêté le député d'Oshawa, aujourd'hui député d'Ottawa-Centre. Sans sa générosité, le Canada serait un pays moins riche.

Les simples citoyens n'auraient pas eu cette porte-parole infatigable pour tenter d'améliorer leurs conditions de vie. Les enfants pauvres auraient été privés de cette femme qui a défendu inlassablement leurs intérêts. Beaucoup moins de gens auraient entendu d'autres discours glorifiant la social-démocratie en Scandinavie. Tout cela n'aurait pas existé si Lucille avait décidé de ne pas partager la vie de son mari avec tous les Canadiens et des millions de gens du monde entier.

Alors, au moment où notre ami et cher collègue choisit de passer plus de temps avec elle qu'avec nous, notre parti, la Chambre et tous les Canadiens devraient remercier Lucille de la contribution qu'elle a apportée pour que nous puissions continuer inlassablement de bâtir une société meilleure.

[Français]

Tout au long de son illustre et très digne carrière, le député d'Ottawa-Centre a passé du temps avec des dirigeants étrangers, des militants pour les droits de la personne, des leaders en cette Chambre et à travers le pays. Il est donc approprié que les chefs de parti se lèvent aujourd'hui pour présenter leurs respects à ses idéaux et à son engagement à toute épreuve à les défendre.

Hommages

[Traduction]

Quoi qu'il en soit, pour comprendre et apprécier le pouvoir magique que les néo-démocrates ont toujours vu en lui, les Canadiens devraient l'apercevoir dans une salle communautaire, à Oshawa, avec les parents d'enfants luttant contre la pauvreté et, surtout, en train de danser, le visage souriant et les yeux pétillants rivés sur la personne extraordinaire qui a nourri sa passion pour les gens ordinaires: Lucille.

Dans une société qu'il a toujours voulue plus généreuse et plus compatissante, la générosité que nous devrions souligner aujourd'hui est celle de Lucille, car, sans cette générosité, notre pays n'aurait jamais pu connaître et aimer Ed, et notre discours politique en serait amoindri.

Au nom d'un caucus que sa présence a rendu plus sage, d'un parti qui lui sera éternellement reconnaissant, et en mon nom personnel, comme chef de parti qui lui est redevable de son appui, je tiens à dire qu'il a fait le bon choix. C'est donc à Lucille Broadbent, la soeur, l'amie, l'héroïne méconnue, à qui je rends hommage.

Je la remercie en lui souhaitant de tout coeur beaucoup d'autres danses et de musique aux côtés de l'amour de sa vie.

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, élu pour la première fois député d'Oshawa en 1968, choisi chef de son parti en 1975, le député a pris sa retraite à mi-parcours du mandat qu'il avait obtenu en 1988.

Il est revenu en cette Chambre en 2004, non pas comme chef de son parti, mais les personnes présentes ici et les Canadiens d'un bout à l'autre du pays reconnaissent néanmoins ce qu'il est, reconnaissent qu'il est un chef dans tous les sens du terme. C'est un homme dévoué et engagé, un défenseur de la justice sociale et un parlementaire éminent.

Les députés devraient être des modèles de comportement. Le député d'Ottawa—Centre est un modèle de comportement.

• (1510)

[Français]

Pour bien fonctionner, notre système de gouvernement exige la participation de personnes d'intégrité, de conviction forte. Il ne peut y avoir un Parlement édifiant sans des hommes et des femmes de caractère et de principe, ayant une vue d'ensemble, des députés comme le député d'Ottawa-Centre.

L'honorable député s'est peut-être absenté du Parlement pendant un certain temps, mais il n'a jamais délaissé les causes qu'il a défendues avec tant d'éloquence et d'ardeur au cours d'une carrière publique des plus remarquables.

[Traduction]

Pendant ses nombreuses années au Parlement à titre de député puis de chef du Nouveau Parti démocratique et, maintenant, dans le cadre d'un retour largement encensé, il a démontré à maintes reprises son engagement envers le NPD comme institution et comme défenseur de la réforme sociale.

Le Nouveau Parti démocratique a été béni de le compter dans ses rangs. Il en va de même pour le Canada.

[Français]

Au nom du gouvernement et des députés libéraux, j'aimerais offrir mes meilleurs voeux à l'honorable député et une meilleure santé à son épouse, Lucille.

[Traduction]

J'aimerais également joindre ma voix à celle du chef du NPD pour rendre hommage à Lucille. Le député d'Ottawa-Centre quitte la vie politique en raison de son état de santé. Nous lui transmettons nos meilleurs voeux. Nous savons bien qu'elle a aussi beaucoup donné au Canada tout au cours de la longue carrière de son mari.

Il y a peu de fonctions aussi importantes pour notre pays que celle de nos parlementaires. Je ne parle pas des chefs de parti, des ministres ou du premier ministre, mais bien des hommes et des femmes qui siègent au Parlement à titre de député, parce que c'est à ce niveau que les termes conviction et conscience prennent toute leur signification.

On ne peut pas jouer de jeu ici à la Chambre. Nous sommes ce que nous sommes. C'est ici que les grands débats de la nation devaient avoir lieu, comme il me l'a lui-même rappelé, parfois sans trop de délicatesse. C'est ici que nous devrions voir la démocratie à l'oeuvre dans toute son ampleur.

Cela n'a pas toujours été le cas à la Chambre, mais chaque fois que c'est arrivé au fil des ans, et j'ai moi-même passé beaucoup de temps à cette tribune et à la Chambre. Lors des grands débats qui ont marqué la nation, lors de sa première élection, lors des débats sur lesquels les historiens écriront et les étudiants liront, lors des débats qui nous rendent tous très fiers de la vocation que nous avons choisie, le député d'Oshawa et maintenant d'Ottawa-Centre était toujours là.

Au nom des Canadiens et des Canadiennes, j'aimerais le remercier très sincèrement pour tout ce qu'il a fait au cours de sa carrière, alliant passion et principes dans le but de servir les Canadiens et de faire du Canada un pays meilleur et plus juste.

Au début de ma carrière politique, j'ai eu pendant un court moment l'occasion de siéger au Parlement en même temps que le député d'Ottawa-Centre. Je dois dire que je me considère très privilégié d'avoir pu vivre à nouveau cette expérience.

• (1515)

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Monsieur le Président, c'est un grand jour. Malgré toute la rancoeur qui règne dans cette enceinte, lorsque nous rendons hommage à un député, comme c'est le cas aujourd'hui, nous n'avons que de bons mots. C'est ce qui semble se produire lorsqu'une personne est élue chef ou qu'elle quitte la politique.

C'est avec tristesse et un immense respect que nous rendons tous hommage aujourd'hui à l'un de nos plus vénérables collègues.

Le député d'Ottawa-Centre a honoré la Chambre de sa présence à deux époques différentes. Il a gagné le respect et l'affection des députés de toutes allégeances.

Sans le traiter de vieux, je dirai qu'il a été élu plusieurs années avant mon arrivée à la Chambre en 1972. Je suis heureux d'avoir pu connaître ce grand Canadien et digne représentant de son parti.

Il a écrit l'histoire lorsqu'il était à la tête du NPD. C'est sous sa gouverne que le NPD a fait élire en 1988 un nombre record de 43 députés. Je me montrerai un peu partisan en disant qu'il peut prendre sa retraite sans craindre que son record soit battu, du moins pas aux prochaines élections.

Hommages

Un ancien collègue, Doug Fisher, a dit un jour qu'il était possible de savoir qui les gens d'Ottawa et les députés aimaient et respectaient en jetant un coup d'oeil du côté de la tribune et en observant le nombre de députés présents. À l'époque où les gens suivaient les débats de près, avant que la télévision n'y soit, la tribune était pleine, et les banquettes étaient toutes occupées lorsqu'on apprenait que certains députés allaient prendre la parole. Je me souviens en 1972, lorsque je suis arrivé ici. Si le député d'Ottawa-Centre intervenait, tout le monde voulait être présent pour l'entendre. Il en était de même pour John Diefenbaker et pour d'autres grands Canadiens, y compris même d'anciens premiers ministres libéraux, que je venais moimême entendre.

Le député d'Ottawa-Centre est ce genre de personne. Il commande le respect des députés de tous les partis et il est écouté lorsqu'il prend la parole.

Le député a une autre qualité recherchée parmi ses collègues. Il peut participer à un débat acharné, empreint d'esprit partisan, mais toute rancoeur se dissipe lorsqu'on le rencontre à l'extérieur de cette enceinte. C'est la marque d'un parlementaire sincère et honorable.

Il y a tout juste deux semaines, le dimanche, nous nous sommes retrouvés dans un studio du réseau CTV pour l'émission *Question Period*. Notre rencontre a été agréable. Nous avons exprimé nos points de vue respectifs sur les grandes questions dominant la scène canadienne aujourd'hui et nous avons été surpris de constater que nous étions entièrement d'accord. On croirait pourtant qu'un conservateur et un socialiste ne pourraient pas arriver à s'entendre sur quoi que ce soit, mais c'est tout simplement faux. Nous étions tout à fait d'accord pour dire que les libéraux devaient être remplacés. Et comme nous avons tous les deux un domicile dans la circonscription d'Ottawa-Centre, nous nous sommes entendus pour dire qu'après son départ, son siège de député devait rester du même côté de la Chambre. J'ai déjà dit que le député a honoré la Chambre de sa présence.

Nous devrions également mentionner, à l'instar du chef de son parti et du premier ministre, que sa femme bien-aimée, Lucille, l'a honoré de sa présence et a embelli sa vie.

Au nom du Parti conservateur du Canada, et au nom de tous les Canadiens, je voudrais offrir au député et à sa charmante femme, Lucille, nos meilleurs voeux pour les années à venir. C'est de tout coeur que nous l'appelons notre honorable ami.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, je suis heureux aujourd'hui de rendre hommage au député d'Ottawa-Centre, un homme qui, tout au long de sa carrière, a fait preuve d'une intégrité à toute épreuve. Il s'agit d'une qualité fondamentale dans la vie publique.

Mon honorable collègue est également remarquable par sa propension à s'occuper des gens ordinaires, les gens que nous représentons ici, à la Chambre des communes. Nous savons, par exemple, qu'il trouve inacceptable le type de mondialisation qui fait en sorte de rabaisser les standards sociaux et environnementaux.

Mon collègue est revenu en politique pour combattre les inégalités sociales, et ce, sans cesser de le faire pour que les gouvernements remédient à cette situation.

Cet homme est exemplaire à bien des égards: intègre, proche des gens qu'il représente et défenseur de la justice sociale.

Bien qu'il nous quitte, le député progressiste d'Ottawa-Centre demeurera, d'une certaine façon, avec nous. Son esprit de grand progressiste et les valeurs universelles qu'il a défendues tout au long de sa carrière sont autant appréciés au Québec qu'au Canada et dans le monde. Cet esprit doit continuer de nous animer.

En terminant, j'aimerais citer le député d'Ottawa-Centre en exemple à toute la population canadienne. À tous ceux qui pensent à tort que le monde politique est à l'image de ce qu'on a pu voir et entendre à la Commission Gomery depuis quelques mois, regardez cet homme politique qui a servi les gens ordinaires depuis 1968. Il représente ce que la politique a de plus beau à offrir.

Au nom des députés du Bloc québécois et de la population québécoise, et au nom de la grande famille humaine, je lui dis merci. Je souhaite bonne chance à sa conjointe, Lucille. Au député d'Ottawa-Centre, merci pour tout.

● (1520)

[Traduction]

L'hon. Ed Broadbent (Ottawa-Centre, NPD): Monsieur le Président, je salue d'abord le chef du Nouveau Parti démocratique, le premier ministre, l'ancien leader de la Chambre et porte-parole du Parti conservateur et le chef du Bloc québécois, et je les remercie pour leurs paroles affectueuses et généreuses.

Je dois me montrer humble aujourd'hui et dire que leurs paroles étaient généreuses. Elles étaient affectueuses et elles sonnaient même juste parfois. Mon père aurait aimé entendre ces témoignages. Quant à ma mère, elle les aurait sans doute crus.

On l'a dit plus tôt, on prononce habituellement ce genre de discours lors d'une arrivée ou d'un départ. C'est la deuxième fois que je fais mes adieux et je n'ai pas encore décidé de ce que je ferai avec tous les compliments qu'on m'a faits. Je devrais menacer, et je suppose que le mot est bien choisi, les chefs et les porte-parole des autres partis. J'ai pris des notes sur ce qu'ils ont dit de moi. J'ai pris des notes et un des mes collègues du caucus, qui connaît bien les gadgets électroniques, les a envoyées à un imprimeur. On m'a assuré qu'un dépliant pourrait être prêt en un clin d'oeil. N'oubliez pas que je suis le seul député qui puisse faire du porte à porte sur le chemin du retour à la maison en sortant de cet endroit. Les dépliants pourraient être prêts à 17 heures. Prenez garde!

Je crois bien que mon départ est définitif. Les témoignages de mes collègues me touchent. Pour revenir sur ce que disait le premier ministre, je tiens à dire que la vie parlementaire m'a plu énormément. Comme le premier ministre l'a dit, non pas en tant que premier ministre ou chef de parti, mais en tant que parlementaire, puisque l'assemblée élue représente la base de la démocratie.

J'ai participé à tous les grands débats de mon époque sur la Constitution, le Programme énergétique national, la Loi sur les mesures d'urgence, la reconnaissance des Canadiens Japonais, de leur place dans l'histoire et des mauvais traitements — quel euphémisme — que nous leur avons fait subir par le passé. Nombre de ces débats portaient sur l'essence même de notre pays.

J'ai eu l'immense honneur de me retrouver ici, tout d'abord, grâce aux hommes et femmes d'Oshawa, ma ville natale, qui m'ont élu et qui ont fait en sorte que je puisse participer à ces débats. Récemment, ce sont les hommes et femmes d'Ottawa-Centre qui m'ont fait honneur en décidant de me réélire.

C'est toujours avec grand plaisir que je participe à de tels débats. Les meilleurs d'entre eux sont énergiques parce qu'ils sont plus que théoriques. Ceux qui me connaissent savent l'importance que j'attache à la théorie. Les débats, c'est la théorie qui se mue en action. Ils traduisent nos valeurs qui, bien que certaines d'entre elles divergent, s'inscrivent toujours dans le contexte de la démocratie. Ils illustrent le genre de société que nous voulons. Les débats ont été énergiques et agréables, et ce fut un honneur d'y participer.

Si les députés me le permettent, j'aimerais dire, à ce sujet, qu'il n'y a pas si longtemps, on m'a demandé si le Parlement avait beaucoup changé pendant mon absence. Avec l'âge, la mémoire se ramollit un peu et inévitablement, on a tendance à romancer le passé.

Quand j'ai été élu, Pierre Elliott Trudeau était premier ministre du Canada et Bob Stanfield était le chef du Parti conservateur. Ce n'est pas aujourd'hui que je tenterai d'en déterminer les raisons, mais j'ai l'impression, depuis les dernières élections, que le ton et la substance des débats ont effectivement changé, tout comme la période des questions.

● (1525)

Je n'essaierai pas de faire une analyse causale de la situation, mais la structure de notre Parlement, la disposition des sièges, nous porte à croire que la vertu, la sagesse et la vérité sont l'apanage des députés de notre côté, alors que tous les défauts correspondants sont l'apanage de ceux d'en face. D'une certaine manière, et nous l'oublions souvent, cela contribue à ce genre de climat d'antagonisme institutionnalisé.

[Français]

J'ai déjà dit par le passé que le Québec, historiquement, est le coeur du Canada. Je suis certain que les députés du Bloc québécois, mes chers collègues de la Belle Province, sont d'accord avec moi pour dire que nous partageons 75 p. 100 des questions de valeur.

[Traduction]

À titre de députés, nous partageons certaines valeurs. Dans 75 p. 100 des cas, nous sommes d'accord, sinon nous ne vivrions pas dans une démocratie libérale. Très souvent, à cause de la structure de cette institution et, en particulier, de la période des questions, nous oublions cela. Nous avons tendance à penser que tout ce qui compte, ce sont les 25 p. 100 de questions sur lesquelles nous divergeons d'avis, sérieusement et à juste titre. Ce qui est plus important à bien des égards pour un pays civilisé, démocratique et respectable comme le nôtre, ce sont les 75 p. 100 de valeurs que nous avons en commun.

Il est terrible d'être à la fois un politicien et un universitaire, car ce sont deux effroyables professions pour qui veut donner des conseils aux autres. Je conclurai sur cette réflexion. Ceux qui seront encore ici après les prochaines élections, quel que soit le moment où elles auront lieu, devraient réfléchir sérieusement au manque de courtoisie dont nous avons été témoins quotidiennement à la Chambre des communes, lors de la période des questions. Si j'étais un enseignant, je ne voudrais plus amener des élèves du secondaire assister à la période des questions.

Il y a une différence entre des remarques personnelles chargées d'animosité et un débat musclé qui traduit de grandes divergences de vues. Les députés devraient se demander ce qu'on pourra faire dans l'avenir pour redonner un ton civilisé aux débats politiques de notre

Décision de la présidence

pays. À la Chambre, un débat civilisé qui s'inspirerait de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaîtrait la dignité humaine de tous ceux qui y participent. Quelles que soient nos divergences de vues, nous sommes tous des êtres humains et nous avons tous le droit d'être profondément respectés, notamment dans les débats à la Chambre.

Des voix: Bravo!

* * *

● (1530)

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE COMITÉ PERMANENT DES FINANCES—DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le Président: Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé le 2 mai 2005 par le leader du gouvernement à la Chambre des communes au sujet de la recevabilité de l'amendement de la motion proposant l'adoption du troisième rapport du Comité permanent des finances.

[Français]

J'aimerais remercier l'honorable ministre d'avoir soulevé cette question, ainsi que l'honorable leader de l'opposition à la Chambre, l'honorable leader du Bloc québécois à la Chambre et les honorables députés de Glengarry—Prescott—Russell et de Calgary-Sud-Est pour leur contribution à la discussion.

[Traduction]

Pour commencer, permettez-moi de situer le contexte de cette question. Le 22 avril 2005, le leader de l'opposition à la Chambre a présenté une motion proposant l'adoption du troisième rapport du Comité permanent des finances. Ce rapport porte sur les consultations prébudgétaires menées par le Comité des finances en vertu de l'article 83.1 du Règlement.

Au cours du débat sur la motion d'adoption, l'honorable chef de l'opposition officielle a proposé l'amendement suivant:

Que la motion soit modifiée par substitution, aux mots suivant le mot « Que », de ce qui suit:

le troisième rapport du Comité permanent des finances, présenté le lundi 20 décembre 2004, ne soit pas agréé,

mais renvoyé au Comité permanent des finances avec l'instruction de le modifier de manière à recommander que le gouvernement démissionne du fait qu'il a rejeté certaines recommandations clés du Comité et qu'il refuse de mettre en oeuvre les changements budgétaires dont les Canadiens ont besoin.

Le vice-président a jugé l'amendement recevable et a présenté la question, après quoi le débat a continué au sujet de l'amendement. Lorsqu'il a fait son rappel au Règlement, le leader du gouvernement à la Chambre a très bien présenté le processus qui s'applique aux amendements des motions d'adoption des rapports de comité. Comme le ministre l'a noté à juste titre, notre usage a toujours été de permettre à la Chambre de donner à un comité l'instruction facultative ou impérative de modifier le texte d'un rapport.

L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a ensuite soulevé trois objections principales.

Décision de la présidence

Il a tout d'abord dit être préoccupé par le fait que l'amendement débordait le mandat que l'article 83.1 du Règlement confère au Comité des finances. Il a soutenu que le pouvoir du Comité des finances de faire rapport sur la politique budgétaire du gouvernement, conformément à l'article 83.1 du Règlement, est directement lié au cycle budgétaire du gouvernement et que ce mandat expire au moment où le gouvernement présente son budget.

Cet argument a également été avancé par le député de Glengarry—Prescott—Russell. Le ministre a de plus indiqué que l'amendement allait au-delà du calendrier établi dans le Règlement, prolongeant ainsi la période de validité de l'ordre de renvoi du Comité pour ce rapport. Il a conclu en disant que, à tout le moins, l'amendement aurait dû comporter la mention « Nonobstant le paragraphe 83.1 du Règlement ».

En deuxième lieu, le ministre a soutenu que l'amendement est irrecevable car il pose à la Chambre une question qui a déjà été mise aux voix. Il a souligné qu'il y avait eu deux jours de débat sur le contenu du troisième rapport du Comité des finances, présenté le 20 décembre 2004, et qu'aucune motion d'adoption du rapport n'avait été présentée avant le dépôt du budget le 23 février 2005.

Après avoir précisé que le budget avait été adopté le 9 mars, il a fait valoir que l'amendement de la motion d'adoption ordonne au Comité des finances de condamner le gouvernement pour n'avoir pas accepté ses recommandations relatives à la politique budgétaire, alors que la Chambre a en fait déjà approuvé la politique budgétaire du gouvernement. Par conséquent, l'amendement aurait pour effet, selon lui, de demander à la Chambre de se prononcer une deuxième fois sur la même question.

En troisième lieu, le ministre s'est dit inquiet car les récentes modifications apportées au Règlement relativement aux motions d'adoption des rapports de comité n'avaient pas pour objet, et je le cite: « de permettre de mettre aux voix des points accessoires par le biais d'amendements. »

Lors de son intervention sur cette question, le leader de l'opposition à la Chambre a fait remarquer que l'amendement avait été jugé recevable par le vice-président le 22 avril dernier et que la motion et l'amendement avaient fait l'objet d'un débat d'une durée d'une heure et dix-neuf minutes. Il a refusé l'argument selon lequel le mandat du Comité des finances aurait expiré et soutient que la motion d'instruction est effectivement recevable puisqu'elle a trait à l'ordre de renvoi du comité.

• (1535)

[Français]

L'honorable leader du Bloc québécois à la Chambre a appuyé les arguments présentés par l'honorable leader de l'opposition à la Chambre. Il a également soutenu que ce rapport n'était en rien différent de tout autre rapport de comité, contrairement à ce qu'a avancé l'honorable leader du gouvernement à la Chambre. Il a finalement rappelé à la Chambre que, malgré le vote du 9 mars, qui approuvait la politique budgétaire du gouvernement de façon générale, et, compte tenu de certains événements récents, le budget semblait une oeuvre en évolution. Il a conclu en disant qu'il était tout à fait acceptable de demander au comité de réexaminer le rapport.

[Traduction]

Le député de Calgary-Sud-Est s'est également penché sur la procédure d'adoption des rapports de comité.

Comme le savent les députés, la procédure applicable aux motions d'adoption des rapports de comités a suscité beaucoup d'attention au cours des dernières semaines. J'ai soigneusement étudié les

arguments qui m'ont été présentés et je suis maintenant prêt à traiter des divers points qui ont été soulevés.

Le leader du gouvernement à la Chambre s'est demandé si la durée de l'ordre de renvoi du Comité permanent des finances, prévu à l'article 83.1 du Règlement, se prolongeait au-delà de la présentation des rapports sur la politique budgétaire du gouvernement

Cet article est le suivant:

À compter du premier jour de séance en septembre, chaque année, le Comité permanent des finances est autorisé à examiner les propositions concernant les politiques budgétaires du gouvernement et à faire rapport à ce sujet. Les rapports ainsi établis peuvent être déposés au plus tard dix jours de séance avant le dernier jour ordinaire de séance, en décembre, tel que stipulé à l'article 28(2) du Règlement.

[Français]

Bien que le Règlement prévoie un délai pour le dépôt des rapports sur les politiques budgétaires du gouvernement, il ne précise pas s'il est possible de présenter une motion d'adoption du rapport, ni le moment pour le faire.

Le paragraphe 66(2) du Règlement prévoit quant à lui une procédure d'adoption des rapports de comité. Il n'interdit pas la présentation d'une motion d'adoption des rapports déposés aux termes de l'article 83.1 du Règlement, ni n'impose de délai pour présenter de telles motions.

[Traduction]

Même si une vérification de nos précédents révèle que nous étudions habituellement la teneur des rapports sur les consultations prébudgétaires au moyen de débats exploratoires, il est arrivé, en 2001, que la Chambre procède à un débat sur l'adoption d'un tel rapport.

Les 1^{er} et 7 novembre 2001, la Chambre a tenu un débat sur une motion du gouvernement portant « Que la Chambre prenne note des consultations prébudgétaires en cours. » Le 26 novembre, le Comité permanent des finances a présenté son dixième rapport (consultations prébudgétaires). Le 10 décembre, le discours du budget a été prononcé; il a fait l'objet d'un débat les 11 et 12 décembre.

Le 13 décembre, la motion d'adoption du dixième rapport du Comité des finances a été présentée et a fait l'objet d'un débat ce jour-là. Ensuite, conformément à nos anciennes règles de procédure, elle a été transférée sous la rubrique Ordres émanant du gouvernement. Le budget a ensuite été débattu le 28 janvier, puis il a été adopté le 29 janvier 2002.

Cet exemple diffère de la situation qui nous occupe aujourd'hui, puisque la motion a été débattue avant que le budget soit adopté. Néanmoins, je mentionne cet exemple pour démontrer qu'à cette occasion aucune objection n'avait été soulevée quant à l'acceptabilité de présenter une motion d'adoption d'un rapport de comité déposé aux termes de l'article 83.1 du Règlement, contrairement à la situation actuelle.

Quant aux préoccupations du ministre concernant l'impossibilité de renvoyer le rapport au Comité des finances parce que son mandat spécifique accordé par l'article 83.1 du Règlement aurait expiré, je crois que, contrairement à un comité spécial qui devrait être reconstitué pour réexaminer son rapport final, le Comité permanent des finances continue d'exister et peut recevoir des instructions de la Chambre l'obligeant à réexaminer l'un ou l'autre de ses rapports. Par conséquent, je ne souscris pas à l'argument voulant qu'il était nécessaire d'inclure la mention « nonobstant le paragraphe 83.1 du Règlement » dans la motion d'amendement.

La deuxième question abordée par l'honorable leader du gouvernement à la Chambre concernait le fait de se prononcer deux fois sur la même question. Selon lui, puisque la politique budgétaire avait déjà fait l'objet d'un débat avant d'être adoptée, il n'était pas nécessaire d'adopter un rapport de comité qui traitait essentiellement de la politique budgétaire.

Le leader du Bloc québécois à la Chambre nous a rappelé certains événements récents qui laissent croire qu'il y a des discussions permanentes sur le contenu du budget. La façon dont j'interprète les travaux qui se sont déroulés jusqu'à présent à cet égard doit s'appuyer strictement sur la procédure. Dans cette optique, il me semble que l'on a demandé à la Chambre de se prononcer sur trois questions distinctes.

Premièrement, il y a eu un débat exploratoire les 31 janvier et le 1^{er} février derniers. La motion alors devant la Chambre était: « Que la Chambre prenne note du troisième rapport du Comité permanent des finances ». Les députés se rappelleront qu'aucune décision n'a été prise sur la motion.

[Français]

Deuxièmement, il y a eu un débat sur le budget qui s'est déroulé le 24 février ainsi que les 7, 8 et 9 mars. La motion dont la Chambre était saisie portait: « Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement. »

(1540)

[Traduction]

Troisièmement, un débat sur la motion suivante: « Que le troisième rapport du Comité permanent des finances, présenté le lundi 20 décembre 2004, soit agréé » a débuté le 22 avril.

À mon avis, on a demandé à la Chambre de se prononcer sur trois différentes questions: une motion visant à prendre note d'un rapport, une motion portant adoption de la politique budgétaire du gouvernement et une motion portant adoption d'un rapport. Il s'agit là de trois motions différentes qui amènent trois résultats différents. Par conséquent, je ne partage pas l'avis du leader du gouvernement à la Chambre, qui soutient que la Chambre est appelée à se prononcer une deuxième fois sur la même question.

La dernière question soulevée par le ministre se rapporte à la nature ou à l'objet de l'amendement. Il a soutenu que les dispositions provisoires du Règlement relatives à l'adoption des rapports de comités n'avaient pas pour but « de permettre de mettre aux voix des points accessoires par le biais d'amendements ».

L'article 66 du Règlement ne fait que prévoir un mécanisme permettant à la Chambre de se prononcer sur les motions d'adoption de rapports de comité et, par voie de conséquence, sur les amendements proposés à ces motions. Lors de son intervention, le ministre a reconnu que l'amendement visant à renvoyer un rapport au comité avec instructions est recevable. La présidence ne peut trouver dans la procédure aucun fondement qui permettrait de déclarer l'amendement déficient.

En effet, si on se reporte au précédent du 22 juin 1926, qu'ont présenté le leader de l'opposition à la Chambre et le député de Glengarry—Prescott—Russell et qu'on peut retrouver aux pages 461 et 462 des *Journaux* de 1926, on constate qu'un amendement contenant des propos clairement préjudiciables au gouvernement de l'époque et qui visait à modifier une motion d'adoption du rapport d'un comité spécial a été présenté avec succès. J'estime que cet exemple n'est pas si différent de l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

Initiatives ministérielles

Or, il n'appartient pas au Président de se prononcer sur le fond des motions; le rôle de la présidence est plutôt de déterminer si les règles de procédure ont été respectées lors de la présentation de motions à la Chambre. Si la présidence juge qu'un amendement est recevable, le sort de l'amendement et de la motion d'adoption du rapport repose alors entre les mains de la Chambre.

Après avoir soupesé les arguments invoqués dans le cas présent, je dois souscrire à la décision du vice-président et statuer que l'amendement est recevable.

Encore une fois, je tiens à remercier le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

La Chambre reprend l'étude de la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, le NPD va appuyer le projet de loi C-12, mais je dois souligner que certaines questions doivent encore être réglées. Qu'elles le soient par l'entremise du mécanisme prévu dans ce projet de loi ou par le biais de tout autre mécanisme, je pense qu'il est important de le signaler.

Beaucoup de choses doivent être établies par le ministre par l'entremise de règlements. Comme une expérience récente l'a montré, dans le cas du projet de loi sur l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique, qui était le projet de loi C-9 au cours de la dernière législature, l'élaboration de règlements peut être un processus extrêmement long et fastidieux. Nous ne pouvons attendre indéfiniment que ces types de règlements soient élaborés.

Le rapport qui a été renvoyé à la Chambre demande précisément que les règlements proposés ou toute version des règlements amendés soient soumis à la Chambre et au Sénat. Nous craignons que le processus soit retardé si les règlements doivent être approuvés par la Chambre et le Sénat. Nous sommes en faveur d'un examen accéléré, car lorsqu'il est question de mise en quarantaine, c'est souvent qu'il y a crise.

J'ai déjà parlé de cette question, mais je me sens obligé de dire à nouveau que le recours à des agents de contrôle est très préoccupant. Il semble que nous allons forcer des douaniers à assumer un autre rôle, soit celui d'un professionnel de la santé. Cela viendra s'ajouter à leur tâche qui est déjà lourde, et qui consiste notamment à appliquer la Loi sur les douanes, à rechercher des terroristes potentiels et à empêcher l'entrée au Canada de tout ce qui pourrait nuire à notre flore et à notre faune. C'est beaucoup trop leur demander. Nous devons prendre cela en considération lorsque nous demandons à nos douaniers d'assumer ces fonctions.

D'autres organisations, y compris l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, ont fait part d'autres préoccupations. On a signalé que les nouvelles maladies ont souvent des symptômes bien particuliers. Les agents de contrôle devront être formés et appuyés continuellement pour veiller à ce qu'ils sachent ce qu'ils doivent rechercher. Une mauvaise toux n'est pas simplement le signe d'une épidémie possible; elle peut être signe d'autres choses. Les douaniers doivent être en mesure de faire la différence.

Le projet de loi C-12 n'explique pas comment ce système sera soutenu avec le temps. Nous devons nous pencher là-dessus pour protéger la santé et assurer le bien-être des Canadiens.

L'épidémie de SRAS a notamment mis en évidence l'absence de coordination et de responsabilités officielles en matière de communication. L'Association des infirmières et infirmiers du Canada recommande que l'administrateur en chef de la santé publique et l'Agence de santé publique du Canada jouent un rôle déterminant en cas d'épidémie ou d'épidémie appréhendée. Ces deux autorités ne sont pas visées par le projet de loi, parce que la loi habilitante qui les concerne est encore en cours de rédaction. C'est une grave lacune. Nous exhortons le gouvernement à donner rapidement suite à ce projet de loi. Tous ceux qui ont comparu devant le comité ont insisté sur la nécessité de désigner une autorité qui soit clairement responsable en cas d'urgence en matière de santé.

Nous espérons toutefois ne jamais avoir à recourir à ce projet de loi, mais au cas où nous le devrions nous devons nous assurer que les pouvoirs étendus conférés au ministre, notamment le pouvoir de confiner des personnes, d'utiliser des installations privées et de contraindre les gens à se soumettre à une évaluation médicale ou à un traitement, ne soient pas illimités. Il n'existe pas suffisamment de garanties, dans le projet de loi, que le ministre agira de façon raisonnable et que les droits à la vie privée seront respectés, ou encore que les travailleurs mis en quarantaine seront protégés. Le député du Bloc en a longuement parlé.

Certains de ces sujets de préoccupation seront traités dans le règlement. Nous avons déjà insisté sur l'importance, pour le gouvernement, d'agir rapidement à cet égard.

Il y a un autre aspect au sujet duquel nous savons que le gouvernement ne tardera pas à présenter un projet de loi, plus précisément en ce qui concerne la protection des travailleurs. Cette mesure permettra de réagir rapidement, en cas d'urgence en matière de santé, au sujet des demandes d'assurance-emploi, des congés de maladie et des normes de santé et de sécurité pour les travailleurs de première ligne. Il est absolument indispensable de prévoir un filet de sécurité sociale pour les travailleurs de première ligne à qui nous demanderons de mettre leur vie en danger en pareilles circonstances.

On a également constaté, à l'étape de l'étude en comité, que le projet de loi vise les personnes et le matériel qui entrent au Canada et en sortent, mais il ne prévoit rien pour les déplacements d'une province à l'autre. Compte tenu qu'un avion met plus de temps à se rendre de Vancouver à Halifax que de Halifax jusqu'en Europe, les possibilités de propagation des maladies transmissibles d'une extrémité à l'autre du pays sont évidentes.

Je veux également parler brièvement du rapport sur le SRAS au Canada produit par l'Association médicale canadienne. Certains aspects, notamment les communications, mis en évidence par l'association ne sont pas traités adéquatement dans le projet de loi.

(1545)

Comme nous l'avons constaté pendant la crise du SRAS, et je cite le rapport à cet égard:

À défaut d'un système coordonné pour aviser les établissements de soins actifs et les fournisseurs de soins d'une alerte médicale mondiale, les cliniciens de première ligne ne sont pas avertis des nouvelles maladies émergentes.

La crise du SRAS a clairement mis en évidence l'absence d'une liste des numéros de téléphones et de télécopieurs des médecins de famille. Il a été impossible de communiquer avec les médecins en temps réel. Il faut établir un système de communication pour permettre de faire face à toute crise émergente. Les crises se déclenchent souvent très rapidement et il est absolument essentiel de pouvoir réagir avec le plus de célérité possible.

L'Association médicale canadienne a également souligné qu'aucun système n'était en place. Je cite de nouveau le rapport:

Il n'y avait aucun système pour distribuer du matériel de protection aux professionnels de la santé de la province. Lorsque cette lacune a été mise au jour, l'OMA [Ontario Medical Association] a établi une liste de fournisseurs et de fabricants et a offert de se charger de distribuer des masques aux médecins pour les protéger et protéger les patients.

Lorsqu'une crise survient, il est absolument essentiel d'avoir des listes de fournisseurs et des systèmes de communication en place pour protéger adéquatement non seulement le personnel de première ligne mais aussi l'ensemble des Canadiens.

Nous appuierons le projet de loi C-12, mais j'exhorte la Chambre à se pencher sur certaines des omissions et des lacunes évidentes qu'il présente.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

(Projet de loi C-282. L'ordre du jour appelle: Initiatives parlementaires)

Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé du projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (permis d'exportation)

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des consultations ont eu lieu entre tous les partis et vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la santé du projet de loi C-282, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (permis d'exportation), inscrit à mon nom sur la liste de priorité du *Feuilleton*, soit révoqué et le projet de loi retiré.

● (1550)

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et le projet de loi est retiré.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

La Chambre reprend l'étude de la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Madame la Présidente, bien que je n'aie pas la verve de mon collègue de Hochelaga, qui nous a entretenus tout à l'heure sur le même point, ni celle de mon collègue de Verchères—Les Patriotes, qui fait preuve d'une limpidité de langage, ni la poésie de mon collègue de Saint-Lambert, cela me fait grandement plaisir de me lever en cette Chambre pour parler à nouveau du projet de loi C-12.

Voilà déjà quelques mois que nous avons procédé à la lecture article par article du projet de loi C-12. Le Comité permanent de la santé s'est penché très diligemment sur ce projet de loi. Il est effectivement important pour les Canadiens et les Canadiennes, les Québécois et les Québécoises d'avoir une loi qui encadre très bien les dangers de maladies transmissibles, surtout depuis l'avènement de jets supersoniques, comme le disait si bien mon collègue de Hochelaga. On se déplace d'un pays à l'autre beaucoup plus rapidement qu'on ne le faisait auparavant.

Il y a quelques jours, on a découvert à l'aéroport de Montréal un colis suspect duquel s'échappait une poudre blanche. Les gens qui entouraient ce colis ont été pris d'un malaise et ont dû être transportés à l'hôpital. Une vingtaine de personnes ont été affectées. Nous ne sommes pas à l'abri du terrorisme biologique. Il faut donc faire très attention et s'assurer de se doter d'une bonne loi qui encadre ces problématiques.

Il n'y a pas longtemps, j'ai eu le plaisir d'aller en Afrique du Sud avec vous, madame la Présidente, afin de participer à la troisième session du Parlement panafricain, lequel regroupe 46 des 53 pays du continent africain. Avant ce voyage, je ne m'étais jamais rendu compte à quel point on pouvait être placé dans des situations dangereuses. Quand on est ici, chez soi, on ne réalise pas à quel point peut sévir une grande pauvreté dans certains pays, de même qu'un grand manque de médicaments nécessaires pour combattre certaines maladies.

L'Association parlementaire Canada-Afrique a débattu dernièrement du sida et du VIH. On fait des efforts pour empêcher la propagation de cette maladie. Elle n'est toujours pas éradiquée et n'est pas non plus en voie de l'être.

On est parfois confronté à de telles situations. Vous le savez, madame la Présidente, puisque vous êtes vous-même venue avec moi visiter un orphelinat à Bedoni. Une femme extraordinaire s'occupe de 105 enfants âgés de 2 à 16 ans qui soit souffrent du VIH, ont eu des parents atteints du VIH ou éprouvent d'autres difficultés. Nous avons vu les conditions dans lesquelles vivaient ces enfants. C'était très sommaire et très difficile. Jusqu'à 18 enfants couchaient dans des petites chambres de 7 par 10 pieds où s'empilaient les lits. C'est avec beaucoup de courage que cette femme et les quelques personnes qui travaillent avec elle s'occupent de ces enfants. Malgré tout, on percevait le plaisir et l'amour qu'éprouvaient ces enfants.

Quand on veut traiter d'un projet de loi devant tenir compte de problématiques relatives à la transmission de maladies, on doit

Initiatives ministérielles

penser aussi aux êtres humains que ce projet de loi protégera. C'est ce qui m'a fait penser à cette expérience. Il faut toujours penser à l'être humain.

Ma collègue de Nanaimo—Cowichan a très bien abordé plusieurs des points qui nous inquiétaient à l'égard de ce projet de loi. J'espère que ces points seront également évoqués dans la réglementation.

Il est vrai qu'avant de partir en voyage, on a l'occasion de recevoir plusieurs vaccins. En effet, avant de partir en Afrique du Sud, nous avons dû recevoir une série de vaccins. Quand on part d'ici, on peut avoir la quasi-assurance de revenir en santé. Par contre, quand on part d'un pays où les vaccins sont quasi inexistants ou plus difficiles à obtenir, ou qu'il faut payer pour les obtenir, cela peut devenir un peu plus compliqué. C'est le cas pour les habitants de pays pauvres où la médecine n'est pas tellement avancée. Même si elle est avancée, on n'a pas toujours les capacités monétaires pour traiter toutes les maladies qui les affligent, comme la fièvre Ebola.

• (1555)

Dernièrement, on a vu une résurgence, dans un des pays d'Afrique, d'une fièvre due à un virus qui est encore plus fort et plus difficile à combattre. De plus, avec la quantité d'antibiotiques que l'on prend pour toutes sortes de petites choses, il est certain que notre système immunitaire est moins résistant.

Il est sûr qu'avec un projet de loi comme celui-ci, on peut, à peu près, s'assurer de maintenir en sécurité l'ensemble des gens que nous voulons protéger.

Cependant, je pense que l'on a été très diligents, lors de l'étude du projet de loi article par article, pour nous prémunir contre des actions qui seraient entreprises trop rapidement par le ministre de la Santé ou par les personnes qui voudraient intervenir auprès de personnes susceptibles, ou soupçonnées de pouvoir introduire ici l'une de ces maladies ou l'un de ces virus.

Cependant, nous n'avons pas besoin d'un autre processus, ni de l'approbation d'une autre Chambre pour se prémunir et bien réagir face aux situations où une nouvelle réglementation devrait être pensée et réfléchie. Nous sommes suffisamment adultes, ici même, pour déterminer que les réglementations que l'on va adopter seront les bonnes. On n'a pas besoin encore d'une autre Chambre pour cela.

Nos amis les sénateurs sont aussi très diligents. Ils ont sûrement fait leurs devoirs. Cependant, une fois que le projet de loi sera adopté, je pense qu'on pourra nous faire confiance pour bien l'implanter et l'instaurer. Pour nous, il est très important que la partie politique intéressée par le projet de loi soit cette Chambre, et non pas le Sénat.

J'espère que mes collègues députés en cette Chambre y réfléchiront à deux fois avant d'accepter ces amendements au projet de loi et qu'ils diront non au fait de devoir demander une nouvelle fois l'approbation du Sénat.

[Traduction]

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Madame la Présidente, j'espère que la députée m'excusera d'avoir mal compris la préoccupation. En écoutant certaines des préoccupations exprimées, j'ai peut-être mal compris ce que la députée disait, mais il m'a semblé qu'un bon nombre d'entre elles tenaient au fait que le Sénat avait pris la direction de ce dossier.

Ai-je mal compris la députée? Se préoccupe-t-elle principalement du fait que l'initiative vient du Sénat?

[Français]

Mme Nicole Demers: Madame la Présidente, effectivement, nous avons tout de même espoir que le projet de loi C-12, tel que nous l'avons étudié, article par article, au Comité permanent de la santé, même s'il ne répondait pas exactement à ce que nous souhaitions, pourra être amendé dans sa réglementation pour répondre aux besoins que nous avions.

Cependant, comme mon collègue l'a dit, le message du Sénat, qui nous demandait d'amender le projet de loi en indiquant que le gouverneur en conseil ne peut prendre un règlement en vertu de l'article 62 à moins que le ministre n'ait fait déposer le projet de règlement devant les deux Chambres du Parlement, est tout simplement superflu.

(1600)

[Traduction]

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, je n'avais pas l'intention de participer au débat sur le projet de loi C-12, mais les événements d'aujourd'hui m'ont poussé à le faire.

Il va sans dire que j'appuie les propos qu'a tenus plus tôt notre porte-parole sur la santé publique, la députée de Saskatoon— Rosetown—Biggar, ainsi que les commentaires qu'elle a faits en faveur du projet de loi.

Cela dit, étant donné la situation actuelle non seulement à la Chambre des communes mais aussi dans le pays tout entier, caractérisée par un gouvernement corrompu qui devrait immédiatement être renversé, je suis obligé de présenter l'amendement suivant. J'ai le plaisir d'ajouter qu'il a été appuyé par mon voisin de pupitre, le whip de l'opposition officielle, le député de Niagara Falls. L'amendement se passe d'explications.

Je propose qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après le mot « que » pour les remplacer par ce qui suit: un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a rejeté l'amendement n° 2, apporté par le Sénat, au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles, parce qu'on pourrait interpréter l'adoption de l'amendement comme signifiant que le gouvernement a la confiance de la Chambre, ce qui est contesté, et l'adoption de la présente motion devrait confirmer le contraire.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La présidence va prendre l'amendement en délibéré. Nous poursuivons le débat sur la motion.

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Un amendement semblable a été présenté ce matin à l'occasion d'une motion d'adoption du rapport d'un comité. On s'est interrogé sur la recevabilité de l'amendement. Nous avons attendu que la présidence rende une décision à ce sujet. Nous savons que la présidence a déterminé, plus tôt aujourd'hui, que l'amendement en question était irrecevable pour une question de pertinence.

Étant donné que nous débattons d'amendements du Sénat à un projet de loi qui porte sur la mise en quarantaine, on peut s'interroger sur la pertinence de l'amendement qui vient d'être proposé. Puisque la Chambre l'a adopté à sa première, à sa deuxième et à sa troisième lecture, elle a déjà jugé que le projet de loi lui-même était plus qu'acceptable, puisqu'elle l'a également renvoyé au Sénat.

Je demande à la présidence d'examiner attentivement si nous avons affaire à nouveau à un amendement irrecevable et je lui demande de se prononcer à ce sujet.

• (1605)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Madame la Présidente, je porte à votre attention un ou deux éléments pendant que vous examinez si cet amendement est recevable.

Je souligne à la Chambre qu'elle a parfaitement le loisir d'accepter ou de rejeter les amendements apportés à un projet de loi par le Sénat. À la page 674 de l'ouvrage de Marleau-Montpetit, on peut lire:

C'est plutôt à la Chambre même qu'il revient de décider si elle accepte ou rejette les amendements proposés par le Sénat, tout en invoquant, si elle le désire, les raisons qui motivent un rejet ou une modification.

La Chambre peut souhaiter rejeter les amendements du Sénat pour divers motifs. L'amendement que je viens de présenter à la Chambre indique clairement pourquoi, à mon avis, la Chambre devrait les rejeter. Le motif est mentionné dans le texte de mon amendement luimême.

Au sujet de l'affirmation du leader adjoint du gouvernement à la Chambre suivant laquelle ces amendements concernent un projet de loi que la Chambre a déjà adopté, je fais remarquer que, depuis ce temps, la situation a évolué radicalement non seulement à la Chambre des communes, mais également dans notre pays.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Madame la Présidente, dans la décision qu'il a rendue ce matin, le Président a jugé que l'amendement semblait ne toucher qu'une partie du rapport mais qu'il visait en réalité le rapport dans sa totalité. Il a donc jugé que l'amendement n'était pas pertinent. Pour cette raison, le cas qui nous occupe est totalement différent de celui de ce matin.

Il est évident que ce n'est pas le cas ici. L'amendement qui vient d'être proposé est tout à fait pertinent, puisqu'il touche le projet de loi. Ce n'est pas du tout la même chose; les deux cas sont complètements différents.

Selon la décision rendue ce matin par le Président, l'amendement qui vient d'être proposé est tout à fait recevable, approprié et acceptable.

M. Werner Schmidt (Kelowna—Lake Country, PCC): Madame la Présidente, j'aimerais faire référence à la déclaration du leader adjoint du gouvernement à la Chambre, qui a dit que le projet de loi avait été présenté à la Chambre, avait été lu pour la troisième fois et avait été présenté au Sénat. C'est un fait. Nous sommes tous au courant.

Ce qui est proposé maintenant est un amendement de l'amendement proposé par le Sénat, ce qui est distinct du projet de loi. Il s'agit d'un amendement qui modifie le projet de loi.

La Chambre n'a pas approuvé ce projet de loi avant l'amendement. Elle a approuvé un projet de loi qui avait été présenté par le gouvernement. Le Sénat a proposé des amendements qui, en fait, modifient le projet de loi. On peut dire qu'il ne s'agit plus du même projet de loi puisque l'amendement le modifie.

Madame la Présidente, cet amendement est tout à fait recevable et votre décision devrait aller en ce sens.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Madame la Présidente, un certain nombre d'éléments différencient cet amendement de celui sur lequel le Président s'est prononcé ce matin. La décision du Président ce matin portait sur un amendement à un rapport de comité. Le Président a été très clair quant à la pertinence de l'amendement pour ce qui est du rapport.

Nous parlons maintenant d'un projet de loi. La Chambre des communes a sûrement le droit de décider de le rejeter, de l'accepter ou de remettre en question la confiance que nous avons dans le gouvernement qui propose ce projet de loi. C'est notre droit. C'est notre droit depuis plusieurs centaines d'années. Dans notre système, nous avons le droit de rejeter un projet de loi, de rejeter le gouvernement qui le parraine et d'indiquer que nous n'avons plus confiance en ceux qui, au sein du Parlement, proposent le projet de loi. C'est très différent de l'amendement de ce matin.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La présidence remercie tous les députés qui sont intervenus, mais ne se prononcera pas immédiatement et demande que le débat se poursuive. Je rendrai une décision à la Chambre plus tard.

● (1610)

M. Jim Abbott: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour obtenir une précision. Ce matin, j'ai cru comprendre que malgré le fait que le Président avait pris en délibéré l'amendement, le débat s'est poursuivi sur cet amendement même s'il n'avait pas été accepté. J'ai besoin que vous m'indiquiez, madame la Présidente, si le débat qui commencera peu après mon rappel au Règlement portera sur l'amendement ou sur la motion telle qu'elle.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Que ce soit clair pour tous, le débat porte maintenant sur la motion principale. L'amendement est pris en délibéré.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat sur le projet de loi sur la quarantaine.

Je suis vraiment étonné que des députés puissent, en ce moment, essayer de bloquer un projet de loi sur la quarantaine. Dans le monde d'aujourd'hui, les distances ont de moins en moins d'importance.

S'il y a un pays où la diversité est extrême, c'est bien le Canada. Chaque jour, des gens entretiennent des liens physiques avec non pas des dizaines, mais bien des centaines de pays. L'Ontario, par exemple, accueille des ressortissants de 211 pays différents dont les parents viennent en visite et repartent. Eux-mêmes voyagent. Ils parcourent le monde entier.

Il est clair, compte tenu de tels facteurs humains, qu'il nous faut un règlement sur la quarantaine. Vouloir bloquer ce projet de loi à ce stade est tout à fait surprenant. Je ne connais pas toutes les statistiques, mais je sais que nous avons des échanges commerciaux avec un grand nombre de pays, des centaines même. Des produits de toutes sortes, d'origine animale ou végétale, traversent la frontière.

Nous sommes une grande nation commerçante. Au sein du G8, nous sommes le pays le plus dépendant du commerce mondial. Si nous vendons nos marchandises ailleurs, l'inverse est vrai et d'autres pays nous vendent leurs produits. Jamais n'avons-nous eu autant besoin d'une loi sur la quarantaine. Et s'il y a un pays qui a besoin d'une loi sur la quarantaine, c'est bien le Canada.

J'aurais pensé que les députés de l'opposition qui veulent bloquer ce projet de loi et qui font tout ce qu'ils peuvent pour en ralentir l'étude comprendraient finalement, à la lumière des avertissements que nous avons reçus ces dernières années. Il ne s'agit pas seulement

Initiatives ministérielles

de simples indices laissant deviner l'existence de problèmes dans le domaine de la quarantaine et du contrôle des personnes et des marchandises qui traversent la frontière. Ce sont des signes clairs de ce qui est en train de se produire.

Nous pensons au SRAS, en Ontario, en particulier dans le Sud de la province, où la ville de Toronto a été soudainement frappée par l'épidémie. Celle-ci s'est également propagée dans les hôpitaux et les foyers pour personnes âgées de ma circonscription.

Il y a aussi la grippe aviaire, à laquelle nous avons échappé mais qui n'a pas épargné mes collègues de la côte ouest. Je me suis rendu dans une circonscription de l'Ouest peu après la première épidémie de grippe aviaire. Des centaines de milliers de volailles ont été abattues. L'effet a été dévastateur non seulement sur l'économie mais sur le moral des habitants des régions touchées.

Nous nous souvenons tous de la fièvre aphteuse d'il y a quelques années. Cela nous inquiétait tous. Il n'y avait pas de fièvre aphteuse au Canada, mais elle risquait de nous frapper. Nous nous souvenons qu'il fallait, aux aéroports, passer sur des tapis désinfectants. Nos fermes étaient entourées de clôtures et il fallait passer par des points de désinfection pour y pénétrer.

Madame la Présidente, je sais qu'il y a beaucoup de cerfs dans votre circonscription. On a tendance à penser que la fièvre aphteuse concerne le bétail mais si cette maladie avait été transmise à la faune de notre vaste pays, elle aurait pu se tapir dans les bois durant des générations et revenir par la suite infecter nos troupeaux.

Je n'ai pas parlé encore de l'ESB. Il est question de méthodes de dépistage pour diverses maladies, mais dans le cas de l'ESB, la situation n'est pas tout à fait la même. Cette maladie provient d'aliments contaminés. Voilà des années que les frontières sont fermées. Dans ma circonscription, 1 000 familles agricoles sont touchées. La crise de l'ESB a des répercussions sur l'élevage des bovins, des ovins, et même sur un grand troupeau de bisons.

Également, partout au pays, et non seulement en Colombie-Britannique, il est question d'invasions de coléoptères et d'insectes qui ravagent nos forêts.

● (1615)

Nos érables sont touchés. Comme mon collègue le sait, il n'y a rien de plus symbolique au Canada que l'érable et il est la proie d'un insecte qui pourrait détruire tous les érables de notre pays.

Nous avons déjà été confrontés à la maladie hollandaise de l'orme, et il y a une autre essence du Sud de l'Ontario qui est affectée. Nous avons abattu une bande d'arbres d'un bout à l'autre de la province pour essayer d'empêcher la propagation de la maladie.

Dans ma circonscription, il y a des apiculteurs. Les abeilles ne sont pas un élément important de l'économie agricole de ma circonscription, elles rapportent peut-être 250 000 \$ par année, mais dans les comtés voisins, l'apiculture est une industrie qui rapporte des millions de dollars. Nous devons importer des reines de la Nouvelle-Zélande et d'endroits comme cela, parce que les nôtres ont été victimes d'une maladie exotique.

J'ai d'abord parlé de la mise en quarantaine des êtres humains, puis du commerce. J'ai donné quelques exemples à l'intention de nos collègues, seulement les plus connus. En réalité, il y a un lien entre les deux questions. Il semble de plus en plus clair qu'il n'y a pas de différence réelle entre les maladies qui frappent les animaux, les humains et les végétaux. Il peut y avoir transmission d'un groupe à l'autre.

Un animal peut être malade, être atteint de l'ESB. Si nous consommons de la viande de cet animal, nous pouvons contracter une autre maladie. Il y a des mélanges en ce qui concerne le SRAS. On peut penser aux liens entre les moustiques, les oiseaux morts qui sont l'indicateur du SRAS, et les êtres humains qui mourront finalement du SRAS. Qu'on songe à la crainte qui existe actuellement en Corée du Sud au sujet d'une transmission de la grippe aviaire aux êtres humains.

La question de la quarantaine, qui fait ici l'objet d'obstruction de la part de l'opposition, est un sujet sérieux et de plus en plus complexe. Il est complexe en raison des maladies dont peuvent être porteurs les humains, les animaux et les végétaux qui franchissent notre frontière et en raison de la transmission de ces maladies entre les végétaux, les animaux et les humains.

Je pense que nous avons besoin d'un système de quarantaine qui s'attaque vraiment à ces problèmes. Il ne stipule pas ce que nous faisons pour les végétaux, les animaux et ces autres animaux que nous appelons les êtres humains. Ce système informatique sophistiqué qui examine tous ces aspects nous dit quelle maladie végétale peut affecter les animaux et quelle autre peut affecter les êtres humains. Il nous dit ensuite quelle maladie humaine peut affecter les animaux et les végétaux. Voilà le genre de perfectionnement auquel nous devrions être arrivés en cette ère moderne.

Envisageons un système de mise en quarantaine des êtres humains, quoique cela fonctionnerait aussi bien pour tous les animaux. L'une des difficultés associées à ce genre de système, c'est que si l'on ne fait pas attention, si l'on attend que l'animal ou l'être humain soit véritablement atteint, il est trop tard. Conséquemment, si un humain ou un animal arrive dans un de nos aéroports ou débarque d'un de nos navires et qu'il est déjà gravement malade, il est trop tard.

Il faut concevoir des systèmes qui nous permettront de déceler la maladie avant qu'elle devienne impossible à juguler, et ce, chez les personnes, les animaux et les végétaux — bien que ce soit plus difficile dans le cas des végétaux. Il existe divers moyens d'y arriver, l'un d'entre eux étant la détection des symptômes.

Prenons la circonscription de Peterborough et, pour les besoins de l'explication, considérons qu'elle représente l'ensemble du Canada. Si Peterborough disposait d'un système de contrôle, dans ses hôpitaux, ses cabinets de médecins, ses maisons de soins infirmiers, ses foyers pour personnes âgées et ses écoles — où les infirmières examinent les enfants —, on pourrait enregistrer les symptômes, comme la température élevée et la fièvre ou encore les cas de vomissement et de diarrhée.

● (1620)

Comme on le sait, diverses maladies ont plus d'un symptôme, mais admettons que nous repérons 10 ou 20 symptômes. À partir des renseignements transmis par le truchement des organisateurs portatifs des écoles, des ordinateurs des cabinets de médecins, de la salle d'urgence des hôpitaux ou des personnes examinant les résidants des foyers, si nous découvrions dans la circonscription de Peterborough une hausse de l'occurrence de deux ou trois de ces vingt symptômes, nous saurions que quelque chose est train de se passer.

Après vérification, nous apprendrions peut-être que des résidants d'un foyer ont souffert d'une intoxication alimentaire ou que, tout simplement, il y a plus de personnes que d'habitude qui ont la fièvre. Cependant, si nous découvrions que, dans tous les établissements, deux ou trois symptômes sont apparus en même temps, nous pourrions conclure à une épidémie, voire à une pandémie éventuelle à l'échelle mondiale. Nous aurions détecté la maladie à l'étape des symptômes.

C'est pourquoi, lorsqu'on parle d'un système de mise en quarantaine pour les aéroports et les ports, nous pourrions notamment essayer de déceler les cas de fièvre, en plus de rechercher les signes manifestes de maladie, comme des taches au visage et autres choses du genre. Nous pourrions avoir des gens qui surveilleraient pour voir si des personnes ont l'air fiévreuses, et nous pourrions prendre ces personnes à part pour vérifier. Nous pourrions ensuite entrer très rapidement ces données dans le système pour voir s'il s'agit d'un problème répandu à l'échelle nationale, et non d'un problème local ne touchant qu'une famille ou qu'un aéroport en particulier.

Il y a un autre aspect de la question qui a des répercussions sur le plan des droits de la personne et sur le plan de l'éthique. Cela concerne le repérage des êtres humains et des animaux. Nous savons qu'une des plus grandes découvertes scientifiques du siècle est l'ADN. Chacun de nous, chaque plante et chaque animal est parfaitement identifiable au moyen de l'ADN. Prenons le cas de l'ESB. Si un animal est atteint de l'ESB, on pourrait savoir avec une certitude absolue de quel animal il s'agit en analysant un échantillon de son sang prélevé à la naissance ou lorsque l'animal a traversé la frontière. Lorsqu'un problème survient, l'ADN permet d'en retracer l'origine.

On peut voir un exemple intéressant de cela chez Maple Leaf Foods, qui prélève maintenant des échantillons d'ADN sur tous ces porcs. Cela veut dire que si une tranche de bacon présentait un problème, il serait possible, à partir d'une analyse d'ADN, d'identifier le porc d'où venait cette tranche de bacon.

J'ai mentionné les répercussions sur le plan de l'éthique et j'y reviendrai dans un moment, mais si nous devons avoir un système de mise en quarantaine, particulièrement si nous faisons le repérage non seulement des personnes qui arrivent mais aussi des animaux et des plantes, il ne suffit pas de dire qu'un certain animal qui était dans une certaine condition est passé à la frontière à Windsor l'autre jour. Nous devons d'abord connaître la destination de l'animal, et il est à espérer que nous la connaissons déjà, et si l'animal pose un problème, nous devons savoir d'où il vient afin de pouvoir aller à la source du problème pour le régler.

Lorsque nous pensons à des êtres humains, y compris à des êtres humains malades, l'ADN peut jouer le même rôle. Nous devons tenir compte des aspects éthiques, mais il est extrêmement important de pouvoir retracer le point d'origine d'une personne très malade.

J'aimerais revenir à ce que j'ai dit au tout début. Je crois réellement qu'il est très important que la Chambre, et cela inclut les partis d'opposition, agisse le plus rapidement possible, tout en tenant compte des principes éthiques et des complications dont j'ai parlé, afin que nous puissions faire face aux menaces nouvelles et répétées dans le domaine de la santé publique.

J'ai beaucoup parlé des animaux et des plantes, mais je ne vois pas de différence entre le contrôle des êtres humains dans un contexte de santé publique et le contrôle des animaux et des plantes dans le même contexte.

• (1625)

Nous devons investir de l'argent, adopter des techniques de pointe et faire preuve de créativité à tous les points d'entrée au pays afin de mieux protéger les Canadiens. À titre de députés, il est de notre devoir de le faire. Ces points frontaliers constituent notre première ligne de défense dans la mesure où nous pouvons dépister les produits et les personnes dont j'ai parlé plus tôt. Il y a d'autres choses que nous pouvons faire aussi, comme cette analyse des symptômes qui a été faite dans le comté de Petersborough, mais le système de mise en quarantaine est notre première ligne de défense dans notre magnifique et vaste pays.

Cette mesure législative donnerait au gouvernement du Canada des outils vraiment modernes, à la fine pointe du progrès, afin d'effectuer un contrôle sur les personnes et les produits qui traversent nos frontières. Elle permettrait également au gouvernement du Canada de réagir en cas de problème.

Pour ce qui est de ce projet de loi, ce n'est pas comme s'il s'agissait de quelque chose de tout à fait nouveau. Le Comité permanent de la santé a contribué de façon importante à la préparation et à l'amélioration de ce projet de loi. Je remercie tous les membres de ce comité de leurs efforts et de leur engagement.

Le Sénat du Canada a récemment terminé son examen législatif. Par la suite, le Comité sénatorial permanent des Affaires sociales, des sciences et de la technologie a adopté des amendements relatifs au dépôt de règlements devant le Parlement.

Le Sénat du Canada a adopté le projet de loi C-12 à condition que les règlements proposés sur la mise en quarantaine soient soumis aux deux Chambres. Sur le plan constitutionnel, ce doit être fait. Cet amendement reflète le statut égal des deux Chambres pour ce qui est de la surveillance parlementaire du processus de réglementation. De plus, le gouverneur en conseil ne peut prendre un règlement en vertu de l'article 62 du projet de loi C-12 que si les deux Chambres sont d'accord

De temps en temps, je critique l'autre endroit, mais je respecte ses compétences et les sénateurs. J'espère que les députés trouveront utile le travail entrepris précédemment par le Sénat du Canada et souscriront aux amendements que le Sénat a proposés au projet de loi C-12.

Je tiens à exprimer mon appui ferme et celui du gouvernement à l'égard de cette importante mesure législative tendant à protéger la santé des gens. J'exhorte tous les députés à adopter en troisième lecture le projet de loi, dans l'intérêt de la santé publique mondiale et de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens.

Je suis heureux d'avoir participé à ce débat. J'invite tous les députés à adopter rapidement cette mesure législative. C'est urgent et c'est une chose que des députés responsables devraient faire.

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Madame la Présidente, je sais que mon collègue n'a pas eu beaucoup de temps pour préparer son excellent discours, mais je suis toujours ébahi par sa grande sagesse.

Initiatives ministérielles

La question qui me vient à l'esprit porte sur d'importants aspects du projet de loi. Je suis tout à fait d'accord avec ce que mon collègue a dit au sujet du SRAS. Comme beaucoup parmi nous, nous avions peur que l'opposition n'utilise des manoeuvres procédurales pour empêcher la tenue du débat sur ce projet de loi.

J'ai été particulièrement frappé par ce que le député a dit au sujet de certaines des maladies auxquelles nous sommes confrontés en Ontario, surtout l'épidémie de SRAS de l'année dernière. Nous nous rappelons tous avoir vu des gens porter des masques durant des vols à cause des craintes que cette maladie suscitait dans la population à ce moment-là. À la suite de certaines de ces activités, nous sommes maintenant amenés à étudier ce projet de loi.

Ma question porte sur la protection et l'indemnisation des gens qui sont mis en quarantaine. Le député pourrait-il nous dire ce qu'on va faire pour protéger ou indemniser les gens qui sont mis en quarantaine à la suite de l'adoption de cette mesure législative?

Je tiens à nouveau à répéter à quel point je suis fier d'avoir écouté certaines des observations de mon collègue. Comme d'habitude, il nous a permis de vraiment bien comprendre cette question.

● (1630)

L'hon. Peter Adams: Madame la Présidente, ces questions comportent des éléments de coût. J'ai tenté de montrer que le système de quarantaine que j'ai à l'esprit ne sert pas uniquement nos intérêts égoïstes. Nous ne nous protégeons pas seulement de choses entrant au Canada, nous protégeons aussi le monde des produits et des gens qui sortent du Canada.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de citoyens canadiens, les coûts sont pris en charge par notre merveilleux régime public d'assurance-maladie. Les citoyens canadiens sont bien protégés des coûts de la quarantaine mentionnés par mon collègue. Dans le cas du SRAS, des gens, dont on a su plus tard, heureusement, qu'ils n'étaient pas atteints de la maladie, ont été retirés de leur milieu de travail ou de n'importe quel autre lieu. Ils ont été confinés à leur domicile, une sorte d'assignation à résidence. Il nous a fallu, à l'époque, offrir une couverture spéciale. Je me souviens qu'il a fallu à cette fin prendre des mesures spéciales aux termes de l'assurance-emploi. Toutefois, notre système de santé prend ces questions en charge.

Les non-Canadiens, en revanche, devront souscrire une assurancevoyage, ce que bon nombre d'entre nous font avant de partir à l'étranger. Il nous faudra recommander de plus en plus aux gens qui voyagent de par le monde d'envisager de souscrire une assurancemaladie relativement à la quarantaine, ce qui n'est pas le cas des Canadiens, car ils ne seront pas remboursés pour le coût de ce type d'intervention médicale. J'espère qu'on leur recommandera de souscrire une assurance-maladie.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt le député de Peterborough. Il y a un aspect qu'il souhaiterait peut-être aborder, à savoir ce qu'il advient des droits individuels dans notre zèle pour protéger la population? Est-ce qu'on fait allusion à cette question dans le projet de loi C-12? Il y a la question de la Charte. Je peux donner l'exemple parfait de ce qui s'est passé récemment à Montréal.

Les médias ont relaté qu'il y avait un paquet suspect à Montréal. Immédiatement, lorsque les autorités sont intervenues pour protéger la population, des gens ont été dévêtus et on leur a donné une bonne douche. Compte tenu de ce que prévoit le projet C-12, devrions-nous craindre que la Charte des droits des particuliers ne soit pas respectée? Ayant lu le projet de loi, je suppose qu'elle sera appliquée. Je suis persuadée que le député informera la Chambre du fait que cette protection est prévue dans le projet de loi C-12.

● (1635)

L'hon. Peter Adams: Madame la Présidente, j'ai signalé dans un contexte un peu différent que celui décrit par ma collègue les conséquences éthiques et morales de certaines de ces questions. Ne recherche-t-on pas toujours l'équilibre? J'ai décrit un cas où des personnes avaient été assignées à domicile parce qu'elles avaient été mises en quarantaine. Il est question de leurs droits d'aller au travail par rapport au risque de propager une maladie transmissible.

Premièrement, la mesure prévoit des protections et elle est conforme à la Charte. Comme ma collègue l'a dit, tout le monde est protégé en vertu de la Charte. Par ailleurs, toutes les dispositions prises aux termes de cette mesure peuvent faire l'objet d'un appel. Je le répète, tout est affaire d'équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt privé, entre les droits collectifs et les droits individuels.

Je crois comprendre que la mesure est compatible avec les mesures en vigueur dans toutes les provinces, si bien qu'il n'y a pas de conflit en vue à cet égard.

Je crois que le comité et le Sénat ont tenu compte de cet aspect de la question tant pour la mise au point du projet de loi que pour l'élaboration des règlements.

L'hon. Eleni Bakopanos: Madame la Présidente, je remercie le député car la question revêt une grande importance dans le contexte des exemples que nous avons examinés. Des questions ont été soulevées, particulièrement lors de la crise du SRAS, au sujet des employés qui avaient été mis en quarantaine.

De toute évidence, ces employés ne pouvaient pas travailler. Ils ne pouvaient pas toucher de prestations d'emploi parce qu'ils avaient été mis en quarantaine. Le député aimerait assurément que la Chambre sache que la mesure prévoit des dispositions à cet égard. Lorsqu'il a étudié le projet de loi, le Sénat a tenu compte de l'effet que la mise en quarantaine a sur le gagne-pain ou l'emploi d'une personne. Est-ce bien dans le projet de loi C-12?

L'hon. Peter Adams: Madame la Présidente, comme je l'ai dit à l'intervenant précédent, malheureusement, nous avons déjà connu ces problèmes. Le SRAS est peut-être le plus médiatisé d'entre eux, mais il y en a eu bien d'autres.

Comme il se doit, nous en avons tiré des leçons. Dans le cas du SRAS, il a fallu prendre des dispositions spéciales pour accorder des prestations d'assurance-emploi aux personnes à qui on avait interdit de travailler. Nous avons tiré des leçons de cette expérience, et ces dispositions ont été insérées dans le projet de loi et le règlement. À l'avenir, au lieu d'improviser et d'accroître l'inquiétude des personnes qui se retrouvent, par exemple, confinées dans leur domicile, sans pouvoir se rendre au travail, ces dispositions seront appliquées d'office aux employés. De même, dans le système de santé publique, des dispositions s'appliqueront d'office.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre la question qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir: l'honorable député de St. John's South—Mount Pearl, Les ressources naturelles.

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat et d'intervenir sur ce très important projet de loi concernant la mise en quarantaine.

Je voudrais d'abord parler de ce que je considère comme étant probablement l'enjeu le plus important pour notre grand pays aujourd'hui, à savoir la santé. Je veux aborder cette question dans le contexte de la signification de ce projet de loi sur la mise en quarantaine pour les Canadiens.

J'ai été un de ceux qui ont insisté pour que le gouvernement et le premier ministre concluent l'accord sur la santé. Lorsque le premier ministre se trouvait dans ma circonscription pendant la campagne électorale, j'ai écouté un groupe de cancéreux d'Action cancer Ontario parler de certaines de leurs préoccupations et de quelquesuns de leurs problèmes. C'est une des raisons pour lesquelles j'ai insisté sur cet accord.

Le premier ministre a ensuite signé l'accord, qui, comme nous le savons, prévoit 41 milliards de dollars sur les 10 prochaines années. Une partie de ces fonds servira à financer des mesures comme la Loi sur la mise en quarantaine. J'estime que le système de santé soulève plusieurs inquiétudes, dont la mise en quarantaine, qui constitue une préoccupation relativement nouvelle. La dernière fois, la députée a souligné le problème du SRAS. Nous luttons contre la grippe aviaire. Les Canadiens sont sensibilisés depuis peu à ces problèmes.

La longueur des listes d'attente a suscité des inquiétudes. On se demandait notamment ce que le gouvernement projetait de faire en ce qui concerne les listes d'attente à long terme dans des domaines clés comme les opérations à coeur ouvert, les opérations au genou, les opérations aux yeux. Cela préoccupait le public. Certaines des questions liées à la quarantaine sont relativement nouvelles. Ce projet de loi nous permettra de sensibiliser la population à l'importance du système de santé en matière de quarantaine.

Durant mon étude du projet de loi, j'ai reçu un certain nombre de questions de la part du public. Je voudrais parler un peu du projet de loi et de ses éléments que je considère comme essentiels. Je répondrai aussi à certaines des questions que les gens m'ont posées à propos de leurs préoccupations.

D'aucuns se sont demandés, par exemple, pourquoi aucune indemnisation n'était prévue pour les gens mis en quarantaine. J'ai posée cette question au député la dernière fois. À ma connaissance, le ministère de la Justice est en train d'examiner la question de l'indemnisation et de songer à la formulation qui convient.

Les députés qui ont des préoccupations à cet égard n'ont pas à s'inquiéter puisque le ministère s'occupe des questions relatives à l'indemnisation des personnes mises en quarantaine. Tout est prévu dans le projet de loi, qu'il s'agisse de l'assurance-emploi ou du régime d'indemnisation des accidentés du travail.

Les gens se demandent aussi pourquoi il est si urgent d'adopter ce projet de loi maintenant? Comme je l'ai déjà dit, nous pourrions parler du SRAS. Le projet de loi confère des pouvoirs liés aux gens qui quittent le Canada également. Le député de Peterborough a soulevé un point intéressant. Ce ne sont pas seulement les gens qui arrivent au Canada qui représentent une préoccupation. Ce sont aussi ceux qui quittent le Canada.

Je viens de l'Ontario. Nous savons ce qui s'est produit durant l'épidémie de SRAS. Toute l'économie a été touchée, y compris le tourisme. Des gens ont décidé de ne pas venir au Canada. Comme chacun sait, l'industrie touristique est importante pour notre pays. Nous jouissons de beaucoup d'appuis de la part, notamment, d'Américains qui viennent au Canada. Grâce à cette mesure, nous garantirons la venue de visiteurs étrangers dans notre grand pays.

On nous a aussi demandé pourquoi il y a eu si peu de consultations. Mais pourtant, il y a eu beaucoup de consultations de la population et des provinces, bien qu'il soit toujours possible de faire mieux à cet égard. Je voudrais féliciter le Comité de la santé, qui s'est occupé des consultations. Je n'ai pas eu l'occasion de faire partie de ce comité, mais j'ai pu lire ses comptes rendus dans le hansard. Je sais qu'il a fait du bon travail en matière de consultations.

• (1640)

Il est difficile pour un comité de faire le type de consultations nécessaire parce que le temps finit toujours par manquer, tout comme à la Chambre, pour adopter les mesures proposées. Toutefois, j'aimerais dire, au-delà de toute considération partisane, que le comité a réalisé de bonnes consultations dans ce dossier.

À titre de gouvernement, nous nous sommes efforcés de collaborer avec le milieu de la santé publique en premier lieu. Je voudrais féliciter la ministre à cet égard. Je sais qu'elle s'est très bien acquittée de sa tâche dans ses relations avec les groupes communautaires du domaine de la santé publique. Ces gens oeuvrant sur le terrain nous ont donné de très bonnes idées, je crois.

Nous devons également tenir compte des exigences minimales pour que nous disposions de la souplesse nécessaire lors des crises à venir dans le domaine de la santé publique parce que, comme je l'ai mentionné, il s'agit d'une loi à vaste portée qui traite abondamment de cette question.

Nous souhaitons poursuivre notre collaboration avec les acteurs du domaine à mesure que nous traversons ce que je considère comme la deuxième phase.

La Loi sur la quarantaine a des ramifications dans d'autres secteurs. L'une des questions qui ont été posées, en particulier par les intervenants financiers, porte sur les répercussions financières des coûts engendrés.

Je sais que 41 milliards sur 10 ans est un investissement énorme dans le système de santé. Pourtant, il n'a pas été facile d'obtenir pour ainsi dire l'unanimité de tous les partis politiques et des premiers ministres de toutes les provinces et de tous les territoires. Cependant, lorsqu'on parle de ces 41 milliards, les coûts prennent une dimension très importante en raison des sommes investies dans les secteurs que j'ai mentionnés. Les gens veulent savoir quel sera le coût de cette mesure particulière et quelle sera l'incidence financière de ce projet de loi.

Après avoir étudié le projet de loi et discuté avec des experts du domaine financier, je crois que la loi est conforme aux normes fondamentales de gestion des scénarios d'infections graves. Le fait d'avoir des outils inadéquats entraînerait des coûts beaucoup plus élevés.

Je vais illustrer mes propos. Jusqu'à présent, les coûts et l'impact sur l'économie, non seulement en pertes salariales pour les gens, mais aussi sur le plan des revenus touristiques perdus, ont été absolument catastrophiques. Nous tirons énormément de revenus du tourisme, car nous avons la chance de vivre dans l'un des plus beaux pays du monde, doté d'océans, de montagnes et de superbes paysages. Le tourisme est très important, et le coût de la Loi sur la mise en quarantaine est bien moindre que si nous étions frappés par une seule situation sérieuse.

Je sais que certaines personnes s'attardent à l'incidence financière, mais la plupart d'entre nous sommes préoccupés avant tout par l'aspect humain. Mais il faut tout de même tenir compte de l'aspect financier.

Que savons-nous de la disposition du public face à cette loi? Je sais que la santé arrive toujours en tête des sondages depuis les dernières années de ma carrière politique. J'ai fait carrière au niveau provincial pendant 13 ans et je peux dire que les soins de santé sont la préoccupation numéro un des électeurs depuis le début des années 90, sans l'ombre d'un doute.

En raison de l'influenza et de l'épidémie de SRAS, entre autres, nous avons vu ces derniers temps, et très certainement au cours de la période en question, un intérêt accru pour les soins de santé. Je crois que c'est au printemps de la période en cause que l'intérêt a été le plus marqué, du moins selon les sondages.

Les soins de santé constituent la priorité absolue des Canadiens. J'estime donc que la Loi sur la mise en quarantaine fait l'objet d'un vaste appui à l'échelle du pays et je suis quelque peu étonné de voir que l'opposition ne veuille pas adopter ce projet de loi.

Pourquoi les provinces estiment-elles qu'on ne respecte pas leurs secteurs de compétences? Ce point est parfois soulevé par rapport à bien des projets de loi à l'étude. Je sais que c'est une question importante pour les provinces et je connais bien les questions de compétences puisque j'ai été député provincial pendant 13 ans. Je sais que les secteurs de compétences sont importants pour des provinces comme l'Alberta et le Québec. Certains croient que, pour régler le problème, il suffirait simplement que le gouvernement fédéral donne l'argent aux provinces et qu'il les laisse faire puisque cette question est de leur ressort.

• (1645)

Je ne suis pas de ceux qui croient que c'est une bonne chose. Lorsque la Loi sur la mise en quarantaine est en cause et que nous avons affaire à un problème qui touche l'ensemble du pays, nous ne pouvons agir indépendamment les uns des autres. Il n'y a pas que l'Ontario, l'Alberta ou une autre province qui soit touchée. Tout le pays est touché et nous ne pouvons agir en vase clos.

Je crois qu'il s'agit d'un cas où le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de coordination. Je préciserai à tous mes collègues, surtout ceux du Bloc qui viennent du Québec et qui veulent qu'on respecte les secteurs de compétences, que nous sommes tous d'accord avec cela, mais qu'il nous faut parfois examiner les choses dans une perspective nationale. C'est un équilibre très délicat.

Je pense que la Loi sur la mise en quarantaine tente de respecter les compétences des provinces tout en faisant ce qu'il faut pour la mise en place de plans nationaux. Je pense que l'Ontario a soulevé cette préoccupation. J'étais là à l'époque. J'assumais la présidence et je me souviens de ce député qui était alors ministre de la Santé. Il venait tous les jours. J'avais pris l'habitude de lui demander s'il allait bien, car je constatais qu'il perdait beaucoup de poids en travaillant sur cette question. La nécessité d'un plan national était l'une des grandes préoccupations. Le gouvernement provincial disait qu'il devait s'assurer que le gouvernement fédéral soit prêt pour la prochaine fois que se produira une situation semblable — Dieu nous en garde!

Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont travaillé très fort pendant cette première crise, mais nous devons en tirer des leçons. Pour les gens inquiets à l'idée que cette loi implique des ententes avec les gouvernements provinciaux sur la question de la santé, ils n'ont qu'à penser à l'entente sur la santé qui a été conclue avec les autres provinces.

Toutes les provinces et tous les territoires, tous les premiers ministres, libéraux, néo-démocrates et conservateurs, ont signé cette entente, et le gouvernement fédéral a fait preuve de la souplesse nécessaire pour que le Québec accepte également de la signer. Je pense que la même procédure peut être appliquée à la Loi sur la mise en quarantaine, en faisant preuve de souplesse, en protégeant les champs de compétence des provinces, qui y tiennent mordicus, mais en faisant aussi en sorte qu'un plan et des ressources soient prévus, en vertu de cette loi, pour régler ces problèmes à l'échelle nationale.

Compte tenu de la situation, je crois fermement que l'une des principales préoccupations, en ce qui concerne les gouvernements provinciaux, est le facteur coût. J'espère que, avec les 41 milliards de dollars qui seront distribués aux provinces grâce à ces ententes et à l'accord avec le Québec, qui a été spécialement élaboré en tenant compte des préoccupations de cette province, nous pourrons prendre les dispositions nécessaires pour que la Loi sur la mise en quarantaine protège les compétences provinciales.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique a confié la responsabilité de la santé aux gouvernements provinciaux. En effet, il y est notamment dit que les hôpitaux relèvent de la compétence des provinces. On n'aurait jamais pensé à l'époque que le système de soins de santé deviendrait la principale priorité des provinces au chapitre des dépenses. En Ontario, les soins de santé sont passés, si je ne m'abuse, de 24 p. 100 à 35 p. 100 des dépenses, et risquent de représenter 50 p. 100 de celles-ci.

Si le gouvernement fédéral n'intervient pas tant sur le plan du financement que sur le plan législatif en édictant des lois comme la Loi sur la mise en quarantaine, je ne crois pas que l'Ontario puisse résoudre tous les problèmes de santé auxquels elle est confrontée. En ce qui concerne les listes d'attente, le gouvernement peut parfois devoir donner de l'argent aux provinces et les laisser l'utiliser en fonction des besoins. Il est possible par exemple que l'Ontario soit aux prises avec des difficultés dans un secteur où tout va bien dans une autre province. Le Manitoba peut être solide dans un secteur précis. Les listes d'attente peuvent être longues pour les problèmes de genoux, mais moins pour les problèmes cardiaques. Il faut veiller à ce que les provinces aient assez de souplesse pour décider de la façon d'aborder chaque situation.

Toutefois, les questions comme la Loi sur la mise en quarantaine transcendent toutes les frontières. Dans le passé, ce n'était pas un si grand problème parce que les gens ne voyageaient pas autant. De nos jours, en 24 heures, n'importe quel type de maladie peut se propager à l'échelle mondiale simplement parce que des voyageurs infectés descendent d'un avion et l'introduisent dans le pays où ils arrivent.

Je suis très conscient de la compétence des provinces et je crois que la Loi sur la mise en quarantaine la respectera.

D'après ce que j'ai entendu et d'après ce qu'en ont dit certains députés dans leurs interventions, les Canadiens sont surtout préoccupés du fait que le ministre semble avoir un pouvoir extraordinaire pour prendre des arrêtés; ils se demandent quels freins et contrepoids sont en place pour équilibrer la situation.

• (1650)

Lorsque le ministre de la Santé était ici pendant le discours du député, j'ai pu échanger quelques réflexions avec lui. J'ai été très

heureux de pouvoir discuter de ces questions avec le ministre. Lorsque le premier ministre a eu la gentillesse de prendre quelques nouveaux députés à part, il m'a demandé quelle différence il y avait entre la Chambre des communes et l'assemblée législative provinciale. Je lui ai répondu que, honnêtement, en seulement six mois ici comme député fédéral, j'avait passé plus de temps avec le ministre de la Santé que j'avais pu le faire en 13 ans à l'assemblée législative provinciale.

Dans le cadre de ma maîtrise en gestion des affaires, j'avais préparé un plan stratégique pour la ministre de la Santé, Elizabeth Witmer, une femme très bien et une amie à moi, et je lui avais remis ce plan. Elle m'avait regardé comme si j'était complètement fou de préparer un plan stratégique pour un ministère provincial de la Santé. Elle avait dû penser que j'étais un peu zélé, mais cela faisait partie de ma scolarité de maîtrise.

Cependant, je dois dire que le ministre a passé beaucoup de temps avec les simples députés comme nous pour nous poser des questions et calmer certaines de nos inquiétudes, notamment au sujet des arrêtés ministériels.

Il y a des exemples de cas où les arrêtés ministériels seraient critiques et serviraient à déclarer un état d'urgence. Évidemment, nous espérons tous que cela ne sera jamais nécessaire, mais si ça l'était, le ministre serait tenu de déposer son arrêté au Parlement dans les 15 jours. Il faut donner suffisamment de pouvoir au ministre, peu importe de quel parti il est, pour qu'il puisse faire ce qu'il y a à faire, mais il faut aussi s'assurer qu'il n'a pas trop de pouvoir. Il y a là un équilibre délicat très difficile à établir.

On propose que le ministre soit tenu de déposer son arrêté au Parlement dans les 15 jours, ce qui, à mon sens, permettrait à la Chambre de l'étudier.

Je dirais, par esprit critique, et sans totalement exclure l'esprit de parti, que je ne fais de reproche à aucun parti en particulier. Cependant, les députés peuvent s'imaginer que j'ai ma petite idée quant au parti qui fait avancer les choses à la Chambre.

Compte tenu de toutes les pitreries dont nous sommes témoins dans ce dossier, nous devons nous assurer que nous avons bien raison de donner plus de pouvoirs à la Chambre si nous décidons de le faire. L'adoption du projet de loi fait partie des choses qu'il faut faire, contrairement à tous ces jeux politiques qui ne sont pas à l'image de la réalité.

Tout au cours de ma carrière, j'ai toujours affirmé que j'étais disposé à donner plus de pouvoirs aux gens. Je sais que bon nombre de mes collègues sont du même avis, mais il y a un équilibre à respecter.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul député à la Chambre qui ne reconnaisse pas l'importance de la Loi sur la mise en quarantaine, mais nous pouvons toujours nous laisser prendre par les jeux politiques de l'ajournement du débat pour passer à autre chose et ne pas régler la question. Nous faisons des rappels au Règlement, mais il y a des moments et des endroits pour le faire. Lorsque nous traitons de lois aussi importantes et essentielles pour l'avenir du pays, nous devons mettre les jeux politiques de côté.

Je fais partie de ceux qui ont travaillé d'arrache-pied pendant 13 ans afin de donner plus de pouvoirs au Parlement, et c'est ce que cette mesure permettra de faire grâce à un arrêté au Parlement dans les 15 jours. Le problème, c'est que c'est la première fois que je siège dans un gouvernement minoritaire, et malheureusement, les jeux politiques que certains jouent empêchent parfois la Chambre de fonctionner comme elle le devrait. Toutefois, je suis persuadé que tous les députés seraient prêts à collaborer en cas de crise.

Je tiens à dire à tous mes collègues qu'il s'agit là d'une très bonne mesure législative. Nous devons la retravailler pour nous assurer qu'elle accorde l'importance nécessaire à la santé des Canadiens. Penchons-nous sur le projet de loi. Mettons toute partisanerie politique de côté et faisons le travail pour lequel nous avons été élus au Parlement, c'est-à-dire venons en aide aux Canadiens en adoptant les modifications à la Loi sur la quarantaine.

● (1655)

Je remercie les députés de leur patience. Je serai heureux d'entendre leurs observations et de répondre à leurs questions parce que nous avons tous la responsabilité d'améliorer la santé et la sécurité des Canadiens que nous représentons.

SANCTION ROYALE

[Français]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication, dont voici le texte, a été reçue:

Résidence du Gouverneur général Ottawa

le 5 mai 2005

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Marie Deschamps, juge puînée de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante de la Gouverneure générale, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi mentionnés à l'annexe de la présente lettre le 5 mai 2005 à 16 h 03.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération. Barbara Uteck

L'annexe précise que la sanction royale a été donnée au projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté — Chapitre 17, et au projet de loi C-29, Loi modifiant la Loi sur les brevets — Chapitre 18.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1700)

[Traduction]

LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

La Chambre reprend l'étude de la motion concernant les amendements que le Sénat a apportés au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue qui vient d'intervenir et qui compte une vaste expérience au niveau provincial. Nous avons pu voir dans ses observations qu'il comprend très bien la nécessité, du point de vue stratégique, compte tenu des changements survenus dans l'environnement et des événements récents, d'établir des partenariats solides qui examineront ces changements et de réagir immédiatement.

Cependant, une question demeure dans l'esprit de biens des gens. Il semble y avoir tous les jours atteinte à la vie privée et des situations qui remettent en question les droits personnels et individuels. En général, les gens mesurent ces changements en regard de l'intérêt collectif.

J'ai une question pour le député. Étant donné cette tendance qui existe, pourquoi le gouvernement estime-t-il à ce point-ci que les

Initiatives ministérielles

mesures législatives sur la quarantaine doivent être modernisées dans le contexte et de la manière qui sont suggérés? Je crois que les gens aimeraient savoir pourquoi de façon claire et succincte.

Lorsque nous avons étudié le projet de loi antiterrorisme, toutes les préoccupations exprimées concernaient les droits individuels et les droits de la personne. Les gens voulaient alors savoir ce qui nous obligeait à apporter des changements qui avaient une incidence sur ces droits. Je pose donc la même question à notre collègue. Qu'est-ce qui nous oblige à adopter ces amendements à la Loi sur la mise en quarantaine de cette façon?

M. Gary Carr: Monsieur le Président, comme je l'ai dit en privé au député, j'ai toujours suivi sa carrière et l'ai toujours admiré parce qu'il pose des questions difficiles, même à son gouvernement. C'est pour cela qu'il est ici, je crois. Il vient du secteur municipal, un secteur en butte à des enjeux difficiles. Je suis heureux de répondre à sa question parce que je sais qu'il s'interroge sur de nombreux sujets, y compris l'environnement. Je tiens à dire à quel point je respecte le député.

Pendant mon allocution, je n'ai pas eu l'occasion de parler des autres maladies. Nous avons mis l'accent sur le SRAS, parce que c'est ce qui nous a touchés le plus récemment, et sur la grippe aviaire. Mais il y a aussi le virus du Nil occidental. Je n'ai pas eu la chance d'en parler. Pourtant, c'est une maladie qui a suscité beaucoup d'inquiétudes, notamment en Ontario.

Alors, qu'est-il arrivé à ce moment-là? Le 2 février, dans le discours du Trône, le gouvernement s'est donné comme objectif continu de moderniser les dispositions législatives relatives à la protection de la santé. Ces préoccupations ont amené le gouvernement à s'engager, dans le discours du Trône de 2004, à se pencher sur la question.

Alors, le Dr David Naylor, président du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique a aussi recommandé au gouvernement de faire des changements d'ordre législatif en vue de mieux contenir les risques que présentent les nouvelles maladies infectieuses ou celles qui refont surface. Je suis désolé de ne pas avoir abordé cette partie de mes remarques, parce qu'en fait, je voulais le faire. Malheureusement, nous manquons parfois de temps, mais je pense que cette question est d'une importance cruciale.

Elle est cruciale parce qu'en tant que président du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique, le Dr Naylor est la personne qui est la mieux placée pour nous dire à nous, les législateurs, ce que nous devrions faire. C'est la raison pour laquelle le gouvernement est passé à l'action. Cette mesure n'était pas dans le discours du Trône seulement à cause des points de vue des provinces, et notamment de celui qu'a exprimé l'Ontario à l'intention du gouvernement fédéral, en particulier au sujet du SRAS, mais elle l'était également à cause des inquiétudes du Dr Naylor. Je pense que tous les députés ont beaucoup de respect pour lui et sont très heureux que ce soit lui qui remplisse ses fonctions. Il est parmi ceux qui ont recommandé que des changements soient apportés à la loi.

Aux députés qui manifestent des réticences dans l'étude de ce projet de loi, je dis que lorsqu'un expert de la trempe du Dr Naylor recommande des modifications à apporter à la loi, nous nous devons de l'écouter très attentivement.

Je dirais au député que c'est l'une des raisons majeures. C'est à cause de ce que le Dr Naylor a dit. En mettant à jour la Loi sur la quarantaine, nous nous occupons des problèmes urgents relatifs à la propagation des maladies contagieuses.

Pour terminer, je voudrais dire que j'ai énuméré quelques-unes des maladies et que j'en ai peut-être oublié, mais que le problème est qu'il y a constamment de nouvelles maladies qui font leur apparition. Nous ne connaîtrons peut-être pas ces maladies au moment de leur apparition.

Je remercie le député d'avoir posé ces questions difficiles et tout à fait pertinentes, comme il le fait habituellement. J'espère avoir répondu à ses questions.

● (1705)

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapuskasing, Lib.): Monsieur le Président, bien que mon collègue immédiatement derrière moi ne siège à la Chambre des communes que depuis juin dernier, il possède une longue expérience qu'il a acquise à Queen's Park où il s'est distingué. J'apprécie ses commentaires au sujet de cet important projet de loi.

J'ai une question d'ordre philosophique à lui poser. Il est difficile de nous imaginer nous-mêmes en quarantaine, ou encore d'imaginer la frayeur que doit ressentir la personne ou la famille mise en quarantaine, à un aéroport, dans un hôpital, à son domicile ou ailleurs.

Mettons-nous à la place de ces personnes; elles doivent affronter une grande incertitude et une vive inquiétude. Dans un moment pareil, elles doivent affronter l'incertitude à l'égard non seulement de leur propre santé, mais aussi de ce que leur réserve le système de santé et les règlements.

À l'opposé, adoptons le point de vue de la collectivité. Il importe que la santé de celle-ci soit protégée. Certes, nous pouvons et devons éprouver beaucoup de sympathie pour les personnes mises en quarantaine par nécessité, mais il reste que la quarantaine permet de protéger l'ensemble de la collectivité.

Comme c'est souvent le cas dans la société, nous devons établir l'équilibre entre les besoins et les droits des personnes, d'une part, et ceux de l'ensemble de la collectivité, d'autre part. Par conséquent, il faut faire preuve d'une grande sagesse pour déterminer quand la collectivité doit réagir par rapport à l'incidence que peuvent avoir certaines situations ou certaines actions d'une personne sur l'ensemble d'une collectivité.

C'est une question un peu philosophique, je le sais, et, à mon avis, le présent projet de loi cherche à trouver un juste milieu entre ces deux extrêmes, à savoir, d'un côté, les besoins et l'embarras que ressent une personne mise en quarantaine et, de l'autre, la nécessité pour une collectivité de se protéger, comme nous l'avons vu lors de la poussée de SRAS, que le député a évoquée dans sa dernière réponse, ou encore la grippe aviaire. Rappelons l'époque lointaine des épidémies de variole et de polio, pour ne parler que de celles-là.

De telles épidémies ne sont pas sans conséquences pour la collectivité et pour les personnes. Je me demande si le député pourrait nous parler de cet équilibre entre les besoins des personnes et ceux de la collectivité dans de telles situations.

● (1710)

M. Gary Carr: Monsieur le Président, je connais des personnes qui ont été mises en quarantaine pendant la crise du SRAS. Elles étaient chez elles, avec leur téléphone, et les reporters ne pouvaient pas s'approcher parce que, évidemment, ils ne voulaient pas attraper la maladie. Les médias prenaient des photos des gens qui parlaient aux reporters au téléphone. On leur demandait comment c'était, ce qui se passait. C'était impressionnant de voir ces gens en quarantaine qui ne savaient pas ce qui leur arrivait, en train de parler au téléphone et de décrire comment c'était. Je me rappelle de l'image de ces gens cloisonnés chez eux.

Le député a demandé comment ce serait. Il est impossible de savoir comment ces personnes se sentaient, elles qui ne savaient pas si elles étaient infectées parce qu'elles ne se sentaient pas mal mais elles en avaient le potentiel. Ce qui m'a frappé, c'est que ces gens ne se préoccupaient pas principalement d'eux-mêmes. Ils disaient craindre avoir infecté un membre de leur famille, que ce soit un enfant, un époux, un père ou une mère, une tante, un oncle ou un grand-parent. Ils se préoccupaient davantage de leurs proches que d'eux-mêmes.

J'ai été frappé par la façon dont les Canadiens, même confrontés à cette maladie, se préoccupaient davantage de ce qui allait se passer avec leurs enfants. Les personnes interviewées ne se préoccupaient pas d'elles-mêmes ou de ce qui allait leur arriver mais bien des membres de leur famille. Cela résume bien les Canadiens. Dans les moments difficiles, ils se préoccupent toujours davantage d'autrui que d'eux-mêmes.

Cependant, plus tard, les gens qui avaient été mis en quarantaine ont commencé à se demander s'ils allaient être dédommagés. Nous devons nous pencher sur la question parce qu'ils étaient préoccupés de l'incidence sur leur famille et sur leurs revenus qu'allaient avoir plusieurs jours et même jusqu'à trois semaines passés en quarantaine. Il faut se pencher sur ce problème. J'espère que cela répond à la question du député.

[Français]

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, c'est vraiment un plaisir pour moi de prendre la parole aujourd'hui concernant le projet de loi C-12.

D'entrée de jeu, je trouve déplorable le fait qu'on ait un projet de législation assez significatif pour la santé du public, et à cause de l'opposition officielle, on joue des jeux très politiques et partisans. C'est malheureux car les citoyens attendent depuis longtemps la révision d'un tel projet de loi qui est très pertinent, comme l'ont déjà dit tous mes autres collègues de la Chambre

● (1715)

[Traduction]

Je me souviens que, lorsque les députés de l'ancien parti de l'opposition, le Parti réformiste, sont arrivés à la Chambre, ils y venaient pour faire les choses différemment. Nous avons vu comment ils font les choses différemment: en empêchant l'adoption de projets de loi d'initiative ministérielle et en se livrant à des jeux politiques partisans pour paralyser nos travaux.

Le projet de loi C-12 vise à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles. Il nous a été renvoyé de l'autre endroit et il concerne la santé des migrants et son lien avec la propagation rapide des maladies dans le monde actuel. Comme l'ont dit d'autres intervenants avant moi, nous vivons dans un monde où les maladies peuvent se propager très rapidement.

Avec les progrès technologiques et les déplacements aériens rapides qui sont maintenant pratique courante et qui ont remplacé les longs voyages par bateau, cette nouvelle ère de transport à réaction ouvre la voie à une mobilité accrue des populations et, par conséquent, à des taux accélérés de propagation des maladies, aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Dans une optique pancanadienne, la santé des migrants et ses conséquences connexes présentent une menace pour la santé et la sécurité de tous les Canadiens. Une maladie transmissible grave peut maintenant se propager dans n'importe quelle partie du monde en moins de 24 heures, c'est-à-dire en moins de temps que la période d'incubation moyenne de la plupart des maladies. Comme d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont dit, l'expérience que nous avons vécue avec le SRAS nous a appris cela directement.

Cela signifie qu'une personne qui couve une maladie infectieuse peut monter à bord d'un avion, parcourir 12 000 milles, passer inaperçue aux douanes parce qu'elle ne présente aucun signe visible de maladie, monter à bord de plusieurs transporteurs nationaux pour se rendre à sa destination finale au Canada et ne pas présenter de symptômes avant plusieurs jours, infectant ainsi de nombreuses autres personnes pendant son séjour avant que la maladie ne soit dépistée. C'est ce qui s'est produit dans le cas du SRAS.

On comprend l'immense inquiétude des spécialistes de la santé publique face à la perspective d'une superpropagation des maladies. Cet exemple a été utilisé pour décrire des situations où une seule personne a directement infecté un très grand nombre d'individus. Ainsi, en ce qui concerne l'épidémie de SRAS à Singapour, 103 des 210 premiers cas probables qui ont été signalés n'ont été infectés que par cinq sources.

Cette nouvelle situation concernant la santé des migrants est en train de devenir un problème transfrontalier de plus en plus important, dont les retombées sur la santé du public ainsi que sur le tissu social et économique de notre pays seront nombreuses. De plus, la communauté internationale demeure à risque si des mesures ne sont pas prises pour circonscrire la propagation de la maladie.

La menace émergente d'une pandémie d'influenza pourrait avoir des conséquences catastrophiques à l'échelle planétaire. Cette flambée pourrait être bien pire que le SRAS en ce qui a trait à sa capacité de causer des souffrances chez les humains. Seulement au Canada, on estime qu'entre 5 et 10 millions de personnes pourraient être atteintes du point de vue clinique.

Au Canada, cette crise de santé publique imposera une pression énorme sur nos intervenants de première ligne et sur la prestation de services de santé locaux. Des bouleversements économiques et sociaux s'ensuivront parce que les provinces et les territoires seront forcés d'agir au-delà de leurs champs de compétences.

Bien que le principe de l'incertitude prévale dans le domaine des soins de santé mondiaux, les responsables savent que les bouleversements économiques et psychosociaux dépendent de la virulence de la maladie, de la rapidité de propagation d'une personne à l'autre, de la capacité de détection hâtive et de l'efficacité et de la disponibilité des mesures de prévention et de lutte.

Le défi porte sur le confinement. Comment confiner cette maladie à un petit groupe, ce qui, comme chacun sait, n'a pas été le cas lors de l'épidémie de SRAS? L'atténuation de la menace émergente dépendra de la vigilance des activités de contrôle à la frontière, qui représentent souvent la première ligne de défense en matière de santé publique.

Elle dépendra également des efforts conjoints des divers ordres de gouvernement pour mettre un frein à la propagation de la maladie, y compris les mesures d'isolement en milieu hospitalier des personnes contaminées, la mise en quarantaine volontaire à la maison de personnes ayant eu des contacts rapprochés et la mise en quarantaine de toute personne exposée.

Pour gérer les menaces émergentes et réémergentes à la santé publique, des mesures législatives doivent être envisagées à tous les niveaux de gouvernement. Il faut de toute urgence mettre les lois à jour pour atténuer les risques accrus de transmission de maladies à l'échelle mondiale et promouvoir des pratiques sanitaires modernes en temps de crise. La préparation légale reste un élément critique de la gestion des conséquences sanitaires de la migration.

Dans son rapport sur les récentes expériences en matière de SRAS au Canada, le Dr Naylor a insisté sur les limites des lois canadiennes actuelles en matière de mise en quarantaine et de surveillance sanitaire. Le rapport recommande que les gouvernements du Canada harmonisent les lois fédérales, provinciales et territoriales en matière de santé en portant une attention spéciale aux interventions sanitaires d'urgence.

Jusqu'à maintenant, les pouvoirs existants du gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine ont une portée limitée et ne reflètent pas la nature changeante de la préparation aux situations d'urgence au XXI^e siècle.

La Loi sur la mise en quarantaine empêche l'importation et la propagation d'une maladie contagieuse aux points d'entrée. Cependant elle ne prévoit rien concernant la propagation à l'intérieur du pays d'une maladie infectieuse une fois qu'elle est entrée au Canada.

La modernisation de la législation sur la protection de la santé de façon à la rendre mieux adaptée à la situation actuelle est un objectif constant du gouvernement du Canada, comme l'a démontré récemment la création de l'Agence de santé publique du Canada, la nomination du premier administrateur en chef de la santé publique du Canada l'automne dernier, et l'engagement de soutenir le travail de l'agence comme le prévoit le budget de cette année.

Une autre étape importante est le projet de loi C-12, relatif à la modernisation de la Loi sur la quarantaine. Cette loi remontre à 1872. Comme nous le savons, bien des choses ont changé en 133 ans, y compris le mode de transmission de la maladie. Parmi les problèmes qu'on trouve dans la loi actuelle, on peut noter les dispositions redondantes et l'absence d'harmonisation avec les révisions proposées des règlements sanitaires internationaux.

De plus, un décret est nécessaire pour modifier la liste des maladies en annexe, ce qui nuit à la capacité du ministre de prendre...

● (1720)

Le Président: J'hésite à interrompre la secrétaire parlementaire, mais je dois rendre une décision qui, je crois, pourrait l'intéresser et intéresser d'autres députés également. Mon intervention ne réduira pas le temps dont elle dispose, mais elle vient interrompre ce qui, j'en suis certain, était une explication érudite des subtilités qu'il peut y avoir dans le projet de loi à l'étude et dans les amendements. Si les députés sont d'accord, je vais rendre ma décision.

Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur le rappel au Règlement soulevé plus tôt aujourd'hui par le leader adjoint du gouvernement à la Chambre au sujet de la recevabilité de l'amendement à la motion d'adoption des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

J'aimerais remercier le ministre d'avoir soulevé cette question, ainsi que le leader parlementaire de l'opposition officielle, le député de St. John's-Sud—Mount Pearl, le député de Kelowna—Lake Country et d'autres, pour leurs observations.

Comme les députés le savent, il est bien établi dans notre pratique qu'un amendement doit être pertinent à la motion qu'il vise à modifier. C'est notamment le cas lorsque la Chambre étudie des amendement apportés à l'autre endroit. Je renvoie la Chambre à la page 674 du Marleau et Montpetit, où l'on dit ceci:

Lorsque la Chambre reçoit du Sénat des amendements à un projet de loi, ceux-ci sont alors soumis à la Chambre pour étude [...] C'est plutôt à la Chambre même qu'il revient de décider si elle accepte ou rejette les amendements [...] La motion doit porter exclusivement sur les amendements du Sénat et non pas sur d'autres dispositions du projet de loi qui ne sont pas visées par les amendements.

Il semble à la présidence que l'amendement proposé s'éloigne beaucoup des amendements du Sénat dont la Chambre est saisie et introduit des éléments qui n'ont absolument rien à voir avec le débat.

Je dois mentionner également que l'amendement pose un problème sur le plan de la forme du fait qu'il n'exprime pas de décision relativement à l'amendement n° 1 du Sénat.

[Français]

Comme nous l'explique l'ouvrage de Marleau et Montpetit à la page 674, « dans la même motion, certains amendements du Sénat peuvent être rejetés, tandis que d'autres peuvent être adoptés et d'autres modifiés ».

[Traduction]

On peut conclure de cette citation que la Chambre peut avoir des opinions différentes sur différents amendements et peut en informer le Sénat dans son message. Cependant, elle ne peut pas rester silencieuse au sujet d'une partie des amendements et se prononcer uniquement sur une autre.

Par conséquent, la présidence conclut que l'amendement à la motion d'adoption des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12 est irrecevable parce qu'elle n'est pas pertinente à la motion principale qu'elle vise à modifier et parce qu'elle est lacunaire sur le plan de la forme.

On peut donc reprendre le débat sur la motion principale. J'invite la secrétaire parlementaire à poursuivre son discours, et je m'excuse encore de l'avoir interrompue, mais j'ai pensé que la Chambre voulait une décision sur cette question.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je me réjouis de voir que vous êtes très vigilant et que vous avez rapidement pris une décision pour que nous puissions poursuivre l'étude de cette mesure législative fort judicieuse. Je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

• (1725)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, la députée aurait dû attendre un peu plus longtemps et devrait avoir utilisé le reste de son temps de parole avant de présenter sa motion. Je regrette qu'elle interrompe son intervention alors que je suis persuadé qu'elle a encore bien des observations captivantes et pertinentes à faire.

Je ne pensais pas poser de question, mais, monsieur le Président, lorsque vous avez demandé s'il y avait des questions ou des observations, je me suis dit que je devrais au moins faire une observation. De toute évidence, j'accepte la décision que vous avez prise au sujet de l'amendement que j'ai proposé concernant cette mesure législative.

Néanmoins, je tiens à dire que ce n'est pas parce que mon amendement a été jugé irrecevable que moi ou d'autres députés de l'opposition officielle avons l'intention de cesser d'exiger que ce gouvernement libéral arrogant et corrompu rende des comptes. Nous allons poursuivre nos efforts tous les jours jusqu'à ce que nous puissions exercer notre droit démocratique et nous exprimer dans un vote de censure contre le gouvernement.

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le Président, je suis certaine que le député écoutera très attentivement, car nous parlons effectivement de pertinence à la Chambre. Comme je l'ai dit plus tôt, nous allons dorénavant modifier entièrement notre façon de faire. Nous ne prendrons même pas la peine de formuler des commentaires sur la pertinence de ce qui vient de se passer. Je vais poursuivre mes observations fascinantes.

La Loi sur la quarantaine a été créée en 1872. Avec le projet de loi C-12, nous voulons nous assurer de moderniser cette loi pour qu'elle soit compatible avec les lois provinciales sur la santé publique. Nous voulons nous assurer qu'elle permette de bien relever les défis auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

Le projet de loi C-12 offre une protection accrue aux points d'entrée du Canada, mais confère à la ministre des pouvoirs supplémentaires lui permettant de prendre des mesures rapides et décisives afin de prévenir la propagation de maladies et, comme on l'a dit précédemment, afin de tenir compte de la Charte canadienne des droits et libertés. La ministre pourra prendre des arrêts en cas d'urgence sanitaire, conformément à la Loi sur la sécurité publique.

Le projet de loi permettra à la ministre d'appliquer des mesures de contrôle des sorties, d'ordonner à des transporteurs aériens d'atterrir sur d'autres pistes, de restreindre les voyages au Canada, voire de fermer les postes frontaliers canadiens en cas d'urgence sanitaire. Il permettra aussi à la ministre d'établir des installations de quarantaine, n'importe où au Canada, s'il devient nécessaire d'isoler des voyageurs infectés par une grave maladie transmissible ou exposés à cette maladie.

Le projet de loi dresse la liste de nombreuses autres maladies transmissibles qui permettront aux autorités canadiennes de détenir des voyageurs en partance du Canada. Il fait en sorte que les pouvoirs de mise en quarantaine seront exercés par des professionnels compétents et que les mesures de contrôle seront adaptées aux circonstances.

Le projet de loi C-12 clarifie également les rôles de chacun dans l'application de la loi, conformément aux pouvoirs de mise en quarantaine et, comme d'autres intervenants et moi l'avons dit plus tôt, il garantit la protection raisonnable des droits de la personne. Bien que la loi mise à jour autorise la collecte et la communication de renseignements personnels sur la santé, cette autorisation est limitée aux renseignements qui sont nécessaires pour protéger la santé et la sécurité publiques des Canadiens.

Le projet de loi C-12 protège la vie privée et maintient un juste équilibre entre les libertés individuelles et le bien public. L'Agence de santé publique du Canada a sollicité la participation de nombreux intervenants à l'élaboration d'une loi moderne sur la mise en quarantaine. Le projet de loi C-12 traduit également les efforts et l'engagement de membres dévoués de la Chambre et du Sénat.

Durant son examen, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a adopté un amendement visant à renforcer le projet de loi C-12. Cet amendement permettra aux membres du Sénat de jouer un rôle dans l'établissement des règlements en matière de quarantaine, puisqu'il exige que les règlements soient déposés devant les deux Chambres. Cela semble un amendement très raisonnable. Même les membres de l'opposition officielle ont donné leur accord, après avoir quelque peu critiqué les règles de procédure.

Dans l'ensemble, le renouvellement des mesures législatives visées témoigne de l'engagement du gouvernement à renforcer le système de santé publique du Canada et à respecter les obligations internationales du pays. Les autorités fédérales, provinciales et locales en matière de santé publique ont un rôle important à jouer dans un esprit de collaboration pour protéger la santé publique. Grâce à l'uniformisation accrue de la législation sur la santé publique et à une panoplie d'outils modernes et de mesures d'urgence, le Canada pourra se préparer et réagir efficacement aux défis contemporains qui surgissent dans le contexte de la mondialisation.

En présentant le projet de loi C-12, le gouvernement du Canada donne suite aux demandes des experts en santé publique et des Canadiens. Une fois promulguée, la nouvelle Loi sur la mise en quarantaine nous assurera une capacité d'intervention efficace pour affronter la prochaine crise qui frappera le secteur de la santé publique. Cette loi fédérale est essentielle à l'établissement d'un système de santé publique complet et intégré.

Je terminerai en précisant qu'il est de notre responsabilité collective de veiller à l'adoption de cette mesure législative. Nous avons la responsabilité collective de protéger les citoyens contre la propagation des maladies. Comme d'autres députés l'ont fait, je tiens moi aussi à appuyer fermement le projet de loi C-12. J'espère que tous les députés reconnaissent le mérite de cette nouvelle mesure qui vise à protéger la santé et qu'ils appuient ce projet de loi très important qui permettra de prévenir la propagation des maladies transmissibles au Canada.

• (1730)

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, j'accueille avec plaisir votre décision qui nous permet de poursuivre le débat sur cette mesure législative importante. Je suis renversé de constater que l'on puisse faire de la petite politique en tentant d'exploiter la procédure pour retarder le débat sur ce projet de loi important.

Pour de qui est plus précisément du projet de loi C-12, le système de santé publique du Canada joue un rôle critique: celui d'assurer la santé et la sécurité de notre population. La mission du système de santé publique consiste à protéger et promouvoir la santé, à empêcher la maladie et les blessures, et à prolonger la vie. Ce sont les responsables du système de santé publique qui constatent les menaces pour la santé, prennent les mesures de contrôle qui s'imposent et lancent les interventions qui permettent d'atténuer les risques. Plus le système de santé publique sera robuste, meilleure sera la santé des Canadiens. Pour ce qui est de la capacité d'intervention en cas d'urgence, notre système de santé publique constitue souvent la première ligne de défense contre les menaces appréhendées ou réelles.

Comme nous le savons, les maladies ne connaissent pas de frontières. Dans notre village planétaire, elles arrivent par avion et se propagent rapidement. Il faut donc que le système de santé publique du Canada soit doté de tout l'éventail d'outils modernes pour être en mesure de gérer à tout moment une calamité qui frappera sans avertissement.

Un réseau de protection finement structuré est en place, même s'il est indétectable pour bien des gens. Il résulte des efforts incessants de ceux qui sont sur la ligne de front et de ceux qui appuient la capacité d'intervention locale en santé publique. Lorsque le système de santé publique fonctionne bien, peu de gens s'en aperçoivent, mais lorsqu'une nouvelle maladie comme le SRAS prend de l'importance, le rôle des responsables de la santé publique captive l'attention du public.

La réaction du Canada au SRAS a fait comprendre qu'il était urgent d'assurer la direction et la coordination des activités de santé publique partout au pays, notamment en période de crise. Pour contrer toute menace future à la santé publique, il sera indispensable de prendre des décisions rapidement, d'agir de façon décisive, et d'adopter des mesures efficaces.

Nous sommes nombreux à nous souvenir du travail important du Dr David Naylor, le président du Comité consultatif national sur le SRAS et la santé publique. Ce comité s'est penché sur les événements entourant l'épidémie du SRAS et a formulé des recommandations. Il a entre autres souligné la nécessité d'une réforme législative visant la gestion de la santé publique.

Pour donner suite aux recommandations du rapport Naylor et à la perspective qui le sous-tendait, on a autorisé le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie à étudier l'infrastructure et la gouvernance du système de santé publique du Canada et à faire rapport sur la question.

Par ailleurs, le comité Kirby a examiné la capacité du Canada de réagir aux urgences sanitaires causées par des flambées épidémiques. Le rapport Kirby présente les étapes qui permettraient de faciliter la réforme et le renouvellement du système canadien de protection et de promotion de la santé, notamment la création d'une nouvelle agence de protection et de promotion de la santé dont la direction serait confiée à un administrateur en chef de la santé publique.

La santé publique est une responsabilité partagée au Canada. Il incombe aux provinces et aux territoires de protéger la santé publique à l'intérieur du Canada, alors qu'il appartient au gouvernement fédéral de fournir des services de quarantaine aux points d'entrée. Il s'agit là de la plus ancienne mesure de santé publique.

Une fois que les voyageurs ont passé les douanes, les provinces et les territoires entrent en jeu dans le sens où ils appliquent leurs propres lois sur la santé publique de manière à contenir et à contrôler la propagation des maladies transmissibles sur leur territoire. Les crises mondiales que l'on a connues récemment dans le domaine de la santé publique, dont le SRAS, la maladie de la vache folle, le virus du Nil et la grippe aviaire, ont fait ressortir l'importance de mettre à jour les lois sur la santé publique d'un bout à l'autre du Canada. Nombre de lois sur la protection de la santé sont tout à fait dépassées, notamment t la Loi sur la quarantaine, qui est demeurée pratiquement inchangée depuis 1872.

(1735)

Le remaniement des lois sur la santé publique s'impose si l'on veut réussir à gérer les menaces de maladies infectieuses modernes qui ont des ramifications à l'échelle locale, provinciale, nationale et internationale. Le remaniement des lois contribuera à rétablir la confiance des Canadiens dans leur gouvernement et à les protéger contre d'éventuelles menaces à leur santé.

Le gouvernement a agi promptement afin de renforcer la protection de la santé publique en créant la nouvelle agence de protection et de promotion de la santé et en nommant le premier médecin-hygiéniste en chef. Le remaniement de la Loi sur la quarantaine complémentera la stratégie du gouvernement en vue du renforcement du système de santé publique et améliorera la gestion de toute nouvelle flambée épidémique susceptible de menacer la santé et la sécurité des Canadiens.

La projet de loi C-12, la nouvelle loi sur la quarantaine, vise à complémenter les lois sur la santé publique en vigueur dans les provinces et les territoires. Elle prévoit des mesures de prévention contre l'importation et l'exportation de maladies transmissibles aux frontières internationales et aux points d'entrée du Canada. Le projet de loi ajoutera une autre protection dans le domaine de la santé publique. Dans la boîte à outils pancanadienne en matière de santé publique, cet outil législatif confère au gouvernement fédéral l'autorité de détecter les risques d'épidémies infectieuses aux points d'entrée, là où les voyageurs, les véhicules, les marchandises et les cargaisons entrent au Canada.

La Loi sur la quarantaine est l'une des plus vieilles mesures législatives du Canada. Comme je l'ai déjà dit, elle n'a pas subi de modification importante depuis 1872. Modernisée, elle conférerait au gouvernement fédéral un pouvoir habilitant lui permettant de réduire le risque de transmission des maladies dans le monde entier.

Il ne faut pas seulement tenir compte de notre obligation envers les Canadiens. La protection de la santé publique est une affaire qui concerne tous les pays. L'Organisation mondiale de la santé commence à revoir la réglementation internationale en matière de santé pour s'assurer que tous les pays prennent des mesures rapides et efficaces afin d'empêcher la propagation des maladies.

Le projet de loi C-12 comporte bon nombre d'éléments importants qui le rendent vraiment utile dans le contexte du programme de gestion des maladies. C'est une mesure législative très rigoureuse qui assurera une diligence raisonnable dans l'administration de l'Agence de santé publique du Canada.

Le projet de loi C-12 confère aux agents de quarantaine fédéraux postés dans les principaux aéroports internationaux et au ministre de la Santé le pouvoir nécessaire pour assurer une capacité d'intervention complète et immédiate aux différents points d'entrée. Le projet de loi ne touche pas la circulation interprovinciale des voyageurs et des véhicules, mais il vient s'ajouter aux mesures législatives des provinces en matière de santé publique.

La nouvelle Loi sur la quarantaine, reconnaissant la nécessité d'une collaboration soutenue avec nos partenaires du domaine de la santé publique, simplifiera le processus actuel en éliminant la distinction entre les maladies inscrites et les autres maladies. Elle modernisera les pouvoirs d'application de la loi, notamment le pouvoir du ministre de détourner les transporteurs aériens vers d'autres sites d'atterrissage ou d'interdire l'entrée au Canada. Le projet de loi accorde également le pouvoir de désigner tout lieu comme installation de quarantaine partout au Canada, et celui d'indemniser les propriétaires d'installations conformément aux principes des dépenses publiques responsables et prudentes.

Et qu'en est-il des droits de la personne dans la nouvelle loi? Eh bien, le projet de loi C-12 garantit aussi leur protection adéquate en autorisant le recours à un avocat, à un interprète et à un médecin pour obtenir un second avis médical. Le projet de loi précise aussi les pouvoirs associés à la collecte et à l'échange de renseignements personnels sur la santé aux fins de la protection de la santé publique.

Le projet de loi réalise un équilibre entre les droits et libertés individuels et la nécessité de protéger le public. Il respecte les compétences de nos partenaires provinciaux et territoriaux, et précise les rôles et responsabilités de chacun dans le domaine de la santé publique.

(1740)

L'Agence de santé publique du Canada a engagé le dialogue avec de nombreux acteurs au cours de la rédaction du projet de loi C-12, y compris avec le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. Le produit final permet au gouvernement fédéral de s'acquitter de sa responsabilité essentielle envers les citoyens canadiens et aussi envers la communauté internationale.

En outre, nous ne pouvons pas ignorer qu'en plus des graves dangers pour la santé qui sont visés par ce projet de loi, les maladies infectieuses sont très nuisibles sur le plan économique. Je me permets de rappeler aux députés les répercussions désastreuses sur l'économie de l'éclosion de SRAS à Toronto. Les inquiétudes du public se sont très rapidement et certainement traduites par un ralentissement économique dans les ventes au détail et encore davantage dans le secteur du tourisme.

Je voudrais signaler ici la confiance que notre gouvernement a décidé de manifester envers Toronto pour contrer les répercussions négatives de la crise qui affligeaient l'économie de Toronto et de l'Ontario, notamment dans le secteur touristique. Notre premier ministre a convoqué la première réunion du Cabinet fédéral jamais tenue à l'extérieur d'Ottawa. C'était une marque de confiance non seulement envers Toronto et l'Ontario, mais envers le Canada dans son ensemble, et un message transmis au reste du monde.

Les répercussions négatives du SRAS ont nui au tourisme partout dans le monde, et non uniquement au Canada. Inutile de rappeler à mes collègues l'importance qu'a le tourisme dans l'économie canadienne. Pas seulement pour une ville comme Toronto, mais aussi pour n'importe quelle autre ville canadienne dotée d'un aéroport qui constitue une plaque tournante vers d'autres parties du pays. Les répercussions négatives sur le tourisme ne se limitent pas à la ville où se trouve un aéroport international, mais touchent tous les pôles d'attraction touristique du Canada. Les touristes passent par les plaques tournantes pour atteindre diverses parties du pays, d'un océan à l'autre, et du Nord au Sud.

C'est important pour tout le Canada. Je peux parler de ma province, la Colombie-Britannique, et en particulier de la région de Vancouver. Comme les députés le savent, Vancouver a un aéroport et un port de mer achalandé. C'est la porte d'entrée au Canada des voyageurs en provenance de l'Asie et du Pacifique. Or, nous connaissons la grande importante du marché en pleine expansion de l'Asie et du Pacifique ainsi que le rôle qu'y joue le Canada. Nous en avons parlé lors des travaux de divers comités à Ottawa ainsi qu'au sein du gouvernement.

Sur une note d'actualité, je pourrais vous parler de tourisme. Nous tentons en ce moment d'obtenir le statut de destination approuvée pour les voyageurs qui arrivent de Chine. C'est une mesure qui nous est recommandée depuis longtemps par divers groupes canadiens de promotion du tourisme. Ces touristes arrivent en général à Vancouver, et dans certains cas directement à Toronto. Cette mesure pourrait accroître de façon importante le nombre de touristes, particulièrement en provenance de la Chine.

Les craintes suscitées par l'épidémie de SRAS ont été telles qu'elles ont eu un effet très marqué sur les voyageurs de l'Asie du Pacifique qui voulaient venir au pays. J'ai personnellement entendu parler de Japonais qui avaient peur de venir au Canada ou d'y envoyer leurs enfants à cause de l'épidémie de SRAS. En Chine, où les familles doivent respecter la politique de l'enfant unique, les parents sont très inquiets à l'idée d'envoyer leur enfant unique au Canada pour qu'il y apprenne l'anglais ou la culture canadienne.

En ce qui a trait aux répercussions entraînées dans la région du Grand Vancouver et en Colombie-Britannique, il y a plus de 20 000 étudiants étrangers qui suivent actuellement des cours de formation en anglais langue seconde dans notre région, et je peux vous dire que les répercussions du SRAS ont été très graves dans ce groupe. Dans ma circonscription, North Vancouver, il y a un collège international qui reçoit de nombreux étudiants japonais. Le nombre d'étudiants japonais a diminué à un point tel que les responsables du collège ont dû revoir leurs opérations. Ils ont modifié les programmes et accueillent maintenant d'autres étudiants adultes. En fin de compte, toute cette situation a eu des répercussions positives, mais nous n'avons toujours pas réussi à rétablir la confiance de certains pays de l'Asie et du Pacifique qui craignent toujours d'envoyer leurs jeunes au Canada.

C'est un avantage pour nous que ces jeunes viennent étudier au Canada pour connaître le mode de vie et les valeurs des Canadiens ainsi que le fonctionnement de notre démocratie. Ainsi, une fois adultes, quand ils se taillent une place dans la population active de leur pays, ils deviennent nos meilleurs ambassadeurs.

• (1745)

Je voudrais aussi parler du port de Vancouver, le deuxième port en importance en Amérique du Nord, après celui de la Louisiane, qui est principalement un port pétrolier. Premier port canadien en importance, Vancouver se classe au deuxième rang des ports nord-américains. L'éclosion d'une maladie infectieuse ou la découverte d'une substance, comme une poudre, pourrait avoir des conséquences négatives sur la circulation des biens et services et pourrait même entraîner la fermeture du port.

Récemment, le gouvernement a décidé de reconnaître la croissance de l'activité commerciale portuaire au Canada et en Colombie-Britannique en investissant dans un nouveau port à conteneurs à Prince Rupert. Le fédéral injectera ainsi 40 millions de dollars dans l'économie locale. Nous disposerons ainsi d'un second lien ferroviaire majeur pour assurer le transport des biens au Canada.

Pour diverses raisons, notamment la capacité de transport ferroviaire, le port de Vancouver a de la difficulté à assurer la gestion des marchandises en conteneurs. Certains de ces biens transitent par la Colombie-Britannique vers des ports américains, et même jusqu'à Panama pour rejoindre la côte est. Cela a pour effet d'accroître les coûts et la durée du transport et de rendre notre pays moins attrayant.

Il y a quelques années, COSCO, la compagnie chinoise de transport maritime outremer, a désigné Vancouver comme son premier port d'entrée en Amérique du Nord, ce qui nous assurait un énorme avantage économique.

Le second lien ferroviaire majeur, celui du port de Prince Rupert, aura des effets bénéfiques sur l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et l'ensemble du Canada. Les importateurs peuvent maintenant apporter des biens au Canada et les faire transiter par les États-Unis.

Toutes ces activités pourraient être durement touchées par la propagation d'une épidémie qui se propagerait par le biais des produits apportés au Canada. C'est notamment le cas du virus du Nil

Initiatives parlementaires

occidental, qui se propage non pas d'Ouest en Est mais de l'Est vers l'Ouest en passant par l'Amérique du Nord.

En fin de semaine dernière, dans ma circonscription de North Vancouver, je lisais des articles de journaux et écoutais des émissions de radio portant sur les mesures préventives qui sont prises en vue de l'arrivée du virus du Nil occidental. Le virus ne s'est pas encore manifesté en Colombie-Britannique et dans la région de Vancouver, mais il semble que ce ne soit qu'une question de temps.

La présence du virus et le programme de vaporisation, notamment à proximité des écoles et des aires récréatives, auront des conséquences considérables pour les municipalités.

* * *

● (1750)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): J'ai reçu avis du député de Cariboo—Prince George qu'il ne peut proposer sa motion pendant l'heure réservée aux initiatives parlementaires le vendredi 6 mai. Il n'a pas été possible d'organiser un échange de places dans l'ordre de priorité.

Par conséquent, je demande au greffier de porter cette affaire au bas de la liste de priorité. L'heure des initiatives parlementaires sera donc annulée demain et la Chambre poursuivra les travaux dont elle était saisie avant l'heure réservée aux initiatives parlementaires.

Puisqu'il est 17 h 49, la Chambre passe maintenant à l'examen des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

LA LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 décembre 2004, de la motion: Que le projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

[Traduction]

DÉCISION DE LA PRÉSIDENCE

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Avant que ne commence la période réservée aux initiatives parlementaires d'aujourd'hui, je voudrais faire une brève déclaration concernant les dispositions du projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi.

Comme elle le fait dans le cas de toutes les initiatives parlementaires, la présidence a examiné le présent projet de loi afin de déterminer si ses dispositions nécessitaient une recommandation royale, ce qui empêcherait la présidence de mettre le projet de loi aux voix à l'étape de la troisième lecture. Nous avons pour pratique de soulever cette question au sujet des projets de loi d'initiative parlementaire avant que la Chambre prenne une décision à l'étape de la deuxième lecture.

Entre autres choses, le projet de loi C-281 propose d'accorder aux travailleurs la priorité sur les sommes qui leur sont dues après la faillite de leur employeur; de faire en sorte que les montants versés par suite d'une faillite ne puissent être déduits des prestations d'assurance-emploi; et d'instituer une procédure permettant aux anciens employés d'une société en faillite de réclamer à ses administrateurs le paiement des salaires qui leur sont dus.

Le projet de loi C-281 renferme une disposition qui semble nécessiter une recommandation royale. Il s'agit de la disposition prévoyant des dépenses que seule peut recommander la Couronne dans notre système parlementaire.

En effet, à l'article 6 du projet de loi, il est proposé que l'article 19 de la Loi sur l'assurance-emploi soit modifié en ce qui concerne les déductions faites sur les prestations. L'article 6 du projet de loi ajoute la disposition suivante:

Les montants versés à un prestataire par le gouvernement du Canada ou d'une province en cas de faillite ou qui proviennent de la vente des biens d'un failli ne sont pas déduits en application du présent article.

Autrement dit, à l'heure actuelle, les montants qui sont dus aux travailleurs font partie des calculs utilisés pour déterminer les prestations, mais le projet de loi propose que ces montants ne soient pas utilisés pour la détermination de ces prestations à l'avenir. Cela se traduirait par le versement de prestations plus élevées aux prestataires. Par conséquent, cette disposition autorise des dépenses supplémentaires, lesquelles nécessitent une recommandation royale.

Dans l'état actuel des choses, je ne mettrai pas aux voix le projet de loi à l'étape de la troisième lecture avant d'avoir reçu une recommandation royale.

Aujourd'hui, toutefois, le débat sur la motion de deuxième lecture se poursuivra comme prévu et la motion sera mise aux voix au terme de ce débat.

DEUXIÈME LECTURE

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi C-281, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi sur l'assurance-emploi et le Règlement sur l'assurance-emploi, qui a été présenté par le député de Winnipeg—Centre.

Je suis heureux de faire connaître mes opinions en qualité de député de Kootenay—Columbia. J'ai toujours pris très au sérieux mon engagement envers la population de ma collectivité, et voulu faire en sorte que ses intérêts soient protégés et qu'il existe un juste équilibre entre les employeurs et les employés.

Peu après mon élection, en 1993, il s'est produit dans ma circonscription une grande faillite qui a eu des effets sur plusieurs centaines de personnes. En fait, plus de 1 100 personnes ont fait une demande de prestations d'assurance-emploi par suite de cette faillite. Les collectivités dans l'ensemble de Elk Valley et des Kootenays Est ont été confrontées à des réalités éprouvantes échappant de beaucoup à leurs moyens d'action.

La faillite a causé des difficultés énormes aux familles et aux particuliers touchés. Mon bureau a oeuvré avec diligence en faveur d'ex-employés de l'entreprise pour les aider à obtenir une part de leur retraite. Malheureusement, il s'est révélé que cette part ne représentait qu'une petite partie des fonds de retraite qui leur étaient dus.

Ces événements m'ont donné une conscience aiguë de l'importance de bonnes lois régissant les rapports entre les entreprises, leurs créanciers et leurs employés. J'ai acquis la conviction qu'en cas de faillite, il y a une distinction entre les salaires qui sont dus et l'état des fonds de retraite des employés. Le regroupement des retraites et des salaires dans un seul projet de loi est non seulement peu pratique, c'est inapplicable.

Tel que rédigé à l'heure actuelle, ce texte est de mauvaise qualité. Si la Chambre devait approuver le renvoi à un comité du projet de loi C-281, la première chose que je recommanderais au comité serait de supprimer toutes les dispositions relatives aux retraites.

Il est peut-être utile d'examiner les dispositions relatives aux retraites et la protection des retraites en cas de faillite, mais l'examen des dispositions relatives aux retraites devrait se faire dans un projet de loi tout à fait distinct.

L'examen des retraites doit comporter deux dimensions. Les retraites concernent les rapports employeur-employés, la négociation collective, les négociations précédentes, les caisses de retraite existantes et la réglementation. Dans la plupart des cas, il existe une compétence provinciale conjuguée aux forces actuelles des marchés financiers dans les milieux national et international de l'investissement. J'ai simplement mentionné quelques-unes des questions qui se posent.

L'autre dimension est de reconnaître que les fonds de pension et les intérêts des employés peuvent être exprimés en dollars et en sous, mais que cela diffère totalement des fonds qui peuvent être constitués à partir de biens corporels fournis en garantie à des prêteurs. Nous ne pouvons oublier que les prêteurs ont le choix. Ils ne sont pas forcés de prêter de l'argent. Tout facteur qui augmente le risque augmente aussi le coût de l'emprunt. Si le risque atteint un certain niveau, les prêteurs peuvent décider de retenir les fonds.

Regardons maintenant la partie du projet de loi C-281 qui porte sur le remplacement du salaire et admettons qu'elle est distincte de celle portant sur les pensions. Il doit y avoir un équilibre entre les intérêts des salariés, des employeurs et des prêteurs potentiels. Cet équilibre fait toute la différence entre une économie d'entreprise prospère, productive et caractérisée par des emplois intéressants et l'appauvrissement potentiel.

Peu importe le projet de loi dont nous sommes saisis, la Chambre doit veiller à ce qu'il ne nuise pas aux relations entre les entreprises, les prêteurs potentiels et les investisseurs. En d'autres mots, les législateurs ont la responsabilité de créer et de maintenir un milieu économique sain pour tous les Canadiens.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-281 donnerait priorité au salaire dû au moment de la faillite plutôt qu'aux droits des créanciers garantis. Il donnerait la priorité absolue aux sommes dues aux employés au moment de la faillite, au-delà de tous les créanciers, même les créanciers garantis. Ceci comprendrait les traitements et les salaires, et les paiements effectués dans le cadre d'indemnités de départ découlant de conventions collectives et de lois.

Le problème, c'est que les créanciers garantis prêtent de l'argent sur des actifs réels, comme des propriétés, de l'équipement ou des comptes débiteurs, et calculent le potentiel de transformer en argent comptant ces sûretés foncières. En d'autres mots, bien que la responsabilité de la compagnie relative aux salaires porte sur une somme précise, il n'existe aucun lien direct entre cette responsabilité et les actifs fournis en garantie au prêteur.

● (1755)

Permettez-moi de fournir l'explication suivante. À titre d'exemple, prenons une société qui possède 150 000 \$ de garantie sous la forme de comptes débiteurs courants. Le prêteur a le choix d'offrir un prêt à montant fixe ou une marge de crédit d'au maximum 100 000 \$ contre une valeur de 150 000 \$. Si le salaire à verser aux travailleurs pour deux semaines de travail s'élève à 5 000 \$, le prêteur réduira le prêt ou la marge de crédit de 100 000 \$ d'au moins 5 000 \$, voire même de 10 000 \$.

Il s'agit d'une retenue en argent visant à protéger le prêteur contre toutes réclamations éventuelles de la part des travailleurs en cas de faillite. La valeur de l'actif de la société susceptible de servir de garantie s'en trouve sérieusement diminuée.

Peu importe que nous aimions ou que nous détestions cette dure réalité du marché. Dans les faits, les prêteurs prennent des décisions en fonction de ce qui a du sens du point de vue des affaires, selon leur jugement. Les prêteurs ont le choix. Ils ne sont pas obligés de prêter de l'argent.

Si les lois canadiennes désavantageaient les prêteurs Canadiens, ceux-ci pourraient décider de prêter ailleurs dans le monde. Cela pourrait exercer une pression néfaste sur les entreprises canadiennes en augmentant le coût des emprunts et en diminuant les sommes disponibles sur le marché canadien.

En décembre 2003, le Canada comptait 2,3 millions d'entreprises petites, moyennes et grandes. Presque toutes les entreprises ont besoin de temps en temps d'un prêt ou d'une marge de crédit pour leur exploitation. Cet argent est presque invariablement garanti par un actif quelconque. Si tous les travailleurs canadiens étaient mieux traités que les créanciers garantis, nous assisterions à une diminution marquée du crédit disponible pour les entreprises. Cela empêcherait les sociétés canadiennes d'obtenir les fonds dont elles ont besoin pour assurer leur exploitation ou leur expansion.

Même s'il y a 2,3 millions d'entreprises, seules 8 128 d'entre elles ont fait faillite en 2003, soit 4/10 de 1 p. 100 de toutes les entreprises en exploitation cette année là. Donc, je le souligne, 99,6 p. 100 des entreprises canadiennes auraient moins accès à des prêts parce que 4/10 de 1 p. 100 des entreprises auraient fait faillite. Ce serait là une bien mauvaise politique économique, qui réduirait les emplois et les possibilités d'affaires au Canada. À mon avis, il y a une meilleure façon de procéder.

À partir de la prémisse que les intérêts des travailleurs doivent être protégés en cas de faillite, je suis favorable à la création d'un fond de protection des salariés. Il servirait à protéger les travailleurs sans imposer d'obligation éventuelle aux prêteurs. Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle. De nombreux pays européens possèdent un certain régime de protection des salaires

Ce régime serait conçu selon les principes de base de l'assuranceemploi, c'est-à-dire que les cotisations d'assurance seraient versées par les employeurs et les employés dans un fonds qui, lui, serait établi en fonction de données actuarielles. Il serait constitué de manière à garantir les sommes nécessaires pour protéger les intérêts des employés travaillant pour les 4/10 de 1 p. 100 d'entreprises canadiennes qui font faillite. Ce fonds serait capitalisé séparément de la caisse d'assurance-emploi, ce serait un fonds autonome.

Nous avons examiné l'expérience européenne et nous pouvons dire que les cotisations se calculeraient en cents plutôt qu'en dollars. L'existence d'un régime de protection des employés éliminerait la nécessité de tenir compte des salaires des employés dans toute activité de prêt ou d'emprunt. Le fonds verserait des prestations aux travailleurs touchés par une faillite en quelques semaines. Cela leur

éviterait les longues attentes puisque les règlements ne sont souvent obtenus qu'après des mois sinon des années de querelles et de négociations.

Le Parti conservateur a soumis la question à un sous-comité avec l'appui de notre chef. Nous avons travaillé avec des tables actuarielles et des estimations fondées sur l'expérience de pays européens.

Nous croyons que les entreprises font rouler notre économie, créent de bons emplois, donnent des salaires et des avantages sociaux et créent la richesse de notre nation. Nous pouvons financer les soins de santé, les programmes sociaux et d'autres dépenses publiques souhaitables grâce à cette richesse. Le Parti conservateur croit qu'il faut protéger les salariés canadiens en instaurant un environnement équilibré et productif pour les entreprises.

C'est à nous qu'il incombe de créer un environnement où les Canadiens peuvent avoir leur dignité et où une société saine peut prospérer.

En bref, le projet de loi C-281 est mal rédigé et inapplicable, mais, puisqu'il s'agit d'une initiative visant à mieux protéger les travailleurs en cas de faillite de l'entreprise où ils travaillent, je l'appuierai en deuxième lecture.

Toutefois, si le projet de loi n'est pas profondément remanié en comité en tenant compte des modifications nécessaires que j'ai énoncées, il me sera impossible de l'appuyer en troisième lecture.

(1800)

[Français]

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, j'aimerais féliciter le député de Winnipeg-Centre d'avoir mis en place le projet de loi pour la modification de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, qui favorise une meilleure protection des travailleuses et des travailleurs. Plusieurs de mes collègues du Bloc québécois, dont moi-même, l'auraient présenté si cela n'avait pas été fait.

Inutile de vous dire, donc, que je suis en faveur de cet important projet de loi qui placerait les syndiqués au premier rang des créanciers en cas de faillite de l'entreprise. La raison est simple et évidente: lorsqu'une entreprise fait faillite, elle est redevable, selon moi, d'abord et avant tout, à ses employés. Ils doivent être rémunérés pour les heures travaillées. Également, certains employeurs n'hésitent pas à puiser dans la cagnotte de la caisse de retraite des travailleurs et des travailleuses afin de rembourser les créanciers. Cela signifie que l'employeur rembourse ses créanciers avec l'argent des employés, l'argent qui ne lui appartient pas. C'est pour cela que je comprends un peu les libéraux d'hésiter à appuyer ce projet de loi, car eux-mêmes ont détourné l'argent des travailleurs en pillant la caisse d'assurance-emploi.

Les travailleurs et les travailleuses ont beaucoup plus à perdre en cas de faillite que l'institution financière. En effet, compte tenu des milliards de dollars de profits que ces institutions privées réalisent chaque année, il est normal que les premiers créanciers devant être remboursés par l'employeur en cas de faillite soient les travailleurs et travailleuses dont la seule source de revenu est leur emploi.

Une entreprise menacée de fermer ses portes place les employés dans une situation précaire. Non seulement il est très difficile d'évaluer la santé financière d'une entreprise pour laquelle on veut travailler, mais il est d'autant plus difficile pour les employés d'absorber une perte de revenu que pour les grands investisseurs privés, comme les banques.

Changer la loi favoriserait une meilleure sécurité aux travailleurs et travailleuses, et l'entreprise en tirerait également avantage. En effet, un employeur en difficulté financière risque plus facilement de perdre ses meilleurs éléments si aucune protection n'est offerte au personnel. Sachant qu'en cas de faillite, ils seraient les premiers à être remboursés, ne pensez-vous pas qu'il y aurait moins de chances qu'ils désertent leur emploi lorsqu'ils sentent la situation financière de l'entreprise en péril? Les salariés ainsi que les patrons y gagneraient.

À moins que le gouvernement ne choisisse d'appuyer les créanciers, tels que les banques, je ne vois aucune raison pour que les parlementaires n'appuient pas le projet de loi. On ne peut tout de même pas être contre la vertu!

Vous vous rappelez sûrement, lors de la dernière campagne électorale, l'engagement du Bloc québécois visant à modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, afin que les salaires et les caisses de retraite des travailleurs et des travailleuses soient les premières dettes devant être remboursées. Personnellement, je comprends encore moins que les caisses de retraite des travailleurs et des travailleuses puissent être touchées par l'employeur en cas de faillite. Une caisse de retraite, c'est de l'argent que l'on met de côté pour nos vieux jours. L'employeur cotise également dans la caisse de retraite — cotisation entendue dans la convention collective. D'aucune façon, cet argent n'appartient à l'employeur et il ne devrait pas servir à rembourser des créanciers en cas de faillite. Le problème, c'est que la loi actuelle le permet! L'entreprise peut donc se servir de l'argent des autres pour rembourser ses propres dettes, il faut le faire! Vous trouvez ceci aberrant? Moi aussi!

Que diraient les députés si la loi permettait au gouvernement de puiser dans leur caisse de retraite en cas de déficit budgétaire? Nul doute à mes yeux que le projet de loi C-281 recevrait alors l'appui unanime de cette Chambre.

Ces députés acceptent pourtant que les entreprises puissent se servir de l'argent des travailleurs pour payer des dettes pour lesquelles ils n'ont rien à voir. J'ai bien hâte de savoir comment les libéraux du Québec se prononceront sur cette question.

En attendant, ils préfèrent dire que le projet de loi va trop loin, qu'il faut penser aux investisseurs. Que les travailleurs et les travailleuses se débrouillent pour renflouer une caisse de retraite amputée, se trouver un autre emploi, bien qu'ils aient fait involontairement du bénévolat auprès de leur employeur! Bien sûr, ce sont les plus riches de notre société qui s'opposent à ce projet de loi visant à protéger les plus faibles contre les abus du secteur privé, soit l'individu au profit des gros investisseurs, encore une fois.

Un investissement est un risque et ce risque est calculable. Un travail ne doit pas être un facteur de risque à calculer; le travail se veut plutôt une sécurité, une stabilité. Le travailleur ne doit pas avoir à évaluer le risque de faillite de l'entreprise. Est-ce que les employés chez Nortel, qui était en expansion fulgurante il y a quelques années, ont calculé les risques de décroissance? Avaient-ils à la faire? Des milliers d'employés ont été mis à pied, même si Nortel n'a pas fait faillite. Toutefois, si tel avait été le cas, aurait-ce été la responsabilité des travailleurs de calculer le risque?

• (1805)

Aurait-ce été la responsabilité des travailleurs que de rembourser, à même leur salaire et leur caisse de retraite, les créanciers de l'entreprise? Non, ce ne sont pas des investisseurs, mais bien des travailleurs.

D'ailleurs, l'investisseur n'investit que s'il en a les moyens. Il le fait en connaissance de cause. Si l'employé pouvait prévoir les risques de faillite, peut-être ferait-il le choix de travailler ailleurs. Le citoyen qui travaille n'a pas les moyens de ne pas travailler. Sinon, il occuperait son temps, selon moi, à d'autres intérêts personnels et non plus professionnels. L'investisseur, lui, fait un choix.

On parle ici de paix sociale et de justice. Pour moi, la justice, c'est de permettre à ceux et celles qui ont les reins moins solides de se faire rembourser en priorité. Le travailleur n'est pas un investisseur, mais un contribuable, un salarié. Son salaire et sa caisse de retraite ne peuvent servir à rembourser aucun créancier. C'est insensé, irrespectueux et irresponsable. Puiser dans les salaires et les caisses de retraite de la sorte, c'est du vol. Je trouve cela contraire à l'éthique et au gros bon sens. Les travailleurs et travailleuses doivent être protégés, et je n'en démordrai pas.

C'est bien connu, il existe un déséquilibre fiscal entre les provinces et le fédéral. Tous en conviennent, sauf le Parti libéral. Aujourd'hui, on parle de déséquilibre social entre les travailleuses et travailleurs et les créanciers.

Également, l'actuelle Loi sur l'insolvabilité et la faillite menace la paix sociale. Voici deux exemples tirés d'événements ayant eu lieu dans ma circonscription dans les années 1990.

Je pense à la faillite de l'usine Peters, à Granby. Les patrons ayant pris tout l'argent pour rembourser les créanciers, aucun employé n'a pu se voir payer ses heures travaillées avant la faillite. Il ne restait plus d'argent. Il aura fallu que les salariés entament une poursuite judiciaire contre les trois principaux actionnaires pour en arriver à une entente et se faire payer leur dû. Est-ce normal? Je pense que non.

L'exemple de la compagnie Simond est d'autant plus flagrant. Simond a des filiales dans plusieurs pays. Celle de Granby a fait faillite à la fin des années 1980 ou au début des années 1990. Elle ne représentait que 3 p. 100 de la compagnie. À la suite de la faillite, pour rembourser ses créanciers, cette grande entreprise d'envergure internationale, rappelons-le, a puisé dans la caisse de retraite des travailleurs à raison de 6 millions de dollars. Après une bataille devant les tribunaux qui a duré près de sept ans, les syndiqués ont eu gain de cause. Il a fallu sept ans pour récupérer l'argent qui leur avait été volé. Entre-temps, 15 p. 100 des membres retraités sont décédés.

En plus, à la suite de cette lutte importante, la loi a été resserrée afin que les travailleurs ne puissent plus avoir recours aux services judiciaires pour se défendre. Il était déjà aberrant qu'il soit légal de puiser dans la cagnotte des travailleurs, mais voilà que le gouvernement fédéral a resserré ses règles. J'ai le goût de m'évanouir en entendant cela, en le disant et en y pensant. Qu'on me laisse cependant aller encore plus loin.

Qu'on me laisse souligner un fait intéressant. Sait-on qui constituait le principal appui des travailleurs pendant ces longues années de vache maigre, lors du conflit de Simond où l'argent des travailleurs a été volé? C'était le député de Shefford de l'époque, qui est l'actuel ministre des Transports. J'aimerais donc féliciter le député d'Outremont pour le travail qu'il a effectué à ce moment-là. Il est donc normal que je m'attende à ce qu'il appuie le présent projet de loi. Je m'attends également à ce que ce lieutenant libéral du Québec fasse preuve de leadership auprès de ses collègues afin que le vote sur le projet de loi C-281 obtienne également l'appui des députés libéraux.

(1810)

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, cela me fait extrêmement plaisir de prendre la parole sur l'important projet de loi C-231 proposé par mon collègue de Winnipeg-Centre.

D'abord, je suis d'une certaine façon tout à fait désolé. En effet, nous sommes déjà rendus à la deuxième lecture, mais il y a beaucoup de réserves parmi les députés. Beaucoup d'entre eux penchent plutôt du côté des grands employeurs et non des travailleurs et travailleuses, même s'ils aiment bien avoir leur vote lors des élections.

C'est regrettable car à l'heure actuelle, les employés reçoivent leur pension, leur arrérage de salaire, leur paye de vacances, leur indemnité de départ ou d'autres prestations seulement après que les taxes, l'impôt, les créanciers et les fournisseurs eurent été payés.

La plus belle histoire qui a pu arriver ici, au Canada, tout récemment, c'est lorsque le moulin de papier de Nackawic, au Nouveau-Brunswick, a fait faillite. Le président de la compagnie, qui venait des États-Unis, était le créancier principal et il s'est fait payer le premier par une autre compagnie qui lui appartenait.

Tout à l'heure, j'ai entendu le député conservateur qui disait qu'il était inquiet pour les banques du Canada. Les banques font des bénéfices de 5 ou 6 milliards de dollars et les conservateurs étaient inquiets pour elles, de même que les libéraux. Avez-vous peur que les banques ferment les portes et retournent chez elles?

Je vais vous dire une chose, chers amis de la Chambre des communes. Il y a des ouvriers qui travaillent sous terre à la mine Brunswick et qui, tous les jours, exposent leur santé et leur sécurité. Combien de mineurs au Canada font cela? Combien de gens qui vont travailler dans le bois, des journées entières, à la sueur de leur front?

On tremble peut-être ici, à la Chambre des communes, avec le scandale des commandites. Toutefois, même si on déclenche des élections, on va tous recevoir nos salaires et nos pensions. Cependant, ce n'est pas le cas pour les mineurs, par exemple, le bûcheron dans le bois, le gars ou la dame qui travaillait au moulin de papier à Nackawic et qui travaillent du matin au soir. En effet, ils seront les derniers à être servis. C'est honteux.

En tant qu'ancien représentant syndical qui a négocié beaucoup de conventions collectives, je dirais même à mon collègue de Winnipeg-Centre que le projet de loi ne va même pas assez loin. Dans le projet de loi, on devrait prévoir que lorsqu'une compagnie offre un fonds de pension, elle devrait être obligée de mettre l'argent ailleurs plutôt que de le garder, d'attendre de faire faillite et finalement ne pas payer le fonds de pension de ces employés.

C'est honteux de voir des gens, aujourd'hui, qui ont travaillé 20 ou 25 ans de leur vie pour une compagnie qui a fait des profits, qui a eu de beaux moments, mais parce qu'elle a eu une mauvaise gestion, elle a fait faillite et c'est les travailleurs qui perdent leur pension.

C'était regrettable de voir ces gens pleurer, à Nackawic, au Nouveau-Brunswick, qui ont perdu leur emploi après avoir travaillé 25 ans pour une compagnie qui a fait des millions de dollars de profits. C'est regrettable de voir que les derniers servis, ce sont les travailleurs et les travailleuses.

Je veux que ce projet de loi se rende en deuxième lecture, mais, en même temps, il faut qu'il soit accepté par le gouvernement fédéral. Toutefois, pour être adopté avant les élections, il faudrait que les libéraux arrêtent d'écouter le parti de la droite, soit les conservateurs. Même le député de Kootenay—Columbia a dit que les primes de l'assurance-emploi ne devraient pas être en dollars, mais en cents. C'est parce qu'ils ne croient pas à l'assurance-emploi ni aux travailleurs. Ils ne croient pas que lorsque quelqu'un a travaillé et a perdu son emploi, il devrait avoir un revenu. C'est cela qui est honteux.

● (1815)

[Traduction]

Il est scandaleux qu'il y ait encore aujourd'hui des entreprises où des hommes et des femmes vont travailler du matin au soir pendant 25 ou 30 ans et où les travailleurs perdent leur salaire si l'entreprise fait faillite. Les travailleurs sont les derniers à être payés. Les créanciers sont les premiers.

Le PDG de la scierie à Nackawic possédait une autre entreprise. Il était le principal créancier et il a été le premier à être payé avant les travailleurs. Le gouvernement est-il en faveur de cela? Est-ce là ce que le gouvernement va faire? Quelle honte! Il est scandaleux de traiter ainsi les travailleurs de notre pays.

Pendant la campagne électorale, tous les députés sont fiers de serrer la main des gens et de leur demander leur appui. Les candidats sont toujours heureux de serrer la main des travailleurs à l'entrée d'une usine, de leur demander leur appui et de leur promettre de les aider s'ils sont élus.

On nous dit aujourd'hui qu'il faut se méfier des banques, qu'elles ne prêteront pas d'argent. Si elles refusent de consentir des prêts, qu'elles ferment leurs portes et qu'elles fichent le camp. Nous n'avons pas besoin d'elles. Elles ne fermeront pas toutes leurs portes. Nous n'avons pas à accepter cette menace de quiconque. Nous devons respecter les travailleurs et les travailleuses du Canada qui, chaque matin pendant des années, se lèvent pour aller travailler.

À titre de députés, adopterons-nous, à la Chambre des communes, un projet de loi prévoyant que, si nous ne sommes pas réélus, nous perdrons nos pensions? Sommes-nous prêts à faire cela? Pourquoi ne sommes-nous pas prêts à soutenir les travailleurs de notre pays? Pourquoi les règles qui s'appliquent à nous ne valent-elles pas pour les travailleurs et les travailleurs et les travailleurs du Canada?

Il n'y aurait rien de déshonorant à ce que, pour une fois, le Parlement examine le projet de loi C-281 et l'adopte. Je pense que bon nombre d'entreprises verraient cela d'un bon oeil parce que les familles touchées vivent dans des collectivités. Lorsqu'elles perdent leur salaire et leur pension, c'est toute la collectivité qui en souffre. Plus de 850 personnes travaillent à la Brunswick Mine à Bathurst. Si la société minière faisait faillite et que les travailleurs perdaient leur pension, qu'arriverait-il aux localités de Bathurst, Chaleur et Acadie? Elles en souffriraient. Quant aux banques, elles seraient mortes de rire. Voilà ce qui arrivera si les députés n'appuient pas le projet de

Ce serait dommage d'édulcorer ce projet de loi au point qu'il ne signifie plus rien. Qu'y a-t-il de mal à faire une journée de travail et à être rémunéré pour ce travail? Qu'y a-t-il de mal à élaborer une mesure législative prévoyant qu'une entreprise paie pour le logement de tous ses employés et demande à la banque de leur verser l'argent? L'argent n'appartient pas à la banque. Il appartient à l'employé qui travaille toute la semaine. C'est son argent à lui.

Lors de la négociation d'un régime de pension, on prévoit une limite quant à la contribution de l'entreprise. Cette limite peut entre autres être de 2 p.100 ou de 4 p.100. Est-ce que cela signifie qu'il n'y aura plus de régimes de pension, que tout doit être inclus dans les salaires et que la pension est payée immédiatement? Est-ce là le message que nous voulons envoyer aux travailleurs? Non. Nous leur disons plutôt de contribuer à un régime de pension pour pouvoir vivre une vie agréable avec le peu d'argent qui leur restera. Voilà ce que nous disons, mais dans les faits, si l'entreprise fait faillite, on leur enlèvera leur régime de pension et c'est inadmissible. C'est moralement inacceptable. C'est purement et simplement inacceptable.

Les députés qui se prononceront contre ce projet de loi ne devraient jamais, au cours d'une campagne électorale, se présenter à l'entrée d'une usine pour serrer la main des travailleurs parce qu'ils n'ont aucun respect pour les travailleurs. Je recommande fortement que tous les partis à la Chambre des communes réfléchissent à ce qu'ils vont faire et à ce qu'ils vont dire aux Canadiens lorsqu'ils se rendront dans leur circonscription pour solliciter des votes. C'est tout simplement incroyable.

Le PDG de la Banque royale ne verse pas de larmes lorsqu'une entreprise fait faillite. Les PDG ne pleurent jamais; ils pensent simplement qu'ils viennent de perdre la clientèle d'un groupe. Toutefois, les familles pleurent. Je vois des pères, des mères et des enfants pleurer. Les enfants iront à l'école le ventre vide. Il est tout à fait inadmissible de ne pas appuyer le projet de loi C-281.

(1820)

[Français]

C'est pour cette raison qu'il est important que le projet de loi soit adopté à l'étape de la deuxième lecture. Il faut que les gens aient la chance de s'exprimer. Pour ma part, j'adopterais même le projet de loi tel quel tellement il est important. S'il est amené à être changé, ce serait dans le but de l'améliorer.

Occupons-nous donc de nos citoyens et citoyennes et des familles canadiennes. Comme je l'ai dit, je ne pourrais même pas concevoir qu'un parlementaire vote contre ce projet de loi et demande ensuite à un travailleur de l'appuyer à titre de député. Ce serait comme de lui demander de voter pour lui pour aller le représenter à Ottawa et lui voler son fonds de pension, son salaire et ses avantages sociaux. Comment une personne peut-elle dire préférer défendre la banque plutôt que d'appuyer le pauvre travailleur ayant travaillé à la sueur de son front et mis sa santé et sa sécurité en jeu?

Je suis heureux d'avoir disposé de ces 10 minutes où il m'a été donné de parler devant le Parlement d'un projet de loi très important pour les travailleurs et les travailleuses.

[Traduction]

L'hon. Jerry Pickard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-281 présenté par le député de Winnipeg-Centre contient de nombreuses modifications visant à mieux protéger les employés contre les pertes qu'ils pourraient encourir dans le cadre de leur emploi en cas de faillite. Bref, le projet de loi C-281 préconise que les réclamations des employés soient traitées en priorité avant celles des créanciers, y compris des créanciers garantis.

Ces modifications constitueraient un changement radical dans la façon de gérer les faillites. Elles auraient des conséquences négatives directes, et peut-être non intentionnelles, sur l'économie canadienne.

Ces modifications changeraient fondamentalement le traitement des dettes en cas de faillite. Le régime proposé passerait outre aux droits contractuels et légaux actuels des créanciers garantis qui constituent des caractéristiques de base d'une économie de marché. Permettez-moi d'expliquer aux députés les effets économiques qu'auraient les modifications proposées. Je me concentrerai sur les conséquences pour les petites et moyennes entreprises.

Il est bien établi que les prêteurs commerciaux financent les entreprises en fonction de la valeur des actifs utilisés pour garantir les prêts. En d'autres mots, les propriétaires d'entreprises utilisent la valeur de leurs comptes débiteurs et de leur inventaire ainsi que de leurs immobilisations pour obtenir du financement. Les prêteurs se servent d'une formule pour calculer la base d'emprunt afin de

déterminer le montant que le propriétaire d'entreprise peut emprunter.

Le plus important facteur qui détermine la capacité d'emprunt d'une entreprise est la valeur réalisable des biens affectés en garantie afin d'obtenir un prêt. Plus la valeur réalisée en cas la faillite est faible, plus la capacité d'emprunt est faible. Et plus la valeur réalisée en cas de faillite est élevée, plus la capacité d'emprunt est élevée. C'est ainsi que les lois sur la faillite jouent sur les pratiques de prêts commerciaux.

Le projet de loi C-281 établit une superpriorité pour les réclamations de pertes des employés lors de la faillite. Cette priorité est de nature ouverte et illimitée. Elle entraîne donc une grande incertitude pour les prêteurs lorsque vient le temps de décider d'accorder un prêt. Cette incertitude fait que les prêteurs ont plus de difficulté à déterminer la valeur réalisable des biens de l'emprunteur affectés en garantie. Donc, les établissements prêteurs vont réduire les montants de leurs prêts afin de protéger leur propre assiette d'actif

Si on réduit l'accès au financement en changeant le système des priorités de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, tel que proposé par le projet de loi C-281, cela aura un effet négatif sur les petites et moyennes entreprises. Ces entreprises seraient les plus touchées par la modification des pratiques de prêt, car leur source de financement d'immobilisations est habituellement moins diversifiée que celle des grandes entreprises.

Les petites et moyennes entreprises représentent 98 p. 100 des entreprises au Canada. En fait, 75 p. 100 de toutes les entreprises canadiennes comptent moins de 10 employés. Sur le plan de l'emploi, en 2003, plus de cinq millions de personnes, soit 49 p. 100 de la main-d'oeuvre du secteur privé, travaillaient pour une petite ou moyenne entreprise. Toutes les entreprises qui comptent moins de 100 employés sont considérées comme des petites et moyennes entreprises. Selon Statistique Canada, entre 1996 et 2003, ce sont les petites entreprises qui ont le plus contribué à la création nette d'emploi.

Nous ne pouvons risquer de mettre en péril le moteur de notre croissance économique. Le projet de loi C-281 mettrait un frein à l'échafaudage de l'économie du XXI^e siècle telle que nous la concevons aujourd'hui. En plus de réduire l'accès au financement, les changements proposés feraient augmenter le coût du financement pour ceux qui pourraient l'obtenir. Les prêteurs devraient réévaluer le risque de crédit lié à leur portefeuille commercial en entier et conclueraient que le projet de loi C-281 augmente le risque de crédit. Cela se traduirait par des taux d'intérêt plus élevés, non seulement pour les prêts courants, mais aussi pour chaque prêt commercial qui suivra.

(1825)

Les modifications proposées rendraient nécessaires des mesures de contrôle accrues de la part des prêteurs et des emprunteurs. Les coûts augmenteraient donc pour toutes les entreprises puisque les prêteurs leur refileraient leurs coûts de contrôle accrus. De plus, les entreprises auraient à assumer des coûts internes d'observation accrus pour garantir que leurs prêts restants continuent d'être productifs.

Je m'oppose vigoureusement à des mesures qui ajouteraient à l'inefficacité de petites et moyennes entreprises. L'augmentation du coût du capital aurait des effets néfastes sur les entreprises, et tout particulièrement les petites et moyennes entreprises. Il serait donc plus difficile pour ces entreprises de grandir et de créer des occasions d'emploi. J'irai même jusqu'à dire qu'elles seront plus réticentes à investir dans de nouvelles technologies. Voilà qui aurait de biens mauvais effets sur le potentiel de croissance de la petite et moyenne entreprise et de l'économie canadienne dans son ensemble.

La mise en oeuvre d'un régime non limitatif d'accès prioritaire des employés aux éléments d'actif d'une entreprise en faillite aurait également un effet néfaste sur les entreprises en concurrence sur le marché international. Aucun des grands partenaires commerciaux du Canada n'a inscrit dans ses lois un tel régime de faillite. La mesure est contraire à l'esprit de réglementation intelligente dont notre gouvernement s'inspire.

Aux États-Unis, les exigibilités salariales ont la priorité tout comme au Canada. Dans certains pays européens ainsi qu'en Australie, des régimes de garantie financés par l'État assurent le versement des salaires et des indemnités de vacances.

L'économie canadienne dépend beaucoup du commerce international, tout particulièrement des échanges avec les États-Unis. Près de 80 p. 100 de notre PIB est lié au commerce. Notre subsistance et notre niveau de vie dépendent des entreprises canadiennes et de leur aptitude à soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. D'ailleurs, comme notre marché intérieur est plutôt restreint, l'expansion continue des échanges multilatéraux est essentielle à l'économie et à la prospérité de notre pays.

Toutefois, les modifications proposées dans le projet de loi pourraient restreindre radicalement l'accès des sociétés canadiennes au capital et accroître les coûts. Les modifications proposées placeraient donc les sociétés canadiennes dans une position désavantageuse sur le plan de la concurrence à l'échelle internationale.

Tous les députés se préoccupent de voir les problèmes auxquels ont fait face les travailleurs dont les employeurs ont fait faillite, particulièrement ceux qui n'ont pas reçu le salaire ou autres prestations auxquels ils avaient droit. Toutefois, la Loi sur la faillite et l'insolvabilité est une loi cadre qui s'applique uniformément partout. Toute modification doit faire l'objet d'une analyse soigneuse et approfondie puisqu'elle pourrait avoir des effets d'entraînement imprévus ayant des conséquences non voulues sur l'économie.

Le gouvernement est d'accord pour dire qu'il est nécessaire de protéger les travailleurs qui perdent de l'argent lorsque leur employeur fait faillite. D'ailleurs, je crois comprendre que le gouvernement étudie actuellement diverses possibilités en vue d'améliorer le traitement des réclamations provenant des travailleurs dans les cas de faillite. Une réforme s'impose pour mieux protéger les réclamations des employés dans les cas de faillite, mais le projet de loi C-281 ne fera certainement rien pour régler le problème.

● (1830)

[Français]

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais débuter en disant à quel point je suis contente de pouvoir participer à ce débat sur le projet de loi C-281. Le principe, la notion et l'objectif recherché sont louables.

Je suis originaire d'une famille syndicale. Mon père a été syndiqué toute sa vie. Il était même secrétaire-trésorier du conseil d'administration de son syndicat pour la région du Québec. J'ai donc vécu de ces moments qui peuvent être difficiles pour les familles dont les chefs sont des travailleurs syndiqués ou de simples travailleurs.

J'ai été déléguée syndicale pendant plusieurs années, avant d'aller compléter ma licence en droit. J'ai été élue pour la première fois en 1997 et l'usine Dominion Bridge Lachine, filiale de la corporation Dominion Bridge, dont tous en cette Chambre connaissaient la réputation, j'en suis sûre, était située dans mon comté. Il s'agissait d'une grande compagnie qui fut le leitmotiv du développement économique du Canada au cours du XIX^e siècle et au début du XX^e.

Peu de temps après mon élection, cette corporation a fait faillite et l'usine qui était située dans mon comté risquait de fermer ses portes. Par le fait même, presque 300 employés, dont la majorité étaient membres du Syndicat des métallos local, perdraient non seulement leur salaire pour du travail déjà accompli, mais des avantages relatifs aux pensions notamment.

Dans la communauté de Lachine, nous avons immédiatement mis sur pied un comité de survie de la Dominion Bridge Lachine, composé de représentants du Syndicat des métallos local, de mon homologue provincial, le député François Ouimet, d'élus municipaux de l'époque, de moi-même, d'acteurs du développement économique local, de représentants de la CDEC, de la Corporation de développement économique communautaire et de Transaction pour l'emploi, et de nombreux autres intéressés. Nous avons réussi, grâce à l'aide du Fonds des travailleurs du Québec, à intéresser une autre compagnie à acheter les acquis de Dominion Bridge Lachine et à embaucher tous les employés.

Entre-temps, les employés ont quand même dû dépendre de l'assurance-emploi. Je dois féliciter le ministère de l'époque qui gérait le régime d'assurance-emploi. En effet, il a tout de suite mis sur pied un comité de fonctionnaires pour gérer ces demandes, afin de s'assurer que ces travailleurs ne manquaient pas d'argent pour mettre de la nourriture sur la table et payer l'électricité, le loyer ou l'hypothèque.

Le projet de loi C-281 présente toutefois des problèmes. Je serais prête à ce qu'il soit renvoyé en comité, car je pense que c'est le meilleur endroit pour étudier la question ainsi que les objectifs recherchés. Malgré tout, il présente des problèmes sérieux, notamment lorsqu'il est question du recours au régime d'assurance-emploi.

• (1835)

[Traduction]

Je voudrais en parler, car, ce qui est très intéressant, c'est qu'il arrive parfois que la vie et la réalité dépassent un projet de loi qui est proposé. Je voudrais aborder la question de la protection des travailleurs pour qu'ils reçoivent les salaires qui leur sont dus si leur employeur déclare faillite.

Une voix: Les pensions.

Mme Marlene Jennings: Un des députés répète « les pensions ». Il a tout à fait raison. Le gouvernement doit examiner la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi canadienne sur les sociétés par actions, la Loi sur l'assurance-emploi, etc.

Je voudrais parler de la protection du salaire. Aujourd'hui, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en oeuvre d'un programme de protection du salaire. Je voudrais lire un passage du communiqué qui a été publié. Il dit:

Le ministre du Travail et du Logement, en compagnie du leader du gouvernement à la Chambre, et du ministre de l'Industrie, a annoncé aujourd'hui que le gouvernement compte procéder rapidement en vue de créer le Programme de protection du salaire. Ce programme aidera à protéger les travailleurs en garantissant le paiement du salaire qui leur est dû, jusqu'à concurrence de 3 000 \$, si leur employeur fait faillite.

Selon le système actuel en matière de faillite, les réclamations des travailleurs concernant les salaires non payés viennent après celles des créanciers garantis. En conséquence, bon nombre de travailleurs doivent attendre entre un et trois ans avant d'obtenir une fraction des salaires dus — à raison de 13 cents par dollar en moyenne. Bien souvent, ces travailleurs sont les plus vulnérables et exercent des emplois peu rémunérés dans de petites entreprises (moins de dix employés) des secteurs de la construction, de la vente au détail ou des services d'alimentation. En vertu du programme proposé, les travailleurs touchés pourraient présenter leurs créances salariales immédiatement et être payés dans un délai d'environ six semaines.

Le ministre du Travail et du Logement a dit:

Ce programme est une question d'équité, qui vise à aider les travailleurs les plus vulnérables. Grâce au Programme de protection du salaire, ces travailleurs recevront rapidement un paiement au titre de leur salaire et ce, au moment où ils en ont le plus besoin. En outre, le programme fera en sorte que le paiement des salaires dus ne dépendra plus seulement des avoirs de l'actif de leur employeur.

Le leader du gouvernement a déclaré:

Il est nécessaire de régler un certain nombre de questions liées aux entreprises qui font faillite ou sont en situation d'insolvabilité... Notre gouvernement a élaboré un programme législatif ambitieux qui répond aux priorités des Canadiens.

Le député qui a présenté le projet de loi C-281 a raison de dire que la protection des travailleurs et des employés qui ont déjà accumulé un salaire lorsque leur employeur fait faillite ou devient insolvable, est une priorité pour les Canadiens. Le leader du gouvernement a aussi déclaré:

Nous voulons faire en sorte que les travailleurs ne subissent pas de préjudice exagéré lorsque l'entreprise où ils sont employés connaît des difficultés.

Le ministre de l'Industrie a déclaré:

Le gouvernement reconnaît qu'il manque à l'actuel système d'insolvabilité un mécanisme efficace pour fournir le paiement assuré et opportun des salaires dus aux travailleurs dont l'employeur est réduit à la faillite ou est mis sous séquestre en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. [...] Le Programme de protection du salarié a pour but de combler ce fossé et de s'intégrer à un train de réformes de l'insolvabilité, que je prévois présenter ce printemps.

Comme le député a lancé le mot « pensions », je souhaite répéter que le ministre de l'Industrie a déjà déclaré qu'il y aurait une réforme globale de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

● (1840)

Lorsque le ministre de l'Industrie déclare qu'il a l'intention de présenter un ensemble complet de réformes de l'insolvabilité ce printemps, cela signifie qu'il sera également tenu compte de la question des pensions des travailleurs, lorsque leur employeur est réduit à la faillite ou qu'il est mis sous séquestre.

Je prie les députés d'examiner avec soin le projet de loi C-281, mais je crois qu'il devrait être renvoyé au comité pour ce genre d'analyse exhaustive.

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, j'ai présenté le projet de loi C-281 parce qu'il y a 10 000 faillites par année au Canada et que, le plus souvent, ou trop souvent du moins, ce sont les travailleurs qui en font les frais parce que leur employeur leur doit des arrérages de salaires, des prestations et, surtout, des cotisations à leur régime de retraite sous-financé.

Après avoir écouté le débat aujourd'hui, et même durant la première heure, je dois rappeler aux députés que nous sommes à la Chambre des communes. Notre rôle consiste à nous porter à la défense des Canadiens ordinaires, les gens du peuple, mais j'entends surtout des députés qui font l'apologie des banques.

Ceux qui s'opposent à l'idée d'accorder une protection en cas de faillite aux Canadiens ordinaires ne sont que les valets des banques en disant que nous devons organiser des collectes pour elles et nous assurer qu'elles obtiennent tout ce qui leur est dû en priorité, avant les travailleurs. Il y a quelque chose de terriblement injuste dans cette façon de voir les choses.

En fait, dans la plupart des faillites, il y a de l'argent pour payer les employés. Mon projet de loi vise à mettre les travailleurs au premier rang sur la liste de priorité au moment de la distribution des actifs de l'entreprise en faillite, au lieu qu'ils soient au dernier rang, comme c'est le cas maintenant. Je ne vois pas ce qu'il y a de si révolutionnaire dans ce concept. N'avons-nous pas tous été envoyés ici par des Canadiens ordinaires pour défendre leurs intérêts?

La situation est devenue très tordue à Ottawa. Il y a tellement longtemps que ce sont les gros capitaux qui contrôlent tout ici que toutes les mesures législatives semblent conçues de façon à servir les intérêts des gros capitaux. Nous avons ici une occasion de faire quelque chose de bien pour les Canadiens ordinaires, de les faire passer en premier, et nous entendons des gens dire que cela pourrait nuire aux banques, et ainsi de suite. Franchement, cela me rend furieux

Nous avons vu des exemples récents. Mon collègue d'Acadie—Bathurst a fait état de ce qui est peut-être l'exemple le plus frappant de ce qui ne va pas en ce qui concerne la législation sur la faillite dans notre pays. Il a parlé de l'usine de pâte Nackawic, où des gens comptant 35 ans de service n'ont rien retiré de leurs cotisations au régime de pension, alors que des actifs totalisant 100 millions de dollars ont été distribués aux créanciers. Les travailleurs ne sont pas considérés comme des créanciers.

Ce qui est intéressant, c'est que depuis quelques mois, l'entreprise fonctionne en faisant main basse sur l'argent du régime de pension des travailleurs. Cela fait donc d'eux des créanciers; ils investissent dans l'entreprise, sans le savoir ni le vouloir. Rien que pour cela, ils méritent d'être considérés comme une priorité absolue.

Il existe une relation de confiance entre l'employeur et l'employé, une relation qui existe depuis longtemps et qui, à mon sens, est sacro-sainte. On ne devrait pas la bafouer. Voici comment cette relation fonctionne. L'employé dit à l'employeur: « Je viendrai travailler chaque jour et je consacrerai ma vie à votre entreprise commerciale. En retour, vous me payerez tel salaire ». C'est ainsi que cela fonctionne. Toutefois, en cas de faillite, ces beaux principes sont jetés à la poubelle et tout le monde se paie avant que l'employé touche un cent. Plus souvent qu'autrement, il ne reste plus rien pour lui.

Quand j'entends des gens défendre les banques au lieu des Canadiens ordinaires, je me demande de quel côté ils se rangent dans ce débat pourtant très simple.

Je vais dire aux députés ce que pensent les Canadiens. Dans un sondage Vector réalisé récemment, 87 p. 100 des Canadiens ont déclaré qu'ils trouvaient les lois sur les faillites injustes et que ces lois auraient dû être modifiées il y a longtemps. Nous avons créé des commissions et réalisé des études pendant 30 ans en disant que nos lois sur les faillites étaient injustes et ne protégeaient pas les intérêts des travailleurs.

Au cours des trois dernières législatures, le NPD a présenté pratiquement le même projet de loi à ce sujet. Il s'en est fallu de quatre voix pour que la motion présentée à ce sujet par mon collègue de Churchill ne soit adoptée, lors de l'avant-dernière législature. Si deux députés de plus avaient voté pour la motion, nous aurions pu corriger cette injustice. Les travailleurs de la scierie de Nackawic ne se seraient pas fait berner si nous avions appuyé le député de Churchill à l'époque.

Les années et les décennies passent sans que nous accordions de protection aux employés en cas de faillite. Le nombre de faillites ne diminue pas, et les employés ne sont certainement pas mieux protégés.

● (1845)

Je ne peux pas croire qu'une personne élue pour représenter les Canadiens ordinaires dans cette enceinte puisse agir comme un porte-parole de Bay Street ou comme un défenseur des banques, au lieu de prendre le parti des travailleurs canadiens. C'est honteux.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée. Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie.

(La motion est adoptée, le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, quand on a l'occasion d'intervenir dans les débats sur la motion d'ajournement, c'est souvent longtemps après que les questions ont été posées initialement. Il y a quelques semaines, j'ai demandé au ministre des Finances quand il présenterait une loi sur l'Accord atlantique.

À ceux qui se demandent de quoi je parle, je rappelle qu'une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral et les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et de Nouvelle-Écosse sur l'amélioration des avantages par rapport à l'exploitation des ressources extracôtières. L'entente a été conclue après que l'opposition et les deux provinces eurent exercé des pressions énormes sur le gouvernement. De toute façon, l'entente a été conclue et l'accord, signé, mais le projet de loi s'est fait attendre pendant des semaines.

On a d'abord pensé que le gouvernement présenterait la mesure de deux pages qu'il avait rédigée et à laquelle les deux provinces avaient souscrit, d'ailleurs. Toutefois, les choses ont traîné et c'est pour cela que j'ai posé ma question.

Le projet de loi a maintenant été présenté et des députés doivent bien se demander pourquoi j'attends toujours une réponse.

L'hon. John McKay: Vous soulevez un bon point. Pourquoi avez-vous laissé cette question au *Feuilleton*?

M. Loyola Hearn: Le secrétaire parlementaire veut savoir pourquoi j'ai laissé cette question au *Feuilleton*?

Une des raisons, c'est que j'éprouve des symptômes de sevrage parce que je n'ai pas ma dose quotidienne de secrétaire parlementaire. Pendant des semaines, nous avons eu des échanges plutôt animés sur cette question, moi faisant la promotion de l'exploitation des ressources extracôtières et du partage des recettes, et le secrétaire

Ajournement

parlementaire parlant au nom de son ministre qui, soit dit en passant, s'est fait dire en fin de compte par le premier ministre de régler la question.

Le secrétaire parlementaire me disait que nous ne devrions pas obtenir de ressources parce qu'il avait le sentiment que ma province et la Nouvelle-Écosse étaient toujours là à demander l'argent venant des autres provinces. Cependant, je lui ai garanti que nous demandions au gouvernement et à l'Ontario de nous redonner une partie de l'argent que nous avions envoyé ici.

Le problème, c'est que lorsque la mesure législative pertinente a été présentée par le gouvernement, elle était insérée dans un projet de loi d'ensemble. Le gouvernement va prétendre que cela fait partie du projet de loi d'exécution du budget. Bien sûr que cela fait partie de ce projet de loi. Il va également dire qu'il ne peut changer cela à moins d'obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Nous devons nous rappeler qu'il y a très peu de temps, notre chef a présenté à la Chambre une motion appuyée par non pas le chef du Bloc, mais par le chef du NPD, et tendant à diviser le projet de loi et à présenter une mesure législative distincte sur le partage des recettes tirées des ressources extracôtières.

Nous n'avons pas obtenu le consentement unanime. Ce ne sont pas les conservateurs qui ont dit que ce ne pouvait être fait. Ce ne sont pas les néo-démocrates, les amis des libéraux. C'est le Parti libéral qui a dit non, avec l'aide du Bloc, soit dit en passant. Les libéraux et les bloquistes ont uni leurs efforts pour empêcher Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse d'obtenir une mesure législative distincte qui pourrait être adoptée rapidement à la Chambre.

Je voudrais que le secrétaire parlementaire me dise pourquoi il nous fait ces promesses en disant d'attendre et d'attendre pour ces recettes, d'attendre jusqu'à ce que tout...

● (1850)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux de répondre à la question du député. Il a demandé le 7 mars quand une mesure législative serait déposée. Nous avons répondu le 24 mars en déposant le projet de loi C-43, Loi d'exécution du budget de 2005. Cela constituait une réponse complète à sa question du 7 mars. Apparemment, il estime qu'un « oui » n'est pas une réponse.

Le projet de loi C-43 contient beaucoup de choses. Le député a raison. Il s'agit d'un projet de loi omnibus: il contient des dispositions sur la garde des enfants; il prévoit un nouveau pacte pour les collectivités; il prévoit des paiements à la Saskatchewan pour le programme de péréquation; il prévoit des fonds pour aider la Colombie-Britannique à lutter contre l'infestation de dendroctone du pin. Le gouvernement ne peut pas faire ces paiements tant que le projet de loi C-43 n'aura pas été adopté.

L'an dernier, le budget nous a offert quelques exemples de mesures destinées aux provinces. Je suis prêt à en discuter avec le député. J'ignore pourquoi une priorité serait plus grande que toutes les autres. Toutes les priorités que je viens d'énumérer sont tout aussi importantes pour des groupes de gens dans des régions particulières que la priorité du député l'est pour lui.

Ajournement

Le budget de l'an dernier a fait la même chose. Il prévoyait certaines mesures additionnelles pour les provinces, notamment des paiements de péréquation à la Saskatchewan pour l'exploitation des concessions publiques, des paiements pour le renouvellement du programme de péréquation et des paiements de 400 millions de dollars aux provinces et aux territoires pour appuyer la Stratégie nationale d'immunisation et maintenir la capacité du système de santé public. Je demande encore une fois pourquoi une priorité doit être plus importante qu'une autre. Le gouvernement traite ces questions dans un projet de loi omnibus.

Voici brièvement ce que signifient les accords sur les ressources extracôtières. Ces accords assurent à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse la totalité des recettes de leurs ressources extracôtières respectives et des paiements de péréquation en sus. Il a fallu plusieurs mois de négociation avant que le gouvernement en arrive, le 14 février, à une entente avec ces provinces. En passant, je ne crois pas que la date de l'accord ait une signification particulière.

Premièrement, les accords assurent une protection totale, pendant huit ans, contre toute réduction ou récupération des paiements de péréquation, en fonction des dispositions compensatoires actuelles.

Deuxièmement, ils prévoient un paiement initial de 830 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse et de 2 milliards de dollars à Terre-Neuve-et-Labrador, pour donner immédiatement à ces provinces la marge de manoeuvre nécessaire pour faire face à leurs défis financiers particuliers.

Troisièmement, ces accords prévoient une prolongation de huit années de plus en autant que la province reçoive des paiements de péréquation en 2010-2011 ou 2011-2012, et que sa dette nette par habitant ne devienne pas inférieure à celle d'au moins quatre autres provinces.

Il s'agit d'une occasion unique et d'un traitement exceptionnel pour ces deux provinces. Ce plan est particulier puisqu'il s'adresse à deux provinces qui doivent relever des défis particuliers. De toutes les provinces, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont la dette nette par habitant la plus élevée. La dette nette représente 43 p. 100 du PIB en Nouvelle-Écosse et 63 p. 100 du PIB à Terre-Neuve-et-Labrador.

Terre-Neuve-et-Labrador a également un taux de chômage de 14,9 p. 100. Le gouvernement a jugé que ces circonstances particulières nécessitaient une intervention précise et cette intervention se trouve dans le projet de loi C-43.

Le député se plaindra du fait que ce projet de loi ne progresse pas. Pour savoir pourquoi, le député n'a qu'à se regarder dans le miroir et, pendant qu'il y est, il devrait remettre le miroir à son chef. **●** (1855)

M. Loyola Hearn: Et moi qui croyais qu'il était mon ami, monsieur le Président. L'opposition ne présente pas de projet de loi. C'est le gouvernement qui en présente, et il ne met pas le projet de loi d'exécution du budget à l'étude. Les libéraux ont peur de le mettre à l'étude. Même s'ils finissent par le faire, le projet de loi comporte 23 autres dispositions, toute complexes. Elles doivent être examinées par la Chambre. Elles doivent être renvoyées à un comité, qui pourrait tenir des audiences. Ces dispositions doivent ensuite revenir à la Chambre. Le Sénat doit aussi en être saisi.

Les dispositions sur l'exploitation extracôtière sont singulières. Elles résultent d'une entente avec les provinces. Ce n'est pas un projet de loi comme tous les autres. Elles n'ont pas à faire l'objet d'un débat, à être changé, modifié, et que sais-je encore. C'est net et c'est une affaire conclue. Tout ce qu'il faut, c'est que ces dispositions soient mises aux voix à la Chambre. C'est pourquoi nous avons demandé un projet de loi singulier. Ils n'ont pas pu accéder à notre demande, mais ils ont pu acheter le NPD pour 7 milliards de dollars et présenter un projet de loi différent pour arranger cela. Ce n'est pas de cette façon que...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, quand le budget a été déposé, le chef de l'opposition s'en disait entièrement satisfait. C'est seulement par la suite qu'il a eu un genre de révélation et s'est mis dans la tête que le budget était inadéquat, insuffisant.

À un moment donné, il a été question des substances toxiques, un des grands thèmes du budget. Les conservateurs étaient déterminés à rejeter le budget parce qu'il traitait des substances toxiques. Aujourd'hui, le chef de l'opposition n'est pas du tout satisfait du budget et a dit très clairement que le Parti conservateur allait faire tout son possible pour faire tomber le gouvernement si le projet de loi était mis à l'étude.

Le député n'a qu'à se regarder dans la glace pour comprendre pourquoi le projet de loi n'avance pas.

• (1900)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 heures.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 5 mai 2005

Le Jour commémoratif de l'Holocauste		L'environnement	
Mme Neville	5681	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	5702
Motion	5681	Le mariage	
Adoption de la motion	5681	M. Szabo	5702
Recours au Règlement		Ouestions au Feuilleton	
La période des questions orales		M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5702
M. Kenney	5681	(1	
THE Telmoy	5001	INITIATIVES MINISTÉRIELLES	
AFFAIRES COURANTES		La Loi sur les brevets	
Dánanca du gauvarnament à des nétitions		Projet de loi C-29. Deuxième lecture et adoption des	
Réponse du gouvernement à des pétitions M. LeBlanc	5681	amendements du Sénat	5702
IVI. Lebidile	3001	M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5702
Le Jour commémoratif de l'Holocauste		M. Szabo	5703
M. Cotler	5681	M. Masse	5704
M. MacKay	5682	M. Hill	5706
M. Marceau	5682	Adoption des motions; deuxième lecture et adoption des	
Mme Wasylycia-Leis	5683	amendements	5707
Les comités de la Chambre		Loi sur la mise en quarantaine	
Justice, droits de la personne, sécurité publique et		M. Bélanger (au nom du ministre de la Santé)	5707
protection civile		Projet de loi C-12. Deuxième lecture et adoption des	
M. DeVillers (Simcoe-Nord)	5684	amendements du Sénat	5707
Comptes publics		Mme Bennett	5707
M. Williams	5684	Mme Skelton	5707
Motion d'adoption	5684	M. Szabo	5708
M. Boudria	5685	M. Ménard (Hochelaga).	5708
M. Hill	5685	Mme Brunelle	5710
M. Casey	5687		
M. Bélanger	5688	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
M. Miller	5689	Le Jour commémoratif de l'Holocauste	
M. Szabo	5689	Mme Kadis	5711
M. Tweed	5690		0,11
M. Sauvageau	5690	Les Kodiaks de Camrose	
M. Prentice	5693	M. Sorenson	5711
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5693	Le Jour commémoratif de l'Holocauste	
M. Christopherson.	5694	Mme Neville	5711
M. Szabo	5695	La Maison Michel-Sarrazin	
Mme Redman	5696	M. Clavet	5711
Motion	5696		
M. Hill	5697	Les prix de journalisme de l'Ontario	5710
M. Tweed	5697	Mme Phinney	5712
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).	5698	La justice	
M. Pickard.	5699	M. Thompson (Wild Rose)	5712
M. Prentice	5699	Le cancer du sein	
M. Hubbard	5700	M. Adams	5712
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	5701		
Motion	5701	Yolande Sirois	
Adoption de la motion	5701	Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	5712
Pétitions		1 /	0/12
Le mariage		Olivier Simard	5712
M. Allison	5701	Mme Boivin	5713
Le diabète	01	Le rideau de fer	
M. Prentice	5701	M. Van Loan	5713
Le mariage	2,01	La naissance d'un enfant	
M. Lastewka.	5702	M. D'Amours	5713
	2,02		2,13

Le Jour de l'Holocauste		M. Cotler	5718
M. Siksay	5713	M. Toews	5718
La Semaine nationale de l'arbre et des forêts		M. Cotler	5718
M. Keddy	5713	Le Programme de commandites	
Le Mois de l'arbre et des forêts		M. Van Loan	5718
M. Cardin	5714	M. Brison	5719
	3/14	M. Van Loan	5719
Le président du Conseil du Trésor		M. Brison	5719
M. Mark	5714		
Le Parti conservateur du Canada		Les faillites commerciales	
M. Holland	5714	M. Powers	5719
La Scène albertaine		M. Fontana	5719
M. Kilgour	5714	L'assurance-emploi	
		M. Godin	5719
QUESTIONS ORALES		Mme Robillard	5719
Le Programme de commandites		M. Godin	5719
M. Harper	5714	Mme Robillard	5720
M. Martin (LaSalle—Émard)	5714	Les marchés publics	
M. Harper	5715	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).	5720
M. Martin (LaSalle—Émard)	5715	M. Lapierre (Outremont).	5720
M. Harper	5715	M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam).	5720
M. Brison	5715	M. Emerson	5720
Mme Ablonczy	5715		
M. Brison.	5715	Le Programme de commandites	5520
Mme Ablonczy	5715	M. Kenney	5720
M. Brison	5715	M. Brison	5720
M. Duceppe	5715	M. Kenney	5720
M. Martin (LaSalle—Émard)	5716	M. Brison	5721
M. Duceppe M. Martin (LaSalle—Émard)	5716	Mme Guay	5721
M. Guimond.	5716 5716	M. Brison	5721
M. Brison	5716	La citoyenneté et l'immigration	
M. Guimond	5716	M. Jaffer	5721
M. Brison	5716	M. Volpe	5721
		M. Jaffer	5721
Les marchés publics M. Layton	5716	M. Volpe	5721
M. Bélanger	5716	Les pêches et les océans	
M. Layton	5716	M. Simms	5722
M. Bélanger	5716	M. Murphy	5722
·			
La Société maritime CSL Inc.	5716	Présence à la tribune Le Président	5722
M. Rajotte M. Valeri	5717		3122
M. Rajotte	5717	Les travaux de la Chambre	
M. Goodale	5717	M. Hill.	5722
T - bd4		M. Valeri	5722
Le budget M. Solberg	5717	Recours au Règlement	
M. Goodale	5717 5717	La période des questions orales	
M. Solberg.	5717	M. Rajotte	5722
M. Goodale	5717	Le député d'Ottawa-Centre	
	0,1,	M. Layton	5722
Le Programme de commandites	5717	M. Martin (LaSalle—Émard)	5723
M. Sauvageau	5717 5718	M. Reynolds.	5723
M. Brison M. Gauthier	5718	M. Duceppe	5724
M. Brison	5718	M. Broadbent.	5724
M. Gauthier	5718		514
M. Brison	5718	Recours au Règlement	
		Le Comité permanent des finances—Décision de la	
La justice M. Toews	5718	présidence Le Président	5725
1V1. 10CW5	3/10	Le i lesident	3143

INITIATIVES MINISTÉRIELLES INITIATIVES MINISTÉRIELLES Loi sur la mise en quarantaine Loi sur la mise en quarantaine Projet de loi C-12. Deuxième lecture et adoption des Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat 5737 amendements du Sénat 5727 M. Tonks 5737 Mme Crowder 5727 M. St. Denis 5738 Mme Bakopanos 5738 INITIATIVES PARLEMENTAIRES Motion.... 5740 M. Hill La Loi sur les aliments et drogues 5740 Projet de loi C-282. L'ordre du jour: Initiatives parle-M. Bell 5741 mentaires 5728 Les travaux de la Chambre M. Khan 5728 Le président suppléant (M. Proulx)..... 5743 Annulation de l'ordre; retrait du projet de loi..... 5729 INITIATIVES PARLEMENTAIRES INITIATIVES MINISTÉRIELLES La Loi sur la faillite et l'insolvabilité Loi sur la mise en quarantaine Projet de loi C-281. Deuxième lecture..... 5743 Projet de loi C-12. Motion d'adoption des amendements Décision de la présidence 5729 du Sénat Le président suppléant (M. Proulx)..... 5743 5729 Mme Demers Deuxième lecture M. Carr 5729 M. Abbott 5744 M. Hill 5730 M. Bélanger 5730 M. Vincent 5745 M. Hill 5730 M. Godin 5746 M. Hearn 5730 M. Pickard 5748 M. Schmidt 5730 Mme Jennings 5749 M. Nicholson 5731 M. Martin (Winnipeg-Centre) 5750 M. Adams 5731 Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité..... 5733 5751 M. Carr Mme Bakopanos 5733 MOTION D'AJOURNEMENT M. Carr 5734 Les ressources naturelles SANCTION ROYALE M. Hearn

5737

La présidente suppléante (L'hon. Augustine)

5751

5751

M. McKay



Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé
Poste-lettre

Postage paid Lettermail

1782711 Ottawa

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à : Les Éditions et Services de dépôt TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to: Publishing and Depository Services PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5 Internet: http://publications.gc.ca 1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante : Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address: http://www.parl.gc.ca

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 085

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5